



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Champagne-Ardenne



SIC FR 2100288

## Document d'objectifs du site Natura 2000 n°43 « Prairies d'Autry »



Photo : P. Detchevry, CENCA ©

Mai  
2012



## RESUME DU DOCUMENT

---

Référence interne :	11-N0843D
Titre du document :	Document d'objectifs du site Natura 2000 n°43 « Prairies d'Autry » (FR2100288)
Rédaction/réalisation :	Pierre DETCHEVERRY, chargé de mission territorial au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (diagnostic écologique, définition des mesures et coordination générale) Thomas LORICH, chargé d'études Marne/Ardennes au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (diagnostic écologique) Claire Parise, chargé de missions Chiroptères au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (inventaire chiroptères) Isabelle MAUCUIT, Pascal TURQUIER et Christophe ISAIA, Chambre d'Agriculture des Ardennes (diagnostic socio-économique et définition des mesures)
Validation :	David BECU - Responsable administratif et scientifique
Sous la direction de :	-
Date réalisation document :	Mai 2012
Etude financée par :	- Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A)
Remerciements pour la transmission de données :	Frédéric BERNIER, ONEMA – service départemental des Ardennes Laurence CARNNOT, CRPF Champagne-Ardenne Julien JOURDON, FPPMA de la Marne

### Références bibliographiques à utiliser :

DETCHEVERRY P., LORICH T. et *al.*, 2012, Document d'objectifs du site Natura 2000 n°43 « Prairies d'Autry », Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 179p + annexes.

### Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

Siège administratif  
33 bvd Jules Guesde  
10 000 TROYES  
Tél : 03-25-80-50-50 - Fax : 03-25-80-50-51  
E-mail : cpnca.10.52@wanadoo.fr

Antenne départementale des Ardennes  
114 rue Gambetta – Appt. n°2  
08400 Vouziers  
Tél : 03-24-30-06-20  
E-mail : cpnca.08.51@wanadoo.fr

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>8</b>
<b>I. LES DIRECTIVES EUROPEENNES .....</b>	<b>8</b>
<b>II. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) .....</b>	<b>9</b>
<b>III. LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DES DIRECTIVES ET DE LA REALISATION DU DOCOB .....</b>	<b>9</b>
1. L'Etat responsable de la mise en œuvre des directives .....	9
2. La 2C2A : maître d'ouvrage du projet Natura 2000 .....	10
3. Le CENCA : opérateur technique local .....	10
4. Le comité de pilotage chargé du suivi du DOCOB .....	11
<b>A. INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>14</b>
<b>I. Localisation générale .....</b>	<b>14</b>
<b>II. Description sommaire .....</b>	<b>14</b>
<b>III. Limites du site .....</b>	<b>16</b>
<b>IV. Statut actuel du site .....</b>	<b>16</b>
<b>V. Aspects fonciers, maîtrise d'usage .....</b>	<b>16</b>
<b>VI. Historique de la conservation du site .....</b>	<b>16</b>
<b>B. ETAT DES LIEUX .....</b>	<b>25</b>
<b>I. Cadre physique .....</b>	<b>25</b>
1. Climat .....	25
2. Géologie .....	25
3. Hydrologie .....	26
<b>II. Diagnostic écologique .....</b>	<b>29</b>
1. Les habitats naturels .....	29
<i>a. Etat des connaissances .....</i>	<i>29</i>
<i>b. Méthodologie .....</i>	<i>29</i>
<i>c. Description .....</i>	<i>30</i>
<i>d. Les habitats naturels remarquables .....</i>	<i>33</i>
<i>e. Les habitats naturels à valeur patrimoniale faible .....</i>	<i>45</i>
<i>f. Les habitats artificialisés .....</i>	<i>51</i>
<i>g. Synthèse et statut des habitats .....</i>	<i>60</i>
<i>h. Dynamique et évolution actuelle .....</i>	<i>63</i>
2. La flore .....	65
<i>a. Etat des inventaires .....</i>	<i>65</i>
<i>b. Méthodologie .....</i>	<i>65</i>
<i>c. Commentaires et évaluation patrimoniale .....</i>	<i>65</i>
<i>d. Synthèse des espèces floristiques patrimoniales .....</i>	<i>67</i>
3. La faune .....	69
<i>a. Etat des inventaires .....</i>	<i>69</i>
<i>b. Les Oiseaux .....</i>	<i>69</i>
<i>c. Les Lépidoptères Rhopalocères* .....</i>	<i>70</i>
<i>d. Les Orthoptères .....</i>	<i>71</i>
<i>e. Les Odonates .....</i>	<i>71</i>
<i>f. Les Reptiles et Amphibiens .....</i>	<i>72</i>

g. La microfaune invertébrée.....	72
h. Les Chiroptères.....	72
i. Les Mammifères (hors Chiroptères).....	75
j. Les Poissons .....	75
k. Synthèse des espèces faunistiques patrimoniales .....	78
4. Place du site dans un réseau d'espaces naturels.....	84
<b>III. Diagnostic socio-économique .....</b>	<b>86</b>
1. Méthodologie.....	86
2. Démographie du secteur.....	86
3. Un peu d'histoire autour du site .....	87
a. Evolution du site.....	87
b. Vestiges de la « Grande Guerre » .....	88
4. Diagnostic des activités humaines non agricoles.....	89
a. La chasse.....	89
b. La pêche et gestion hydraulique.....	90
c. La cueillette .....	91
d. Les voies de circulation .....	91
e. Les maisons secondaires .....	91
f. Gestion forestière et populiculture .....	94
g. Les perspectives d'aménagement et de développement.....	95
5. Diagnostic des activités agricoles.....	97
a. Méthodologie.....	97
b. Le contexte agricole .....	97
c. La typologie des exploitations.....	98
d. Evolution des exploitations enquêtées de 2007 à 2010.....	100
e. Les pratiques agricoles liées à l'élevage .....	100
f. La conduite des prairies de type Foin/Regain.....	101
g. La conduite des prairies de type Foin/Pâturage .....	102
h. La conduite de type Pâturage .....	103
i. Les pratiques agricoles liées à l'agriculture biologique .....	104
j. Les pratiques agricoles liées aux grandes cultures .....	104
k. Les pratiques agricoles annexes.....	105
l. Les contraintes techniques.....	106
m. Les contraintes économiques.....	107
6. Conclusion .....	107
<b>IV. Synthèse et hiérarchisation des enjeux.....</b>	<b>108</b>

## **C. DEFINITION DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE GESTION ..... 112**

<b>I. Les objectifs à long terme .....</b>	<b>112</b>
<b>II. Les objectifs du DOCOB .....</b>	<b>114</b>
<b>III. Les différents outils financiers pour la mise en œuvre.....</b>	<b>124</b>
1. Animation générale du site.....	124
2. Mesure agri-Environnementale Territorialisé (MAET).....	124
3. Contrat Natura 2000 .....	124
4. Charte Natura 2000.....	125
<b>IV. Les préconisations de gestion .....</b>	<b>126</b>
1. Gestion des habitats (GH) .....	126
2. Suivis, études, inventaires (SE).....	151
3. Pédagogie, information, animations, éditions (PI) .....	162
4. Police de la nature (PO) .....	166

5. Gestion administrative (AD).....	167
<b>IV. Organisation de l'arborescence .....</b>	<b>171</b>
<b>V. Programmation du DOCOB.....</b>	<b>173</b>
1. Calendrier prévisionnell .....	173
2. Programmation indicative des moyens humains et financiers.....	175
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>177</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>178</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>179</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Carte 1 : Localisation générale .....	17
Carte 2 : Limites du site .....	18
Carte 3 : Périmètres particuliers (ZNIEFF) .....	19
Carte 4 : Parcelles cadastrales .....	20
Carte 5 : Géologie .....	27
Carte 6 : Réseau hydrographique du site Natura 2000 .....	28
Carte 7 : Habitats naturels .....	53
Carte 8 : Localisation des points d'écoute « Chiroptères » .....	76
Carte 9 : Place du site dans un réseau de sites naturels .....	85
Carte 10 : Linéaire d'intervention du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Dormoise et de ses affluents .....	93
Carte 11 : Forêts privées soumises à un plan simple de gestion (PSG) sur ou à proximité immédiate du site Natura 2000 .....	96
Carte 12 : Localisation des principales préconisations de gestion .....	148
Figure 1 : Proportion surfacique des grands types d'habitats naturels sur le site .....	31
Figure 2 : Tableau des habitats naturels cartographiés en 2011 .....	60
Figure 3 : Tableau de réactualisation du Formulaire Standard de Données des habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore ») .....	62
Figure 4 : Utilisation des milieux naturels par les chauves-souris dans le site Natura 2000 .....	74
Figure 5a : Liste des espèces d'oiseaux nicheurs patrimoniales .....	78
Figure 5b : Liste des espèces faunistiques patrimoniales (hors avifaune) .....	79
Figure 6 : Tableau de réactualisation du Formulaire Standard de Données des espèces d'intérêt communautaire .....	82
Figure 7 : Evolution de la population d'Autry de 1968 à 2008 .....	86
Figure 8 : Evolution de la population de Bouconville de 1968 à 2008 .....	87
Figure 9 : Evolution de la population de Cernay en Dormois de 1968 à 2008 .....	87
Figure 10 : Maison blockhaus d'Autry située près de la gare .....	89
Figure 11 : Vue de l'ancienne voie ferrée prise au niveau du pont enjambant la Dormoise .....	89
Figure 12 : Ripisylve en bordure de Dormoise coté marnais .....	90
Figure 13 : La Dormoise vue du pont de l'ancienne voie ferrée .....	90
Figure 14 : Etang artificiel en bordure centrale est du site .....	92
Figure 15 : Plantation de peupliers coté marnais .....	94
Figure 16 : Tableau récapitulatif de la typologie des exploitations enquêtées .....	99
Figure 17 : Tableau présentant l'évolution entre 2007 et 2011 de 3 exploitations enquêtées .....	100
Figure 18 : Distribution du mode de gestion des prairies au sein de l'échantillon enquêté .....	101
Figure 19 : Pratiques agricoles en conduite de prairie de type Foin/Regain .....	102
Figure 20 : Pratiques agricoles en conduite de prairie de type Foin/Pâturage .....	103
Figure 21 : Jeunes charolais en pâture sur le site coté Autry .....	104
Figure 22 : Pratiques agricoles sur pâtures dans le site .....	104
Figure 23 : Roselière située au lieu-dit "les vingt-fauchées" .....	105
Figure 24 : Dégâts de sangliers dans des prés coté Bouconville .....	106
Figure 25 : Synthèse de la hiérarchisation des enjeux par habitats naturels .....	110
Figure 26 : Arborescence des préconisations de gestion par objectif .....	171
Figure 27 : Nombre de jours de travail par opération sur la période 2011-2015 .....	173
Figure 28 : Programmation financière .....	175





# PREAMBULE

## PREAMBULE

---

### I. LES DIRECTIVES EUROPEENNES

Deux directives du Conseil de la Communauté Européenne fixent la liste des habitats et des espèces sauvages, animales et végétales qui nécessitent des mesures de conservation :

- **la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009** (qui abroge et remplace la directive 79/409/CEE « Oiseaux » du 2 avril 1979) qui désigne les espèces d'oiseaux dont la conservation nécessite la mise en place de Zones de Protection Spéciales (Z.P.S.)
- **la directive 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore » du 21 mai 1992** qui désigne les habitats et les espèces animales (autres que l'avifaune) et végétales pour lesquels il est nécessaire de désigner des Sites d'Importance Communautaire (SIC) qui une fois validés par la Commission Européenne deviennent des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C).

Ces S.I.C. / Z.S.C. et Z.P.S. forment un réseau cohérent de sites appelé réseau Natura 2000.

Ces directives européennes ont été transcrites en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 (Titre III – Réseau Natura 2000) et insérées dans le code de l'environnement aux articles L414-1 à L414-4. Dans ces articles est mentionnée la notion de document d'objectifs (un document d'objectifs par site Natura 2000), ainsi que la priorité de la mise en œuvre des mesures de gestion grâce à une démarche contractuelle.

- ⇒ **Le site Natura 2000 « Prairies d'Autry » relève uniquement de la directive « Habitats-Faune-Flore » :**
- code national : FR 2100288
  - code régionale : site n°43
  - surface : 166 ha

Le site n°43 a été transmis à l'Union Européenne en raison de la présence avérée de plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire inscrits aux annexes I et II de la directive « Habitats-Faune-Flore » :

- la végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires (code Natura 2000 : 3260) ;
- prairies à molinies sur calcaire et argile (code Natura 2000 : 6410) ;
- mégaphorbiaies eutrophes (code natura 2000 : 6430) ;
- prairies maigres de fauche de basse altitude (code natura 2000 : 6510) ;
- forêts alluviales résiduelles (code Natura 2000 : 91E0\*)
  
- Vespertilion de Bechstein (code Natura 2000 : 1323)
- Cuivré des marais (code Natura 2000 : 1060)
- Agrion de mercure (code Natura 2000 : 1044)

## **II. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)**

En France, chaque S.I.C. / Z.S.C. et chaque Z.P.S. doivent être dotés d'un document d'objectifs (DOCOB) réalisé en collaboration avec les différents acteurs utilisant le site pour définir les orientations de gestion.

Etabli sous la responsabilité du Comité de pilotage (COPIL), le DOCOB est une base de référence servant d'outil pour la mise en cohérence des actions pouvant avoir un impact sur les habitats et les espèces. **Ce document est établi en concertation avec tous les acteurs concernés par le site et doit être compréhensible et accessible à toute personne qui en ferait la demande.**

Une fois validé par le COPIL, le DOCOB est approuvé par le Préfet.

Spécifique au site, il répond aux principaux objectifs des directives :

- identification des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et leur localisation précise ;
- identification des exigences écologiques des habitats et des espèces pour lesquelles le site a été désigné ;
- identification des activités économiques, sociales et culturelles au niveau local ;
- évaluation de l'état de conservation et des causes éventuelles de la détérioration des habitats ou de la perturbation des espèces ;
- définition des mesures appropriées et des modalités de gestion permettant de maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable ;
- évaluation des dépenses engendrées dans le S.I.C. / Z.S.C. et la Z.P.S. pour le respect des directives et instauration d'un système de surveillance de l'état de conservation.

Le DOCOB doit être évalué régulièrement (tous les 3 ou 6 ans) et les mesures peuvent être révisées si les objectifs définis initialement ne sont pas atteints.

## **III. LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DES DIRECTIVES ET DE LA REALISATION DU DOCOB**

### **1. L'Etat responsable de la mise en œuvre des directives**

L'Etat français est responsable de l'application des directives européennes « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux » par l'intermédiaire des préfets départementaux.

En outre, la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 (décret n°2006-922 du 26 juillet 2006) prévoit que la présidence du comité de pilotage ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs puissent être confiées à une collectivité territoriale (cf. ci-après).

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement (MEDDTL) est le financeur du DOCOB et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du

Logement (DREAL) de Champagne-Ardenne et la Direction Départementale des Territoires des Ardennes (DDT08) sont les interlocuteurs privilégiés du Préfet et de la collectivité territoriale maître d'ouvrage de la réalisation du DOCOB.

## **2. La 2C2A : maître d'ouvrage du projet Natura 2000**

Soucieuse de coordonner les différentes politiques environnementales sur son territoire et déjà très impliquée depuis de nombreuses années dans divers projets de préservation et valorisation des richesses écologiques de son territoire, **la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A) s'est logiquement portée candidate à la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du DOCOB du site n°43.**

Elle est donc responsable de l'élaboration du DOCOB sous tutelle du comité de pilotage local. La 2C2A est tenue de rédiger le DOCOB en réalisant elle-même ou en faisant réaliser les études techniques et scientifiques par des experts extérieurs, en fonction de ses propres compétences.

Pour le site n°43, la 2C2A a réalisé un appel d'offre en janvier 2011 pour retenir un opérateur technique pour rédiger le DOCOB. Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, associé à la Chambre d'Agriculture des Ardennes, a été retenu et est donc l'opérateur technique local.

## **3. Le CENCA : opérateur technique local**

Le Conservatoire va donc rédiger le DOCOB mais également, en étroite collaboration avec la 2C2A, animer et préparer les comités de pilotage locaux. Il doit également rencontrer les acteurs et les usagers du site pour connaître leurs pratiques actuelles et leur vision de la gestion future du site et ainsi permettre la prise de décision sur les orientations de gestion à mettre en place.

Le Conservatoire est non seulement chargé de définir les grandes orientations de gestion à mettre en place mais également de proposer un programme d'actions opérationnel et de chiffrer les coûts engendrés par des mesures de gestion préconisées et les coûts nécessaires aux études, aux suivis scientifiques et administratifs et aux actions de communication et de sensibilisation liées à la conservation du site Natura 2000.

L'opérateur technique local désigne, au sein de sa structure, un chargé de missions coordinateur, responsable du suivi de l'élaboration du DOCOB. Cette personne, qui n'a pas vocation à représenter les intérêts de sa structure, est chargée de la synthèse des données, d'être en contact avec tous les acteurs et de faire des propositions au comité de pilotage local.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne est une association loi 1901 créée en 1988 qui a pour but de protéger et de gérer les milieux naturels remarquables et les espèces patrimoniales, notamment grâce à la maîtrise foncière ou d'usage des sites (acquisition, location ou convention) en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Il gère aujourd'hui, dans un cadre partenarial, plus de 2750 hectares répartis sur plus de 180 sites sur l'ensemble de la région Champagne-Ardenne.

Sur les sites ainsi maîtrisés, des plans de gestion et des mesures de gestion sont appliqués afin de conserver leur intérêt écologique et patrimonial. Sur les sites qui le permettent, des actions pédagogiques et des animations sont mises en place pour sensibiliser la population à l'existence et à la préservation des espaces naturels remarquables et des espèces menacées.

#### **4. Le comité de pilotage chargé du suivi du DOCOB**

La composition du comité de pilotage (COPIL) local a été définie par l'arrêté préfectoral n°2009/68 du 27 février 2009.

**Le COPIL a été installé le 9 décembre 2009. Il est présidé par M. Jean-Pierre BOURE, maire d'Autry. Le COPIL du 6 avril 2011 a officialisé le lancement de l'élaboration du DOCOB.** Il rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le site. Il comprend un représentant des propriétaires, un représentant des exploitants piscicoles, les élus locaux, les administrations, les associations de protection de la nature et de l'environnement, les usagers du site, un expert membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne...

Le rôle du comité de pilotage local est le suivi de l'élaboration du DOCOB (concertation et rédaction). Il examine et valide les documents et les propositions soumises par l'opérateur local pendant l'élaboration du DOCOB. Il donne son avis pour la validation du document final et les réactualisations du DOCOB et suit également la mise en œuvre des opérations prévues dans le DOCOB.

L'ensemble des partenaires institutionnels représentés au sein du comité de pilotage local a été désigné en fonction des particularités du site.

*Annexe 16 : Arrêté de constitution du comité de pilotage local du site n°43.*



# **A. INFORMATIONS GENERALES**

## A. INFORMATIONS GENERALES

### I. LOCALISATION GENERALE

Le site Natura 2000 n°43 « Prairies d'Autry » se situe à cheval sur les départements des Ardennes (48% du site) et de la Marne (52% du site) au sein de la région Champagne-Ardenne.

Il est localisé au cœur de la région naturelle de la Champagne humide sur les communes d'Autry (08), Bouconville (08) et Cernay-en-Dormois (51).

Le site se localise à 20 kilomètres au sud-est de Vouziers (08), et à 27 kilomètres au nord de Sainte-Ménéhould (51).

La surface du site n°43 est de 165,29 hectares<sup>1</sup>, répartis de la manière suivante :

Département	Commune	Surface (ha)	Total Surface	%	Total %
08	Bouconville	64,58	87,53	39,07	52,95
	Autry	22,95		13,88	
51	Cernay-en-Dormois	77,76	77,76	47,05	47,05
			165,29	100	

#### Carte 1 : Localisation générale

Les communes de Bouconville et Autry font partie du canton de Monthois et sont intégrées à la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A).

La commune de Cernay-en-Dormois fait partie du canton de Ville-sur-Tourbe et est intégrée à la Communauté de communes du Canton de Ville-sur-Tourbe.

### II. DESCRIPTION SOMMAIRE

Le site Natura 2000 n°43 « Prairies d'Autry » est composé principalement de prairies de fauche hygrophiles\*, mésohygrophiles\* et mésophiles\* et de quelques prairies de pâture.

Les prairies qui se situent dans le lit majeur de la Dormoise reposent sur des alluvions récentes, correspondant aux limons de débordement. Les autres prairies reposent quant à elles sur des colluvions des zones en dépressions.

Quelques boisements sont également présents sur le site, principalement au sud-ouest et sud-est. Le fragment de forêt « Bois de l'Echelle » présent à l'ouest du site, repose principalement sur de la gaize d'Argonne. Les autres boisements (saulaies, plantations de peupliers et de conifères...) se retrouvent aussi bien sur les alluvions récentes que sur les colluvions des zones en dépressions.

Quelques étangs et mares sont également présents ponctuellement sur le site.

<sup>1</sup> Le Formulaire Standard de Données (données transmises à l'Europe par la France) indique une surface de 166 hectares. Cependant, les données transmises par la DREAL (périmètre en format cartographique sur système d'information géographique) indiquent une surface de 165,29 ha. Cette dernière est considérée comme la surface de référence pour la présente étude.

Les différents types de prairies présentes sur le site, ainsi que les boisements humides, sont des habitats dits **patrimoniaux**, en voie de régression et très menacés par l'intensification des pratiques agricoles. La valeur écologique exceptionnelle de ces prairies est notamment liée au fait qu'elles sont souvent restées relativement épargnées par l'apport direct d'engrais et de pesticides. Cela explique en partie la richesse floristique présente sur le site.

Annexe 1 : Fiche Natura 2000

### **III. LIMITES DU SITE**

Les limites du site Natura 2000 n°43 ne sont pas calées sur les limites cadastrales.

Cependant, certaines limites suivent globalement des limites visibles ou matérialisables sur le terrain : lisières forestières, chemins et fossé, haies et cours d'eau et fossés...

*Cf. Carte 2 : Limites du site*

### **IV. STATUT ACTUEL DU SITE**

Le site Natura 2000 n°43 s'inscrit dans la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type I « *Prairies de la Rosière, de Vanny et des Vingt Fauchées à Autry* ». Cette ZNIEFF est plus large que le site Natura 2000 et englobe notamment l'ancienne voie ferrée jusqu'à l'ancienne gare d'Autry.

Le site est bordé au sud par la ZNIEFF de type II « *Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Autry et Avaux* ».

Il est noté la présence de la ZNIEFF de type II « *Bois, marais et prairies à l'est de Cernay-en-Dormois, Ville-sur-Tourbe et Berzieux* », localisée plus au sud.

*Cf. Carte 3 : Périmètres particuliers*

*Annexe 2 : Fiches ZNIEFF*

### **V. ASPECTS FONCIERS, MAITRISE D'USAGE**

Le périmètre du site Natura se superpose, intégralement ou partiellement, à **145 parcelles**, pour **281 propriétaires** « au sens large » (incluant indivisaire, usufruitier, nu propriétaire).

Il s'agit pour la plupart de parcelles de taille moyenne (quelques hectares) même si certains secteurs présentent un morcellement plus important, comme par exemple la section ZD de Bouconville. Les parcelles de plus grande taille correspondent aux parcelles forestières de Bouconville ainsi qu'aux 2 vastes prairies de Bouconville (section B et C1) au nord du site.

Une majorité des parcelles sont propriétés en indivision.

*Cf. Carte 4 : Parcelles cadastrales*

*Annexe 3 : Liste des parcelles cadastrales du site*

### **VI. HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE**

Le secteur des « prairies d'Autry » est connu et prospecté depuis plusieurs dizaines d'années par les naturalistes et en particulier les botanistes régionaux mais aussi lorrains ou belges.

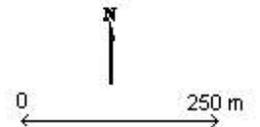
En 1985, le site fait l'objet d'une ZNIEFF.

En mars 1999, le site est proposé pour intégrer le réseau de sites Natura 2000.

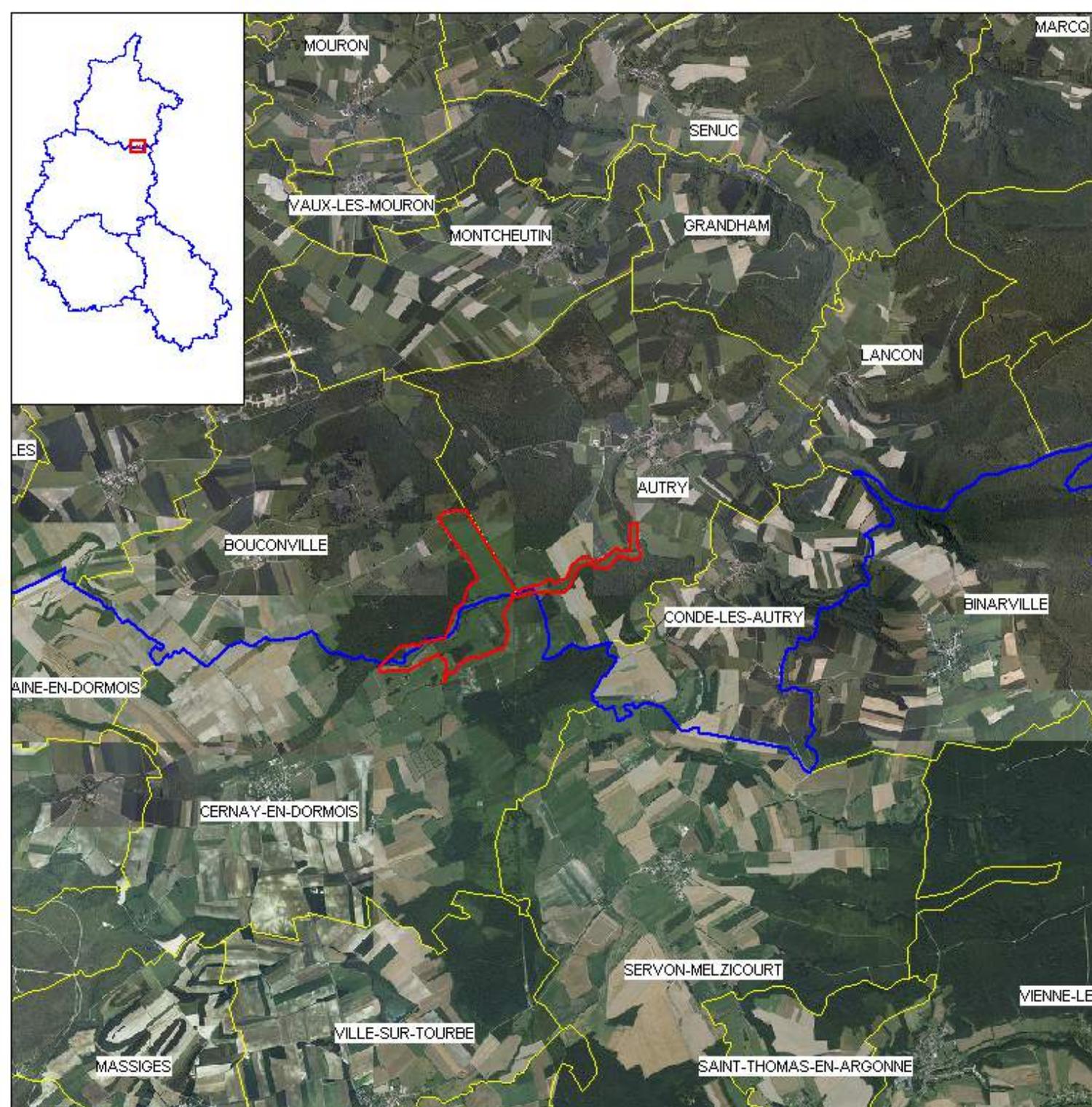
## LOCALISATION GÉNÉRALE



-  Périmètre du site Natura 2000
-  Limite départementale  
Ardenne / Marne
-  Limites communales



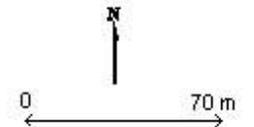
© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Parc - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007



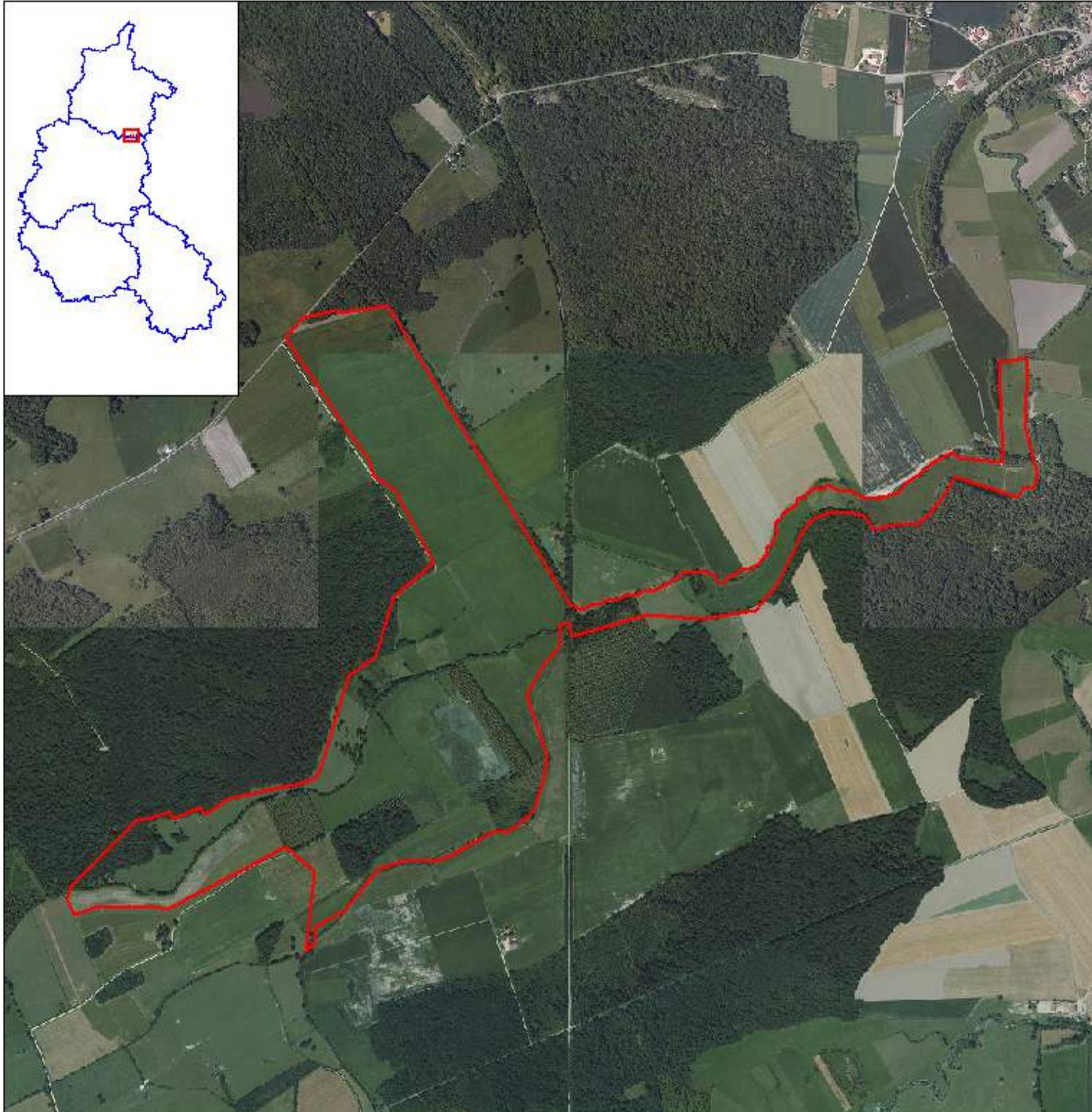
## LIMITES DU SITE



Périmètre du site Natura 2000



© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24/11/2007



## PÉRIMÈTRES PARTICULIERS



 Périimètre du site Natura 2000

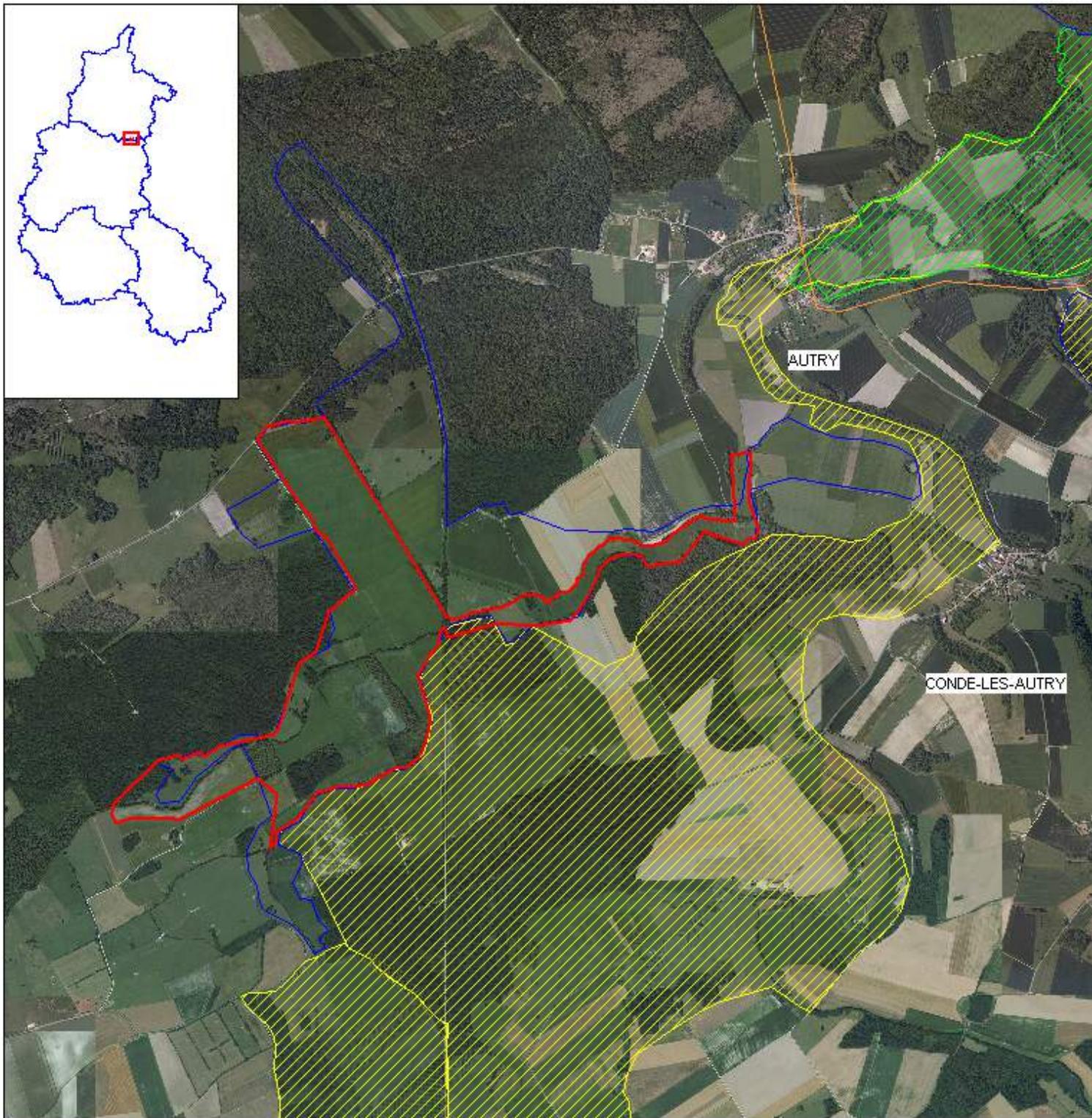
Périimètres particuliers

 ZPS

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2

 ZICO



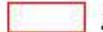
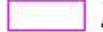
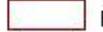
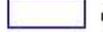
© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN dt 24/11/07

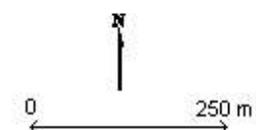
## PARCELLES CADASTRALES



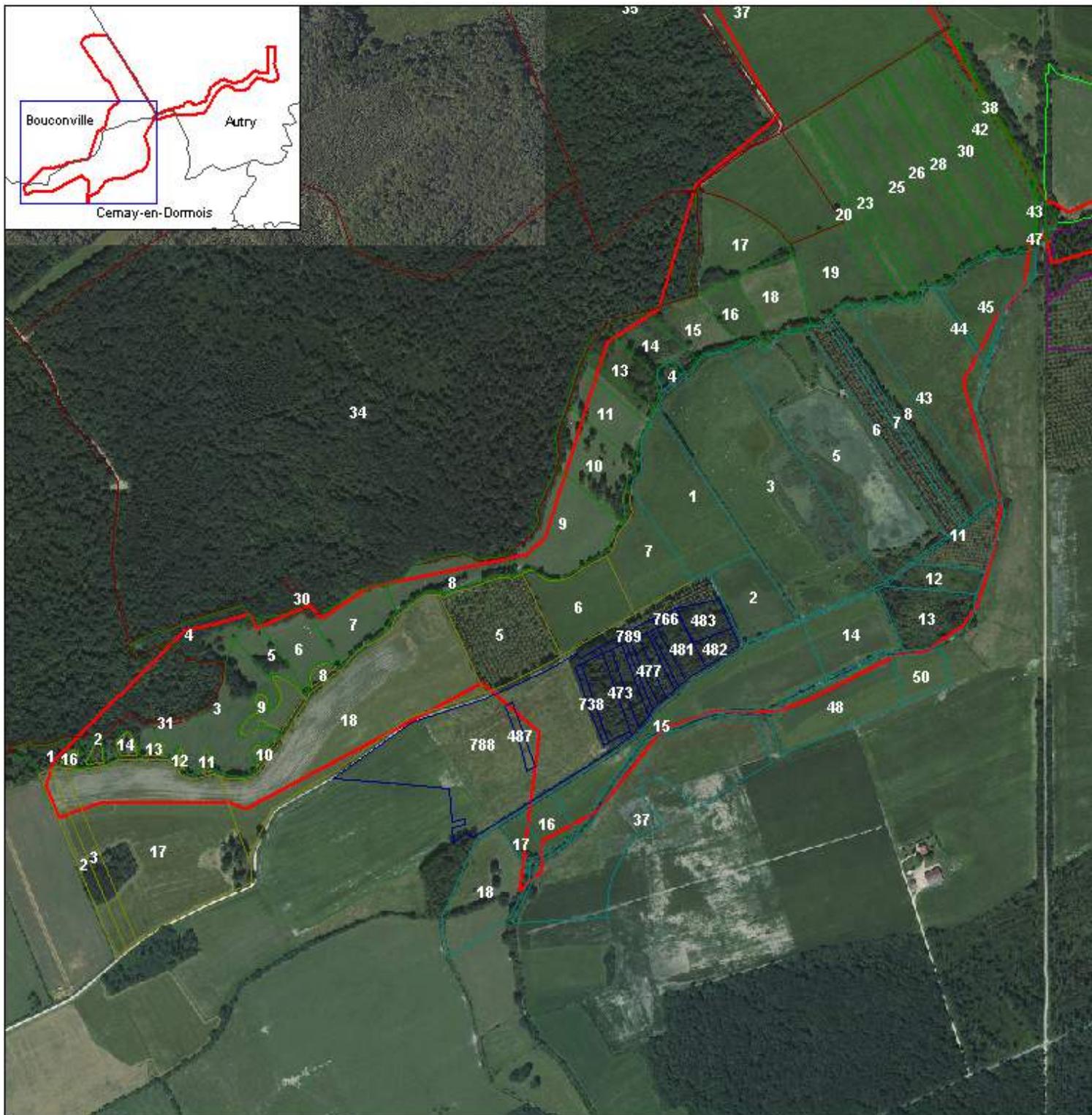
 Périmètre du site Natura 2000

### Section cadastrale

-  Autry - Section ZH
-  Autry - Section C
-  Autry - Section ZI
-  Autry - Section ZK
-  Bouconville - Section B
-  Bouconville - Section C1
-  Bouconville - Section ZD
-  Cernay-en-Dormois - Section B1
-  Cernay-en-Dormois - Section B2
-  Cernay-en-Dormois - Section ZM
-  Cernay-en-Dormois - Section ZN



© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 2011  
 BD ORTHO ©  
 © IGN - Paris - 2005  
 © DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN dt 24/11/07



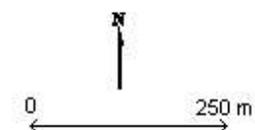
## PARCELLES CADASTRALES



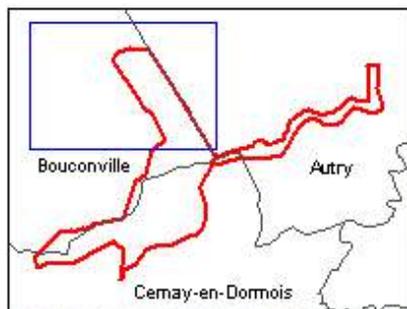
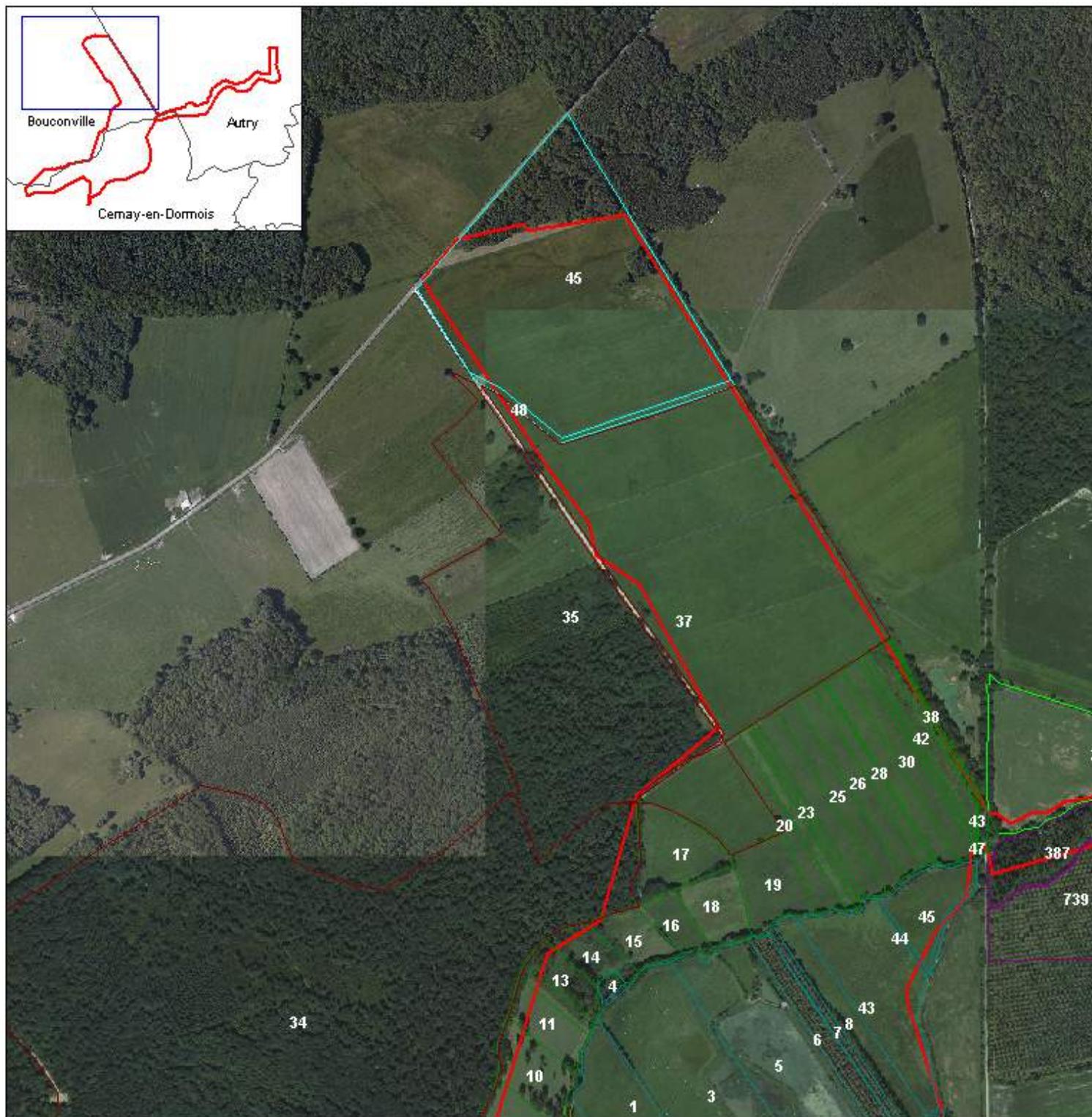
 Périmètre du site Natura 2000

### Section cadastrale

-  Autry - Section ZH
-  Autry - Section C
-  Autry - Section ZI
-  Autry - Section ZK
-  Bouconville - Section B
-  Bouconville - Section C1
-  Bouconville - Section ZD
-  Cernay-en-Dormois - Section B1
-  Cernay-en-Dormois - Section B2
-  Cernay-en-Dormois - Section ZM
-  Cernay-en-Dormois - Section ZN

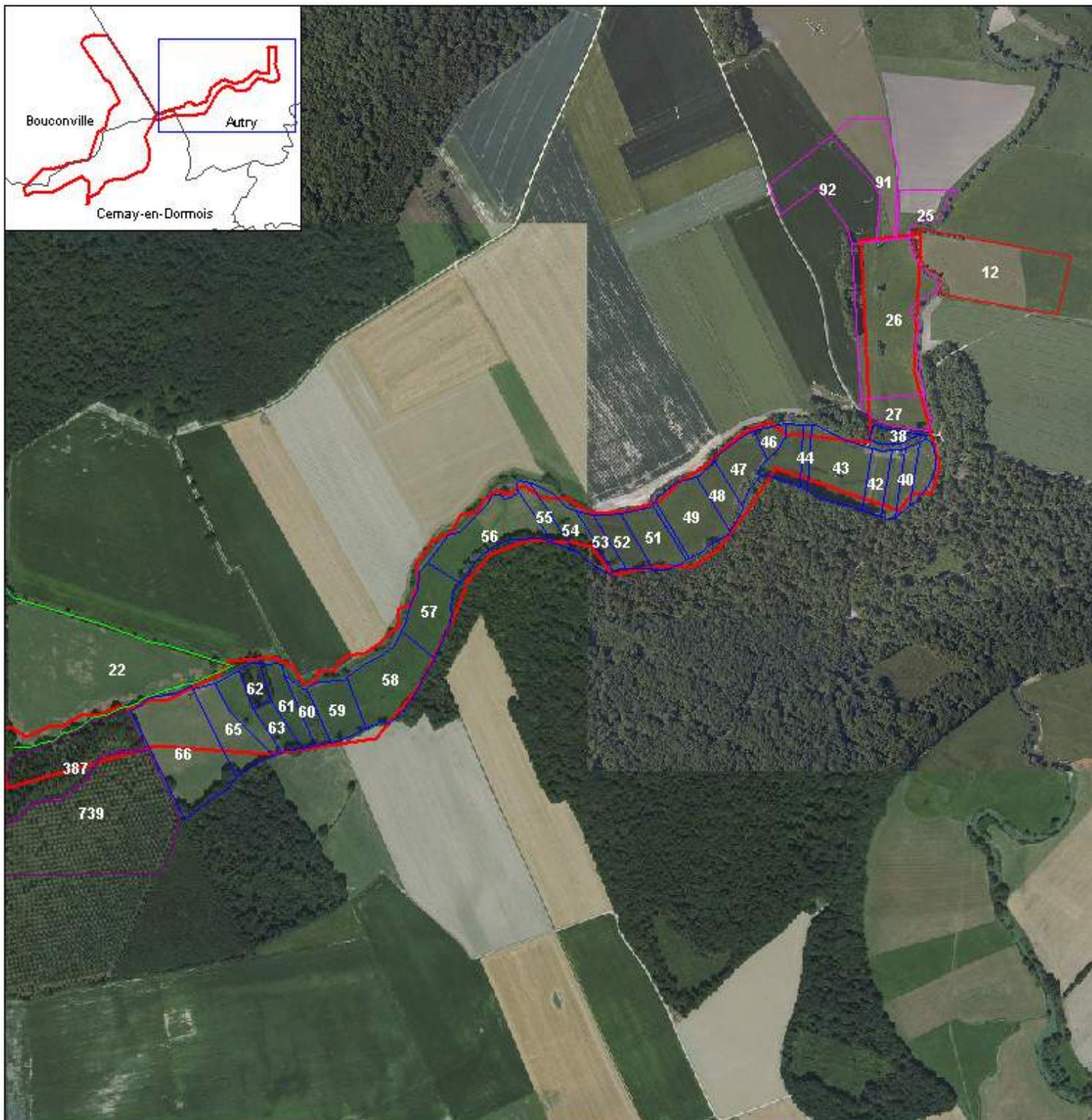


© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007





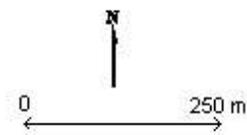
## PARCELLES CADASTRALES



 Périmètre du site Natura 2000

### Section cadastrale

-  Autry - Section ZH
-  Autry - Section C
-  Autry - Section ZI
-  Autry - Section ZK
-  Bouconville - Section B
-  Bouconville - Section C1
-  Bouconville - Section ZD
-  Cernay-en-Dormois - Section B1
-  Cernay-en-Dormois - Section B2
-  Cernay-en-Dormois - Section ZM
-  Cernay-en-Dormois - Section ZN



© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24/11/07



## **B. ETAT DES LIEUX**

## **B. ETAT DES LIEUX**

---

### **I. CADRE PHYSIQUE**

#### **1. Climat**

Le département des Ardennes est caractérisé par un climat de type continental, mais est encore soumis aux flux d'ouest océaniques. Les hivers sont froids et relativement longs.

La pluviométrie annuelle est de 700 à 1 000 mm. La température moyenne annuelle oscille entre 8° et 10 °C.

La région de la vallée de l'Aisne et de la Champagne se caractérise par une plus faible pluviométrie et des températures légèrement plus élevées que dans le reste du département.

Les précipitations sont assez bien réparties tout au long de l'année, deux saisons sont cependant plus humides : l'été et l'hiver.

Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 700 mm et se répartissent sur 165 jours. Les températures moyennes des mois de janvier et juillet sont respectivement de 1,8°C et 17,8°C. La neige ne couvre le sol qu'en moyenne 13 jours par an, mais les jours de gelée sont relativement importants (88 jours) (d'après les données climatiques à Rethel).

Ces données climatiques sont mentionnées à titre indicatif, car les stations où sont relevées ces données se situent à quelques dizaines de kilomètres de la zone étudiée.

#### **2. Géologie**

##### A l'échelle régionale :

La vallée de l'Aisne s'écoule vers le nord en suivant de nombreux méandres le long du bord occidental de l'Argonne. Le flanc ouest de sa vallée correspond à une vaste plaine appartenant à la « Champagne humide », appelée « Vallage », où se concentre l'activité agricole.

##### A l'échelle du site :

Le site est composé principalement d'alluvions récentes, correspondant aux limons de débordement de la Dormoise. Au delà de cet ensemble, le site se compose de colluvions (dépôt de bas de pente argilo-gaizeux) dans les zones en dépressions et repose sur le socle de gaize d'Argonne (Albien supérieur) sur les hauteurs à l'ouest (Bois de l'Echelle) et plus ponctuellement à l'est du site.

##### Cf. Carte 5 : Géologie

### **3. Hydrologie**

Le site Natura 2000 est traversé du sud-ouest au nord-est par la Dormoise et est bordé au sud par le ruisseau « des Sugnon », qui se jette dans la Dormoise au centre du site.

Données issues du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) (données FPPMA 51, 2011) :

- Surface du bassin versant : 95,02 km<sup>2</sup>.
- Longueur de la Dormoise : 17,5 km.
- La Dormoise prend sa source à une altitude de 141 m dans le camp militaire de Suippes et se jette dans l'Aisne à une altitude de 113 m.
- La pente moyenne de la Dormoise : 1,57 ‰.

Le site abrite également 2 étangs (lieu-dit « Les vingt fauchées »), des mares « abreuvoirs » ainsi que de nombreux fossés de drainage, répartis sur l'ensemble du site et servant quelques fois de limites parcellaires.

*Cf. Carte 6 : Réseau hydrographique*

## GÉOLOGIE



 Périmètre du site Natura 2000

CD : Colluvions des zones en dépressions

Cv : Colluvions de pied de versants et talweg  
de petites vallées

FzA : Alluvions récentes

Fy1, Fy2 : Alluvions anciennes des moyennes terrasses

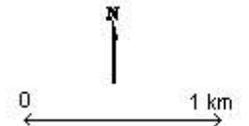
Fx2 : Alluvions anciennes des hautes terrasses

C2 : Marnes crayeuses (Turonien inférieur et moyen)

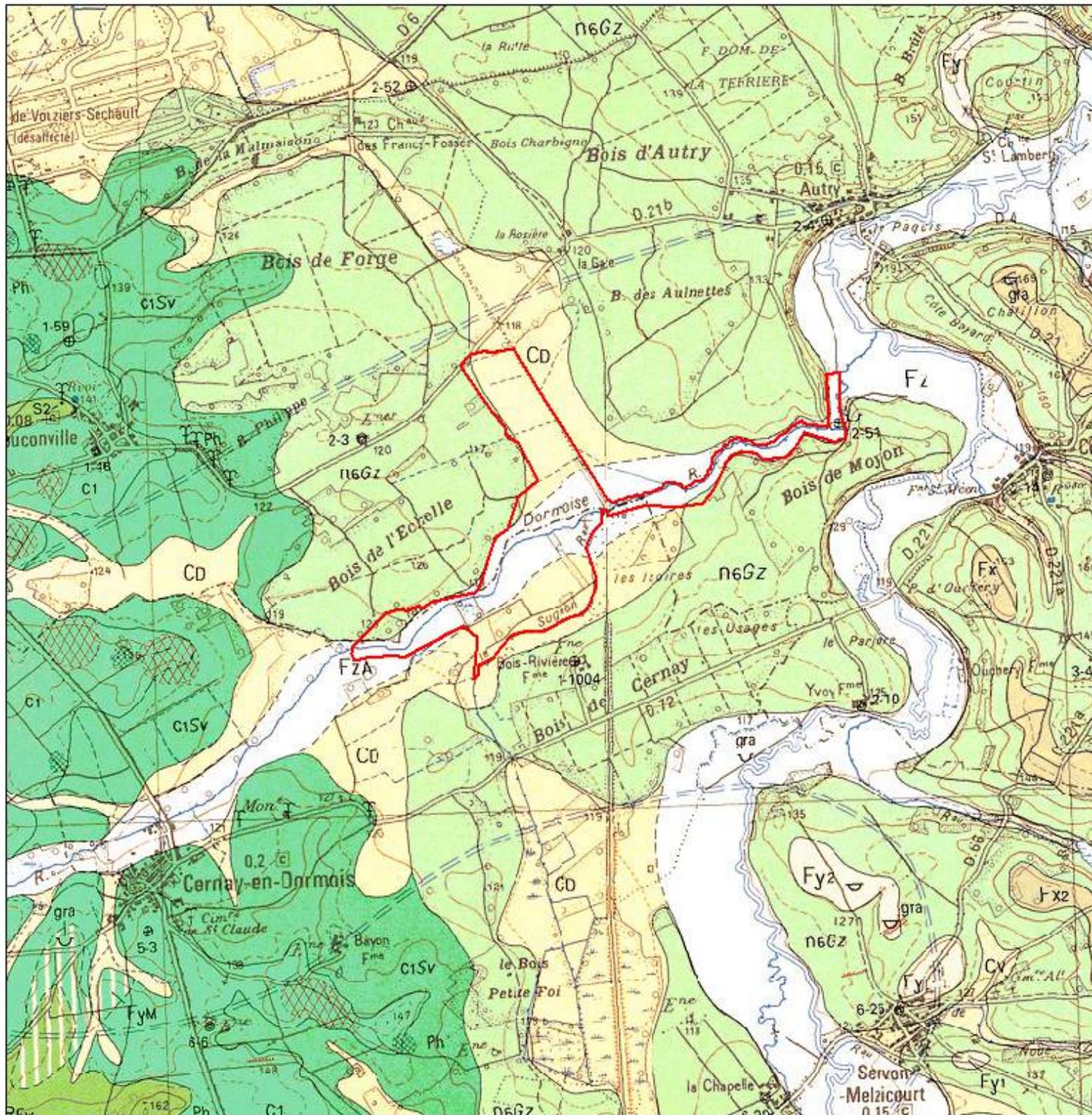
C1 : Marnes et craies (Cénomaniens moyen et supérieur)

C1sv : Sables verts supérieurs (Cénomaniens inférieur)

n6Gz : Gaize d'Argonne (Albien supérieur)



© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD SCAN GEOL 500  
© BRGM - Paris - 2009  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - BRGM



## RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

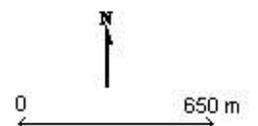
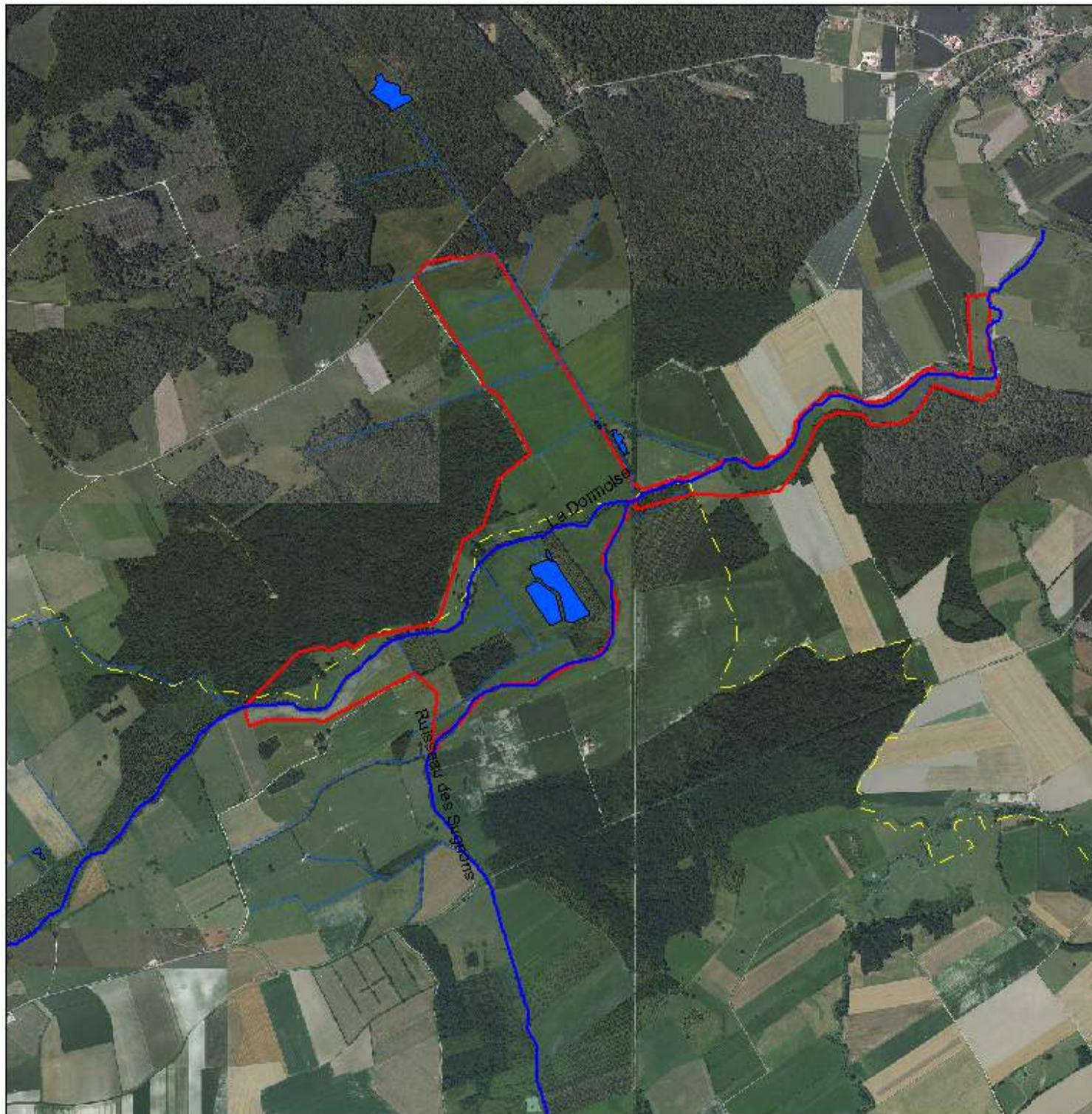


 Périmètre du site n°43

 Limite départementale

Réseau hydrographique

 Rivière/ruisseau  
 Fossé



© Conservatoire du patrimoine naturel  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD CARTHAGE ©  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN (révisé 2011)



## **II. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE**

### **1. Les habitats naturels**

#### *a. Etat des connaissances*

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances
Habitats naturels	DIDIER B., MISSET C., ROYER J-M. MISSET C.	1997	★★
	LORICH T., DETCHEVERRY P. (CENCA)	1997/1998/2003 2011	

#### Légende :

Nul (0)

Faible (★) : Description des habitats d'après Corine Biotopes (niveau alliance),

Moyen (★★) : Description des habitats naturels en identifiant les groupements présents (niveau association) par des relevés phytosociologiques

Bon (★★★) : Description des groupements végétaux (niveau association) et évaluation de leur état de conservation

#### *b. Méthodologie*

##### ➤ **Description des habitats naturels**

Pour la description des habitats naturels, des entités homogènes de par leur structure de végétation sont définies visuellement sur le site. Dans chaque entité, des relevés phytosociologiques sont réalisés selon la méthode de Braun-Blanquet. Des relevés au GPS, ont été effectués afin de suivre sur le long terme l'évolution du cortège floristique.

Les relevés phytosociologiques ont été réalisés en avril et mai 2011 en prenant en compte une aire minimale de 4x4m<sup>2</sup>.

Un coefficient d'abondance-dominance, représentant une estimation du recouvrement et de l'abondance de chaque espèce végétale, est attribué selon le modèle suivant :

Coefficient	Recouvrement
+	< 1% du couvert végétal
1	De 1 à 5% du couvert
2	De 6 à 25%
3	De 26 à 50%
4	De 51 à 75%
5	De 76 à 100%

#### Annexe 4 : Description de la méthode Braun-Blanquet

##### ➤ **Evaluation de l'état de conservation**

L'état de conservation est lié à toute une série d'attributs (indicateurs), qui peuvent être quantifiés ou qualifiés, et qui fluctuent au cours du temps.

L'enjeu est donc d'évaluer l'état de conservation à la date de réalisation du DOCOB, des habitats naturels considérés comme ayant une valeur patrimoniale moyenne à forte.

Pour chaque habitat, l'état de conservation est défini en fonction de l'indicateur qui obtient la plus mauvaise évaluation. Suite à cette évaluation, des travaux de gestion seront préconisés et mis en œuvre dans l'objectif d'améliorer et de contenir l'état de conservation des habitats naturels et des espèces patrimoniales.

### c. Description

68 relevés phytosociologiques ont été réalisés aux cours des journées de prospections de terrain les 28 et 29 avril, les 3, 9 et 12 mai 2011, ce qui a permis de définir les groupements végétaux du site Natura 2000 n° 43 « Prairies d'Autry ».

#### Annexe 5 : Localisation et analyse des relevés phytosociologiques de 2011

Le site Natura 2000 n°43 « Prairies d'Autry » est composé de 21 habitats naturels, chacun pouvant regrouper plusieurs groupements végétaux :

Les végétations aquatiques :

- Des végétations aquatiques des eaux douces stagnantes : 3 groupements ;
- Des végétations à renoncules des rivières de plaine ;

Les végétations de roselières et de cariçaies :

- Les roselières basses : 2 groupements ;
- Les roselières à *Phragmites australis* ;
- Les roselières à *Glyceria maxima* ;
- Des magnocariçaies : 3 groupements ;

Les végétations de mégaphorbiaies :

- Les mégaphorbiaies\* : 2 groupements ;

Les végétations prairiales :

- Les prairies mésohygrophiles à hygrophiles de fauches : 4 groupements ;
- Les prairies mésohygrophiles à hygrophiles pâturées : 4 groupements ;
- Les prairies humides maigres de fauche ;
- Les prairies mésophiles ;

Les boisements et fourrés humides :

- La fruticée ;
- La saulaie à Saule cendré ;
- Les forêts alluviales ;
- La chênaie pédonculée ;

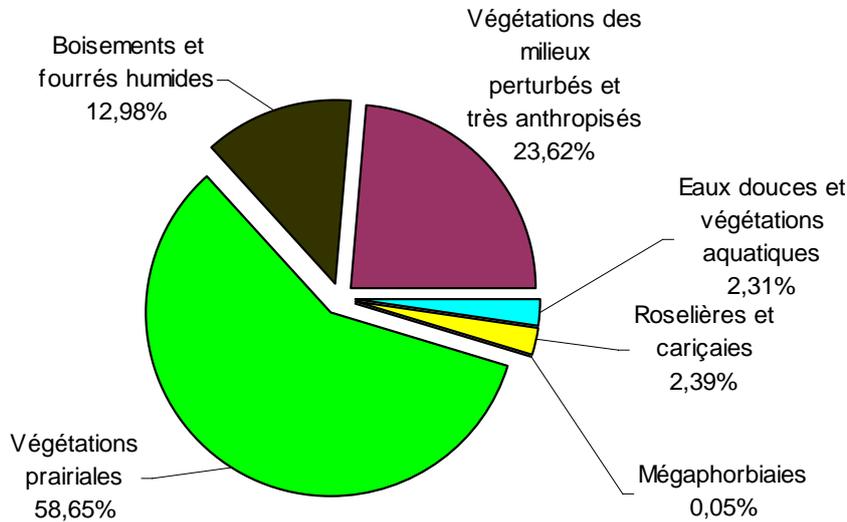
Les végétations de milieux perturbés et très anthropisés :

- Des végétations de friches ;
- Les zones rudérales ;
- Des prairies améliorées ;
- Les cultures ;
- Les plantations.

Le site Natura 2000 est dominé par les végétations prairiales qui occupent plus de la moitié de la surface totale du site (58%). Les végétations de milieux perturbés et très anthropisés sont également bien représentés sur le site (environ 25% de la surface). Les boisements et fourrés humides sont plus

localisés, et n'occupent qu'environ 12% de la surface du site. Les autres habitats tels que les roselières et magnocariçaies ainsi que les végétations aquatiques sont plus ponctuels et ne représentent respectivement qu'environ 2% de la surface totale du site. Les mégaphorbiaies sont très sporadiques et ne se cantonnent qu'au niveau de zones relictuelles.

*Figure 1 : Proportion surfacique des grands types d'habitats naturels sur le site*



Parmi les prairies, qui sont l'habitat dominant sur le site, ce sont les prairies mésohygrophiles à hygrophiles de fauche qui occupent la plus vaste surface. En effet, celles-ci sont présentes sur près de la moitié du site (un peu plus de 47% de la surface totale du site). Les prairies mésohygrophiles à hygrophiles pâturées, de même que les prairies améliorées, sont également bien présentes, puisqu'elles occupent un peu plus de 10% de la surface du site. La chênaie pédonculée, les cultures et les plantations occupent chacune environ 6% de la surface.

Seul l'état de conservation des habitats naturels remarquables a été évalué.

De manière générale, cet état de conservation peut être considéré comme bon. En effet, les végétations aquatiques et les prairies possèdent encore un cortège floristique relativement complet et caractéristique. Seules les mégaphorbiaies, mésotrophes et eutrophes, peuvent être considérées comme altérées, du fait de leur fort embroussaillage.

*Annexe 6 : Evaluation de l'état de conservation des habitats patrimoniaux*

Chaque unité écologique est décrite par une fiche synthétique qui énonce :

- **les caractéristiques de l'habitat ;**
- **sa valeur patrimoniale.** La valeur patrimoniale d'un habitat naturel se base sur les statuts réglementaires mais également sur des notions de raretés à différentes échelles (locale régionale et départementale), ainsi que sur d'autres critères comme les limites d'aire de répartition.
- **son état de conservation.** L'état de conservation d'un habitat naturel est défini selon toute une série d'indicateurs qui peuvent être quantifiés ou qualifiés. Ces indicateurs fluctuent au cours du temps. Pour chaque habitat naturel, l'état de conservation est défini en fonction de l'indicateur qui obtient la plus mauvaise évaluation (cf. annexe 6 : Evaluation de l'état de conservation des habitats patrimoniaux).
- **le degré de menace et de vulnérabilité.**

La description de ces habitats naturels se base sur des observations de terrain. Les cartes de répartition présentées sur les fiches synthétiques sont issues des cahiers d'habitats Natura 2000 « habitats forestiers », « habitats humides » et « habitats agropastoraux ».

Les relevés phytosociologiques permettant l'identification des habitats naturels sont regroupés en annexe 5. La cartographie des habitats naturels est présentée en carte 7.

⇒ **21 habitats naturels ont été identifiés sur le site.**

Légende :

- **6210\*** : Habitats prioritaires au titre de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore»
- **LRR** : Liste Rouge Régionale des habitats naturels de Champagne-Ardenne (« RRR » habitat quasi disparu en Champagne-Ardenne, « RR » habitat très rare, « R » habitat rare)
- **Valeur patrimoniale** : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★)
- **Etat de conservation** : Bon (☺☺☺), Altéré (☺☺), Dégradé (☺)
- **Degré de vulnérabilité** : Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△), nul (/)

d. Les habitats naturels remarquables**PLAN D'EAU OU FOSSE AVEC VEGETATIONS AQUATIQUES DES EAUX DOUCES STAGNANTES**CORINE : 22.13 x(22.41 ; 22.421)  
Natura 2000 : 3150**Description et caractéristiques de l'habitat**

**Correspondance phytosociologique** Alliance du *Lemnion trisulcae*  
Alliance de l'*Hydrocharition morsus-ranae*  
Alliance du *Potamion polygonifolii*  
- Association de l'*Hottonietum palustris*



**Surface** 3.58 ha

**Localisation** Cet habitat se retrouve essentiellement au niveau des étangs, de la grande mare située au centre du site, ainsi qu'au niveau de quelques fossés au centre et à l'est du site.

**Physionomie** Le groupement relevant de l'*Hydrocharition morsus-ranae* se localise principalement au niveau des étangs. Il s'agit principalement de colonies d'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*), qui se développent dans les secteurs en eau libre, non envahis par la roselière à *Phragmites*.

Une grande mare, en partie embroussaillée et localisée en limite de périmètre au nord du site est recouverte de couvertures de lemnacées, composées de la Petite Lentille d'eau (*Lemna minor*) et de la Lentille à trois lobes (*Lemna trisulca*).

Le 3<sup>e</sup> groupement consiste en des tapis quasi monospécifiques à Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), qui colonisent certains fossés du site.

**Exigences écologiques** • Eaux mésotrophes\* à eutrophes\*

**Valeur patrimoniale**

★★★

**Statut protection / menace** → Directive européenne « Habitats-Faune-flore » : Annexe I  
→ Liste Rouge Régionale : RR

**Niveau de rareté** Très rare et menacé en Champagne humide en particulier le groupement à Hottonie des marais.

**Autres critères** Intérêt écologique en tant qu'habitat d'espèces (faune, flore). Sur le site, cet habitat abrite d'importantes populations d'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), espèce inscrite sur la Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Champagne-Ardenne.

**Etat de conservation**

☺☺☺

**Etat à privilégier** Les groupements méso-eutrophes témoignant de systèmes non dégradés sont à privilégier par rapport aux groupements eutrophes à hypertrophes à Cératophylles.

**Evaluation de l'état de conservation** L'état de conservation de cet habitat peut être considéré comme bon, du fait de la présence des espèces caractéristiques et de l'absence d'espèces hypertrophes\*.

**Degré de menace**

△△△

**Fragilité de l'habitat** Sur le site, les colonies d'Utriculaires semblent fragiles face à une eutrophisation des plans d'eau où elles sont présentes. Les tapis d'Hottonie restent très fragiles en particulier par le comblement des fossés et le recalibrage des fossés.



***Tendance d'évolution***

Les groupements à Utriculaires auront tendance à évoluer vers des groupements à Cératophylles, plus résistants à l'eutrophisation du milieu.

***Menaces***

- envasement ;
- hypertrophisation\* ;
- augmentation de la turbidité de l'eau due à une trop forte densité de poissons ;
- pollutions ;
- envahissement par les macrophytes\* ;
- comblement de fossé, recalibrage de fossé.

## RIVIERE DE PLAINE NEUTRE A BASIQUE A RENONCULES

CORINE : 24.4  
Natura 2000 : 3260**Description et caractéristiques de l'habitat**

**Correspondance phytosociologique** Alliance du *Batrachion fluitantis*



**Surface** 0,23 ha  
4.33 km de rivière.

**Localisation** Cet habitat se développe principalement au niveau de la Dormoise.

**Physionomie** Il s'agit de communautés submergées composées de tapis de Callitriches (*Callitriche sp.*), accompagnés de la Petite berle (*Berula erecta*) et de la Renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*).

**Exigences écologiques** • eaux courantes oligotrophes\* et oligocalciques\* à eutrophes et calciques

**Valeur patrimoniale**

★★★

**Statut protection / menace** → **Directive européenne « Habitat-Faune-Flore » :** Annexe 1

→ **Liste Rouge Régionale :** R

**Niveau de rareté** Encore assez répandu mais partout menacé par les aménagements et les pollutions.

**Autres critères** Intérêt écologique en tant qu'habitat d'espèces, notamment en ce qui concerne les poissons et les Odonates. En effet, cet habitat est favorable à l'Agriion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), espèce protégée au niveau national et inscrite à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », ainsi que sur les Listes rouges nationale et régionale.

**Etat de conservation**

☺☺☺

**Etat à privilégier** Privilégier des phytocénoses\* pluristratifiées, avec des Renoncules et des Callitriches en strate dominante et des bryophytes\* en strate dominée.

**Evaluation de l'état de conservation****Degré de menace**

△△

**Fragilité de l'habitat** Habitat fragile face à la pollution des rivières.

**Tendance d'évolution** Habitat relativement stable.

**Menaces**

- eutrophisation\* ;
- pollution des eaux ;
- envahissement par les héliophytes\* (Rubaniers, Laïches et Roseaux)

**MAGNOCARICAIES**CORINE : 53.21  
Natura 2000 : -**Description et caractéristiques de l'habitat****Correspondance  
phytosociologique**

Alliances du *Caricion gracilis* :

- Association du *Galio palustris* – *Caricetum ripariae*

Alliance du *Magnocaricion elatae* :

- Association du *Caricetum vesicariae*

**Surface**

1,11 ha

**Localisation**

Cet habitat se retrouve principalement sur les rives des étangs et au niveau des dépressions humides des prairies. Ces magnocariçaies se développent également, de façon plus sporadique, au niveau des fossés.

**Physionomie**

Il s'agit de formations végétales hautes (>1m) dominées par des Laïches, qui constituent les ceintures intérieures des plans d'eau aux eaux calmes et peu profondes.

Ce sont souvent des formations paucispécifiques\* formées par la Laïche des rives (*Carex riparia*), la Laïche aiguë (*Carex acuta*), la Laïche vésiculeuse (*Carex vesicaria*).

**Exigences écologiques**

- Inondation de façon à peu près permanente
- Substrats minéraux ou légèrement tourbeux
- Eaux peu carbonatées

**Valeur patrimoniale**

★★

**Statut protection /  
menace**

Directive européenne « Habitat-Faune-Flore » :

→ **Liste Rouge Régionale :** R**Niveau de rareté**

Seule la cariçaie à Laïche vésiculeuse (*Carex vesicaria*) est rare en Champagne-Ardenne et inscrite sur la Liste rouge régionale.

**Autres critères**

Intérêt écologique en tant qu'habitats d'espèces (flore, faune)

**Etat de conservation**

😊😊😊

**Etat à privilégier**

L'état actuel est à privilégier.

**Evaluation de l'état de  
conservation**

Il s'agit de magnocariçaies quasi mono spécifiques, en bon état de conservation.

**Degré de menace**

△△

**Fragilité de l'habitat**

Habitat assez fragile vis à vis de l'exondation.

**Tendance d'évolution**Evolution vers la saulaie à Saule cendré (*Salix cinerea*).**Menaces**

- envahissement par les saules ;
- plantation de peupliers ;
- exondation prolongée

**MEGAPHORBIAIES MESOTROPES****CORINE : 37.1**  
**Natura 2000 : 6430.1****Description et caractéristiques de l'habitat****Correspondance phytosociologique** Association du *Thalictrum flavum* – *Althaeetum officinalis***Surface** 0,05 ha**Localisation** Cet habitat se localise au centre du site, en mosaïque avec la fruticée, mais également au niveau de dépressions de certaines prairies à l'est du site.**Physionomie** Il s'agit d'une formation herbacée moyenne, composée de la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), accompagnée de l'Épilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*), de l'Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*), de la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*).**Exigences écologiques** • sol alluvial riche en bases**Valeur patrimoniale**

★★

**Statut protection / menace** → **Directive européenne « Habitat-Faune-Flore » :** Annexe 1  
Liste Rouge Régionale :**Niveau de rareté** Assez rare en Champagne-Ardenne.**Autres critères** Ces mégaphorbiaies abritent une importante population d'Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*), espèce très rare en Champagne-Ardenne et inscrite sur la Liste rouge régionale de Champagne-Ardenne.**Etat de conservation**

☺☺

**Etat à privilégier** Mégaphorbiaies occupant de grandes étendues avec un cortège floristique diversifié typique.**Evaluation de l'état de conservation** L'état de conservation peut être considéré comme altéré, du fait de l'embroussaillage par la fruticée.**Degré de menace**

△△

**Fragilité de l'habitat** Habitat fragile à l'embroussaillage.**Tendance d'évolution** Evolution dans un premier temps vers de la saulaie ou de la fruticée, puis vers de la forêt alluviale.**Menaces**

- embroussaillage par la saulaie ou la fruticée ;
- plantations de peupliers ;
- perturbations hydrauliques (drainage...);
- hyper-eutrophisation.

**MEGAPHORBIAIES EUTROPHES**CORINE : 37.71  
Natura 2000 : 6430.4**Description et caractéristiques de l'habitat**

**Correspondance phytosociologique** Association de l'*Urtica dioicae* – *Calystegietum sepium*



**Surface** 0,03 ha

**Localisation** Cet habitat se localise principalement sous les peupleraies.

**Physionomie** Formation dominée par l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), accompagnée dans une moindre mesure par la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), le Liseron des haies (*Calystegia sepium*).

**Exigences écologiques** • substrat alluvial riche en azote

**Valeur patrimoniale**

★★

**Statut protection / menace** → Directive européenne « Habitat-Faune-Flore » : Annexe 1  
Liste Rouge Régionale :

**Niveau de rareté** Assez fréquent en Champagne-Ardenne.

**Autres critères** Intérêt écologique en tant qu'habitat d'espèces (flore, faune)

**Etat de conservation**

☺☺

**Etat à privilégier** Privilégier des formes peu embroussaillées et si possible un cortège diversifié.

**Evaluation de l'état de conservation** L'état de conservation peut être considéré comme altéré, du fait de l'embroussaillage de ces formations.

**Degré de menace**

△

**Fragilité de l'habitat** Habitat peu fragile sur le site.

**Tendance d'évolution** Evolution dans un premier temps vers la saulaie à Saule cendré, puis vers des Aulnaies-frênaies.

**Menaces**

- travaux de correction des rivières ;
- drainage ;
- concurrence avec des espèces envahissantes.

**PRAIRIES HUMIDES MAIGRES**CORINE : 37.31  
Natura 2000 : 6410**Description et caractéristiques de l'habitat**

**Correspondance phytosociologique**      Ordre des *Molinietalia caerulea*



**Surface**      0,71 ha  
Cet habitat se localise principalement en deux secteurs du site :  
- au nord sur le secteur de Bouconville ;  
- sur la prairie humide à l'ouest de l'étang des Rosières.

**Localisation**      Les secteurs encore caractéristiques représentent aujourd'hui une surface très limitée. Cependant, la présence relictuelle d'espèces caractéristiques de groupement (Cirse anglais, Scorzonère) dans les prairies mésohygrophiles de fauche peuvent laisser supposer que ce groupement était beaucoup plus représenté et arégressé suite à l'intensification des pratiques agricoles.

**Physionomie**      Il s'agit d'une formation herbacée assez basse composée de la Violette à feuilles de pêcher (*Viola persicifolia*), accompagnée du Cirse d'Angleterre (*Cirsium dissectum*) et de la Scorzonère des prés (*Scorzonera humilis*).

**Exigences écologiques**

- sols oligotrophes à mésotrophes
- sol minéral à paratourbeux

**Valeur patrimoniale**

★★★

**Statut protection / menace**

➔ **Directive européenne « Habitat-Faune-Flore » :**      Annexe 1

➔ **Liste Rouge Régionale :**      RR

**Niveau de rareté**      Rare partout en Champagne-Ardenne et en régression rapide.

**Autres critères**      Intérêt écologique en tant qu'habitat d'espèces.

**Etat de conservation**

😊😊😊

**Etat à privilégier**      Privilégier les faciès oligotrophes.

**Evaluation de l'état de conservation**      Sur les secteurs cartographiés, l'état de conservation général de cet habitat peut être considéré comme bon.

**Degré de menace**

△△△

**Fragilité de l'habitat**      Habitat très fragile face à l'intensification des pratiques agricoles (fertilisation).

**Tendance d'évolution**      Evolution vers la mégaphorbiaies et des stades embroussaillés en l'absence de fauche.

**Menaces**

- eutrophisation ;
- embroussaillage ;
- abandon de la gestion ;
- retournement en culture ;
- création d'étang ;
- drainage.

**PRAIRIES MESOHYGROPHILES A HYGROPHILES DE FAUCHE**CORINE : 37.21  
Natura 2000 : -**Description et caractéristiques de l'habitat****Correspondance  
phytosociologique**

Groupements méso-hygrophiles :

- Association du *Silao silai* – *Festucetum pratensis*
- Association du *Senecioni aquatici* – *Oenanthetum mediae*

Groupements hygrophiles :

- Association de l'*Oenanthe lachenalii* – *Eleocharitetum uniglumis*
- Association de l'*Oenanthe fistulosae* – *Caricetum vulpinae*

**Surface**

82,17 ha

**Localisation**

Ce groupement constitue l'habitat principal du site Natura 2000. Il se retrouve sur l'ensemble du site.

**Physionomie****Groupements méso-hygrophiles :**

- ***Silao silai* – *Festucetum pratensis*** : groupement prairial à végétation herbacée dense caractérisé par le Silaüs des prés (*Silaum silaus*), la Fétuque roseau (*Festuca arundinacea*), la Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*). Le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) et le Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*) sont également bien présents. Cet habitat peut dériver par fertilisation des prairies humides maigres de fauche.
- ***Senecioni aquatici* – *Oenanthetum mediae*** : groupement prairial à végétation herbacée dense, dominé par le Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*). La Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) sont également bien présentes.

**Groupements hygrophiles :**

- ***Oenanthe lachenalii* – *Eleocharitetum uniglumis*** : cette formation est caractérisée par le Scirpe à une écaille (*Eleocharis uniglumis*). La Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et la Laïche distique (*Carex disticha*) sont bien représentées au sein de ce groupement. Elle est observée dans les dépressions très humides des prairies.
- ***Oenanthe fistulosae* – *Caricetum vulpinae*** : groupement prairial à végétation herbacée dense où les espèces caractéristiques des roselières et cariçaies sont bien représentées : la Baldingère (*Phalaris arundinacea*), la Laïche distique (*Carex disticha*). La Laïche des renards (*Carex vulpina*), l'Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*) sont les espèces caractéristiques de ce groupement.

**Exigences écologiques**

- sols mésotrophes
- inondation temporaire

**Valeur patrimoniale**

★★

**Statut protection /  
menace**

Directive européenne « Habitat-Faune-Flore » :

➔ **Liste Rouge Régionale :**

R à RR

**Niveau de rareté**

Rare à très rare en Champagne-Ardenne et en voie rapide de disparition.

**Autres critères**

Bien que ces habitats ne soient pas d'intérêt communautaire, leur valeur patrimoniale à l'échelle régionale et plus largement du nord-est de la France est très forte. Il est aussi important de ne pas oublier que ces prairies constituent des habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), papillon protégé au niveau national et inscrit aux annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », ainsi que sur les Listes rouges nationale et régionale.

En ce qui concerne la flore, cet habitat est essentiel pour de nombreuses espèces végétales patrimoniales : Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*), Inule des fleuves (*Inula britannica*), Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*), Scorzonère humble (*Scorzonera humilis*)...

#### Etat de conservation



##### Etat à privilégier

Les faciès mésotrophes sont à privilégier.

##### Evaluation de l'état de conservation

L'état de conservation général de ces prairies peut être considéré comme altéré, principalement du fait d'un niveau trophique trop élevé, entraînant ainsi une diminution de la diversité floristique de ces différents groupements.

#### Degré de menace



##### Fragilité de l'habitat

Habitat fragile face à l'intensification agricole (fertilisation).

##### Tendance d'évolution

Evolution vers des mégaphorbiaies en cas d'abandon des pratiques agropastorales puis embroussaillage du milieu.

##### Menaces

- drainage ;
- conversion en cultures ;
- eutrophisation (fertilisation) ;
- abandon de la fauche.

**PRAIRIES MESOPHILES DE FAUCHE**CORINE : 38.22  
Natura 2000 : 6510**Description et caractéristiques de l'habitat****Correspondance  
phytosociologique**Alliance de l'*Arrhenatherion elatioris*Potentiellement : association du *Primulo veris* – *Festucetum rubrae***Surface**

1,04 ha

**Localisation**

Cet habitat est très ponctuel sur le site et se localise essentiellement à l'est du site.

**Physionomie**

Il s'agit d'un groupement prairial à végétation herbacée relativement dense, dominé par la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*) et la Fétuque rouge (*Festuca rubra*). La Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), le Silaüs des prés (*Silau silaus*) sont les principales espèces compagnes de ce groupement.

**Exigences écologiques**

- sols mésotrophes

**Valeur patrimoniale**

★★★

**Statut protection /  
menace**

- ➔ Directive européenne « Habitat-Faune-Flore » : Annexe I
- ➔ Liste Rouge Régionale : RR

**Niveau de rareté**

Disparu ou très rare et en régression très rapide.

**Autres critères**

Intérêt écologique en tant qu'habitat d'espèces (faune, flore)

**Etat de conservation**

☺☺☺

**Etat à privilégier**

Les faciès mésotrophes riches en espèces sont à privilégier.

**Evaluation de l'état de  
conservation**

L'état de conservation peut-être considéré comme bon. Le cortège floristique est relativement typique.

**Degré de menace**

△△△

**Fragilité de l'habitat**

Habitat fragile face à l'intensification agricole.

**Tendance d'évolution**

Evolution vers des ourlets et fourrés arbustifs en cas d'abandon de la fauche.

**Menaces**

- conversion en cultures ;
- eutrophisation ;
- abandon de la fauche.

**CHENAIE PEDONCULEE**CORINE : 41.24  
Natura 2000 : 9160**Description et caractéristiques de l'habitat****Correspondance  
phytosociologique**Alliance du *Fraxino excelsioris* – *Quercion roboris**La classification phytosociologique reste à préciser, il pourrait en effet s'agir d'une variante plus sèche de forêt alluviale.***Surface**

12,01 ha

**Localisation**

Cet habitat se localise à l'est et à l'ouest du site, principalement en marge du site Natura 2000.

**Physionomie**

Le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), domine la strate arborescente. Il est accompagné de l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), du Tremble (*Populus tremula*). La strate arbustive est composée du Noisetier (*Corylus avellana*), de l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), du Prunellier (*Prunus spinosa*) et la strate herbacée est dominée par les ronces (*Rubus sp.*).

**Exigences écologiques**

- Sols neutres ou calcaires

**Valeur patrimoniale**

★★

**Statut protection /  
menace**

→ Directive européenne « Habitat-Faune-Flore » : Annexe I  
Liste Rouge Régionale :

**Niveau de rareté**

Très rare Champagne-Ardenne.

**Autres critères**

Intérêt écologique en tant qu'habitats d'espèces (flore, faune)

**Etat de conservation**

☺☺☺

**Etat à privilégier**

Futaies mélangées avec taillis de Charme ou de Noisetier.  
Taillis sous futaie avec taillis de Charme ou de Noisetier.

**Evaluation de l'état de  
conservation**

L'état de conservation peut être considéré comme bon.

**Degré de menace**

△

**Fragilité de l'habitat**

Habitat peu fragile sur le site

**Tendance d'évolution**

Chênaie pédonculée à Charme.

**Menaces**

- coupe rase ;
- coupe d'exploitation trop fréquente ;
- tassement des sols.

## FORETS ALLUVIALES

CORINE : 44.33  
Natura 2000 : 91E0\***Description et caractéristiques de l'habitat****Correspondance  
phytosociologique**Alliance de l'*Alnion incanae* (= *Alno – Padion*)

Associations potentielles :

- *Pruno pado - Fraxinetum excelsioris*
- *Ribeso sylvestris – Alnetum glutinosae*

**Surface**

2,76 ha

**Localisation**

Il s'agit d'une forme relictuelle localisée en bordure de la Dormoise.

**Physionomie**

Il s'agit d'un groupement arboré dominé par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) accompagné par le Saule blanc (*Salix alba*). La strate arbustive est dominée par les saules (*Salix cinerea*, *Salix viminalis*, ...), accompagnés dans une moindre mesure par le Prunellier (*Prunus spinosa*).

**Exigences écologiques**

- sensibilité vis-à-vis des changements hydrauliques

**Valeur patrimoniale**

★★★

**Statut protection /  
menace**

- ➔ **Directive européenne « Habitat-Faune-Flore » :** Annexe I, habitat prioritaire
- ➔ **Liste Rouge Régionale :** RRR

**Niveau de rareté**

Rare partout en Champagne-Ardenne et très menacé par les aménagements forestiers.

**Autres critères**

Intérêt écologique en tant qu'habitat d'espèces, principalement avifaunistiques.

L'Orme lisse est potentiellement présent sur ce type de milieu.

**Etat de conservation**

☺☺☺

**Etat à privilégier**

Privilégier l'état actuel.

**Evaluation de l'état de  
conservation**

L'état de conservation peut être considéré comme bon.

**Degré de menace**

△

**Fragilité de l'habitat**

Habitat peu fragile sur le site.

**Tendance d'évolution**

Habitat relativement stable.

**Menaces**

- coupe rase ;
- plantations ;
- modification du système hydraulique.

e. Les habitats naturels à valeur patrimoniale faible

Pour les habitats naturels ayant une faible valeur patrimoniale, leur état de conservation n'est pas évalué.

**ROSELIERES BASSES**CORINE : 53.14  
Natura 2000 : -**Description et caractéristiques de l'habitat**

<b>Correspondance phytosociologique</b>	Association de l' <i>Oenanthe aquatica</i> – <i>Rorippetum amphibiae</i> Classe du <i>Glycerio fluitantis</i> – <i>Nasturtietea officinalis</i> : - Association du <i>Glycerietum fluitantis</i>
<b>Surface</b>	0,01 ha  (La surface du groupement de l' <i>Oenanthe aquatica</i> – <i>Rorippetum amphibiae</i> en mosaïque avec les roselières à <i>Phragmites australis</i> des étangs, n'a pas été estimée).
<b>Localisation</b>	Cet habitat se retrouve principalement au niveau des étangs et au niveau de dépressions à l'est du site.
<b>Physionomie</b>	Le groupement de l' <i>Oenanthe aquatica</i> – <i>Rorippetum amphibiae</i> correspond à une formation composée de l' <i>Oenanthe aquatica</i> et du <i>Rorippe amphibia</i> , qui colonise les rives envasées des étangs mésotrophiques. Ils sont accompagnés du Plantain d'eau ( <i>Alisma plantago-aquatica</i> ), de la Menthe aquatique ( <i>Mentha aquatica</i> ).  Le groupement du <i>Glycerietum fluitantis</i> est dominé par la Glycérie flottante ( <i>Glyceria fluitans</i> ).
<b>Exigences écologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Substrat argileux à sablonneux avec léger marnage</li> </ul>

**Valeur patrimoniale**

★

<b>Statut protection / menace</b>	Directive européenne « Habitat – Faune-Flore » : Liste Rouge Régionale :
<b>Niveau de rareté</b>	Fréquent en Champagne-Ardenne.
<b>Autres critères</b>	Intérêt écologique en tant qu'habitats d'espèces (flore, faune)

**Degré de menace**

△

<b>Fragilité de l'habitat</b>	Habitat peu fragile sur le site.
<b>Tendance d'évolution</b>	Evolution vers des faciès embroussaillés.
<b>Menaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- embroussaillage ;</li> <li>- perturbations hydrauliques.</li> </ul>

**ROSELIERES A GLYCERIA MAXIMA**CORINE : 53.15  
Natura 2000 : -**Description et caractéristiques de l'habitat**

<b>Correspondance phytosociologique</b>	Association du <i>Glycerietum maximae</i>
<b>Surface</b>	0,6 ha
<b>Localisation</b>	Cet habitat se localise essentiellement au sein des fossés. Il se retrouve plus ponctuellement au niveau des étangs, en mosaïque avec les roselières basses et les roselières à <i>Phragmites australis</i> .
<b>Physionomie</b>	Il s'agit d'une formation haute, dominée par la Glycérie aquatique ( <i>Glyceria maxima</i> ), accompagnée du Plantain d'eau ( <i>Alisma plantago-aquatica</i> ), de l'Iris jaune ( <i>Iris pseudacorus</i> ), du Scirpe des bois ( <i>Scirpus sylvaticus</i> ).
<b>Exigences écologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inondation relativement constante</li> <li>• Eaux eutrophes</li> </ul>

**Valeur patrimoniale**

★

<b>Statut protection / menace</b>	Directive européenne « Habitat –Faune-Flore» : Liste Rouge Régionale :
<b>Niveau de rareté</b>	Fréquent en Champagne-Ardenne.
<b>Autres critères</b>	Intérêt écologique en tant qu'habitats d'espèces, principalement floristique. En effet, au sein de cet habitat se développent deux espèces inscrites sur la Liste rouge régionale : la Stellaire des marais ( <i>Stellaria palustris</i> ) et la Samole de Valérand ( <i>Samolus valerandi</i> ).

**Degré de menace**

△

<b>Fragilité de l'habitat</b>	Habitat peu fragile sur le site.
<b>Tendance d'évolution</b>	Evolution vers une roselière plus dense à <i>Phragmites australis</i> .
<b>Menaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- curage ;</li> <li>- pollutions ;</li> <li>- exondations.</li> </ul>

**ROSELIERES A PHRAGMITES AUSTRALIS**CORINE : 53.11  
Natura 2000 : -**Description et caractéristiques de l'habitat**

<i>Correspondance phytosociologique</i>	Association du <i>Phragmitetum australis</i>
<i>Surface</i>	2,24 ha
<i>Localisation</i>	Ces roselières se retrouvent essentiellement au niveau des étangs.
<i>Physionomie</i>	Cette formation, haute (>1,2m), est dominée par le Roseau ( <i>Phragmites australis</i> ), accompagné de la Morelle douce-amère ( <i>Solanum dulcamara</i> ). Quelques taches de Jonc des chaisiers ( <i>Scirpus lacustris</i> ) et de Massette à feuilles étroites ( <i>Typha angustifolia</i> ) sont présentes localement au sein de cette formation à <i>Phragmites australis</i> .
<i>Exigences écologiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteurs où la nappe d'eau présente une faible variation du niveau</li> <li>• Sol minéral eutrophe, souvent vaseux</li> </ul>

**Valeur patrimoniale**

★

<i>Statut protection / menace</i>	Directive européenne « Habitat –Faune-Flore» : Liste Rouge Régionale :
<i>Niveau de rareté</i>	Très fréquent en Champagne-Ardenne.
<i>Autres critères</i>	Intérêt écologique en tant qu'habitats d'espèces (flore, faune)

**Degré de menace**

△

<i>Fragilité de l'habitat</i>	Habitat peu fragile sur le site.
<i>Tendance d'évolution</i>	Evolution vers de la saulaie à Saule cendré.
<i>Menaces</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- envahissement par les saules ;</li> <li>- perturbation du fonctionnement hydrique.</li> </ul>

**PRAIRIES MESOHYGROPHILES A HYGROPHILES PATUREES****Description et caractéristiques de l'habitat****Correspondance phytosociologique**Groupement mésophile : Alliance du *Cynosurion cristati*Groupements méso-hygrophiles : Associations de l'*Hordeo secalini – Lolietum perennis* et du *Carici flaccaae – Juncetum inflexi*Groupement hygrophile : Association du *Ranunculo repentis – Alopecuretum geniculati***Surface**

13,02 ha

**Localisation**

Les groupements méso-hygrophiles sont assez bien représentés au sud-ouest et au centre du site. Les groupements mésophile et hygrophile sont quant à eux plus relictuels et n'occupent que de faibles surfaces.

**Physionomie****Groupement mésophile :**

- ***Cynosurion cristati*** : il s'agit essentiellement d'un faciès humide dominé par la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), accompagnée de l'Agrostis stolonifère (*Agrostis stolonifera*) et du Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*).

**Groupements méso-hygrophiles :**

- **le groupement prairial relevant de l'*Hordeo secalini – Lolietum perennis*** est composé d'une végétation herbacée dense dominé par le Ray-grass commun (*Lolium perenne*), accompagné du Pâturin commun (*Poa trivialis*) et de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*). L'Oseille crépue (*Rumex crispus*) est une espèce fréquente dans les relevés.
- **le groupement relevant du *Carici flaccaae – Juncetum inflexi*** se caractérise par la présence du Jonc glauque (*Juncus inflexus*). Il est accompagné de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et de l'Agrostis stolonifère (*Agrostis stolonifera*).

**Groupement hygrophile :**

- ***Ranunculo repentis – Alopecuretum geniculati*** : il s'agit d'un groupement à végétation herbacée dense dominé par la Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*), le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*) et la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*).

**Exigences écologiques**

- Sols mésotrophes à eutrophes
- Végétation pâturée

**Valeur patrimoniale**

★

**Statut protection / menace**

Directive européenne « Habitat –Faune-Flore » :

Liste Rouge Régionale :

**Niveau de rareté**

Fréquent en Champagne-Ardenne.

**Autres critères**

Intérêt écologique en tant qu'habitats d'espèces (flore, faune)

**Degré de menace**

△

**Fragilité de l'habitat**

Habitat fragile face à l'intensification des pratiques agricoles.

**Tendance d'évolution**

-

**Menaces**

- eutrophisation ;
- changements hydrauliques.

**FRUTICEE****CORINE : 31.81**  
**Natura 2000 : -****Description et caractéristiques de l'habitat**

<b>Correspondance phytosociologique</b>	Ordre du <i>Prunetalia spinosae</i>
<b>Surface</b>	5,88 ha
<b>Localisation</b>	Cet habitat se retrouve principalement au sud et au centre du site. Il apparaît quelques fois en mosaïque avec la saulaie à Saule cendré le long des fossés.
<b>Physionomie</b>	Il s'agit d'une végétation composée principalement d'arbustes. Sur le site, elle est dominée par le Prunellier ( <i>Prunus spinosa</i> ), accompagné de l'Aubépine monogyne ( <i>Crataegus monogyna</i> ), du Cornouiller sanguin ( <i>Cornus sanguinea</i> ), de la Viorne obier ( <i>Viburnum opulus</i> ), du Fusain d'Europe ( <i>Evonymus europaeus</i> ). Quelques arbres comme le Chêne pédonculé ( <i>Quercus robur</i> ) et le Frêne ( <i>Fraxinus excelsior</i> ) peuvent également s'y développer.
<b>Exigences écologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sols neutres ou calcaires</li> </ul>

**Valeur patrimoniale** ★

<b>Statut protection / menace</b>	Directive européenne « Habitat –Faune-Flore» : Liste Rouge Régionale :
<b>Niveau de rareté</b>	Fréquent en Champagne-Ardenne.
<b>Autres critères</b>	Intérêt écologique en tant qu'habitat d'espèces, notamment favorable à la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux, dont la Pie-grièche écorcheur, espèce menacée, protégée au niveau national et inscrite à l'annexe I de la Directive européenne « Oiseaux », ainsi que sur la Liste rouge régionale.

**Degré de menace** △

<b>Fragilité de l'habitat</b>	Habitat peu fragile sur le site.
<b>Tendance d'évolution</b>	Evolution vers un boisement de haut jet.
<b>Menaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- débroussaillage ;</li> <li>- maturation vers des stades boisés.</li> </ul>

**SAULAIE A SAULE CENDRE**CORINE : 44.92  
Natura 2000 : -**Description et caractéristiques de l'habitat****Correspondance phytosociologique** Alliance du *Salicion cinereae***Surface** 0,79 ha**Localisation** La saulaie à Saule cendré (*Salix cinerea*), se localise principalement au centre du site, à proximité des étangs, où elle peut former des fourrés assez denses. Elle se retrouve également en mosaïque avec la fruticée et sous les peupleraies.**Physionomie** Il s'agit d'une formation pré-forestière dominée par le Saule cendré (*Salix cinerea*), accompagné du Roseau (*Phragmites australis*), du Liseron des haies (*Calystegia sepium*).**Exigences écologiques**

- Sols mésotrophes à oligotrophes, hygrophiles à mésohygrophiles

**Valeur patrimoniale**

★

**Statut protection / menace** Directive européenne « Habitat –Faune-Flore» :  
Liste Rouge Régionale :**Niveau de rareté** Fréquent en Champagne-Ardenne.**Autres critères** Intérêt écologique en tant qu'habitat d'espèces, notamment pour l'avifaune.**Degré de menace**

△

**Fragilité de l'habitat** Habitat peu fragile sur le site.**Tendance d'évolution** Evolution vers une Aulnaie-frênaie à hautes herbes (Code Corine : 44.3 ; Code Natura 2000 : 91E0\*11), habitat prioritaire inscrit à l'annexe I de la Directive européenne « Habitats-faune-Flore ».**Menaces**

- débroussaillage total ;
- maturation vers des stades boisés.

f. Les habitats artificialisés

Concernant les habitats artificialisés, l'état de conservation et le degré de menace ne sont pas évalués.

**VEGETATIONS DE FRICHES****CORINE : 87.1****Description et caractéristiques de l'habitat**

<b>Correspondance phytosociologique</b>	Classe de l' <i>Artemisietea vulgaris</i>
<b>Surface</b>	0,94 ha
<b>Localisation</b>	Cet habitat se localise au sud du site.
<b>Physionomie</b>	Il s'agit d'une formation composée du Cirse commun ( <i>Cirsium vulgare</i> ), du Cabaret des oiseaux ( <i>Dipsacus fullonum</i> ), accompagnés du Chiendent ( <i>Elytrigia repens</i> ) et de la Berce commune ( <i>Heracleum sphondylium</i> ).  Ce groupement se développe sur une ancienne peupleraie, à nouveau plantée.

**ZONES RUDERALES****CORINE : 87.2****Description et caractéristiques de l'habitat**

<b>Correspondance phytosociologique</b>	Association du <i>Lolio perennis</i> – <i>Plantaginetum majoris</i> Association du <i>Poa annuae</i> – <i>Coronopodetum squamati</i>
<b>Surface</b>	2,38 ha
<b>Localisation</b>	Cet habitat se retrouve sur l'ensemble du site.
<b>Physionomie</b>	Deux groupements se distinguent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le groupement du <i>Lolio perennis</i> – <i>Plantaginetum majoris</i> correspond à une formation rase dominée par la Traînasse (<i>Polygonum aviculare</i>) et par le Plantain à larges feuilles (<i>Plantago major</i>). Ils sont accompagnés, dans une moindre mesure, par la Matricaire discoïde (<i>Matricaria discoidea</i>), le Pâturin annuel (<i>Poa annua</i>). Cet habitat se développe essentiellement sur les chemins régulièrement empruntés par les machines agricoles et autres véhicules.</li> <li>- le groupement relevant du <i>Poa annuae</i> – <i>Coronopodetum squamati</i> correspond également à une végétation rase dominée par la Corne-de-cerf écaillée (<i>Lepidium squamatum</i>) et la Ratoncule naine (<i>Myosurus minimus</i>), espèce inscrite sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne. Elles sont accompagnées de la Traînasse (<i>Polygonum aviculare</i>) et de la Matricaire discoïde (<i>Matricaria discoidea</i>).</li> </ul> <p>Les chemins « carrossables » sont également inclus dans cet habitat.</p>

**PRAIRIES AMELIOREES****CORINE : 81****Description et caractéristiques de l'habitat**

<i>Correspondance phytosociologique</i>	-
<i>Surface</i>	18,30 ha
<i>Localisation</i>	Ces prairies se localisent principalement au centre du site.
<i>Physionomie</i>	Il s'agit d'une formation herbacée dense et haute, dominée par la Fétuque roseau ( <i>Festuca arundinacea</i> ). Suivant la topographie, celle-ci peut être accompagnée par des espèces méso-hygrophiles ou mésophiles. Ces prairies se caractérisent par leur faible à très faible diversité floristique.

**CULTURES****CORINE : 82****Description et caractéristiques de l'habitat**

<i>Correspondance phytosociologique</i>	-
<i>Surface</i>	6,98 ha
<i>Localisation</i>	Principalement localisées au sud-ouest du site.
<i>Physionomie</i>	Cet habitat correspond aux parcelles de grandes cultures céréalières.

**PLANTATIONS****CORINE : 83.32 et 83.31****Description et caractéristiques de l'habitat**

<i>Correspondance phytosociologique</i>	-
<i>Surface</i>	10,45 ha
<i>Localisation</i>	Ces plantations sont disséminées sur l'ensemble du site.
<i>Physionomie</i>	Il s'agit principalement de plantations de peupliers et de conifères, ainsi que des plantations d'aulnes et de frênes en bordure d'étangs.

## HABITATS NATURELS



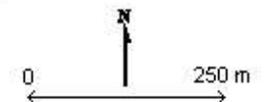
 Périmètre du site



Unités écologiques  
(Code Natura 2000)

-  Végétations immergées des rivières (3260)
-  Végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150)
-  Mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes (6430)
-  Prairies humides maigres de fauche (6410)
-  Prairies mésophiles (6510)
-  Chênaie pédonculée (9160)
-  Forêts alluviales (91E0\*)
-  Eaux douces
-  Magnocariçales
-  Roselières
-  Prairies hygrophiles de fauche
-  Prairies mésohygrophiles de fauche
-  Prairies hygrophiles pâturées
-  Prairies mésohygrophiles pâturées
-  Prairies mésophiles pâturées
-  Fruticée
-  Saulaie à Saule oendré
-  Végétations de friches
-  Végétations des milieux hyper piétinés
-  Cultures et prairies améliorées
-  Plantations

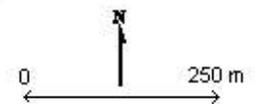
© Conseil régional d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24/11/07



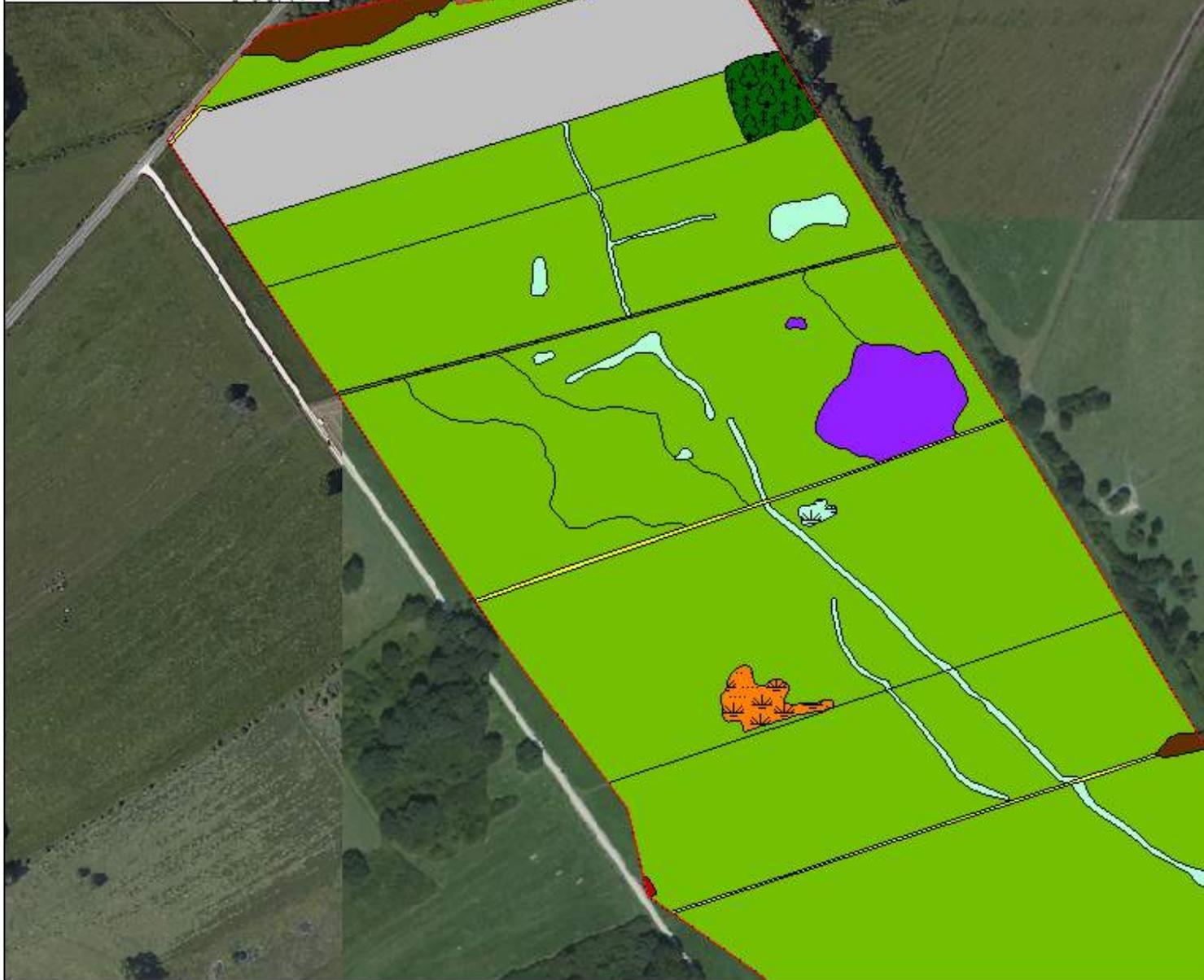
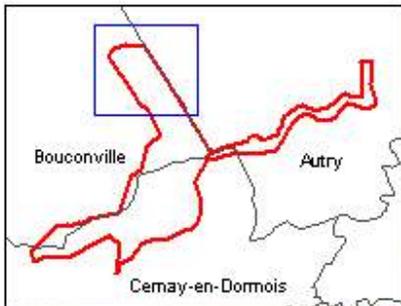
## HABITATS NATURELS



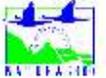
© Conseil régional de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24/11/2007



## HABITATS NATURELS



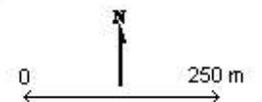
 Périmètre du site



Unités écologiques  
(Code Natura 2000)

-  Végétations immergées des rivières (3260)
-  Végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150)
-  Mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes (6430)
-  Prairies humides maigres de fauche (6410)
-  Prairies mésophiles (6510)
-  Chênaie pédonculée (9160)
-  Forêts alluviales (91E0\*)
-  Eaux douces
-  Magnocariçaies
-  Roselières
-  Prairies hygrophiles de fauche
-  Prairies mésohygrophiles de fauche
-  Prairies hygrophiles pâturées
-  Prairies mésohygrophiles pâturées
-  Prairies mésophiles pâturées
-  Fruticée
-  Saulaie à Saule cendré
-  Végétations de friches
-  Végétations des milieux hyper piétinés
-  Cultures et prairies améliorées
-  Plantations

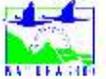
© Conseil régional de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007



## HABITATS NATURELS



 Périmètre du site



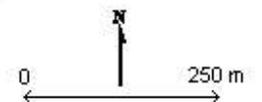
Unités écologiques  
(Code Natura 2000)

-  Végétations immergées des rivières (3260)
-  Végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150)
-  Mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes (6430)
-  Prairies humides maigres de fauche (6410)
-  Prairies mésophiles (6510)
-  Chênaie pédonculée (9160)
-  Forêts alluviales (91E0\*)
-  Eaux douces
-  Magnocariçales
-  Roselières
-  Prairies hygrophiles de fauche
-  Prairies mésohygrophiles de fauche
-  Prairies hygrophiles pâturées
-  Prairies mésohygrophiles pâturées
-  Prairies mésophiles pâturées
-  Fruticée
-  Saulaie à Saule cendré
-  Végétations de friches
-  Végétations des milieux hyper piétinés
-  Cultures et prairies améliorées
-  Plantations

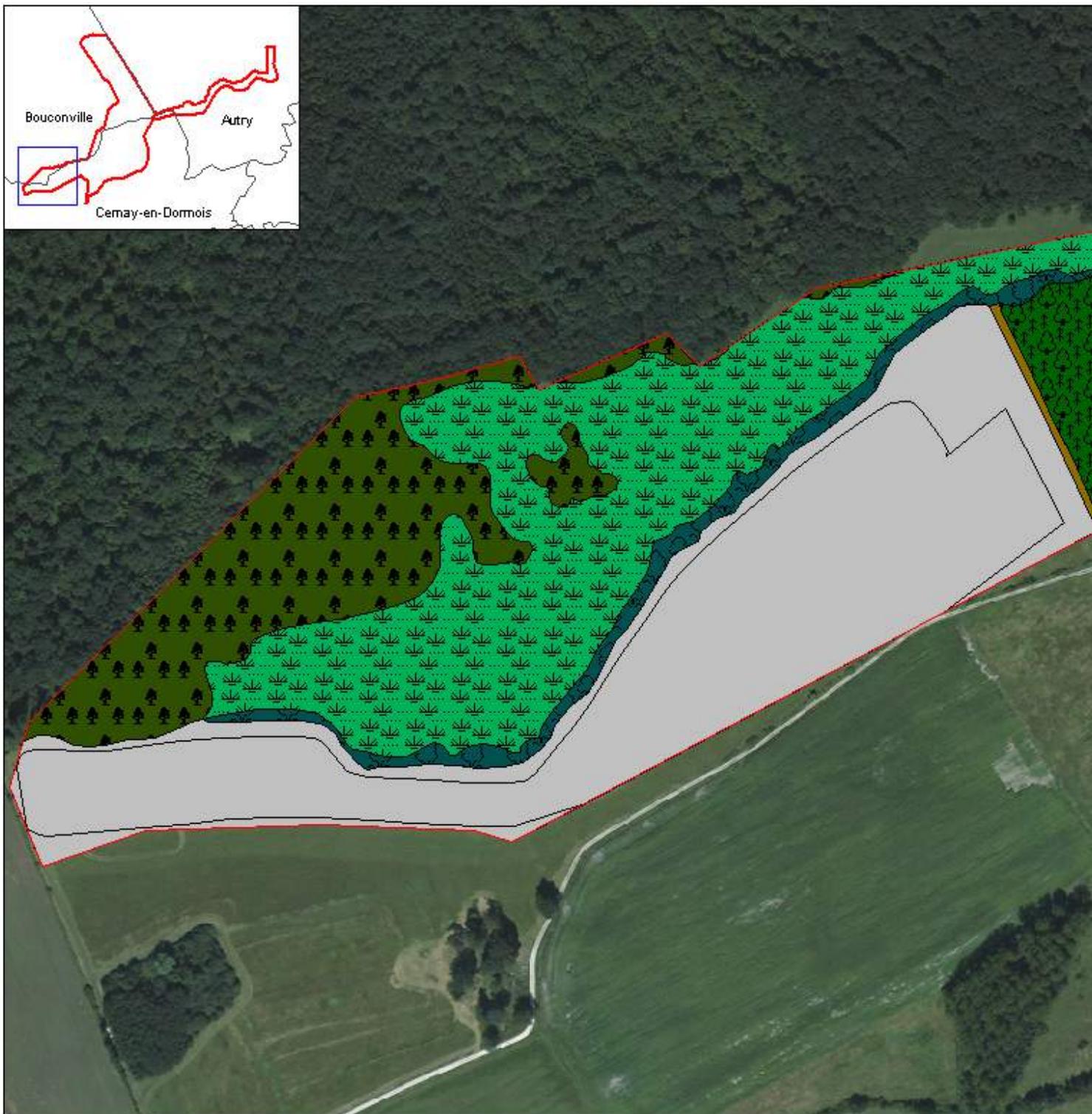
© Conseil régional d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©

© IGN - Paris - 2005

© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24/11/2007



## HABITATS NATURELS



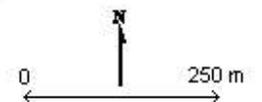
 Périmètre du site



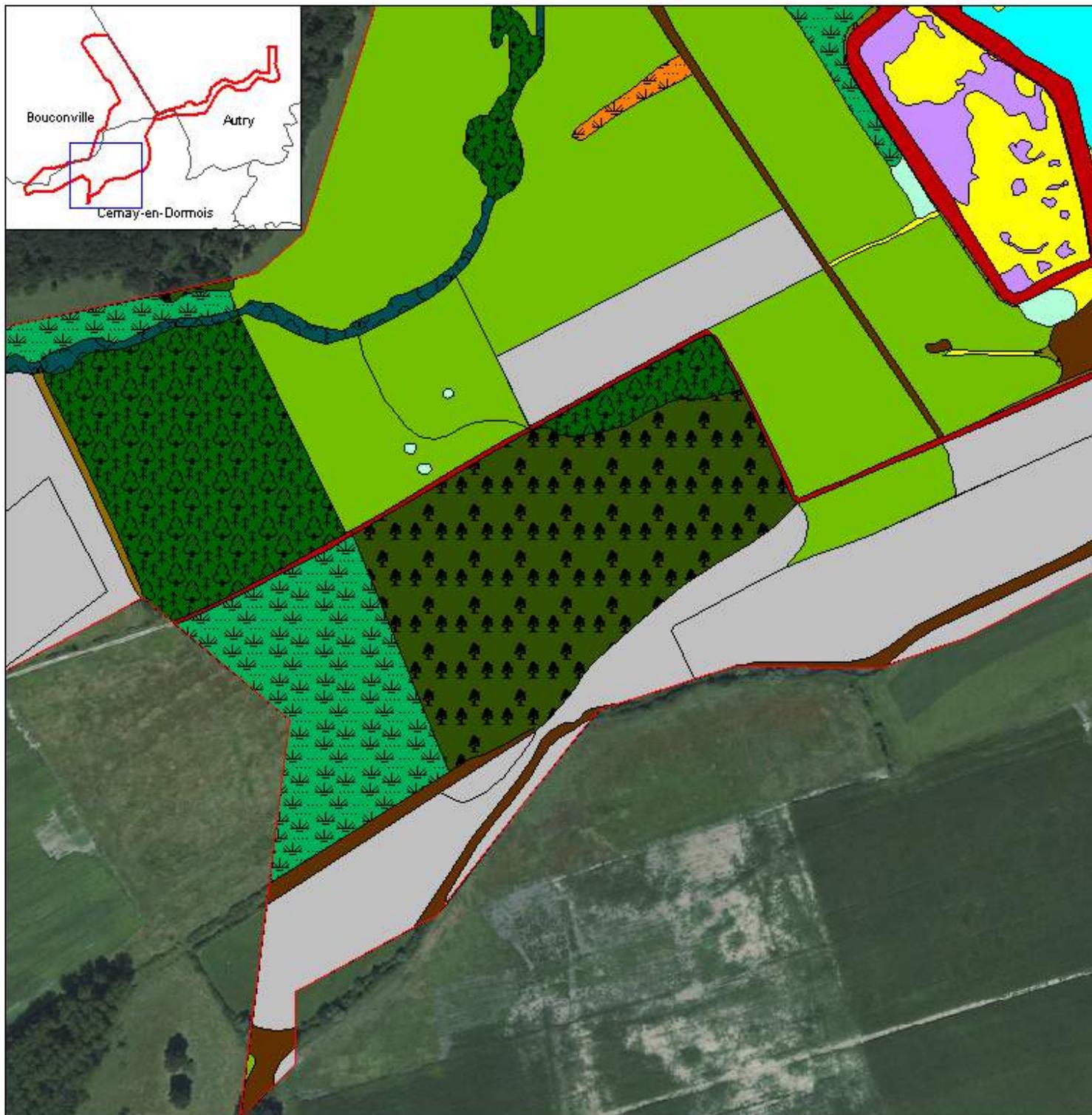
Unités écologiques  
(Code Natura 2000)

-  Végétations immergées des rivières (3260)
-  Végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150)
-  Mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes (6430)
-  Prairies humides maigres de fauche (6410)
-  Prairies mésophiles (6510)
-  Chênaie pédonculée (9160)
-  Forêts alluviales (91E0\*)
-  Eaux douces
-  Magnocariçaies
-  Roselières
-  Prairies hygrophiles de fauche
-  Prairies mésohygrophiles de fauche
-  Prairies hygrophiles pâturées
-  Prairies mésohygrophiles pâturées
-  Prairies mésophiles pâturées
-  Fruticée
-  Saulaie à Saule cendré
-  Végétations de friches
-  Végétations des milieux hyper piétinés
-  Cultures et prairies améliorées
-  Plantations

© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007



## HABITATS NATURELS



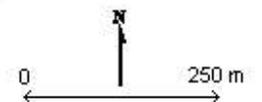
 Périètre du site



Unités écologiques  
(Code Natura 2000)

-  Végétations immergées des rivières (3260)
-  Végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150)
-  Mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes (6430)
-  Prairies humides maigres de fauche (6410)
-  Prairies mésophiles (6510)
-  Chênaie pédonculée (9160)
-  Forêts alluviales (91E0\*)
-  Eaux douces
-  Magnocariçaies
-  Roselières
-  Prairies hygrophiles de fauche
-  Prairies mésohygrophiles de fauche
-  Prairies hygrophiles pâturées
-  Prairies mésohygrophiles pâturées
-  Prairies mésophiles pâturées
-  Fruticée
-  Saulaie à Saule cendré
-  Végétations de friches
-  Végétations des milieux hyper piétinés
-  Cultures et prairies améliorées
-  Plantations

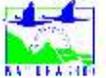
© Conseil régional d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007



## HABITATS NATURELS



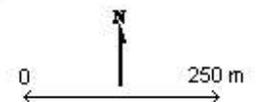
 Périmètre du site



Unités écologiques  
(Code Natura 2000)

-  Végétations immergées des rivières (3260)
-  Végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150)
-  Mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes (6430)
-  Prairies humides maigres de fauche (6410)
-  Prairies mésophiles (6510)
-  Chênaie pédonculée (9160)
-  Forêts alluviales (91E0\*)
-  Eaux douces
-  Magnocariçaies
-  Roselières
-  Prairies hygrophiles de fauche
-  Prairies mésohygrophiles de fauche
-  Prairies hygrophiles pâturées
-  Prairies mésohygrophiles pâturées
-  Prairies mésophiles pâturées
-  Fruticée
-  Saulaie à Saule cendré
-  Végétations de friches
-  Végétations des milieux hyper piétinés
-  Cultures et prairies améliorées
-  Plantations

© Conseil régional de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24/11/2007



*g. Synthèse et statut des habitats**Figure 2 : Tableau des habitats naturels cartographiés en 2011*

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	LRCA	Surface (en ha)	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de menace
<b>Les habitats naturels remarquables (100,84 ha soit 58 % du site) / 17,57 ha d'habitats d'intérêt communautaire soit 10,63% du site</b>							
Plans d'eau et fossés avec végétations aquatiques des eaux douces stagnantes	22.13x(22.41 ; 22.421)	3150	RR	0,73	***	☺☺☺	△△△
Rivière de plaine neutre à basique à Renoncules	24.4	3260	R	0,23 4.33 km	***	☺☺☺	△△
Magnocariçaies	53.21	-	R	1,11	**	☺☺☺	△△
Mégaphorbiaies mésotrophes	37.1	6430.1	-	0,05	**	☺☺	△△
Mégaphorbiaies eutrophes	37.71	6430.4	-	0,03	**	☺☺	△
Prairies humides maigres de fauche	37.31	6410	RR	0,71	***	☺☺☺	△△△
Prairies mésohygrophiles à hygrophiles de fauche	37.21	-	R	82,17	**	☺☺	△△△
Prairies mésophiles de fauche	38.22	6510	RR	1,04	***	☺☺☺	△△△
Chênaie pédonculée	41.24	9160	-	12,01	**	☺☺☺	△
Forêts alluviales	44.3	91E0*	R	2,76	***	☺☺☺	△
<b>Les habitats naturels à valeur patrimoniale faible (30,86ha soit 17,7 % du site)</b>							
Roselières basses	53.14	-	-	0,01	*	-	△
Roselières à <i>Glyceria maxima</i>	53.15	-	-	0,6	*	-	△

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	LRCA	Surface (en ha)	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de menace
Roselière à <i>Phragmites australis</i>	53.11	-	-	2,24	★	-	△
Prairies mésohygrophiles à hygrophiles pâturées	37.24 ; 38.1	-	-	13,02	★	-	△
Fruticée	31.81	-	-	5,88	★	-	△
Saulaie à Saule cendré	44.92	-	-	0,79	★	-	△
<b>Les habitats artificialisés (42,22ha soit 24,3 % du site)</b>							
Végétations de friches	87.1	-	-	0,94	-	-	-
Zones rudérales	87.2	-	-	2,38	-	-	-
Prairies améliorées	81	-	-	18,30	-	-	-
Cultures	82	-	-	6,98	-	-	-
Plantations	83.32 ; 83.31	-	-	10,45	-	-	-
				<b>TOTAL</b>	<b>165,29</b>		

**Légende :**

6210\* : Habitats prioritaires au titre de la Directive « Habitats- Faune – Flore »

LRCA : Liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne (« RRR » habitat quasi disparu en Champagne-Ardenne, « RR » habitat très rare, « R » habitat rare)

Valeur patrimoniale : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★)

Etat de conservation : Bon (☺☺☺), Altéré (☺☺), Dégradé (☺)

Degré de vulnérabilité : Forte (△△△), Moyenne (△△), Faible (△)

*Figure 3 : Tableau de réactualisation du Formulaire Standard de Données des habitats d'intérêt communautaire  
(annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore »)*

Intitulé de l'habitat	Initialement présent dans le FSD	Code Natura 2000	Surface (en ha)	% Couvert	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Evaluation globale
Plan d'eau et fossé à végétations aquatiques des eaux douces stagnantes	-	3150	0,73	0,44	?	C	B	B
Rivière de plaine neutre à basique à renoncules	X	3260	0,23	0,14	?	C	B	B
Mégaphorbiaies mésotrophes	X	6430.1	0,05	0,03	?	C	B	B
Mégaphorbiaies eutrophes	X	6430.4	0,03	0,02	?	C	B	B
Prairies humides maigres de fauche	X	6410	0,71	0,43	?	C	B	B
Prairies mésophiles de fauche	X	6510	1,04	0,63	?	C	B	B
Chênaie pédonculée	-	9160	12,01	7,27	?	C	B	B
Forêts alluviales	X	91E0*	2,76	1,67	?	C	B	B
		<b>TOTAL</b>	<b>17,57</b>	<b>10,63</b>				

*FSD : Formulaire Standard de Données*

**% Couvert** : % de la surface de l'habitat par rapport à la surface totale du site

**Représentativité** : degré de représentativité du type d'habitat sur le site

- A : représentativité excellente
- B : représentativité bonne
- C : représentativité significative

**Superficie relative** : superficie du site couverte par l'habitat par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitats naturel sur le territoire national :

- A :  $100 > p > 15\%$
- B :  $15 > p > 2\%$
- C :  $2\% > p > 0$

**Statut de conservation** : Degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concernée et possibilité de restauration :

- A : conservation excellente
- B : conservation bonne
- C : conservation moyenne

**Evaluation globale** :

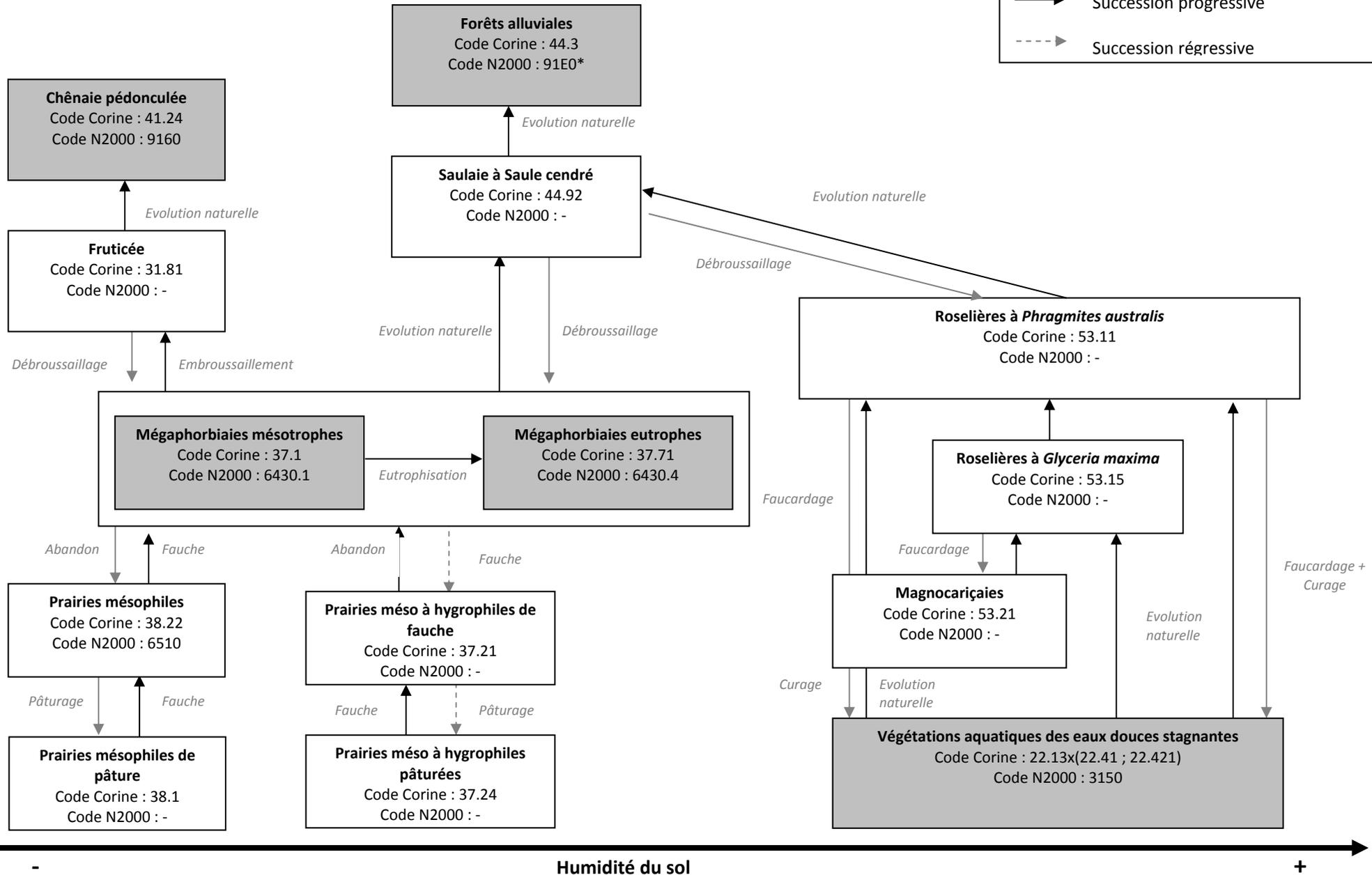
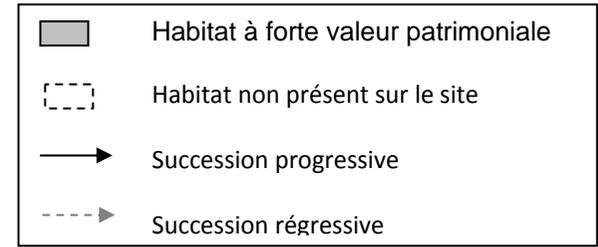
- A : valeur excellente
- B : valeur bonne
- C : valeur significative

#### h. Dynamique et évolution actuelle

Le site Natura 2000 « Prairies d'Autry » se compose d'une grande diversité d'habitats humides, les prairies humides étant largement représentées.

Les différents habitats présents sur le site semblent relativement stables. Mis à part quelques prairies fortement amendées ou remaniées, les différentes prairies qui composent le site sont assez bien conservées, mais sont en voie d'altération suite à l'augmentation de leur niveau trophique. Ce phénomène entraîne une dégradation des groupements typiques et fait régresser voire disparaître les espèces caractéristiques oligo-mésotrophes.

Mises à part les mégaphorbiaies qui sont relictuelles sur le site et qui sont en voie d'embroussaillage, les autres habitats peuvent être considérés comme stables.



## 2. La flore

### a. Etat des inventaires

Sur le site, les connaissances sur les plantes à fleurs sont déjà bonnes. Les prospections se sont faites à la période optimale de végétation des prairies, mégaphorbiaies et autres habitats présents sur le site. Il reste cependant à couvrir encore quelques saisons de végétation pour affiner la liste des espèces et mieux connaître l'évolution des espèces patrimoniales.

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances
Champignons	-	-	0
Algues	-	-	0
Lichens	-	-	0
Bryophytes*	-	-	0
Ptéridophytes*	GREFFE	1998	★
	CENCA	2011	
Phanérogames*	MAILFAIT, CADIX	1898	★★(★)
	MOUZE	1976	
	Société botanique de Liège	1976	
	BIZOT, LION, YUNGMANN	1989	
	BEHR, COPPA, MISSET, YUNGMANN	1992	
	GREFFE	1998	
	MISSET	1997 à 2001	
Thomas LORICH, Pierre DETCHEVERRY (CENCA)	2011		

#### Légende « état des connaissances » :

Nul (0)

Faible (★) : inventaires ne couvrant pas l'ensemble de la saison d'activité biologique

Moyen (★★) : inventaires couvrant l'ensemble d'une saison, avec éventuellement des notions d'abondance

Bon (★★★) : inventaires couvrant plusieurs saisons dans leur ensemble, avec des notions d'abondance

### b. Méthodologie

Les inventaires floristiques ont été réalisés en parcourant l'ensemble du site et en identifiant sur le parcours toutes les espèces rencontrées. Plusieurs passages en 2011 ont été réalisés au cours de la période de végétation : 23 mars, 28 et 29 avril, 3, 9 et 12 mai, 8 et 15 juin, 4 et 27 juillet.

### c. Commentaires et évaluation patrimoniale

*Annexe 7 : Liste des espèces végétales observées sur le site.*

Le site Natura 2000 n°43 possède une diversité floristique exceptionnelle pour la Champagne-Ardenne et plus globalement pour le nord de la France. En effet, depuis les premières prospections réalisées sur le site en 1898 par Mailfait et Cadix jusqu'aux prospections les plus récentes réalisées en 2011 par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 260 espèces végétales ont été recensées. Cette diversité est liée à la mosaïque d'habitats présents sur le site, relativement épargnés par les fertilisations qui engendrent rapidement un appauvrissement de la flore.

Parmi ces 260 espèces vasculaires inventoriées sur le site, 15 sont inscrites sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne, dont 2 sont protégées au niveau national et 4 au niveau régional. 9 de ces espèces ont été revues en 2011.

- ⇒ **Aucune espèce végétale ne relève de la directive « Habitats-Faune-Flore ».** Cependant, certaines espèces (Violette à feuilles de pêcher, Gratiolle officinale...) constituent d'excellents indicateurs de l'état de conservation des milieux et devront faire l'objet de suivis dans le cadre des suivis écologiques du site Natura 2000.

#### Annexe 8 : Cartographie des stations d'espèces végétales patrimoniales

#### Résultats des inventaires floristiques

Domaines	Nbre total d'espèces	Nbre d'espèces protégées				Nbre d'espèces menacées	
		An II DH	An IV DH	PN	PR	LRN	LRR
Phanérogames	257	-	-	2	4	-	15
Ptéridophytes	3	-	-	-	-	-	1

#### Légende :

An II DH : Annexe II de la Directive « Habitat »  
 An IV DH : Annexe IV de la Directive « Habitat »  
 PN : Protection nationale  
 PR : Protection régionale  
 LRN : Liste rouge nationale  
 LRR : Liste rouge régionale

d.Synthèse des espèces floristiques patrimoniales

Nom scientifique	Nom français	Abondance (nb. pieds ou m <sup>2</sup> )	Dernière année d'observation	Type de milieu	Statut de protection et menaces					Valeur patrimoniale	Degré de menace
					DH	Pr. N	Pr. Rég.	LR N	LR-CA		
<i>Allium angulosum</i>	Ail anguleux	Indéterminée	1998	Prairies humides ou marécageuses	-	-	X	-	RR	★★	△△△
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Orchis incarnat	Indéterminée	1998	Bas marais, prairies humides non amendées	-	-	-	-	RR	★	△△
<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale	Indéterminée	1998	Prairies ou pâturages humides, inondées l'hiver, marécages, queues d'étangs	-	X	-	-	R	★★★	△△△
<i>Oenanthe silaifolia</i>	Oenanthe à feuilles de Silaüs	Indéterminée	1998	Prairies humides, fossés, de préférence en milieu calcaire	-	-	X	-	RR	★★	△△△
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse commune	Indéterminée	1998	Prairies humides ou inondables, bas-fonds marécageux, surtout sur sols neutres ou alcalins	-	-	-	-	RR	★	△△
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse	Indéterminée	1998	Frênaies-aulnaies des plaines alluviales	-	-	-	-	R	★	△△
<i>Viola persicifolia</i>	Violette à feuilles de pêcher	> 250 p.	2011	Prairies humides non amendées	-	-	-	-	RR	★	△△
<i>Euphorbia palustris</i>	Euphorbe des marais	> 1000 p.	2011	Prés humides, fossés, berges marécageuses des rivières	-	-	-	-	RR	★	△△
<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais	> 1000 p.	2011	Fossés à niveau d'eau variable, mares et étangs à eaux peu ou non acides, peu profondes, pouvant s'assécher	-	-	-	-	RR	★	△△
<i>Myosurus minimus</i>	Ratoncule naine	~ 20 m <sup>2</sup>	2011	Prairies humides piétinées, sur sols sableux	-	-	-	-	RR	★	△△
<i>Inula britannica</i>	Inule des fleuves	14 p.	2011	Prairies et pâturages humides, bords de fossés, berges des rivières, cariçaies	-	-	X	-	RR	★★	△△△
<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valérand	30 p.	2011	Lieux humides, bord des eaux	-	-	-	-	RR	★	△△

Nom scientifique	Nom français	Abondance (nb. pieds ou m²)	Dernière année d'observation	Type de milieu	Statut de protection et menaces					Valeur patrimoniale	Degré de menace
					DH	Pr. N	Pr. Rég.	LR N	LR-CA		
<i>Stellaria palustris</i>	Stellaire des marais	~ 6 m²	2011	Prairies humides, cariçaies	-	-	-	-	RR	★	△△
<i>Viola elatior</i>	Violette élevée	43 p.	2011	Prairies oligotrophes fraîches, humides ou inondables		X			RR	★★★	△△△
<i>Teucrium scordium</i>	Germandrée des marais	3 p.	2011	Lieux humides, atterrissements d'étangs, fossés humides, prairies inondables	-	-	X	-	-	★★	△△△
<i>Viola pumila</i>	Violette naine	Indéterminée	2000	Prairies humides	-	-	-	-	RRR	★★	△△△

### 3. La faune

#### a. Etat des inventaires

Annexe 9 : Liste des espèces animales observées sur le site.

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances
Chauves-souris	GREFFE	1998	★★
	CENCA	2011	
Autres mammifères	CENCA	2011	★
Oiseaux	GREFFE	1998	★
	CENCA	2011	
Reptiles	GREFFE	1998	★
	CENCA	2011	
Amphibiens	GREFFE	1998	★★
	CENCA	2011	
Lépidoptères Rhopalocères	GREFFE	1998	★★
	CENCA	2011	
Orthoptères	CENCA	2011	★
Odonates	GREFFE	1998	★
	CENCA	2011	
Mollusques	HESNARD Olivier	2010	★★
Autres insectes	CENCA	2011	★
Poissons	ONEMA (CSP)	1999	★★
	ONF / <i>Dubost environnement et milieux aquatiques</i>	2009	
	FPPMA de la Marne	2011	

Légende « état des connaissances » :

Nul (0)

Faible (★) : inventaires ne couvrant pas l'ensemble de la saison d'activité biologique

Moyen (★★) : inventaires couvrant l'ensemble d'une saison, avec éventuellement des notions d'abondance

Bon (★★★) : inventaires couvrant plusieurs saisons dans leur ensemble, avec des notions d'abondance

#### b. Les Oiseaux

##### ▪ Méthodologie

Les oiseaux n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques en 2011. Toutes les espèces contactées durant la phase de terrain ont été notées.

Toutes les espèces nicheuses, les espèces qui ne nichent pas directement sur le site, c'est-à-dire qui le fréquentent en période de reproduction comme zone d'alimentation et les espèces migratrices figurent sur la liste établie.

##### ▪ Commentaires et évaluation patrimoniale

22 espèces ont été contactées sur le site depuis 1998. Parmi ces 22 espèces, 7 n'ont pas été observées lors des prospections de terrain en 2011, dont 5 espèces considérées comme patrimoniales : la Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), le Râle des genêts (*Crex crex*), le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*) et le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*).

Les espèces observées en 2011 se répartissent ainsi :

- 6 espèces nichent de façon certaine sur le site ;
- 4 espèces nichent de façon probable sur le site ;
- 5 espèces fréquentent le site de manière occasionnelle (recherche de nourriture, zone de repos...)

Parmi les 6 espèces qui nichent de façon certaine sur le site, seules la **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) et la **Tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur*) sont considérées comme patrimoniales. En effet, toutes deux sont inscrites sur la Liste rouge régionale des espèces menacées de Champagne-Ardenne et la Pie-grièche écorcheur est également protégée au niveau national et inscrite à l'annexe I de la Directive européenne « Oiseaux ».

Plusieurs couples de Pie-grièche écorcheur ont été observés sur le site, au niveau des haies. La Tourterelle des bois quant à elle, fréquente les secteurs forestiers.

Bien qu'il ne soit pas certain qu'elles nichent sur le site, il est important de signaler la présence de 2 espèces protégées à l'échelle nationale et inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » :

- un couple de **Cigogne noire** (*Ciconia nigra*). Ces individus ont été observés au sein de prairies pâturées et au niveau des étangs.
- un individu de **Busard des roseaux** (*Circus aeruginosus*) au-dessus des étangs du site en avril. Cette espèce est potentiellement nicheuse sur le secteur.

### c. Les Lépidoptères Rhopalocères\*

#### ▪ Méthodologie

Seuls le **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*) (code Natura 2000 : 1064) et le **Damier de la Succisse** (*Euphydryas aurinias ssp. auryinias*) (code Natura 2000 : 1065), papillons protégés au niveau national et inscrit aux annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » et sur les Listes rouges nationale et régionale, ont fait l'objet de prospections spécifiques. Les autres espèces ont été recensées au cours des inventaires botaniques et de détermination des habitats naturels.

#### ▪ Commentaires et évaluation patrimoniale

2 passages ont été effectués pour le suivi du **Cuivré des marais (1064)** : 8 et 15 juin 2011. Les différentes prairies du site ont été parcourues avec capture-identification-relâcher des individus.

Un seul individu, une femelle, a été observé lors du second passage. Cet individu a été observé au niveau d'une prairie mésohygrophile de fauche. Les populations sont certainement plus importantes au regard des vates surfaces de prairies, pâtures et fossés présents sur et autour du site Natura 2000.

Le **Damier de la Succisse (1065)** n'a pas été observé en 2011.

18 espèces de Rhopalocères ont été contactées sur le site depuis 1998, dont 12 ont été observées en 2011.

6 espèces observées en 1998 n'ont pas été revues en 2011. Parmi ces 6 espèces 5 étaient considérées comme patrimoniales :

- le **Fadet de la mélisse** (*Coenonympha glycerion*),
- l'**Azuré du serpolet** (*Glaucopteryx arion*),
- la **Mélitée des digitales** (*Melitaea aurelia*),
- la **Mélitée du plantain** (*Melitaea cinxia*),
- l'**Hespérie du faux-buis** (*Pyrgus alveus*).

Parmi les 12 espèces observées en 2011, 2 sont considérées comme patrimoniales :

- le **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*) (1064) :
- le **Damier noir** (*Melitaea diamina*), également inscrit sur la Liste rouge régionale.

*Annexe 10 : Fiches descriptives des espèces d'intérêt communautaire observées en 2011*

#### d. Les Orthoptères

##### ▪ Méthodologie

Les Orthoptères n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques. Toutes les espèces contactées durant la phase de terrain ont été notées.

##### ▪ Commentaires et évaluation patrimoniale

Deux espèces ont été contactées en 2011, dont 1 est inscrite sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne.

Il s'agit du **Criquet ensanglanté** (*Stethophyma grossum*), observé au niveau de plusieurs prairies.

#### e. Les Odonates

##### ▪ Méthodologie

Seul l'**Agrion de mercure** (*Coenagrion mercuriale*) (1044), espèce protégée au niveau national et inscrite à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », ainsi que sur les Listes rouges nationale et régionale, a fait l'objet d'un suivi spécifique. Les autres espèces ont été recensées au cours des inventaires botaniques et de détermination des habitats naturels.

##### ▪ Commentaires et évaluation patrimoniale

2 passages ont été effectués pour le suivi de l'Agrion de mercure : 29 juin, 4 juillet 2011. Les différents tronçons favorables de « la Dormoise » ont été prospectés avec capture-identification-relâcher des individus.

Potentiellement présente, la **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*) (1041) a été recherchée mais non observée en 2011.

Aucun individu de ces 2 espèces n'a été observé lors de ces passages. Toutefois, la rivière « la Dormoise » présente de nombreux tronçons favorables (vitesse du courant, recouvrement de la végétation du lit, densité de la ripisylve sur les berges...).

8 espèces ont été contactées sur le site depuis 1998, dont 2 ont été observées en 2011. Les 6 espèces observées en 1998 n'ont pas été revues en 2011.

Parmi ces 6 espèces 5 étaient considérées comme patrimoniales :

- l'**Agrion de mercure** (*Coenagrion mercuriale*),
- l'**Agrion gracieux** (*Coenagrion pulchellum*),
- le **Gomphe très commun** (*Gomphus vulgatissimus*),
- l'**Orthetrum brun** (*Orthetrum brunneum*),
- l'**Orthetrum bleissant** (*Orthetrum coerulescens*).

Les espèces observées en 2011 ne possèdent aucun statut particulier.

### f. Les Reptiles et Amphibiens

#### ▪ Méthodologie

Seul le **Triton crêté** (*Triturus cristatus*) (1166), espèce protégée au niveau national et inscrite aux annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » et sur la Liste rouge régionale, a fait l'objet d'un suivi spécifique. Les autres espèces ont été recensées au cours des inventaires botaniques et de détermination des habitats naturels.

#### ▪ Commentaires et évaluation patrimoniale

3 passages ont été effectués pour le suivi du Triton crêté : 29 avril, 12 mai, 8 juin 2011. Les différents points d'eau présents sur le site (1 mare et les étangs) ont été prospectés à l'aide d'un filet troubleau.

Aucun individu n'a été observé lors de ces passages.

9 espèces d'amphibiens ont été contactées sur le site depuis 1998, dont 2 ont été observées en 2011. Mise à part la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculenta*) et la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), toutes ces espèces sont protégées au niveau national.

Parmi ces 9 espèces, seule la **Grenouille agile** (*Rana dalmatina*), espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » et sur la Liste rouge régionale a été revue en 2011.

Une seule espèce de reptile a été observée sur le site en 2011 : la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*).

Le **Lézard des souches** (*Lacerta agilis*), protégé au niveau national et inscrit à l'annexe IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » ainsi que sur la Liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne, n'a pas été revu en 2011.

### g. La microfaune invertébrée

11 espèces de Mollusques ont été inventoriées en 2010, dont une espèce inscrite à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » et sur la Liste rouge nationale : le **Vertigo de Des Moulins** (*Vertigo moulinsiana*) (E1016).

Une espèce de coléoptère, la Coccinelle à sept points (*Coccinella septempunctata*) a été observée sur le site en 2011.

Cette liste est évidemment non exhaustive.

### h. Les Chiroptères

#### ▪ Méthodologie

L'écoute acoustique, réalisée à l'aide d'un détecteur d'ultrasons, permet d'inventorier les espèces de chauves-souris dans une zone donnée.

Les détecteurs transforment les émissions ultrasonores produites par les chauves-souris en sons audibles pour l'homme. Les deux modes de transformation des sons les plus fréquemment utilisés sont :

- l'hétérodyne, qui permet la différenciation de groupes d'espèces et l'évaluation de l'activité,
- l'expansion de temps, qui permet une identification à l'espèce, mais ne permet pas de définir une activité. Ce mode est impératif pour identifier les espèces du genre « Murins », grâce à une analyse sur ordinateur.

Pour cette étude, un détecteur hétérodyne + expansion de temps (Pettersson D240x) a été utilisé. Les espèces sont identifiées lors des passages réalisés pour la mise en évidence des territoires de chasse des chauves-souris.

L'étude s'est focalisée sur la période estivale. Celle-ci peut être séparée en 2 phases biologiques pour les chauves-souris :

- la période de mise bas et d'élevage des jeunes (juin/juillet),
- la période d'accouplement, d'émancipation des jeunes et de transit (août/septembre).

2 passages ont été réalisés (29 juin et 10 août). 10 points d'écoute de 5 minutes ont été réalisés à chaque passage. Les différents milieux du site Natura 2000 ont ainsi été échantillonnés : prairies, forêts, cultures, cours d'eau.

#### *Carte 8 : Localisation des points d'écoute « Chiroptères »*

Les prospections de terrain sont réalisées en respectant les conditions suivantes :

- Température supérieure à 10°C,
- Vent nul ou faible,
- Prospections entre 0.5 et 2 heures après le coucher du soleil (période d'activité maximale pour les chauves-souris).

Pour chaque point d'écoute, le nombre de contacts est comptabilisé par groupe d'espèces (mode hétérodyne) :

- groupe Noctules, qui comprend les 2 espèces de Noctules,
- groupe Sérotines, qui comprend l'espèce Sérotine commune,
- groupe Pipistrelles, qui comprend les 4 espèces de Pipistrelles,
- groupe Murins, qui comprend toutes les espèces de Murins ainsi que le Grand Murin, les Oreillards et la Barbastelle,
- groupe Rhinolophes, qui comprend les 2 espèces de Rhinolophes.

#### ▪ Résultats de l'écoute acoustique

2 séances d'écoute à l'aide d'un détecteur d'ultrasons ont été réalisées en période estivale au cours de cette étude : le 29/06/11 et le 10/08/11.

#### Annexe : Résultats bruts des inventaires de terrain

Au cours de ces séances, 7 espèces ont été inventoriées :

- la **Pipistrelle commune**, c'est l'espèce la plus commune sur le site. Elle a été contactée dans tous les types de milieux, sur tous les points d'écoute (sauf au niveau de l'étang).
- la **Sérotine commune**. Contactée dans tout type de milieu, sa fréquence est tout de même plus faible que celle de la Pipistrelle commune.
- la **Noctule de Leisler** a été contactée à 6 reprises (lors des 2 soirées d'écoute), en lisière du « Bois de l'Echelle » et d'un bosquet à l'intérieur du site Natura 2000.

- le **Murin à moustaches** a été contacté 2 fois (le 10/08/11) en lisière du « Bois de l'Echelle » et d'un bosquet à l'intérieur du site Natura 2000 (tout comme la Noctule de Leisler).
- le **Murin de Daubenton**, 1 contact en lisière du « Bois de l'Echelle »/prairies.
- le **Murin de Brandt**, 1 contact en lisière du « Bois de l'Echelle »/prairies.
- le **Murin de Natterer**, 1 contact en lisière du « Bois de l'Echelle »/prairies.

▪ Statut et synthèse des espèces de chauves-souris

7 espèces sur les 20 connues dans les Ardennes ont été recensées dans le site Natura 2000 en 2011 (détecteur d'ultrasons), ce qui porte à **8** le nombre d'espèces de chauves-souris connues dans le site Natura 2000.

Toutes les espèces de chauves-souris européennes figurent à l'annexe IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » et sont protégées en France. Aucune espèce contactée ne relève cependant de l'annexe II de cette même directive.

▪ Territoire de chasse privilégié par les chauve-souris

Les divers milieux du site ont été traversés : milieux ouverts (prairies), milieux aquatiques (étang, ruisseau) ainsi que les zones de lisières forestières (le long des prairies).

Le site est assez bien utilisé par les chauves-souris, en particulier au niveau des lisières de bosquets et boisements. Ces derniers constituent les principaux territoires de chasse pour les chauves-souris. Seules deux espèces ont été contactées dans l'ensemble des milieux : Pipistrelle commune et Sérotine commune.

*Figure 4 : Utilisation des milieux naturels par les chauves-souris dans le site Natura 2000*

	Lisière de bosquet/prairies	Prairies	Cours d'eau/Etang
Pipistrelle commune	+++	+	+
Sérotine commune	++	+	+
Noctule de Leisler	++		
Murin à moustaches	+		
Murin de Daubenton	+		
Murin de Natterer	+		
Murin de Brandt	+		

Légende : +++ très abondant ; ++ abondant ; + peu abondant (1 à 2 contacts)

La quasi totalité des espèces de chauves-souris de Champagne-Ardenne chassent en forêt. En revanche, seulement 16 des espèces connues dans les Ardennes peuvent utiliser des gîtes forestiers toute l'année, particulièrement en hiver et/ou en été (fissures, anciennes loges de pics et écorces décollées).

Parmi les espèces qui affectionnent particulièrement les cavités forestières pour mettre bas :

- **le Murin de Bechstein et la Noctule commune** n'ont pas été contactés dans le site Natura 2000 n°43 lors de cette étude.
- **la Noctule de Leisler, le Murin de Daubenton, le Murin à moustaches, le Murin de Brandt et le Murin de Natterer** fréquentent le site en période estivale, ce qui peut laisser supposer la présence de cavités arboricoles dans un secteur proche.

Concernant les espèces chassant particulièrement en forêt :

- **le Murin de Bechstein et la Barbastelle** n'ont pas été contactés sur le site n°43 lors de cette étude.

- **le Murin de Daubenton, le Murin à moustaches, le Murin de Brandt et le Murin de Natterer** fréquentent et utilisent le site Natura 2000 comme terrain de chasse.

En revanche, les espèces appréciant particulièrement les milieux prairiaux comme terrain de chasse, n'ont pas été contactées au détecteur durant l'été 2011 (Grand Murin, Grand Rhinolophe et Petit Rhinolophe).

La mixité des milieux naturels (prairies/boisements) du site semble très attractive pour les chauves-souris, en particulier en lisière du « Bois de l'Echelle ».

#### i. Les Mammifères (hors Chiroptères)

Sur les 5 espèces de mammifères observés en 2011, 2 sont inscrites sur la Liste rouge régionale :

- le **Lièvre d'Europe** (*Lepus europaeus*)
- le **Chat sauvage** (*Felis silvestris*). Cette dernière espèce est également protégée au niveau national et inscrite à l'annexe IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

#### j. Les Poissons

Aucune pêche électrique n'a été réalisée dans le cadre de la réalisation du DOCOB.

La fiche descriptive du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) (FPPMA 51, 2011) pour la rivière la Dormoise indique la présence avérée de la Truite fario (*Salmo trutta fario*), du **Chabot** (*Cottus gobio*) (**1163**) et de la **Lamproie planer** (*Lampetra planeri*) (**1096**).

Ces résultats sont confirmés par 2 pêches électriques :

- **1999** : réalisée sur la Dormoise dans le site Natura 2000 (lieu-dit « le Plain ») par le Conseil Supérieur de la Pêche (aujourd'hui ONEMA) le 25 août 1999. 13 espèces de poissons avaient été contactées :
  - o Le Barbeau Fluvial
  - o Le Brochet
  - o **le Chabot (1163)**
  - o La Chevaine
  - o Le Gardon
  - o Le Goujon
  - o Le Hotu
  - o **la Lamproie de Planer (1096)**
  - o La Loche franche
  - o La Lote de rivière
  - o La Truite de rivière
  - o Le Vairon
  - o La Vandoise
- **2009** : réalisée sur la Dormoise par l'ONF et le bureau d'études *Dubost environnement et milieux aquatiques* dans le camp militaire de Suippes (pêche réalisée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 n°14).

Le 3 août 2009, deux stations ont été prospectées, et 4 espèces capturées :

  - o **le Chabot (1163)**
  - o **la Lamproie de Planer (1096)**
  - o l'Epinochette
  - o la Truite de rivière ou truite fario

Sur 346 poissons capturés, 195 sont des chabots et 108 des lamproies de Planer. La présence de ces espèces révèle un fort degré de valeur patrimoniale du peuplement piscicole.

⇒ **La présence récente de ces 2 espèces d'intérêt communautaire reste cependant à confirmer sur le site n°43.**

## POINTS D'ÉCOUTE "CHIROPTÈRE"

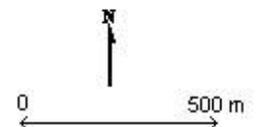


Périmètre du site 43



Points d'écoute "chiroptères"

© Conservatoire de patrimoine naturel  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007



Sur les 13 espèces contactées en 1999 sur la Dormoise dans le site Natura 2000, 2 sont inscrites à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » : le **Chabot** (*Cottus gobio*) et la **Lamproie planer** (*Lampetra planeri*). Cette dernière espèce est également protégée au niveau national, comme le **Brochet** (*Esox lucius*), la **Vandoise** (*Leuciscus leuciscus*) et la **Truite de rivière** (*Salmo trutta fario*).

Le **Brochet** et la **Lote de rivière** (*Lota lota*) sont inscrits sur la Liste rouge nationale.

#### Résultats des inventaires faunistiques

Domaines	Nbre total d'espèces	Nbre d'espèces protégées				Nbre d'espèces menacées		
		An I DO	An II DH	An IV DH	PN	LRE	LRN	LRR
Chauves-souris	8	-	1	8	8	-	8	8
Oiseaux	22	5	-	-	14	-	2	12
Lépidoptères Rhopalocères	18	-	1	2	2	-	1	7
Odonates	8	-	1	-	1	-	1	5
Reptiles	2	-	-	1	1	-	-	1
Amphibiens	9	-	1	4	7	-	-	8
Autres insectes	1	-	-	-	-	-	-	-
Orthoptères	2	-	-	-	-	-	1	1
Mollusques	11	-	1	-	-	-	1	-
Autres mammifères	5	-	-	1	1	-	-	2
Poissons	13	-	2	-	4	-	2	8

#### Légende :

An I DO : Annexe I de la Directive « Oiseaux »

An II DH : Annexe II de la Directive « Habitats »

An IV DH : Annexe IV de la Directive « Habitats »

PN : Protection nationale

LRN : Liste rouge nationale

LRR : Liste rouge régionale

k. Synthèse des espèces faunistiques patrimoniales

Figure 5a : Liste des espèces d'oiseaux nicheurs patrimoniales

Espèces	Statut (sur le site)	Type de milieu (sur le site)	Abondance	Statut de protection et menaces				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace
				DO	LRE	LRN	LRR			
Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> )	Nicheur commun	Haies	3 couples observés en 2011	An. I	-	-	V	RR	★★	△△
Tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> )	Nicheur commun	Forêts de feuillus	Indéterminée (2011)	-	-	-	AS	R	★	△
Cigogne noire ( <i>Ciconia nigra</i> )	Nicheur probable	Forêts de feuillus	1 couple observé en 2011	An. I	-	EN	R	RRR	★★★	△△△

**Légende :**

**Statut protection / menaces (pour avifaune)**

DO : Directive « Oiseaux »

PN : Protection nationale

LRE : Liste rouge européenne (Birdlife, 2004) → D : en déclin ; B : niveau bas

LRN : Liste rouge nationale (UICN, 2008) → EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacée

LRR : Liste rouge régionale (CSRPN, 2007) → E : en danger ; V : vulnérable ; R : rare ; AP : à préciser ; AS : à surveiller

**Valeur patrimoniale :**

★★★ forte      ★★ moyenne      ★ faible

**Degré de menace :**

△△△ fort      △△ moyen      △ faible

Figure 5b : Liste des espèces faunistiques patrimoniales (hors avifaune)

Espèces	Code Natura 2000	Type de milieu (sur le site)	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menaces				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace
				DH	PN	LRN	LRR			
Lézard des souches ( <i>Lacerta agilis</i> )		Milieus ouverts, lisières de bois	Indéterminés (1998)	An. IV	X	-	V	RR	★★	△△
Alyte accoucheur ( <i>Alytes obstetricans</i> )		Mares, ruisseaux, petits étangs, abreuvoirs	Indéterminés (1998)	An. IV	X	-	V	RR	★★	△△
Rainette verte ( <i>Hyla arborea</i> )		Etangs, bras-morts, mares, cariçaias, saulaies, aulnaies	Indéterminés (1998)	An. IV	X	-	E	RR	★★	△△
Pélodyte ponctué ( <i>Pelodytes punctatus</i> )		Milieus ouverts avec ou sans îlots de végétation buissonnante ou arborée	Indéterminés (1998)	-	X	-	E	RR	★★	△△
Triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> )	1166	Mares, points d'eau	Indéterminés (1998)	An. II et IV	X	-	V	RRR	★★★	△△△
Grenouille rousse ( <i>Rana temporaria</i> )		Sous-bois, mares, points d'eau	Indéterminés (1998)	-	-	-	AS	R	★	△
Grenouille agile ( <i>Rana dalmatina</i> )		Sous-bois, mares, points d'eau	1 individu observé en 2011	An. IV	X	-	V	RR	★★	△△
Crapaud commun ( <i>Bufo bufo</i> )		Etangs, mares, points d'eau	Indéterminés (1998)	-	X	-	AS	R	★	△
Salamandre tachetée ( <i>Salamandra salamandra</i> )		Boisements de feuillus, ruisseaux, sources	Indéterminés (1998)	-	X	-	V	R	★	△
Chat sauvage ( <i>Felis silvestris</i> )		Boisements de feuillus	1 individu observé en 2011	An. IV	X	-	V	RR	★★	△△
Lièvre d'Europe ( <i>Lepus europaeus</i> )		Milieus ouverts	Indéterminés (2011)	-	-	-	AS	R	★	△
Murin de Bechstein ( <i>Myotis bechsteini</i> )	1323	-	Non contacté en 2011	An. II et IV	X	NT	V		★★★	?
Noctule de Leisler ( <i>Nyctalus leisleri</i> )		-	Assez commun	An. IV	X	NT	V		★★	?
Murin de Daubenton ( <i>Myotis daubentoni</i> )		-	Très rare	An. IV	X	LC	S		★★★	?
Murin à moustaches ( <i>Myotis mystacinus</i> )		-	Très rare	An. IV	X	LC	S		★★★	?

Espèces	Code Natura 2000	Type de milieu (sur le site)	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menaces				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace
				DH	PN	LRN	LRR			
Murin de Natterer ( <i>Myotis nattereri</i> )		-	Très rare	An. IV	X	LC	S		★★★	?
Murin de Brandt ( <i>Myotis brandti</i> )		-	Très rare	An. IV	X	LC	AP		★★★	?
Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )		-	Commun	An. IV	X	LC	S		★★	?
Sérotine commune ( <i>Eptesicus serotinus</i> )		-	Assez commun	An. IV	X	LC	S		★★	?
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	1044	Ruisseaux et fossés ensoleillés à végétation aquatique et rivulaire riche	Indéterminés (1998)	An. II et IV	X	E	X	RRR	★★★	△△△
Agrion gracieux ( <i>Coenagrion pulchellum</i> )		Eaux stagnantes à faiblement courantes, riche en végétation	Indéterminés (1998)	-	-	-	X	R	★	△
Gomphe très commun ( <i>Gomphus vulgatissimus</i> )		Rivières et ruisseaux à courant modéré	Indéterminés (1998)	-	-	-	X	R	★	△
Orthetrum brun ( <i>Orthetrum brunneum</i> )		Petits ruisseaux, fossés, suintements et drains, à végétation épars	Indéterminés (1998)	-	-	-	X	R	★	△
Orthetrum bleuissant ( <i>Orthetrum coerulescens</i> )		Rivières et fossés, suintements	Indéterminés (1998)	-	-	-	X	R	★	△
Cuivré des marais ( <i>Lycaena dispar</i> )	1060	Prairies fauchées mésohygrophiles et mésophiles	1 femelle observée en 2011	An. II et IV	X	E	X	RRR	★★★	△△△
Fadet de la mélisque ( <i>Coenonympha glycerion</i> )		Prairies, pelouses sèches buissonneuses, clairières herbeuses	Indéterminés (1998)	-	-	-	X	R	★	△
Azuré du serpolet ( <i>Glaucopsyche arion</i> )		Pelouses, prairies buissonneuses et clairières fleuries	Indéterminés (1998)	An. IV	X	-	X	RR	★★	△△
Mélitée des digitales ( <i>Melitaea aurelia</i> )		Prairies fleuries, pelouses sèches à buissons épars	Indéterminés (1998)	-	-	-	X	R	★	△
Mélitée du plantain ( <i>Melitaea cinxia</i> )		Prairies, lisières des bois, friches et bords des champs	Indéterminés (1998)	-	-	-	X	R	★	△
Damier noir ( <i>Melitaea diamina</i> )		Prairies humides et clairières fleuries	2-3 individus observés en 2011	-	-	-	X	R	★	△
Hespérie du faux-buis ( <i>Pyrgus alveus</i> )		Prairies et clairières fleuries	Indéterminés (1998)	-	-	-	X	R	★	△
Criquet ensanglanté ( <i>Stethophyma grossum</i> )		Prairies mésohygrophiles	Bien présent en 2011	-	-	-	X	R	★	△

Espèces	Code Natura 2000	Type de milieu (sur le site)	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menaces				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace
				DH	PN	LRN	LRR			
<b>Vertigo de Des Moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>)</b>	E1016	<b>Bordures d'étangs, berges de rivières, petites dépressions humides</b>	Indéterminés (2010)	An. II	-	V	-	RRR (?)	★★★	△△△
<b>Chabot (<i>Cottus gobio</i>)</b>	1163	<b>Eaux douces peu polluées, froides et bien oxygénés. Fond caillouteux.</b>	30 individus (4 individus / 100 m²) (CSP, 1999)	An. II	-	-	AP	RRR	★★★	△△△
<b>Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)</b>	1096	<b>Eaux douces courantes peu polluées, pas trop de sédiments</b>	1 individu (CSP, 1999)	An. II	X	-	AP	RRR	★★★	△△△

**Légende :**

DH : Directive « Habitats-Faune-Flore »  
 PN : Protection nationale  
 LRN : Liste Rouge Nationale  
 LRR : Liste Rouge Régionale

**Niveau de rareté :**

R : rare  
 RR : très rare  
 RRR : Rarissime

**Valeur patrimoniale :**

★★★ forte      ★★ moyenne      ★ faible

**Degré de menace :**

△△△ fort      △△ moyen      △ faible

Pour les espèces de chauve-souris :

**Liste rouge nationale (UICN, 2009)**

CR En danger critique d'extinction  
 EN En danger  
 VU Vulnérable  
 NT Quasi menacée  
 LC Préoccupation mineure  
 DD Données insuffisantes  
 NA Non applicable

**Liste rouge régionale (2007)**

E En danger  
 V Vulnérable  
 R Rare  
 AP A préciser  
 AS A surveiller

Figure 6 : Tableau de réactualisation du Formulaire Standard de Données des espèces d'intérêt communautaire

ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS-FAUNE-FLORE »									
Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Initialement renseigné dans le FSD	Population		Evaluation du site			
				Résidente	Effectif observé 2011	Population	Conservation	Isolement	Globale
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	X	Non contacté en 2011	-	-	-	-	-
1060	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	X	P	1 individu	C	B	C	
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	X	Non observé récemment	-	C			
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot		P	?	C	?	C	?
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie planer		P	?	C	?	C	?
1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté		Non observé récemment	-				
E1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo de Des Moulins		R	?	C	?	?	?
AUTRES ESPECES IMPORTANTES DE FAUNE ET DE FLORE									
Plante	<i>Allium angulosum</i>	Ail anguleux	X						
Plante	<i>Griatiola officinalis</i>	Gratiolle officinale	X						
Plante	<i>Oenanthe silaifolia</i>	Oenanthe à feuilles de Silaüs							
Plante	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse commune							
Plante	<i>Viola persicifolia</i>	Violette à feuilles de pêcher							
Plante	<i>Euphorbia palustris</i>	Euphorbe des marais	X						
Plante	<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais							
Plante	<i>Myosurus minimus</i>	Ratoncule naine							
Plante	<i>Inula britannica</i>	Inule des fleuves							
Plante	<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valérand							
Plante	<i>Stellaria palustris</i>	Stellaire des marais							
Plante	<i>Viola elatior</i>	Violette élevée							
Plante	<i>Viola pumila</i>	Violette naine							
Oiseaux	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur							

FSD : Formulaire Standard de Données

**Population**

**Résidente :**

- R : Espèce présente sur le site

**Evaluation du site**

**Population : Taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national**

- A :  $100 > p > 15\%$
- B :  $15 > p > 2\%$
- C :  $2 > p > 0$

**Conservation : Degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration :**

- A : conservation excellente
- B : conservation bonne
- C : conservation moyenne

**Isolement : Degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce :**

- A : population (presque) isolée
- B : population non-isolée, en marge de son aire de répartition
- C : population non-isolée dans sa pleine aire de répartition.

**Evaluation globale :**

- A : valeur excellente
- B : valeur bonne
- C : valeur significative

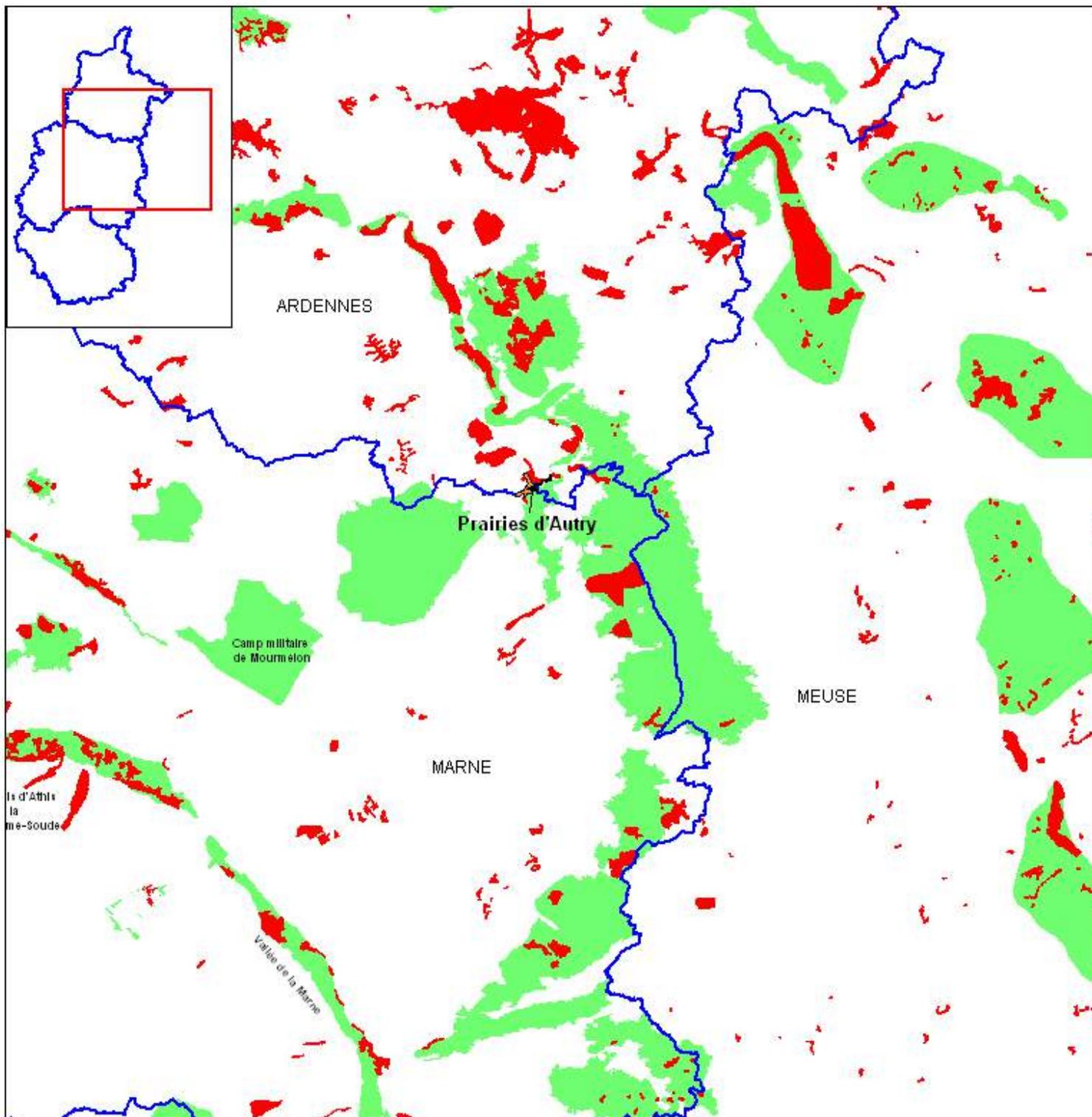
#### **4. Place du site dans un réseau d'espaces naturels**

Le site s'inscrit dans un vaste réseau d'espaces naturels divers et variés. En effet, plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt écologique Faunistique et Floristique de type I (« Prairies de la Rosière, de Vanny et des Vingt Fauchées à Autry », « Ancien aérodrome de Séchault », ...) et de type II (« Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Autry et Avaux », « Bois, marais et prairies à l'est de Cernay-en-Dormois, Ville-sur-Tourbe et Berzieux », ...), une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (« Vallée de l'Aisne ») et une Zone de Protection Spéciale (« Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire »), englobent ou jouxtent le site.

## RÉSEAU DE SITES NATURELS



-  Limites départementales
-  Périmètre du site n°43
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II



© Conservatoire de patrimoine naturel  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007



### **III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE**

#### **1. Méthodologie**

Dans le cadre de la réalisation de ce diagnostic, une trentaine de questionnaires a été envoyée aux principaux acteurs de l'aménagement du territoire local : communes, communautés de communes, gestionnaires d'infrastructures, associations, administrations, représentants agricoles.

Le taux de réponse global a été d'un tiers.

*Cf. annexe 13 : Liste des destinataires du questionnaire de l'enquête socio-économique.*

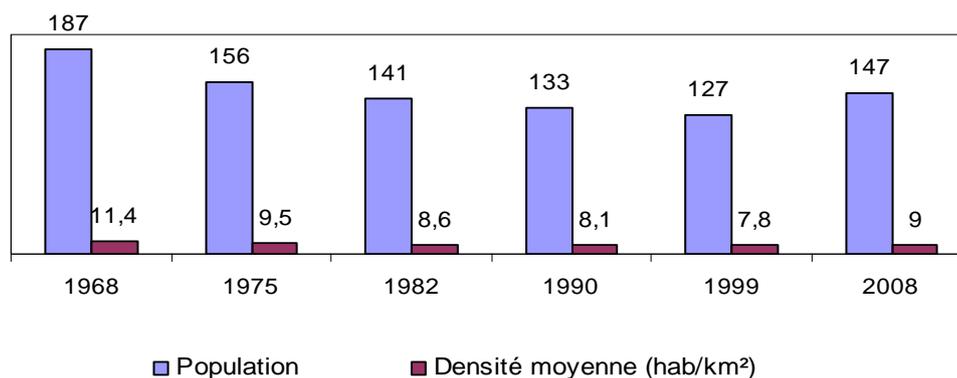
Les différentes réponses reçues, couplées aux visites de terrains et aux entretiens téléphoniques, permettent d'affirmer qu'il existe très peu d'activités économiques et de perspectives non-agricoles sur le site. Néanmoins, les lignes qui suivent détaillent les activités non agricoles existantes.

#### **2. Démographie du secteur**

La zone étant rurale, le nombre d'habitant et la densité de population n'est pas très élevée. Néanmoins, cette partie s'attache à présenter l'évolution de deux paramètres démographiques (nombre d'habitant et densité de population) d'après les données INSEE de 2008.

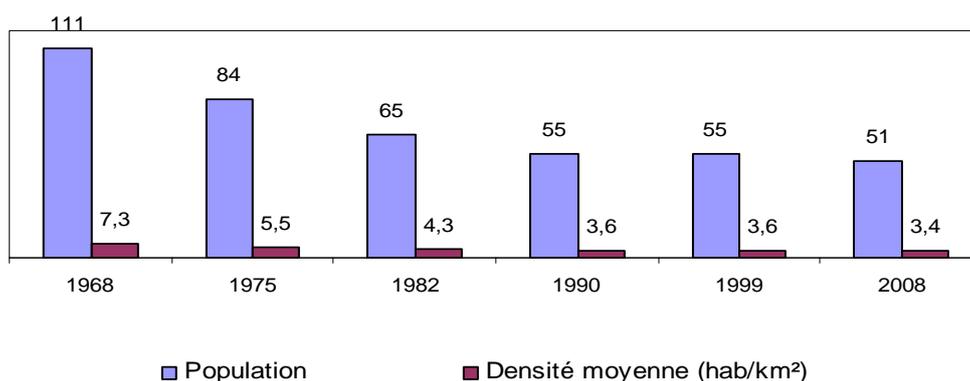
Les graphiques ci-après présentent l'évolution de la population d'Autry, de Bouconville et de Cernay en Dormois :

*Figure 7 : Evolution de la population d'Autry de 1968 à 2008*



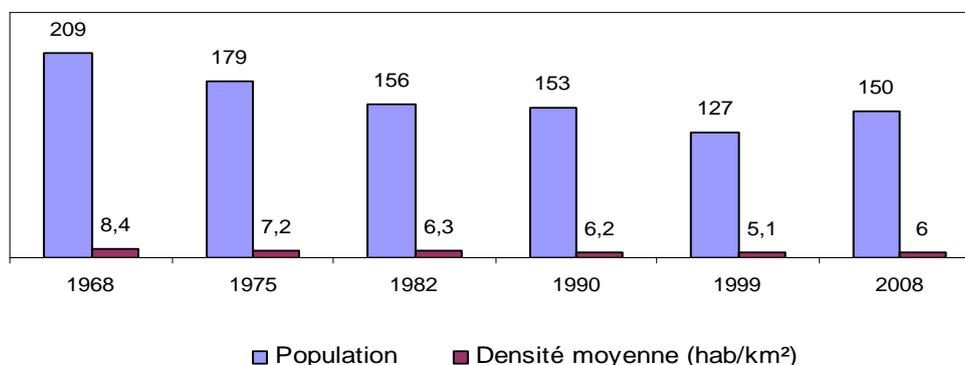
En 2008, la population d'Autry a été estimée à 147 habitants, soit une densité égale à 9 hab/km<sup>2</sup>.

*Figure 8 : Evolution de la population de Bouconville de 1968 à 2008*



En 2008, la population de Bouconville a été estimée à 51 habitants, soit une densité égale à 3,4 hab/km<sup>2</sup>.

*Figure 9 : Evolution de la population de Cernay en Dormois de 1968 à 2008*



En 2008, la population de Cernay en Dormois a été estimée à 150 habitants, soit une densité égale à 6 hab/km<sup>2</sup>.

La densité moyenne de population en périphérie du site est de 6,1 hab./km<sup>2</sup>, ce qui correspond à une densité de population très faible si on la compare à la densité moyenne de la population en France métropolitaine qui a été estimée à 114 hab/km<sup>2</sup> en 2010, à celle des Ardennes estimée à 54,3 ha/km<sup>2</sup> ou de la Marne estimée à 69,4 hab/km<sup>2</sup>. De plus, il n'y a pas de population habitant directement sur le périmètre délimité du site.

### **3. Un peu d'histoire autour du site**

#### *a. Evolution du site*

L'analyse des anciennes cartes (Cassini et Etat major) et photos aériennes de 1949, 1957 et 1965 est riche d'enseignements quant à l'évolution du site et du paysage.

La carte de Cassini indique 2 étangs contigus entre l'actuelle route Bouconville – Autry et le Bois de l'Echelle. Ces étangs n'existent plus mais le lieu-dit cadastral témoigne encore de leur existence (Etang de la Rosière).

La carte Minute – Etat Major, établie durant la première moitié du XIXe siècle, est déjà beaucoup plus précise que la carte de Cassini. On y distingue les principaux chemins et routes actuelles. Les 2 étangs

signalés sur la carte de Cassini n'apparaissent pas. Le fossé de vidange de « l'Étang » qui constitue la limite communale entre Bouconville et Autry, est clairement matérialisé. La confluence du Sugnon et de la Dormoise était beaucoup plus en aval. Le Sugnon a certainement été dérivé lors de la création du remblai de la voie ferrée. L'ancien bras existe toujours et est représenté sur le cadastre.

L'analyse des campagnes de l'IGN pour les photos aériennes de 1949, 1957 et 1965 est très intéressante. Ces clichés sont de formidables témoins de l'état du site au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

- Chemins et grandes parcelles de prairies avant remembrement ;
- Lieu-dit « Les Vingt Fauchées » avant la création des étangs ;
- Surface de forêt défrichée en particulier au sud-ouest du site ou au contraire secteurs qui ont été plantés ou recolonisés par la forêt ;
- La photo aérienne de 1965 fait apparaître de manière très claire le réseau de drainage qui a été certainement « renforcé » au cours du XX<sup>e</sup> siècle.
- Méandrage de la Dormoise avant rectification réalisée en 1975 (le cadastre indique aussi l'ancien tracé très tortueux de cette rivière).

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, une grande partie du site était colonisée par des roseaux densément implantés. Tous les ans pendant l'été, dès lors que le sol était bien ressuyé et que les roseaux étaient secs, les habitants avaient l'habitude de les brûler. Le but de l'écobuage était d'augmenter la surface des prairies en limitant la dispersion des roseaux, plante à très faible valeur fourragère. Par la suite, le site fut drainé. De nos jours, il est toujours possible de voir les anciens drains entre certaines parcelles. L'effet du drainage a été amplifié par le curage et la rectification de la Dormoise sur la limite entre Bouconville et Cernay-en-Dormois.

Ces actions, couplées à l'existence de pratiques agricoles liées à l'élevage herbager traditionnel (pâturage, fauchage), ont permis de créer un milieu bien diversifié présentant non seulement un intérêt agronomique mais aussi écologique.

Cf. annexes 11 : Cartes de Cassini et Minutes Etat-Major

Cf. annexes 12 : Photos aériennes du site (1949, 1957, 1965)

#### b. Vestiges de la « Grande Guerre »

Durant la première guerre mondiale, le Bois d'Autry situé à quelques centaines de mètres de la limite nord du site, abritait un camp militaire allemand nommé le camp de Laalburg. Ce camp militaire hébergeait près d'une centaine d'hommes et possédait un réseau d'eau et d'électricité. A présent, la forêt a recolonisé le camp et seule la maison blockhaus d'Autry est encore visible. Cette demeure abritait le quartier général du camp. Elle sert actuellement de maison d'habitation secondaire.

A noter les vestiges d'un ancien blockhaus dans une pâture en bordure de la route D21.b en direction de Bouconville.

De plus, jusque dans les années 1975/1980, la commune d'Autry possédait une gare. Cette gare était située à l'ouest d'Autry, à proximité du camp militaire décrit ci-dessus, et à quelques centaines de mètres au nord du site n°43 « Prairies d'Autry ». Aujourd'hui désaffectée, une ligne de chemin de fer reliait la gare d'Autry au réseau ferroviaire national. Le site est toujours traversé sur une portion très étroite de sa partie centrale par cette ancienne ligne qui est à présent convertie en chemin agro-forestier.



*Figure 10 : Maison blockhaus d'Autry située près de la gare*



*Figure 11 : Vue de l'ancienne voie ferrée prise au niveau du pont enjambant la Dormoise*

#### **4. Diagnostic des activités humaines non agricoles**

##### **a. La chasse**

Le site étant assez largement bordé de forêts, et plutôt sauvage, il constitue un refuge et/ou un lieu de passage potentiel pour plusieurs espèces et en particulier le grand gibier (sangliers, chevreuil). Durant la saison de chasse, le site est fréquenté occasionnellement par le passage des chasseurs. Il existe également des chasses privées à proximité du site dans la Marne ou dans les Ardennes. Différentes espèces sont chassées, que ce soit du petit gibier (lièvre, faisan) au gros gibier (sanglier, chevreuil).

Les noms des sociétés de chasse qui ont été mentionnées dans les retours d'enquête ou obtenues auprès des Directions Départementales des Territoires sont :

- Territoire de chasse détenu par Monsieur B. Ronceret (plan de chasse n°1618) situé sur le territoire de Cernay-en-Dormois ;

- Territoire de chasse détenu par Monsieur G. Eloy (plan de chasse n°1822) situé sur la commune de Cernay-en-Dormois ;
- Territoire de la société de chasse d'Autry, présidée par Monsieur R. Duchene, sur la commune d'Autry (plan de chasse n°R23 D008A) ;
- Territoire de la société de chasse du Bois de l'Echelle, présidée par Monsieur M. Duter sur la commune de Bouconville (plan de chasse n°R23 D027A) ;
- Territoire de chasse détenu par Monsieur D. Kerever sur la commune de Bouconville (plan de chasse n°R23 D 028).

Ces sociétés de chasse fonctionnent selon les règles définies en France pour les chasses privées et communales. Le nombre de têtes autorisées à être prélevées chaque année dépend du nombre d'individus présents dans la population. Le nombre d'individu de la population est déterminé par des comptages annuels bien souvent réalisés par les chasseurs eux-mêmes.

### b. La pêche et gestion hydraulique

La pêche est une activité également pratiquée. Néanmoins sur le site, la Dormoise est bordée d'une ripisylve assez étroite mais bien développée, limitant fortement les possibilités d'accès au cours d'eau pour les pêcheurs. De plus, la Dormoise est une petite rivière caractérisée par un étiage marqué et des périodes de crues parfois importantes. La pression de pêche existe mais n'est pas très importante.



Figure 12 : Ripisylve en bordure de Dormoise coté marnais



Figure 13 : La Dormoise vue du pont de l'ancienne voie ferrée

Les noms des sociétés de pêche qui ont été mentionnées dans les retours d'enquêtes sont :

- l'association de pêche « Le Brocheton » ;
- une SCI nommée « Etang SCI Les Roseaux ».

Ces sociétés de pêche fonctionnent selon les règles définies en France pour la pêche en rivière. Le nombre de poissons autorisés à être prélevé chaque année dépend de leur taille et de leurs espèces. Ces règles sont bien souvent déterminées au niveau du département.

*Les données ci-dessous ont été transmises par la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières de la Marne (CATER).*

La gestion hydraulique du réseau hydrographique est assurée par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Dormoise et de ses affluents (SIAHVD).

Ce syndicat, présidé par M. Thierry JANICOT, intervient sur les communes de Cernay-en-Dormois, Bouconville et Autry. Son linéaire d'intervention est de 14,57 kilomètres sur la Dormoise et le Sugnon ainsi que 11,915 kilomètres de fossés.

Quelques dates importantes du syndicat :

27/07/1967 Création  
15/07/1975 Recalibrage de la Dormoise  
23/01/1979 Modification des statuts  
17/12/1987 Transformation du syndicat mixte en SIVU

Le Syndicat est assisté par la CATER dans la maîtrise d'œuvre des travaux.

#### c. La cueillette

Le site est potentiellement un lieu propice à la cueillette de champignons. Cependant, la pression de cueillette est certainement plus importante dans les bois situés à l'extérieur du site que dans les prés du site.

#### d. Les voies de circulation

Il existe deux chemins permettant d'accéder à des portions reculées du site. Un chemin est accessible sur la route de Bouconville à Autry coté ardennais, l'autre est accessible à proximité du calvaire situé sur la route de Cernay-en-Dormois à Condé-lès-Autry. L'entretien de ces voies est assuré de manière occasionnelle par les communes (broyage des talus ?).

Le type d'entretien est principalement caractérisé par de la fauche et du broyage de talus. Il n'est pas utilisé de produits chimiques pour ces interventions d'entretien. De plus, il est possible que les trous dans la voirie soient comblés de manière très occasionnelle si nécessaire.

#### e. Les maisons secondaires

En limite de site de l'autre côté de l'ancienne voie ferrée, il existe un étang artificiel au bord duquel deux maisonnettes sont implantées.

En limite du site n°43, il existe quelques résidences secondaires appartenant à des citadins, notamment de l'agglomération de Reims.

A noter que certains bâtiments de l'ancienne gare d'Autry ont été réhabilités et font à présent office de maison de vacances.



*Figure 14 : Etang artificiel en bordure centrale est du site*

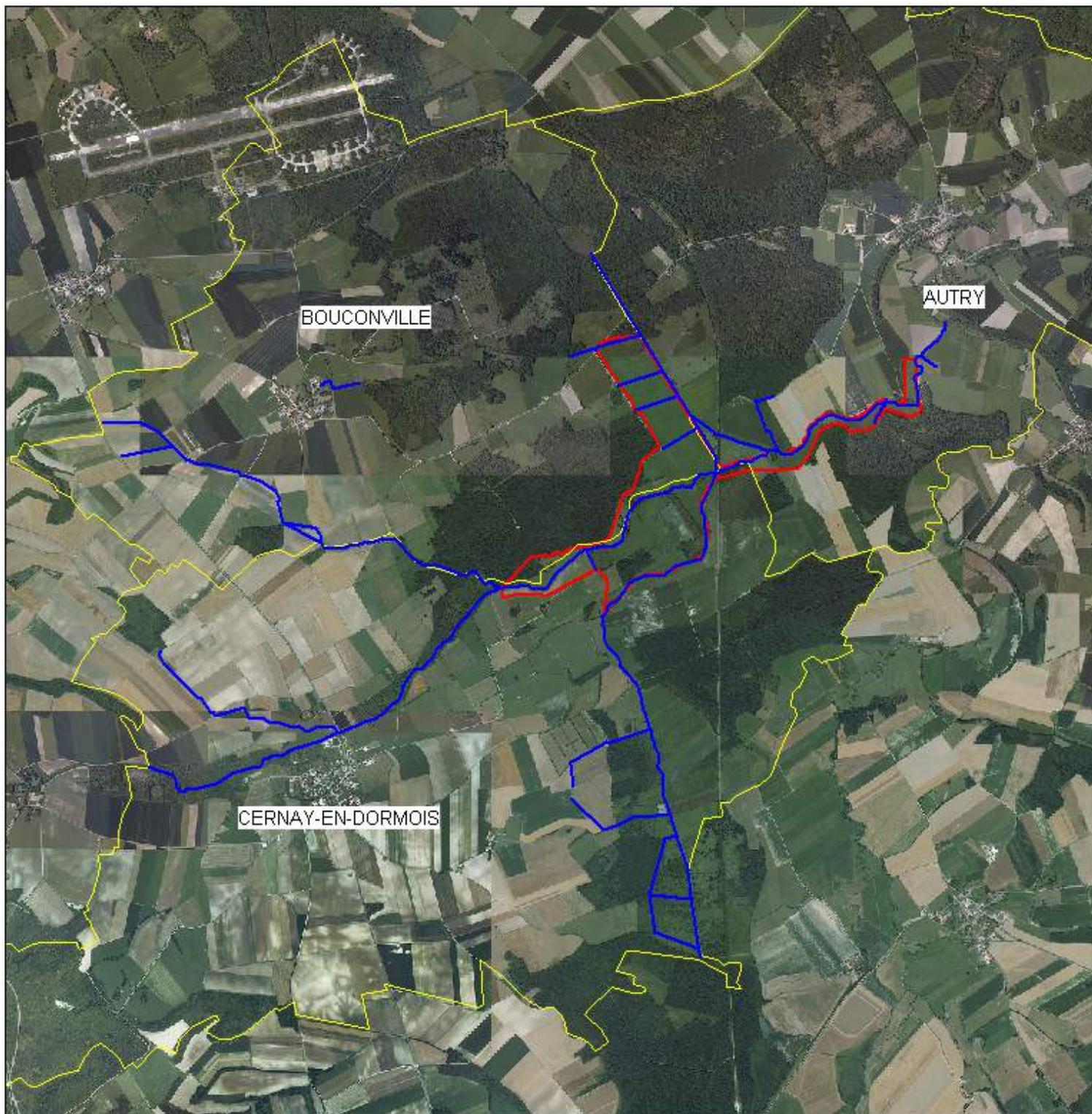
## LINÉAIRE D'INTERVENTION DU SIAH DE LA DORMOISE



-  Périmètre du site n°43
-  Limites communales
-  Linéaire d'intervention  
du SIAH de la Dormoise et  
de ses affluents  
(source : CATER 51)



© Conservatoire du patrimoine naturel  
de Champagne-Ardenne, 2012  
BD CARTHAGE®  
BD ORTHO®  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de Champagne-Ardenne



#### f. Gestion forestière et populiculture

La pratique de l'affouage semble pratiquée sur le site de manière occasionnelle. Ce sont certainement les agriculteurs qui entretiennent la ripisylve ou des arbres isolés, comme l'atteste l'observation en 2011 de stère de bois à proximité de la Dormoise.

Bien que le site soit majoritairement voué à l'élevage, il existe quelques parcelles (environ 6) utilisées pour la culture du peuplier. Le Peuplier est une essence à croissance rapide, la récolte du bois se fait tous les 15 à 20 ans. Cette culture est très exigeante en eau et en éléments fertilisants mais nécessite peu de traitement phytosanitaire. Néanmoins, un désherbage chimique ou mécanique est à réaliser durant les premiers stades d'implantation de la culture.

Figure 15 : Plantation de peupliers coté marnais



Les surfaces forestières, à proprement parlé, sont très peu présentes sur le site Natura 2000.

Il convient cependant de mettre en avant deux petits massifs forestiers qui jouxtent le site :

- le Bois de l'Echelle (Bouconville), qui fait l'objet de 2 plans simples de gestion (PSG) en cours de validité (données CRPF Champagne-Ardenne 2012). Le périmètre Natura 2000 englobe de petits secteurs mais suit globalement la lisière du bois.
- le Bois de Moyon (Autry).

Concernant la réglementation et les orientations relatives aux plantations, le Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Champagne-Ardenne décrit la réglementation (données CRPF Champagne-Ardenne 2012) :

#### "Les arrêtés de limitation de boisements-reboisements :

*Afin de lutter contre le mitage des paysages et la fermeture des vallées, les dispositions du Code rural réglementent les boisements et reboisements. En permettant d'interdire ou de réglementer les reboisements après coupe rase ou d'ordonner, sans condition de délai, la destruction d'office d'un boisement irrégulier, les dispositions nouvelles de la circulaire répondent au souhait des populations situées dans ces zones de reconquérir certains de ces espaces investis par la forêt.*

*Les restrictions ne peuvent viser que des parcelles isolées ou rattachées à un massif de superficie inférieure à un seuil ou des seuils fixés par arrêté préfectoral. La réglementation s'applique également aux arbres isolés, haies et plantations d'alignement. La loi permet aussi bien de réglementer la reconstitution après coupe rase (effectuée sur tout ou partie d'une parcelle), c'est-à-dire à soumettre la replantation à autorisation, que de l'interdire, sous certaines conditions (art. L126-1 du Code rural).*

*La présence de chablis sur la totalité d'un peuplement de tout ou partie d'une parcelle peut également être assimilée à une coupe rase (à l'appréciation des tribunaux). (Renseignements : D.D.A.F., Préfecture, Mairies)"*

Il semble que la déclinaison départementale soit la suivante :

- Marne (51) : il n'y pas de réglementation concernant les boisements dans la Marne ;
- Ardennes (08) : pour environ chaque commune, des arrêtés datant des années 1960 et 1970 ont été pris. Il n'y aurait pas d'arrêtés récents, encore moins depuis le transfert en 2006 au conseil général, des missions de l'aménagement foncier.

Il est important de souligner que, dans le cadre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, un arrêté préfectoral (9 février 2011) fixe pour le département des Ardennes la liste, prévue au 2° du II de l'article L414-4 du code de l'environnement, des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation préalable des incidences Natura 2000 dans les Ardennes.

L'item 10 de cet arrêté précise que les boisements définis par l'article L. 126.1 du code rural, lorsque celui-ci se trouve, en tout ou partie, dans un site Natura 2000, sont soumis à évaluation d'incidences Natura 2000. Ces boisements sont définis par le conseil général, après avis des chambres d'agriculture et du centre national de la propriété forestière. Il n'y a, à notre connaissance, aucune délimitation de ce type de boisement à ce jour dans les Ardennes.

*Cf. annexe 19 : décret n°2010-365 du 9 avril 2010 et arrêté du 9 février 2011 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.*

#### *g. Les perspectives d'aménagement et de développement*

Sur le site, il n'existe à notre connaissance aucune perspective d'aménagement au niveau des infrastructures (routes, voie ferrée...) et des réseaux (eau potable, assainissement, électricité, gaz...).

**L'essentiel des activités économiques est agricole.**

## FORÊTS SOUMISES À UN PLAN SIMPLE DE GESTION



-  Périmètre du site Natura 2000
-  Forêt soumise à un plan simple de gestion (PSF)  
(données 2012 CRPF CA)



© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2012  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 Juillet 2007



## **5. Diagnostic des activités agricoles**

### *a. Méthodologie*

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic agricole, un courrier a été envoyé aux trois communes afin de connaître plus précisément les personnes exploitant dans la zone. Les différentes informations recueillies ont permis de réaliser une liste de 22 exploitants qui exploitent des parcelles concernées par le site (cf. annexe 14).

Afin d'obtenir un échantillon d'exploitants à rencontrer, une tentative de contact téléphonique a été entreprise envers la totalité des agriculteurs figurant dans cette liste. Cette démarche a aboutie à la rencontre sur le terrain de 7 agriculteurs. Parmi ces 7 agriculteurs rencontrés, 6 exploitent toujours des parcelles sur le site et 1 agriculteur est à la retraite. Ce dernier possède la propriété des terres d'un des 6 agriculteurs rencontrés et mentionnés ci-avant, il a donc été entendu.

De plus, parmi les 7 exploitants rencontrés, 2 agriculteurs n'ont pas souhaités renseigner le questionnaire réalisé dans le cadre de cette enquête. Ainsi, 5 questionnaires d'enquête agricole ont donc été renseignés : 4 questionnaires d'enquête renseignés par des exploitants toujours en activité (soit 26% de la superficie du site total) et 1 questionnaire renseigné par l'exploitant à la retraite mentionné avant.

**Le but recherché était de caractériser les pratiques agricoles mises en jeu sur le site et tenter d'identifier les contraintes et pratiques spécifiques liées au site.** Les informations obtenues sont résumées dans les parties suivantes.

Il reste néanmoins approprié de tirer des conclusions avec précaution sur les pratiques globales du site, étant donné que les pratiques ont été caractérisées sur 26% du site total et qu'il reste un nombre non-négligeable d'agriculteurs qui n'a pas pu être rencontré.

### *b. Le contexte agricole*

Le site n°43 « Prairies d'Autry » est situé sur deux départements caractérisés à l'échelle du département par une agriculture différente. D'une manière générale dans la Marne, 91% de la surface agricole utile (SAU) est consacrée aux terres labourables, les exploitations sont spécialisées dans la mise en culture des terres (céréales, protéagineux, oléagineux, betteraves et pommes de terre). Globalement dans les Ardennes, près de 40% de la SAU sont des surfaces en herbe, l'agriculture est plus axée vers des systèmes polyculture-élevage, avec des exploitations ayant une part de Surface Toujours en Herbe (STH) importante.

Aux alentours du site n°43, les terres labourées dominent et la tentation de retourner les surfaces en herbe pour y mettre des cultures est réelle. La conjoncture favorable aux céréales, ainsi que la stagnation du marché de la viande et du lait, engendre la mise en culture de plusieurs centaines d'hectares chaque année à l'échelle nationale. Le site n°43 peu propice à l'implantation de culture d'hiver est toujours pour sa majorité valorisé par l'élevage.

### c. La typologie des exploitations

#### ***Des exploitations de taille moyenne plutôt spécialisées dans les grandes cultures :***

Sur le site, les exploitations sont pour leur majorité de type polyculture-élevage et caractérisées par une part de surface toujours en herbe plutôt réduite. Les SAU des exploitations enquêtées vont de 140 à 239 hectares, avec une part de terre labourée importante. L'assolement des terres labourées est constitué de céréales (dont blé, orge, escourgeon, maïs), de colza, de luzerne et de betterave. Les surfaces toujours en herbe sont dédiées à la production de fourrage, seule une petite partie sert de pâtures. Les cheptels sont de type allaitant (charolais, salers) et/ou laitier (prim'holstein). Le nombre total de bovins dans les cheptels des exploitations enquêtées vont de 73 à 200 têtes.

#### ***Une main d'œuvre réduite, familiale et plutôt âgée :***

Les exploitations concernées par le site emploient peu de main d'œuvre extérieure à la famille. Sur toutes celles enquêtées, seule une exploitation employait à mi-temps un salarié pour faire face aux surcharges de travail périodiques. L'âge moyen des exploitants enquêtés dépasse 40 ans, même s'il existe quelques jeunes agriculteurs reprenant les exploitations familiales.

La charge de travail par Unité de Main d'Œuvre est importante puisque le ratio SAU/UMO va de 70 à plus de 150. Ainsi, pour certaines exploitations la charge de travail, couplée au manque de main d'œuvre, risque de faire disparaître l'élevage qui est une activité plus astreignante et moins rémunérée que la production de cultures de vente.

Le niveau de formation des exploitants est variable et fortement influencé par leur âge. Les agriculteurs les plus âgés ont tendance à posséder moins de qualification que les plus jeunes. En général, ces derniers possèdent une formation technique de type BTS.

#### ***Un petit site caractérisé par plusieurs exploitants différents :***

Le site présente une superficie de 166 ha divisé en plusieurs petites parcelles (une cinquantaine) allant de quelques ares à moins d'une dizaine d'hectares pour les plus grandes. Ce parcellaire morcelé est exploité à notre connaissance par 22 exploitants différents.

Le tableau ci-dessous résume les données obtenues sur le terrain. Pour des raisons de confidentialités des données, chaque exploitation s'est vue attribuée un numéro.

*Figure 16 : Tableau récapitulatif de la typologie des exploitations enquêtées*

Exploitation		1	2	3	4	
Typologie		Polyculture-élevage	Polyculture-élevage	Polyculture-élevage	Polyculture-élevage	
Main d'œuvre		2	2	1,5	2	
Niveau de formation		-	Brevet	BTS	BTS	
Age moyen		55	52	33	40	
SAU <sup>2</sup>		ha	140	228	239	144
STH <sup>3</sup>			48	35	105	18
STH	Production de fourrage		20	15	100	14
	Pâture		28	30	5	4
Cheptel	Type		Allaitant	Allaitant	Allaitant	Laitier
	Race		Salers	Charolais	Charolais	Prim Holstein
	Nombre de Tête		73	77	200	85
TL <sup>4</sup>		92	193	134	126	
Assolement	Céréales	ha	63	131	101	70
	Oléo-protéagineux		7	42	30	20
	Autres		22	55	3	36
Surface de la SAU concernée par le site			10	5	26	4
Pourcentage du site concerné par l'exploitant		%	6	3	15	2
Mode de Gestion		Prairie de fauche	Prairie de fauche/pâture	Prairie de fauche/pâture	Prairie de fauche	
<p><i>Légende</i> : - <sup>1</sup> Equivalent Temps Plein - <sup>2</sup> Surface Agricole Utile - <sup>3</sup> Surface Toujours en Herbe - <sup>4</sup> Terre Labourée</p>						

d. Evolution des exploitations enquêtées de 2007 à 2010

Pour les 3 premières exploitations présentées ci-dessus, les données recueillies sur le terrain lors de l'enquête ont pu être comparées avec des données officielles de 2007 :

Figure 17 : Tableau présentant l'évolution entre 2007 et 2011 de 3 exploitations enquêtées

Exploitation		1	2	3	
SAU <sup>1</sup>	ha	0,33%	-4,40%	84,39%	
STH <sup>2</sup>		0,90%	-0,57%	27,91%	
Nombre de tête		-35,62%	-7,23%	-16,32%	
TL <sup>3</sup>	ha	0,03%	-5,07%	181,93%	
Assolement		Céréales	0,54%	-8,90%	185,39%
		Oléo-protéagineux	-3,14%	22,52%	0%
		Autres	-0,41%	118,08%	-75,29%
<p><u>Légende</u> : <sup>1</sup>Surface Agricole Utile - <sup>2</sup>Surface Toujours en Herbe - <sup>3</sup>Terre Labourée</p>					

L'exploitation n°3 présente des pourcentages d'évolution important sur tous les paramètres considérés car elle résulte de la fusion de deux exploitations.

On remarque que sur les 3 exploitations concernées, il y a une diminution globale du nombre de tête par cheptel.

**Finalement, ces pourcentages d'évolution traduisent mal la tendance générale actuelle identifiable à l'échelle du territoire national qui consiste à une diminution des surfaces toujours en herbe (STH) au profit des terres labourées (TL).**

e. Les pratiques agricoles liées à l'élevage

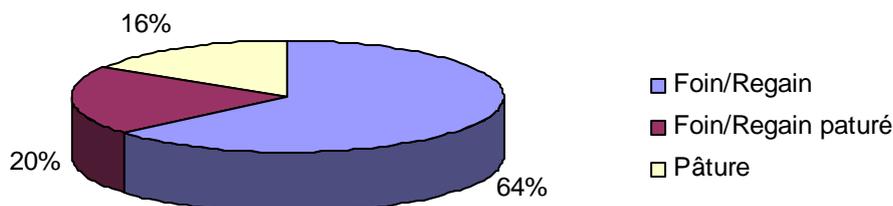
Le site est essentiellement constitué de prairies utilisées pour la production de fourrage (foin, enrubannage). Certaines parcelles sont clôturées et utilisées en pâture exclusive, ou simplement pâturées après la première fauche de manière à valoriser les repousses d'herbe.

Sur le site, il y a trois principaux types de conduite pour les prairies :

- Prairie de fauche de type : Foin/Regain
- Prairie fauchée avec regain pâturé
- Prairie pâturée exclusivement

Le diagramme ci-après représente graphiquement le pourcentage respectif des trois types de conduite pratiqué par l'échantillon d'agriculteur enquêté.

*Figure 18 : Distribution du mode de gestion des prairies au sein de l'échantillon enquêté*



#### f. La conduite des prairies de type Foin/Regain

Cette conduite est la plus utilisée sur le site. Elle permet la production de fourrage pour l'alimentation du cheptel.

La date de première fauche est variable car étroitement liée aux conditions climatiques de début de printemps. Suivant les années, les parcelles sont fauchées une première fois sur une période s'étalant de la deuxième quinzaine de mai à la première quinzaine de juin. En moyenne, la première date de fauche est située début juin (première quinzaine de juin) même si ces dernières années les agriculteurs ont tendance à faucher plus tôt, le printemps étant plus doux.

La seconde fauche a lieu de la deuxième quinzaine d'août à début septembre car elle dépend de la repousse et des conditions climatiques. Selon les années, la deuxième coupe est enrubbannée ou non. L'ensilage d'herbe n'est pas une pratique qui est réalisée par les agriculteurs rencontrés dans le cadre de ce diagnostic.

La fertilisation de ces prairies est essentiellement minérale. Il n'y a pas ou peu de fertilisation organique par épandage du fumier, lisier, compost...

Les quantités d'éléments fertilisants apportés sont très variables d'un exploitant à l'autre :

-La majorité des parcelles reçoivent de l'azote (N) sous forme d'ammonitrate à des doses allant de 50 à 150 unités de N par hectare par an. Certaines années une fumure de fond peut-être réalisée avec un apport de phosphore (P) et/ou de potasse (K) mais cette pratique reste très occasionnelle (1 fois tous les deux à trois ans ou selon les résultats d'analyse de sol).

-Certaines parcelles reçoivent des engrais en formulations commerciales conçues pour les prairies. Ces produits contiennent un ratio N/P/K spécialement adapté à la production de fourrage. Les doses d'azote apportées vont de 50 à 150 unités par hectare par an. La dose de phosphore et de potasse apportée s'échelonne entre 40 à 60 U de P et de K.

-Certaines parcelles situées dans le lit majeur de la Dormoise ne sont pas fertilisées en N/P/K mais reçoivent une année sur deux des écumes de sucrerie. Les écumes de sucrerie constituent un amendement calcique (et accessoirement magnésien) permettant d'entretenir le pH du sol et la réserve de calcium (et de magnésium) assimilable pour les plantes.

Il y a deux périodes adaptées aux apports d'engrais : la première a lieu au printemps, dès lors que la parcelle est facilement accessible (sur le site fin Mars-début Avril). L'apport de printemps coïncide avec la reprise de la croissance végétative et permet d'optimiser le rendement obtenu lors de la première fauche. La seconde période de fertilisation a lieu juste après la première fauche. Cet apport d'engrais permet de compenser les pertes d'éléments fertilisants liées à l'exportation du foin hors site. Il permet également de faciliter la repousse pour améliorer le rendement de la seconde fauche.

Sur le site, la majorité des agriculteurs enquêtés ne réalise qu'un seul passage pour fertiliser leur parcelle selon les modalités décrites ci-dessus.

Le tableau suivant résume les informations recueillies sur ce type de conduite :

*Figure 19 : Pratiques agricoles en conduite de prairie de type Foin/Regain*

	Fauche		Fertilisation		Entretien	
	1 <sup>ère</sup> période	2 <sup>e</sup> période	Fertilisation avant ou après la 1 <sup>ère</sup> fauche <sup>3</sup> (unités par hectare N/P*/K)*	Apports complets <sup>4</sup> (unités par hectare N/P*/K)*	Chimique	Mécanique
<b>Pratiques globales sur site<sup>1</sup></b>	Mi-mai à mi-juin	Mi-août à mi-septembre	50-150 /0/0	50-150 /40-60 /40-60	Aucun	Aucun
	Foin	Foin/ Enrubannage	Mars-Avril ou Juin	Mars-Avril		
<b>Pratiques majoritaires sur site<sup>2</sup></b>	Début juin	Début septembre	100/0/0			
	Foin	Enrubannage	Mars-Avril			

**Légende :**  
<sup>1</sup> Les pratiques globales sur le site correspondent à la synthèse des pratiques de l'ensemble des exploitations enquêtées.  
<sup>2</sup> Les pratiques majoritaires correspondent aux pratiques plus spécifiques qui sont plus communément utilisées parmi les agriculteurs enquêtés.  
<sup>3</sup> Apports d'azote réalisés avant ou après la première fauche.  
<sup>4</sup> Apports complets (N/P/K) qui sont réalisés plus occasionnellement (tous les 2/3 ans) pour rééquilibrer le sol au printemps.  
*Néanmoins, les apports complets de fertilisant (N/P/K) ne sont pas réalisés par tous les agriculteurs du site.*  
\* Excepté pour les apports d'engrais en formulation commerciale spéciale prairie, les apports de P/K sont réalisés tous les 2 à 3 ans ou selon les résultats d'analyse de sol

#### g. La conduite des prairies de type Foin/Pâturage

Les possibilités de mise en pâture des parcelles ne sont véritablement réalisées que sur les parcelles clôturées et adaptées à cette pratique.

Sur le site, ce type de conduite est utilisé par quelques exploitants selon deux modalités :

- La première modalité consiste à faucher une première fois la parcelle, puis à amener les bêtes une semaine ou deux après la fauche.
- La seconde modalité consiste à regrouper les bêtes sur une petite partie de la parcelle pour pouvoir faucher le reste. Une fois les foins exportés, les bêtes peuvent être relâchées sur la totalité. Dans ce cas, les bêtes sortent aux prés entre la deuxième quinzaine de mars et la première quinzaine d'avril.

D'une manière générale, la date de mise à l'herbe des bêtes dépend fortement des conditions climatiques de fin d'hiver-début de printemps et du degré de ressuyage des sols pour les pâtures concernées. Une remise à l'herbe trop précoce sur des parcelles mal ressuyées entraîne un piétinement et une dégradation

des pâtures. A l'inverse, une remise à l'herbe trop tardive entraîne un piétinement du fourrage donc du gaspillage.

La fertilisation de ces parcelles tient compte des apports en éléments fertilisants liés aux déjections. L'apport est généralement réalisé avant la première fauche (Mars-Avril) dès lors que la parcelle est facilement accessible. Dans certains cas, il n'y a pas d'apport annuel réalisé mais simplement une fumure de fond occasionnelle pour rééquilibrer le sol.

Le chargement des pâtures est étroitement lié à la quantité d'herbe disponible. Sur le site, il n'y a généralement pas d'apport de fourrage complémentaire réalisé par les agriculteurs pour palier à un manque d'herbe. D'une manière générale, plus la repousse après première fauche est bonne, plus le nombre de bête à l'hectare sera élevé. L'inverse étant également valable. Parmi les agriculteurs enquêtés, le chargement à l'hectare est inférieur à 2 UGB/ha en moyenne sur la saison.

Le tableau ci-dessous résume les pratiques agricoles selon les deux modalités décrites ci-dessus.

*Figure 20 : Pratiques agricoles en conduite de prairie de type Foin/Pâturage*

	Fauche			Fertilisation		Entretien	
	Date	Superficie du parcellaire	Mise à l'herbe	unités par hectare/an N/P/K	Date	Chimique	Mécanique
<b>Modalité 1</b>	mi-mai à mi-juin	Totalité	Juin	50-100/0/0	Mars-Avril	Aucun	Rare (Herse/Rasette)
<b>Modalité 2</b>	mi-mai à mi-juin	Une partie	mi-mai	50-100/0/0 sur la partie non-fauchée	Mars-Avril		Broyage des refus sur la partie non-fauchée (Faucheuse/Rasette)

La modalité 2 nécessite de mettre en place un système de clôture permettant de regrouper les bêtes sur une partie de la prairie. A l'inverse, la modalité 1 ne requiert aucun aménagement particulier et semble la plus pratiquée sur le site considéré.

#### h. La conduite de type Pâturage

Sur le site, ce type de conduite n'est pas très employé et concerne les exploitations ayant le cheptel à proximité. Cette conduite est utilisée sur les parcelles excentrées et difficilement accessibles.

La mise à l'herbe des bêtes se fait courant du mois d'avril jusqu'à début mai selon le degré de ressuyage du sol. Les bêtes rentrent à l'étable fin octobre - début novembre suivant la précocité de l'hiver. Les femelles pleines sont généralement rentrées à l'étable plus tôt pour vêlage.

Parmi les agriculteurs enquêtés, le chargement à l'hectare est inférieur à 2 UGB/ha en moyenne sur la saison. Les raisons explicitées ci-dessus (cf. partie g. ci-dessus) sont également valables pour ce type de conduite. L'unique complémentation alimentaire consiste à apporter des blocs de sels minéraux afin d'équilibrer la composante minérale de leur ration alimentaire.

Les parcelles conduites en pâture exclusive ne sont pas fertilisées mais il est possible qu'une fumure de fond (P/K/Ca/Mg), soit effectuée pour palier à une éventuelle carence.

*Figure 21 : Jeunes charolais en pâture sur le site coté Autry*



L'entretien de ces parcelles requiert un fauchage (avec ou sans exportations de la biomasse) des refus pour éviter une implantation trop importante de plantes à valeur fourragère nulle : chardons, joncs, oseille...

*Figure 22 : Pratiques agricoles sur pâtures dans le site*

Pâturage		Fertilisation	Entretien	
Mise à l'herbe	Retour à l'étable		Chimique	Mécanique
courant Avril jusqu'à début Mai pour les parcelles à ressuyage lent	fin Octobre-début Novembre	Très limitée, simple fumure de fond occasionnelle	Aucun	Broyage des refus si nécessaire

*i. Les pratiques agricoles liées à l'agriculture biologique*

Sur le site, au moins un agriculteur exploite ses terres selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Le cahier des charges consiste en particulier à :

- exclure toute fertilisation minérale et traitement phytosanitaire de synthèse sur l'ensemble des cultures (vente et fourrages) ;
- obliger sur l'approvisionnement de l'atelier animal l'utilisation d'aliments issus de l'agriculture biologique.
- limiter très fortement l'utilisation de médicaments de synthèse dans les interventions vétérinaires.

La réglementation de l'agriculture biologique est définie par le règlement (CEE) n°2092/91 modifié. Il n'y a donc qu'une seule et même réglementation dans toute l'Union européenne qui s'applique à l'ensemble des productions en agriculture biologique, et à tous les types d'activités (production, transformation, distribution, importation...). Le règlement (CE) n°889/2008 en définit les modalités d'application.

*j. Les pratiques agricoles liées aux grandes cultures*

Sur le site, seule une parcelle est cultivée en blé tendre en 2011 coté marnais. L'agriculteur exploitant cette parcelle a fait part de son désir d'exclure la parcelle du site Natura 2000 et n'a pas souhaité répondre au questionnaire. Étant donné que nous ne connaissions pas l'assolement pratiqué, nous n'avons pas pu

décrire les pratiques agricoles mises en jeu. De plus, cette parcelle ne concerne pas un pourcentage très important du site total.

k. Les pratiques agricoles annexes

Il faut noter l'existence d'une roselière. L'implantation de roseau est naturelle sur le site. Malgré différentes tentatives, il n'a pas été possible de rentrer en contact avec le propriétaire de ce site pour savoir si la biomasse était exploitée et selon quelle modalité. Mais *a priori*, celle-ci n'est pas exploitée.

Figure 23 : Roselière située au lieu-dit "les vingt-fauchées"



### I. Les contraintes techniques

Sur ce thème, voici les principaux éléments recueillis dans les enquêtes :

#### **- Déroulement des travaux agricoles :**

La plupart des exploitations concernées par le site sont de type polyculture-élevage avec une part de terres labourées importantes dans la SAU. Ainsi, pour un bon fonctionnement de l'exploitation tenant compte des contraintes de main d'œuvre (et de matériel), il est important de réaliser les différents travaux requis selon un calendrier précis. En d'autres termes, il faut éviter d'avoir à finir les foins lorsque les céréales (blé, orge) sont à moissonner.

#### **- Date de fauche :**

D'une manière générale, l'appétence et la valeur nutritive d'un fourrage sont très fortement corrélés à la date de fauche, plus la date de fauche est avancée dans la saison, moins le foin sera appétant et plus sa valeur nutritive sera faible. De plus, sur le site au moins un cheptel possède un nombre conséquent de bêtes primées lors de concours agricoles. Pour cet éleveur, il est très difficilement envisageable de donner un foin de qualité médiocre à ses bêtes.

#### **- Fertilisation organique :**

Sur le site, les agriculteurs fertilisent leurs prairies principalement avec des engrais minéraux et non organiques de type fumier ou lisier. En effet, les agriculteurs réservent leur fumier pour les cultures étant donné que la majorité d'entre eux possède une SAU essentiellement composée de terres labourables et qu'il est plus judicieux de valoriser la matière organique sur ces parcelles. De plus, il a été signalé lors des enquêtes, que l'épandage de fumier, du fait de la présence de vers de terre, aurait tendance à attirer les sangliers. Ces derniers causent des dégâts parfois considérables aux pâtures qui induisent des pertes de rendement fourrager.

Figure 24 : Dégâts de sangliers dans des prés coté Bouconville



### m. Les contraintes économiques

Certaines parcelles du site sont exploitées en bail agricole et permettent d'assurer aux propriétaires (communes, agriculteurs à la retraite...) un complément de revenu parfois non-négligeable. Des craintes existent chez les propriétaires au sujet de la baisse d'attractivité que pourraient subir certaines de leurs parcelles engagées dans une mesure agro-environnementale.

## **6. Conclusion**

Le site Natura 2000 « Prairies d'Autry » est situé sur un territoire profondément rural et largement agricole. **Les perspectives de développement non-agricole sont à ce jour quasi inexistantes** et semblent principalement limitées au développement touristique via l'implantation de résidences secondaires.

Les pratiques agricoles, bien souvent liées à l'élevage bovin herbagé, ont largement contribué à la genèse de ce site. La conjoncture économique du marché agricole, couplée à l'évolution de la société, engendre un réel recul de ce type d'élevage dans le panorama agricole local. **Il apparaît approprié de définir des mesures permettant de maintenir l'hétérogénéité du milieu, en encourageant les pratiques agricoles liées à l'élevage herbagé dans une perspective de soutien durable des herbages et de conservation de la diversité biologique.**

*Nota : Il est à nouveau souligné que les principaux résultats présentés sont issus des réponses aux questionnaires d'une enquête menée uniquement sur un échantillon (5 exploitations sur 22 identifiées). Il conviendra donc dans la mesure du possible durant la poursuite de la réalisation du DOCOB puis durant la phase d'animation Natura 2000 de récolter et compléter les éléments afin d'affiner les tendances d'évolution des pratiques sur le site.*

## **IV. SYNTHÈSE ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX**

### **Enjeu 1 : Préserver et favoriser les prairies remarquables en lien avec le maintien des pratiques d'élevage**

L'intérêt écologique des prairies d'Autry est remarquable à plus d'un titre : type de prairie en très forte régression et menacé de disparition à moyen terme, habitats d'espèces pour une flore exceptionnelle à l'échelle du nord de la France...

- ⇒ **L'enjeu prioritaire sur le site Natura 2000 n°43 « Prairies d'Autry » est donc la préservation des différentes prairies de fauche et de pâture.** L'objectif est de conserver des prairies diversifiées floristiquement et favorables en particulier aux espèces floristiques et faunistiques rares et/ou protégées, dont la présence a déjà été attestée sur le site ou reste à confirmer.

Actuellement, les principales menaces qui pèsent sur le site sont l'intensification des pratiques agricoles (augmentation des taux de fertilisation minérale ou organique), comblement ou curage de fossé de drainage, mais aussi les reconversions en cultures ou en prairies améliorées, entraînant une destruction immédiate et définitive des prairies et des espèces inféodées.

Les actions engagées pour les prairies doivent permettre de préserver aussi les espèces qui y sont inféodées (insectes, chauves-souris...).

### **Enjeu 2 : Favoriser et préserver la mosaïque d'habitats**

L'enjeu portera également sur les autres habitats patrimoniaux, comme les eaux douces ou courantes et leurs végétations aquatiques associées, favorables au Chabot et à la Lamproie de Planer, les roselières et mégaphorbiaies abritant des espèces végétales remarquables, mais également sur des habitats non patrimoniaux susceptibles d'abriter des espèces rares ou menacées. Ceci est notamment le cas de la fruticée, habitat favorable à la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), ou encore certaines zones rudérales telles que les secteurs hyperpiétinés accueillant la Ratoncule naine (*Myosurus minimus*).

- ⇒ **Plus que la protection d'un habitat, c'est l'ensemble des habitats et de la structure en mosaïque qu'ils forment sur le site qu'il importe de maintenir et de préserver.**

Dans le cadre de la gestion à mettre en œuvre pour préserver les richesses écologiques, il convient de ne pas négliger les autres espèces jugées non prioritaires. Les actions à engager pour la préservation des habitats d'espèces, habitats et espèces ci-dessus devraient permettre de favoriser la majorité des autres espèces du site.

### **Enjeu 3 : Préserver les boisements humides et riverains**

Habitats naturels ayant fortement régressé au cours du XX<sup>e</sup> siècle à l'échelle nationale, il est primordial de préserver ces boisements, qu'ils soient constitués de petits bosquets de surface variable ou de linéaire de ripisylve en bord de la Dormoise.

L'objectif n'est pas d'augmenter la surface de boisements humides mais d'essayer d'améliorer la qualité de la ripisylve et l'état de conservation général des boisements du site.

**Enjeu 4 : Sensibiliser, informer, travailler en concertation étroite avec les agriculteurs du site et la population locale**

Les actions de préservation ne pourront se faire qu'en étroite concertation avec les acteurs locaux, en particulier avec les agriculteurs du site. Les préconisations du DOCOB devront s'inscrire dans une perspective double de soutien durable des herbages et des richesses écologiques.

**Enjeu 5 : Poursuivre l'étude et la connaissance des richesses écologiques du site**

Les habitats et espèces d'intérêt communautaire devront faire l'objet d'études et d'inventaires, en particulier pour suivre leur évolution à moyen terme et permettre d'évaluer la mise en œuvre des actions Natura 2000.

Le croisement et l'analyse de différents critères (valeur patrimoniale des habitats, degré de vulnérabilité, intérêt de l'habitat pour certains taxons) permettent de hiérarchiser les enjeux et d'adapter la gestion en fonction des milieux et des espèces prioritaires.

Les habitats naturels ayant une forte valeur patrimoniale sont gérés (ou non gérés) afin d'entretenir et/ou restaurer la surface de ces milieux recherchés. En revanche les habitats naturels ayant une valeur patrimoniale moins importante sont gérés en tant qu'habitats d'espèces.

Figure 25 : Synthèse de la hiérarchisation des enjeux par habitats naturels

Enjeux sur le site	Code Natura 2000	Habitats	Flore	Avifaune	Reptiles	Amphibiens	Lépidoptères	Odonates	Orthoptères	Chiroptères	Autres mammifères	Mollusques	Degré de vulnérabilité	Niveau de priorité
<b>Habitats naturels remarquables ou d'intérêt patrimonial</b>														
Plans d'eau et fossés avec végétations aquatiques des eaux douces stagnantes	3150	***	***	-	-	*	-	***	-	-	-	*	△△△	●●●
Rivière de plaines neutre à basique à Renoncles	3260	***	*	-	-	*	-	***	-	-	-	*	△△	●●
Magnocariçaies	-	*	*	*	*	*	-	*	**	*	-	***	△△	●●
Mégaphorbiaies mésotrophes	6430.1	**	**	*	-	-	*	-	**	*	-	*	△△	●●
Mégaphorbiaies eutrophes	6430.4	**	**	*	-	-	*	-	**	*	-	*	△	●●
Prairies humides maigres de fauche	6410	***	***	*	-	-	***	-	**	***	**	**	△△△	●●●
Prairies mésohygrophiles à hygrophiles de fauche	-	***	***	**	-	-	***	-	**	***	**	**	△△△	●●●
Prairies mésophiles de fauche	6510	***	**	**	-	-	***	-	**	***	**	*	△△△	●●●
Chênaie pédonculée	9160	**	*	***	*	*	-	-	-	***	***	*	△	●
Forêts alluviales	91E0*	***	*	**	-	-	-	-	-	**	*	*	△	●
<b>Habitats naturels à plus faible valeur patrimoniale</b>														
Roselières basses	-	*	*	-	-	*	-	*	*	-	-	*	△	●

Enjeux sur le site	Code Natura 2000	Habitats	Flore	Avifaune	Reptiles	Amphibiens	Lépidoptères	Odonates	Orthoptères	Chiroptères	Autres mammifères	Mollusques	Degré de vulnérabilité	Niveau de priorité
Roselières à <i>Glyceria maxima</i>	-	★	★★★	-	-	★	-	★	★	-	-	★	△	●●
Roselière à <i>Phragmites australis</i>	-	★	★	★★	-	★	-	★	★	★	-	★	△	●
Prairies mésohygrophiles à hygrophiles pâturées	-	★★	★★	★	-	-	★★	-	★	★★	★	★	△	●
Fruticée	-	★	★	★★★	-	-	★	-	-	★	★	-	△	●
Saulaie à Saule cendré	-	★	★	★★	-	-	-	-	-	★	★	-	△	●
<b>Les habitats artificiels</b>														
Végétations de friches	-	★	★★	★	-	-	★	-	★	★	★	★	△△	●
Zones rudérales	-	★	★★	-	-	-	-	-	-	-	-	-	△	●

**Légende**

Valeur patrimoniale : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★), nul (/)

Degré de vulnérabilité : Fort (△ △ △), Moyen (△ △), Faible (△), nul (/)

Niveau de priorité : Fort (● ● ●), Moyen (● ●), Faible (●), nul (/)

## C. DEFINITION DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE GESTION

---

Les objectifs et opérations de gestion se déclinent en 3 catégories :

- ✓ Les **objectifs à long terme** sont définis pour permettre d'atteindre ou de maintenir un état considéré comme idéal pour le site en question. Ils sont conçus sur la base du diagnostic et des enjeux décrits dans les sections précédentes. Ils ont vocation à rester dans les DOCOB successifs.
- ✓ Les **objectifs du DOCOB** ont un caractère opérationnel et prennent en compte les facteurs contraignants afin d'atteindre les objectifs à long terme (objectifs idéaux). Ces objectifs sont valables pour les 6 prochaines années.
- ✓ Les objectifs du DOCOB sont déclinés en un certain nombre **d'opérations de gestion** définies d'après la nomenclature suivante :
  - ↳ **GH** : Gestion des habitats ;
  - ↳ **SE** : suivis, études, inventaires ;
  - ↳ **PI** : pédagogie, informations, animations, éditions ;
  - ↳ **PO** : police de la nature ;
  - ↳ **AD** : gestion administrative.

### I. LES OBJECTIFS A LONG TERME

Sur le site, 5 objectifs à long terme correspondant aux enjeux du site peuvent être déclinés :

#### **1. Maintenir la diversité biologique dans les écosystèmes originaux issus de l'activité humaine**

Les milieux d'origine anthropique correspondent principalement sur le site aux secteurs de prairies de fauche qui abritent des cortèges faunistiques et floristiques particuliers qui se sont adaptés et constitués au fil des décennies (parfois des siècles) sous la contrainte de la gestion pastorale (fauche, pâturage).

L'objectif principal est donc de maintenir la diversité biologique dépendant de cet écosystème original en poursuivant et proposer si besoin des ajustements à la gestion actuellement menée par les agriculteurs locaux.

Il n'est cependant pas préconisé d'augmenter la surface de prairie en défrichant certaines zones de boisements.

#### **2. Favoriser et préserver la mosaïque d'habitats**

Il convient de préserver les autres milieux qui présentent un intérêt écologique fort tant pour le complexe d'habitats, la flore et la faune du site : pâtures, mégaphorbiaies, végétations aquatiques dans les rivières ou les maerss...

L'objectif est de préserver cette mosaïque existante.

### **3. Favoriser et préserver les boisements humides et la ripisylve**

La ripisylve en bordure de la Dormoise ainsi que les secteurs boisés plus ou moins humides du site devront être préservés et dans la mesure du possible faire l'objet de respect de bonnes pratiques afin d'améliorer leur état de conservation.

### **4. Poursuivre l'étude et la connaissance des richesses écologiques du site**

L'amélioration des connaissances sur le site par le biais d'études et de suivis scientifiques permet, progressivement, de mieux appréhender le fonctionnement du système étudié et d'affiner par conséquent la gestion préconisée.

L'objectif à long terme est d'avoir un bon état des connaissances sur la majorité des groupes d'espèces présents sur le site.

### **5. Sensibiliser, informer, travailler en concertation étroite avec les agriculteurs du site et la population locale**

Cet objectif constitue une voie complémentaire et indissociable de la conservation des habitats et des espèces sur le site. La protection passe par la sensibilisation de la population et des acteurs locaux. **La priorité devra être donnée aux actions à l'attention des agriculteurs locaux et des propriétaires privés.**

### **6. Assurer la gestion administrative et financière**

Cet objectif correspond à toutes les actions administratives et financières inhérentes à la vie d'un site Natura 2000 permettant sa préservation ainsi que la mise en œuvre des opérations de gestion dans de bonnes conditions.

Elle comprend notamment la planification de la gestion et du budget ainsi que le suivi de la réalisation des opérations (contrats Natura 2000), la rédaction des bilans...

## II. LES OBJECTIFS DU DOCOB

OBJ. 1.1. Maintenir les habitats de prairie dans un bon état de conservation		
<i>Objectif à long terme visé</i>	Maintenir la diversité biologique dans les écosystèmes originaux issus de l'activité humaine	
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamique naturelle (colonisation par les espèces sociales et les accrues)</li> <li>• Intensification des pratiques agricole (date de fauche, fertilisation)</li> </ul>	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prairies humides maigres de fauche (6410)</li> <li>• Prairies mésohygrophiles à hygrophiles de fauche</li> <li>• Prairies mésophiles de fauche (6510)</li> </ul>	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Maintenir les surfaces des habitats :</u> Prairies humides maigres de fauche (6410) : 0,71 ha Prairies mésohygrophiles à hygrophiles de fauche : 82,17 ha Prairies mésophiles de fauche (6510) : 1,04 ha</li> <li>• <u>Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats :</u> Prairies humides maigres de fauche (6410) : = (☺☺☺) Prairies mésohygrophiles à hygrophiles de fauche : ☺☺ =&gt; ☺☺☺ Prairies mésophiles de fauche (6510) : = (☺☺☺)</li> <li>• <u>Maintenir la diversité faunistique et les espèces caractéristiques à fortes exigences écologiques</u> <i>Espèce(s) d'intérêt communautaire : Cuivré des marais</i> <i>Autres espèces : Gratiolle officinale, Inule des fleuves, Violette élevée, Violette à feuilles de pêcher...</i></li> </ul>	
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface des habitats de prairies</li> <li>- Evolution de l'état de conservation des prairies (indice de diversité, indice trophique, indice d'embroussaillage)</li> <li>- Présence des espèces faune/flore à fortes exigences écologiques</li> </ul>	
<i>Moyens mis en oeuvre</i>		
Code	Intitulé	Commentaires
<b>Opérations de gestion</b>		
GH1	Gestion des prairies de fauche avec fertilisation limitée à 30 UN/ha et fauche après le 5 juin	Mesure « de base » issue de la concertation avec les acteurs locaux
GH2	Gestion des prairies de fauche avec fertilisation limitée à 30 UN/ha et fauche après le 15 juin	Mesure « intermédiaire » issue de la concertation avec les acteurs locaux
GH3	Gestion extensive des prairies de fauche sans fertilisation et fauche après le 25 juin	Les prairies maigres de fauche (prairies les plus remarquables) ne doivent être concernées que par cette mesure. Cependant toutes les autres prairies du site peuvent être concernées.

**Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif**

SE1	Suivi des cortèges floristiques	-
SE2	Suivi de la flore remarquable	-
SE3	Inventaire et suivi des Lépidoptères rhopalocères	-
SE4	Inventaire et suivi des Orthoptères	-
SE11	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	-

**OBJ. 2.1.****Favoriser la reconversion de surfaces en herbe**

<i>Objectif à long terme visé</i>	Favoriser et préserver la mosaïque d'habitats
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retournement de prairies en cultures</li> </ul>
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prairies améliorées</li> <li>• Cuivré des marais (1040)</li> </ul>
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Augmenter les surfaces de l'habitat :</u> Prairies améliorées : 18,30 ha =&gt; ? ha</li> </ul>
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface des habitats de prairies</li> <li>- Evolution de l'état de conservation de prairies (indice de diversité, indice trophique, indice d'embroussaillage)</li> </ul>

*Moyens mis en oeuvre*

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Opérations de gestion</b>		
GH4	Reconversion de terres arables en herbages extensifs et fertilisation limitée à 115 N	-
GH5	Reconversion de terres arables en herbages extensifs avec fertilisation limitée à 30 UN et fauche après le 25 juin	-
GH6	Création et entretien d'un couvert herbacé d'intérêt floristique et faunistique	-

<b>OBJ. 2.2. Maintenir les surfaces actuelles de pâtures</b>		
<i>Objectif à long terme visé</i>	Favoriser et préserver la mosaïque d'habitats	
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargement et période de pâturage</li> </ul>	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prairies mésohygrophiles à hygrophiles pâturées</li> <li>• Cuivré des marais (1040)</li> </ul>	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Maintenir les surfaces de l'habitat :</u> Prairies mésohygrophiles à hygrophiles pâturées : = 13,02 ha</li> </ul>	
<i>Indicateurs de résultats</i>	- Surface des habitats de pâtures	
<i>Moyens mis en oeuvre</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Opérations de gestion</b>		
GH7	Gestion extensive des prairies pâturées avec fertilisation limitée à 30 UN	Mesure déjà respectée par le seul agriculteur concerné
GH8	Gestion extensive des prairies pâturées sans fertilisation et chargement instantané limité à 1,8 UGB	-

<b>OBJ. 2.3. Préserver les milieux "ouverts" associés aux prairies</b>		
<i>Objectif à long terme visé</i>	Favoriser et préserver la mosaïque d'habitats	
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamique naturelle d'embroussaillage</li> <li>• Plantations de peupliers</li> </ul>	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mégaphorbiaies mésotrophes (6430.1)</li> <li>• Mégaphorbiaies eutrophes (6430.4)</li> <li>• Magnocaricaies</li> <li>• Prairies humides maigres de fauche (6410)</li> <li>• Cuivré des marais (1040)</li> <li>• Vertigo de Des Moulins (E1016).</li> <li>• Autres espèces : Euphorbe des marais, Gratiolle officinale, Inule des fleuves, Stellaire des marais, Germandrée des marais...</li> </ul>	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Maintenir les surfaces des habitats :</u> Mégaphorbiaies mésotrophes (6430.1) : = 0,05 ha Mégaphorbiaies eutrophes (6430.4) : = 0,03 ha Magnocaricaies : = 1,11 ha Prairies humides maigres de fauche (6410) : = 0,71 ha</li> <li>• <u>Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats :</u> Mégaphorbiaies mésotrophes (6430.1) : ☺☺ =&gt; ☺☺☺☺ Mégaphorbiaies eutrophes (6430.4) : ☺☺ =&gt; ☺☺☺☺ Magnocaricaies : = ☺☺☺ Prairies humides maigres de fauche (6410) : = ☺☺☺</li> </ul>	
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface des habitats</li> <li>- Evolution de l'état de conservation des habitats (indice de diversité, indice trophique, indice d'embroussaillage)</li> <li>- Présence des espèces faune/flore à fortes exigences écologiques</li> </ul>	
<i>Moyens mis en oeuvre</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Opérations de gestion</b>		
GH9	Restaurer/entretenir certains milieux ouverts (prairies ou mégaphorbiaie embroussaillées)	A engager en priorité sur les zones les plus riches floristiquement ainsi que sur les zones de prairies maigres de fauche non déclarées à la PAC
<b>Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif</b>		
SE2	Suivi de la flore remarquable	-
SE4	Inventaire et suivi des Orthoptères	-
SE10	Inventaire spécifique du Vertigo de Des Moulins	-
SE11	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	-

<b>OBJ. 2.4. Préserver les habitats aquatiques et les espèces associées</b>		
<i>Objectif à long terme visé</i>	Favoriser et préserver la mosaïque d'habitats	
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envasement et embroussaillage naturel des fossés</li> <li>• Travaux d'entretien des cours d'eau et fossés (curage...)</li> </ul>	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans d'eau et fossés à végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150)</li> <li>• Rivière de plaine neutre à basique à Renoncules (3260)</li> <li>• Forêts alluviales (91E0*)</li> <li>• Agrion de Mercure (1044)</li> <li>• Chabot (1163)</li> <li>• Lamproie de Planer (1096)</li> <li>• Autres espèces : Hottonie des marais, Ache inondée, Samole de Valérand</li> </ul>	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Maintenir les surfaces des habitats :</u> Plans d'eau et fossés à végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150) Rivière de plaine neutre à basique à Renoncules (3260) Forêts alluviales (91E0*)</li> <li>• <u>Maintenir l'état de conservation des habitats :</u> Plans d'eau et fossés à végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150) : = 😊😊😊 Rivière de plaine neutre à basique à Renoncules (3260) : = 😊😊😊 Forêts alluviales (91E0*) : = 😊😊😊</li> <li>• <u>Maintenir la diversité faunistique et les espèces caractéristiques à fortes exigences écologiques</u> <i>Espèce(s) d'intérêt communautaire : Agrion de Mercure (1044), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096)</i> <i>Autres espèces : Hottonie des marais...</i></li> </ul>	
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface des habitats</li> <li>- Evolution de l'état de conservation des habitats (indice de diversité, indice trophique, indice d'embroussaillage)</li> <li>- Présence des espèces faune/flore à fortes exigences écologiques</li> </ul>	
<i>Moyens mis en oeuvre</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Opérations de gestion</b>		
GH10	Entretien du réseau hydrographique en prenant en compte les richesses écologiques du site	Action de concertation avec le syndicat de la Dormoise.
GH11	Restaurer /entretenir les mares et autres points d'eau	Seuls quelques points d'eau sont concernés sur le site.
<b>Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif</b>		

SE2	Suivi de la flore remarquable	-
SE5	Inventaire et suivi des Odonates	-
SE6	Inventaire et suivi des Amphibiens	-
SE7	Inventaire et suivi des Poissons (pêches électriques)	-
SE11	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	-

OBJ. 2.5.	Préserver les boisements du site
-----------	----------------------------------

<i>Objectif à long terme visé</i>	Favoriser et préserver les boisements humides et la ripisylve
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Massif soumis à plan simple de gestion (PSG)</li> <li>• Coupe rase, plantations d'espèces non adaptées...</li> </ul>
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chênaie pédonculée (9160)</li> <li>• Forêts alluviales (91E0*)</li> </ul>
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Maintenir les surfaces des habitats :</u> Chênaie pédonculée (9160) : = (12,01 ha) Forêts alluviales (91E0*) : = (2,76 ha)</li> <li>• <u>Maintenir l'état de conservation des habitats :</u> Chênaie pédonculée (9160) : = (☺☺☺) Forêts alluviales (91E0*) : = (☺☺☺)</li> </ul>
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface des habitats</li> <li>- Evolution de l'état de conservation des habitats (indice de diversité, indice trophique)</li> <li>- Linéaire de ripisylve</li> </ul>

<i>Moyens mis en oeuvre</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
GH12	Respect de bonnes pratiques de gestion forestière	Mesure concernant les forêts « surfaciques ». Préconisations non contradictoires avec les pratiques existantes (affouage).
GH13	Améliorer la qualité de la ripisylve	Mesure concernant les linéaires de ripisylves en bord de la Dormoise.

OBJ. PLAN 3.1.	<b>Poursuivre l'étude et la connaissance des richesses écologiques du site</b>																																												
<i>Objectif à long terme visé</i>	Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes																																												
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat des connaissances</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Domaines</th> <th style="text-align: left;">Etat actuel</th> <th style="text-align: left;">Objectifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Habitats</td> <td>★ ★ ★</td> <td>=</td> </tr> <tr> <td>Flore</td> <td>★ ★</td> <td>+ / ★ ★ ★</td> </tr> <tr> <td>Faune</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chiroptères</td> <td>★ ★</td> <td>= / ★ ★</td> </tr> <tr> <td>Autres mammifères</td> <td>★</td> <td>= / ★</td> </tr> <tr> <td>Oiseaux</td> <td>★</td> <td>+ / ★ ★</td> </tr> <tr> <td>Reptiles</td> <td>★</td> <td>= / ★</td> </tr> <tr> <td>Amphibiens</td> <td>★ ★</td> <td>+ / ★ ★ ★</td> </tr> <tr> <td>Lépidoptères Rhopalocères</td> <td>★ ★</td> <td>+ / ★ ★ ★</td> </tr> <tr> <td>Orthoptères</td> <td>★</td> <td>+ / ★ ★</td> </tr> <tr> <td>Odonates</td> <td>★</td> <td>+ / ★ ★</td> </tr> <tr> <td>Poissons</td> <td>★</td> <td>+ / ★ ★</td> </tr> <tr> <td>Mollusques</td> <td>★</td> <td>= / ★</td> </tr> </tbody> </table> <p>Nul (0)            Faible (★) : inventaires ne couvrant pas l'ensemble de la saison d'activité biologique            Moyen (★★) : inventaires couvrant l'ensemble d'une saison, avec éventuellement des notions d'abondance            Bon (★★★) : inventaires couvrant plusieurs saisons dans leur ensemble, avec des notions d'abondance</p>			Domaines	Etat actuel	Objectifs	Habitats	★ ★ ★	=	Flore	★ ★	+ / ★ ★ ★	Faune			Chiroptères	★ ★	= / ★ ★	Autres mammifères	★	= / ★	Oiseaux	★	+ / ★ ★	Reptiles	★	= / ★	Amphibiens	★ ★	+ / ★ ★ ★	Lépidoptères Rhopalocères	★ ★	+ / ★ ★ ★	Orthoptères	★	+ / ★ ★	Odonates	★	+ / ★ ★	Poissons	★	+ / ★ ★	Mollusques	★	= / ★
Domaines	Etat actuel	Objectifs																																											
Habitats	★ ★ ★	=																																											
Flore	★ ★	+ / ★ ★ ★																																											
Faune																																													
Chiroptères	★ ★	= / ★ ★																																											
Autres mammifères	★	= / ★																																											
Oiseaux	★	+ / ★ ★																																											
Reptiles	★	= / ★																																											
Amphibiens	★ ★	+ / ★ ★ ★																																											
Lépidoptères Rhopalocères	★ ★	+ / ★ ★ ★																																											
Orthoptères	★	+ / ★ ★																																											
Odonates	★	+ / ★ ★																																											
Poissons	★	+ / ★ ★																																											
Mollusques	★	= / ★																																											
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cf. taxons ci-dessus.</li> </ul>																																												
<i>Résultats attendus</i>	Amélioration des connaissances pour les taxons identifiés																																												
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prospections réalisées sur l'ensemble des périodes du cycle de vie des groupes d'espèces</li> <li>- Liste des espèces par groupe</li> <li>- Liste des espèces patrimoniales</li> <li>- Carte de localisation des espèces patrimoniales</li> </ul>																																												
<i>Moyens mis en oeuvre</i>																																													
Code	Intitulé	Commentaires																																											
SE1	Suivi des cortèges floristiques																																												
SE2	Suivi de la flore remarquable																																												
SE3	Inventaire et suivi des Lépidoptères Rhopalocères																																												
SE4	Inventaire et suivi des Orthoptères																																												
SE5	Inventaire et suivi des Odonates	Les suivis de ces cortèges permettent également de dresser une liste quasi exhaustive des espèces présentes pour les taxons concernés																																											
SE6	Inventaire et suivi des Amphibiens																																												
SE7	Inventaire et suivi des Poissons																																												
SE8	Inventaire et suivi de l'avifaune nicheuse des prairies																																												
SE9	Inventaire estival des Chiroptères																																												
SE10	Inventaire spécifique sur le Vertigo de Des Moulins																																												

<b>OBJ. PLAN 3.2. Evaluer les effets de la gestion sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire</b>		
<i>Objectif à long terme visé</i>	Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes	
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des pratiques agricoles en place (contractualisation de MAEt ?)</li> <li>• Autres activités en place sur le site (travaux d'entretien des rivières et fossés...)</li> </ul>	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.</li> </ul>	
<i>Résultats attendus</i>	Analyse de l'évolution des espèces et habitats d'intérêt communautaire	
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire</li> <li>- Evolution des populations d'espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>	
<i>Moyens mis en oeuvre</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
SE11	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	-
AD4	Evaluation finale du DOCOB	

<b>OBJ. PLAN 4.1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et la population locale</b>		
<i>Objectif à long terme visé</i>	Intégrer la conservation du site dans le contexte local	
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur les richesses écologiques locales</li> <li>• Existence d'un public intéressé par la découverte de la nature</li> <li>• Préserver une quiétude des lieux</li> </ul>	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble de la biodiversité du site</li> </ul>	
<i>Résultats attendus</i>	Prise en considération des enjeux du site par les acteurs locaux (profession agricole) et la population locale	
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes sensibilisées</li> <li>- Type de relationnel avec les acteurs locaux</li> </ul>	
<i>Moyens mis en oeuvre</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
PI1	Réalisation de sortie nature et de réunions/sorties techniques (grand public, agriculteurs...)	A engager en priorité auprès des exploitant agricoles
PI2	Poursuite de la réalisation d'une lettre d'information N2000	-
PI3	Incitation à la contractualisation et accompagnement technique et administratif	Action à engager si possible dès 2013.
PI4	Accompagnements des acteurs professionnels dans les différents enjeux du site	-

<b>OBJ. PLAN 5.1.</b>	<b>Animation du DOCOB en lien avec les autres projets locaux et la réglementation existante</b>
-----------------------	---

<i>Objectif à long terme visé</i>	Assurer la gestion technique, administrative et financière de l'animation du site
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cohérence de Natura 2000 avec les autres outils d'aménagement du territoire (PLU, politique d'amélioration de la qualité de l'eau...)</li> <li>Réglementation existante relative à la protection de la nature</li> <li>Régime d'évaluation des incidences Natura 2000</li> </ul>
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ensemble de la biodiversité du site</li> </ul>
<i>Résultats attendus</i>	Respect de la réglementation en vigueur Cohérence entre Natura 2000 et les autres politiques publiques
<i>Indicateurs de résultats</i>	-

<i>Moyens mis en oeuvre</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
PO1	Respect des réglementations en vigueur	-
AD1	Assistance technique auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000	-
AD2	Mise en cohérence des autres politiques publiques avec Natura 2000	-
AD3	Mise en œuvre et animation du DOCOB	-

<b>OBJ. PLAN 5.2.</b>	<b>Evaluer et réorienter au besoin les préconisations du site</b>
-----------------------	---

<i>Objectif à long terme visé</i>	Assurer la gestion technique, administrative et financière de l'animation du site
<i>Facteur influençant la gestion</i>	-
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ensemble de la biodiversité du site</li> </ul>
<i>Résultats attendus</i>	Evaluation de l'influence de la gestion sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
<i>Indicateurs de résultats</i>	Evaluation du DOCOB au bout de 6 ans à compter de sa date de validation et réactualisation si nécessaire de nouvelles préconisations.

<i>Moyens mis en oeuvre</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
AD4	Evaluation du DOCOB	-

### **III. LES DIFFERENTS OUTILS FINANCIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE**

Quatre outils financiers permettent de mettre en œuvre les actions du DOCOB.

#### **1. Animation générale du site**

Les prestations d'animation et de suivi sont définies par un cahier des charges général élaboré par la DREAL. Si une collectivité territoriale est maître d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un DOCOB (ce qui devrait être le cas de la 2C2A), ces prestations peuvent être aidées dans le cadre de la mesure 323.A du DRDR (Document Régional pour le Développement Rural).

La structure animatrice technique du DOCOB aura, entre autre, pour mission d'aider les propriétaires du site à monter techniquement et administrativement les projets des contrats et chartes Natura 2000 et poursuivre les efforts de concertation et de discussions technique localement.

Le maître d'ouvrage pourra sous-traiter ces prestations à une structure qui sera chargée de mettre en œuvre les missions d'animation et de suivi.

#### **2. Mesure agri-Environnementale Territorialisé (MAET)**

Le contrat passé avec un propriétaire ou un ayant-droit (agriculteur, propriétaire...) prendra la forme d'une Mesure Agri-Environnementale lorsque les parcelles font partie d'une exploitation agricole, soit du fait de leur inscription à la MSA, soit du fait de leur déclaration aux primes de la PAC (imprimé S2 jaune). Ce dispositif a été mis en place en 2007 par l'Etat et est depuis lors mis en œuvre sur plusieurs sites Natura 2000 des Ardennes et de la Marne.

**Le dispositif MAET devrait être le principal outil utilisé par les ayant-droits souhaitant s'engager dans une contractualisation mettant en œuvre, sur les surfaces agricoles, les préconisations de gestion du DOCOB du site n°43.**

Les MAET sont définies chaque année dans un projet de territoire bâti en cohérence avec le Plan de Développement Rural Hexagonal (2007-2013). Une MAET correspond à une combinaison d'engagements unitaires rémunérés proposée sur un territoire, pour un type de couvert ou un type d'habitat. Elle comporte un seul cahier des charges synthétisant l'ensemble des obligations devant être respecté, sur une durée de cinq ans, sur la parcelle engagée.

A noter que ce dispositif pourrait être amené à évoluer en 2014.

#### **3. Contrat Natura 2000**

Les opérations spécifiques engendrant un surcoût ou une dépense spécifique (débroussaillage, curage de mare...) pourront faire l'objet d'un contrat Natura 2000. Les financements prennent en charge 100% des dépenses (justification sur devis et facture). Les cahiers des charges des contrats Natura 2000 ont été définis à l'échelle nationale (circulaire du 21 novembre 2007).

Pour ces contrats, les financements relèvent de :

- la mesure 227 du DRDR fixé par arrêté préfectoral (précise les modalités de mise en œuvre) en ce qui concerne les mesures forestières ;

- la mesure 323.B du DRDR pour les mesures en milieux ouverts.

#### **4. Charte Natura 2000**

Cet outil permet à un propriétaire d'être exonéré de la Taxe sur le Foncier Non Bâti en contrepartie du respect sur 5 ans de bonnes pratiques en "bon père de famille" sur sa parcelle (exemple : ne pas combler ou circuler avec des engins dans les mares, ne pas planter d'espèces forestières inadaptées à la région...). La charte est constituée d'engagements et de recommandations classés par grand type de milieux. Cet outil ne devient réellement avantageux que pour les grandes surfaces.

La charte Natura 2000 du DOCOB est présentée en annexe.

**Les contrats et la charte Natura 2000 seront proposés aux propriétaires ou ayants droit des parcelles non agricoles concernées.**

## IV. LES PRECONISATIONS DE GESTION

### 1. Gestion des habitats (GH)

Afin de faciliter l'appropriation des actions par les acteurs locaux et pour une meilleure cohérence avec le DOCOB du site n°53 « Prairies de la vallée de l'Aisne » et des projets de territoires MAET des sites n°209 et n°210 (un même agriculteur peut être concerné par plusieurs sites Natura 2000 du secteur), les préconisations sont déclinées dans la mesure du possible avec les mêmes intitulés que le DOCOB du site n°53 et au travers des outils actuellement existants pour financer leur mise en œuvre à savoir :

- les cahiers des charges des MAET pour les actions s'appliquant sur les surfaces agricoles ;
- les cahiers des charges des contrat Natura 2000 pour les actions s'appliquant sur les surfaces non agricoles.

Action GH1	Gestion des prairies de fauche avec fertilisation limitée à 30 UN/ha et fauche après le 5 juin	Priorité 3					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Prairies humides maigres de fauche (6410) Prairies mésohygrophiles à hygrophiles de fauche Prairies mésophiles de fauche (6510) Cuivré des marais (1040)						
<i>Description de l'action</i>	<p><b>Il est important de préciser en préambule que cette action doit être considérée comme une mesure « de base » qui ne permet pas de satisfaire pleinement aux exigences écologiques des prairies les plus remarquables. Son intégration dans les préconisations du DOCOB fait suite au groupe de concertation locale organisée durant la réalisation du DOCOB.</b></p> <p>Une gestion plus extensive (retard de fauche et limitation de la fertilisation) des prairies de fauche doit permettre de préserver et parfois même favoriser l'état de conservation des prairies et les espèces patrimoniales qui y sont inféodées, en particulier la flore remarquable du site n°43.</p> <p>Il est donc prévu pour l'action GH1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un léger retard de la date de fauche au 5 juin (date moyenne fixée au 1<sup>er</sup> juin sur le site) ;</li> <li>- une limitation de la quantité d'azote à 30 UN/ha/an.</li> </ul>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~83 ha (toutes les surfaces de prairies naturelles du site)						
<i>Objectif de surface concernée</i>	20 ha						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Exploitant agricole						
<i>Maître d'oeuvre</i>	Exploitant agricole						
<i>Partenaire(s)</i>	Chambres d'agricultures, associations naturalistes, structure animatrice						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 214-I-1 du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	<b>Mesure Agri-Environnementale territorialisée</b> (Circulaire PDRH MAET du 21 avril 2011) Engagements unitaires PDRH (susceptible d'évoluer) : SOCLE H01, HERBE 01, HERBE 02, HERBE 06						
<i>Points de contrôle</i>	Contrôle visuel Documents d'enregistrement de la fertilisation et des pratiques de pâturage et de fauche						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface contractualisée						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	5 120	5 120	5 120	5 120	5 120	5 120	30 720
	Budget très dépendant des surfaces contractualisées. Selon le dispositif MAET actuel, le respect du cahier des charges propose une aide de 226 €/ha/an. Pour un objectif de 20 ha contractualisé : ~ 5120 €/ha/an						

*Cahier des charges  
type MAEt*

**Conditions relatives aux surfaces engagées :**

- Les parcelles engagées doivent être fauchées en première utilisation de la parcelle au printemps ; le pâturage est autorisé en seconde utilisation.

**Engagements :**

- La destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement) est interdite. Seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé.
- Le retournement des prairies temporaires engagées est autorisé une fois au plus au cours des 5 ans de l'engagement (sans déplacement), dans la limite, au cours du contrat, de 20% de la surface engagée dans la MAE. Au delà de cette limite de 20%, seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé.
- Pour chaque parcelle engagée, respecter les pratiques suivantes :
  - Fertilisation totale en N limitée à 55 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral
  - Fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral
  - Fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral
- Respect de la période d'interdiction de fauche et de pâturage entre le 1<sup>er</sup> mars et le 5 juin inclus
- Enregistrer les interventions mécaniques (fauche, broyage)
- Enregistrer les modalités de pâturage (cahier d'enregistrement avec dates d'entrées et de sorties par parcelles, et nombre d'animaux et d'UGB correspondantes)
- Epandage de compost autorisé
- Apports magnésiens et de chaux interdits
- Epandage de boues interdit
- Ecobuage interdit (sauf prescription départementale spécifique).
- Le désherbage chimique est interdit, à l'exception des traitements chimiques localisés visant :
  - . à lutter contre les chardons,
  - . à lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »,
  - . à nettoyer les clôtures.
- Maîtrise mécanique des refus et ligneux, selon les préconisations départementales, de manière par exemple à assurer le respect d'un taux maximal d'embroussaillage autorisé au niveau départemental.

**Recommandations :**

- Maintenir l'ensemble des surfaces en herbe (prairies permanentes et temporaires) de l'exploitation situées dans un site NATURA 2000 au cours des 5 ans du contrat, que ces surfaces soit engagées ou non dans un contrat NATURA 2000,
- Les parcelles engagées doivent être fauchées en première utilisation de la parcelle au printemps ; le pâturage est autorisé en seconde utilisation,
- Entretien des parcelles par fauche centrifuge recommandé,
- Eviter les fauches nocturnes,
- Respecter une vitesse de fauche réduite permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle (10 km /heure maximum),
- Mettre en place des barres d'effarouchement sur le matériel,
- Apporter la fertilisation entre mars et avril pour respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore,
- Si la présence d'espèces patrimoniales sur la parcelle est avérée, mise en place d'une bande refuge de 10 mètres de large en bordure de la parcelle,
- Privilégier l'entretien mécanique des pieds de clôtures.

Action GH2	Gestion des prairies de fauche avec fertilisation limitée à 30 UN/ha et fauche après le 15 juin		Priorité <b>2</b>				
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Prairies humides maigres de fauche (6410) Prairies mésohygrophiles à hygrophiles de fauche Prairies mésophiles de fauche (6510) Cuivré des marais (1040) Flore patrimoniale : Gratiolle officinale, Inule des fleuves, Violette élevée, Violettes à feuilles de pêcher...						
<i>Description de l'action</i>	<p>Une gestion plus extensive (retard de fauche et limitation de la fertilisation) des prairies de fauche doit permettre de préserver et parfois même favoriser l'état de conservation des prairies et les espèces patrimoniales qui y sont inféodées, en particulier la flore remarquable du site n°43.</p> <p>Il est donc prévu pour l'action GH2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un retard de la date de fauche au 15 juin (date moyenne fixée au 1<sup>er</sup> juin sur le site) ;</li> <li>- une limitation de la quantité d'azote à 30 UN/ha/an.</li> </ul> <p>En comparaison de l'action GH1, le retard de fauche au 15 juin est un minimum pour certaines espèces de la flore prairiale. Cette date est encore un peu précoce pour certaines espèces à floraison plus tardive : Gratiolle officinale, Inule des fleuves... Sa priorité de mise en œuvre est donc moyenne (2).</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~83 ha (toutes les surfaces de prairies naturelles du site)						
<i>Objectif de surface concernée</i>	20 ha						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Exploitant agricole						
<i>Maître d'oeuvre</i>	Exploitant agricole						
<i>Partenaire(s)</i>	Chambres d'agricultures, associations naturalistes, structure animatrice						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 214-I-1 du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	<b>Mesure Agri-Environnementale territorialisée</b> (Circulaire PDRH MAET du 21 avril 2011) Engagements unitaires PDRH (susceptible d'évoluer) : SOCLE H01, HERBE 01, HERBE 02, HERBE 06						
<i>Points de contrôle</i>	Contrôle visuel Documents d'enregistrement de la fertilisation et des pratiques de pâturage et de fauche						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface contractualisée						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	5 300	5 300	5 300	5 300	5 300	5 300	31 800
	Budget très dépendant des surfaces contractualisées. Selon le dispositif MAET actuel, le respect du cahier des charges propose une aide de 265 €/ha/an. Pour un objectif de 20 ha contractualisé : ~ 5300 €/ha/an						
<i>Cahier des charges type MAET</i>	<b>Conditions relatives aux surfaces engagées :</b> - Les parcelles engagées doivent être fauchées en première utilisation de la parcelle au printemps ; le pâturage est autorisé en seconde utilisation.  <b>Engagements :</b> - La destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement) est interdite. Seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé. - Le retournement des prairies temporaires engagées est autorisé une fois au plus au cours des 5 ans de l'engagement (sans déplacement), dans la limite, au cours du contrat, de 20% de la surface engagée dans la MAE. Au delà de cette limite de 20%, seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé. - Pour chaque parcelle engagée, respecter les pratiques suivantes : - Fertilisation totale en N limitée à 55 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral - Fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral - Fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral - Respect de la période d'interdiction de fauche et de pâturage entre le 1 <sup>er</sup> mars et le 15 juin inclus - Enregistrer les interventions mécaniques (fauche, broyage) - Enregistrer les modalités de pâturage (cahier d'enregistrement avec dates d'entrées et de sorties par parcelles, et nombre d'animaux et d'UGB correspondantes) - Epannage de compost autorisé - Apports magnésiens et de chaux interdits						

- Epannage de boues interdit
- Ecobuage interdit (sauf prescription départementale spécifique).
- Le désherbage chimique est interdit, à l'exception des traitements chimiques localisés visant :
  - . à lutter contre les chardons,
  - . à lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »,
  - . à nettoyer les clôtures.
- Maîtrise mécanique des refus et ligneux, selon les préconisations départementales, de manière par exemple à assurer le respect d'un taux maximal d'embroussaillage autorisé au niveau départemental.

**Recommandations :**

- Maintenir l'ensemble des surfaces en herbe (prairies permanentes et temporaires) de l'exploitation situées dans un site NATURA 2000 au cours des 5 ans du contrat, que ces surfaces soit engagées ou non dans un contrat NATURA 2000,
- Les parcelles engagées doivent être fauchées en première utilisation de la parcelle au printemps ; le pâturage est autorisé en seconde utilisation,
- Entretien des parcelles par fauche centrifuge recommandé,
- Eviter les fauches nocturnes,
- respecter une vitesse de fauche réduite permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle (10 km /heure maximum),
- Mettre en place des barres d'effarouchement sur le matériel,
- Apporter la fertilisation entre mars et avril pour respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore,
- Si la présence d'espèces patrimoniales sur la parcelle est avérée, mise en place d'une bande refuge de 10 mètres de large en bordure de la parcelle,
- Privilégier l'entretien mécanique des pieds de clôtures.

Action GH3	Gestion des prairies de fauche avec absence de fertilisation et fauche après le 25 juin	Priorité <b>1</b>													
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Prairies humides maigres de fauche (6410) <b>prioritairement</b> Prairies mésohygrophiles à hygrophiles de fauche Prairies mésophiles de fauche (6510) Cuivré des marais (1040) Flore patrimoniale : Gratiolle officinale, Inule des fleuves, Violette élevée, Violettes à feuilles de pêcher...														
<i>Description de l'action</i>	Une gestion plus extensive (retard de fauche et limitation de la fertilisation) des prairies de fauche doit permettre de préserver et parfois même favoriser l'état de conservation des prairies et les espèces patrimoniales qui y sont inféodées, en particulier la flore remarquable du site n°43.  <b>L'absence de fertilisation est indispensable à la préservation à long terme des rares secteurs de « prairies maigres de fauche » (très faibles surfaces) et qui ne pourront donc faire l'objet que de cette mesure.</b> <b>Cependant, toutes les autres prairies du site peuvent être concernées par cette mesure.</b>  Il est donc prévu pour l'action GH3 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un retard de la date de fauche au 25 juin (date moyenne fixée au 1<sup>er</sup> juin sur le site) ;</li> <li>- une absence totale de fertilisation minérale et azotée.</li> </ul> En comparaison des actions GH1 et GH2, cette action propose l'absence de fertilisation, critère indispensable pour la préservation de la qualité des prairies et de la flore patrimoniale. La date de fauche fixée au 25 juin doit permettre le développement de la plupart des espèces patrimoniales même si certaines années, quelques plantes peuvent fleurir plus tardivement encore.														
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	<b>0.71 ha</b> : toutes les surfaces de prairies maigres de fauche du site + ~83 ha : toutes les autres surfaces de prairies naturelles du site														
<i>Objectif de surface concernée</i>	1 ha														
<i>Maître d'ouvrage</i>	Exploitant agricole														
<i>Maître d'oeuvre</i>	Exploitant agricole														
<i>Partenaire(s)</i>	Chambres d'agricultures, associations naturalistes, structure animatrice														
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 214-I-1 du DRDR														
<i>Outil de mise en oeuvre</i>	<b>Mesure Agri-Environnementale Territorialisée</b> (Circulaire PDRH MAET du 21 avril 2011) Engagements unitaires PDRH (susceptible d'évoluer) : SOCLE H01, HERBE 01, HERBE 03, HERBE 06														
<i>Points de contrôle</i>	Contrôle visuel Documents d'enregistrement de la fertilisation et des pratiques de pâturage et de fauche														
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface contractualisée														
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année														
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total								
<i>Cahier des charges type MAEt</i>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 12.5%;">1 570</td> <td style="width: 12.5%;">9 420</td> </tr> </table> Budget très dépendant des surfaces contractualisées. Selon le dispositif MAEt actuel, le respect du cahier des charges propose une aide de 314 €/ha/an. Pour un objectif de 1 ha contractualisé : ~ 314 €/ha/an  <b>Conditions relatives aux surfaces engagées :</b> - Les parcelles engagées doivent être fauchées en première utilisation de la parcelle au printemps ; le pâturage est autorisé en seconde utilisation.  <b>Engagements :</b> - La destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement) est interdite. Seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé. - Le retournement des prairies temporaires engagées est autorisé une fois au plus au cours des 5 ans de l'engagement (sans déplacement), dans la limite, au cours du contrat, de 20% de la surface engagée dans la MAE. Au delà de cette limite de 20%, seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé. - Pour chaque parcelle engagée, absence totale de fertilisants minéraux (NPK) et organiques (y compris compost, hors restitution par pâturage)							1 570	1 570	1 570	1 570	1 570	1 570	1 570	9 420
1 570	1 570	1 570	1 570	1 570	1 570	1 570	9 420								

- Respect de la période d'interdiction de fauche et de pâturage entre le 1<sup>er</sup> mars et le 25 juin inclus
- Enregistrer les interventions mécaniques (fauche, broyage)
- Enregistrer les modalités de pâturage (cahier d'enregistrement avec dates d'entrées et de sorties par parcelles, et nombre d'animaux et d'UGB correspondantes)
- Epandage de compost autorisé
- Apports magnésiens et de chaux interdits
- Epandage de boues interdit
- Ecobuage interdit (sauf prescription départementale spécifique).
- Le désherbage chimique est interdit, à l'exception des traitements chimiques localisés visant :
  - . à lutter contre les chardons,
  - . à lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »,
  - . à nettoyer les clôtures.
- Maîtrise mécanique des refus et ligneux, selon les préconisations départementales, de manière par exemple à assurer le respect d'un taux maximal d'embroussaillage autorisé au niveau départemental.

**Recommandations :**

- Maintenir l'ensemble des surfaces en herbe (prairies permanentes et temporaires) de l'exploitation situées dans un site NATURA 2000 au cours des 5 ans du contrat, que ces surfaces soit engagées ou non dans un contrat NATURA 2000,
- Les parcelles engagées doivent être fauchées en première utilisation de la parcelle au printemps ; le pâturage est autorisé en seconde utilisation,
- Entretien des parcelles par fauche centrifuge recommandé,
- Eviter les fauches nocturnes,
- Respecter une vitesse de fauche réduite permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle (10 km /heure maximum),
- Mettre en place des barres d'effarouchement sur le matériel,
- Si la présence d'espèces patrimoniales sur la parcelle est avérée, mise en place d'une bande refuge de 10 mètres de large en bordure de la parcelle,
- Privilégier l'entretien mécanique des pieds de clôtures.

<b>Action GH4</b>	<b>Reconversion de terres arables en herbages extensifs et fertilisation limitée à 115 N/ha/an</b>		<b>Priorité</b> <b>3</b>				
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Cuivré des marais (1040) Agrion de Mercure (1044)* Chabot (1163)* Lamproie de Planer (1096)* * espèce concernée indirectement par l'enjeu « qualité de l'eau »						
<i>Description de l'action</i>	Les cultures font, dans la majorité des cas, l'objet de nombreux traitements phytosanitaires qui peuvent avoir des impacts importants tant sur les richesses écologiques que sur la qualité de l'eau. En cas de forte pluviométrie, les phénomènes de ruissellement et de matières en suspensions sont accentués. Cette action concerne donc indirectement les espèces inféodées aux milieux aquatiques de bonne qualité : Lamproie de Planer, Chabot...  Dans un souci de démarche globale, il est donc préconisé la reconversion des cultures en herbages extensifs.  <b>Cette action GH4 est une « mesure de base »</b> (seuils de base pour la fertilisation et pas de restriction pour la date de fauche/broyage).						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~6,98 ha (toutes les surfaces de cultures du site)						
<i>Objectif de surface concernée</i>	? ha						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Exploitant agricole						
<i>Maître d'oeuvre</i>	Exploitant agricole						
<i>Partenaire(s)</i>	Chambres d'agricultures, associations naturalistes, structure animatrice						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 214-I-1 du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	<b>Mesure Agri-Environnementale Territorialisée</b> (Circulaire PDRH MAET du 21 avril 2011) Engagements unitaires PDRH (susceptible d'évoluer) : SOCLE H01, HERBE 01, COUVER 06						
<i>Points de contrôle</i>	Contrôle visuel Documents d'enregistrement de la fertilisation et des pratiques de fauche						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface contractualisée						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	?	?	?	?	?	?	?
	Budget très dépendant des surfaces contractualisées.						
	Selon le dispositif MAEt actuel, le respect du cahier des charges propose une aide de 251 €/ha/an.						
<i>Cahier des charges type MAEt</i>	<p><b>Conditions relatives aux surfaces engagées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les surfaces engagées dans cette mesure doivent avoir été déclarées en grandes cultures (dont le gel et les prairies temporaires de moins de 2 ans intégrées dans des rotations intégrant des grandes cultures) lors de la campagne PAC précédant la demande d'engagement. Une fois le couvert implanté, les surfaces seront déclarées en prairies (temporaires ou permanentes).</li> </ul> <p><b>Engagements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement) est interdite. Seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé.</li> <li>- Le retournement des prairies temporaires engagées est autorisé une fois au plus au cours des 5 ans de l'engagement (sans déplacement), dans la limite, au cours du contrat, de 20% de la surface engagée dans la MAE. Au delà de cette limite de 20%, seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé.</li> <li>- Pour chaque parcelle engagée, respecter les pratiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planter un couvert à base de graminées fourragères pérennes ; des légumineuses pourront être associées</li> <li>- Fertilisation totale en N limitée à 115 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral</li> <li>- Fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral</li> <li>- Fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral</li> </ul> </li> <li>- Epandage de compost autorisé</li> <li>- Apports magnésiens et de chaux interdits</li> <li>- Epandage de boues interdit</li> <li>- Ecobuage interdit (sauf prescription départementale spécifique).</li> <li>- Le désherbage chimique est interdit, à l'exception des traitements chimiques localisés visant :</li> </ul>						

- . à lutter contre les chardons,
  - . à lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »,
  - . à nettoyer les clôtures.
- Maîtrise mécanique des refus et ligneux, selon les préconisations départementales, de manière par exemple à assurer le respect d'un taux maximal d'embroussaillage autorisé au niveau départemental

**Recommandations :**

- Entretien des parcelles par fauche centrifuge recommandé,
- Eviter les fauches nocturnes,
- Respecter une vitesse de fauche réduite permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle (10 km / heure maximum),
- Mettre en place des barres d'effarouchement sur le matériel,
- Apporter la fertilisation entre mars et avril pour respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore,
- Si la présence d'espèces patrimoniales sur la parcelle est avérée, mise en place d'une bande refuge de 10 mètres de large en bordure de la parcelle,
- Privilégier l'entretien mécanique des pieds de clôtures.
- Utilisation de préférence des semences de variétés locales.

Action GH5	Reconversion de terres arables en herbages extensifs avec fertilisation limitée à 30 UN/ha/an et fauche après le 25 juin		Priorité <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">2</span>				
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Cuivré des marais (1040) Agrion de Mercure (1044)* Chabot (1163)* Lamproie de Planer (1096)* * espèce concernée indirectement par l'enjeu « qualité de l'eau »						
<i>Description de l'action</i>	<p>Les cultures font, dans la majorité des cas, l'objet de nombreux traitements phytosanitaires qui peuvent avoir des impacts importants tant sur les richesses écologiques que sur la qualité de l'eau. En cas de forte pluviométrie, les phénomènes de ruissellement et de matières en suspensions sont accentués. Cette action concerne donc indirectement les espèces inféodées aux milieux aquatiques de bonne qualité : Lamproie de Planer, Chabot...</p> <p>Dans un souci de démarche globale, il est donc préconisé la reconversion des cultures en herbages extensifs.</p> <p>Cette mesure propose, en plus de la mesure GH1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une limitation de la fertilisation à 30 UN/Ha/an</li> <li>- une fauche tardive au 25 juin</li> </ul>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~6,98 ha (toutes les surfaces de cultures du site)						
<i>Objectif de surface concernée</i>	? ha						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Exploitant agricole						
<i>Maître d'oeuvre</i>	Exploitant agricole						
<i>Partenaire(s)</i>	Chambres d'agricultures, associations naturalistes, structure animatrice						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 214-I-1 du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	<b>Mesure Agri-Environnementale Territorialisée</b> (Circulaire PDRH MAET du 21 avril 2011) Engagements unitaires PDRH (susceptible d'évoluer) : SOCLE H01, HERBE 01, HERBE 06, COUVER 06						
<i>Points de contrôle</i>	Contrôle visuel Documents d'enregistrement de la fertilisation et des pratiques de fauche						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface contractualisée						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	?	?	?	?	?	?	?
	Budget très dépendant des surfaces contractualisées.						
	Selon le dispositif MAEt actuel, le respect du cahier des charges propose une aide de 445 €/ha/an.						
<i>Cahier des charges type MAEt</i>	<p><b>Conditions relatives aux surfaces engagées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les surfaces engagées dans cette mesure doivent avoir été déclarées en grandes cultures (dont le gel et les prairies temporaires de moins de 2 ans intégrées dans des rotations intégrant des grandes cultures) lors de la campagne PAC précédant la demande d'engagement. Une fois le couvert implanté, les surfaces seront déclarées en prairies (temporaires ou permanentes).</li> </ul> <p><b>Engagements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement) est interdite. Seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé.</li> <li>- Le retournement des prairies temporaires engagées est autorisé une fois au plus au cours des 5 ans de l'engagement (sans déplacement), dans la limite, au cours du contrat, de 20% de la surface engagée dans la MAE. Au delà de cette limite de 20%, seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé.</li> <li>- Respect de la période d'interdiction de fauche et de pâturage entre le 1<sup>er</sup> mars et le 25 juin inclus</li> <li>- Pour chaque parcelle engagée, respecter les pratiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planter un couvert à base de graminées fourragères pérennes ; des légumineuses pourront être associées</li> <li>- Fertilisation totale en N limitée à 30 unités/ha/an (minérale ou organique)</li> <li>- Fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral</li> <li>- Fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral</li> </ul> </li> </ul>						

- Epandage de compost autorisé
- Apports magnésiens et de chaux interdits
- Epandage de boues interdit
- Ecobuage interdit (sauf prescription départementale spécifique).
- Le désherbage chimique est interdit, à l'exception des traitements chimiques localisés visant :
  - . à lutter contre les chardons,
  - . à lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »,
  - . à nettoyer les clôtures.
- Maîtrise mécanique des refus et ligneux, selon les préconisations départementales, de manière par exemple à assurer le respect d'un taux maximal d'embroussaillage autorisé au niveau départemental

**Recommandations :**

- Entretien des parcelles par fauche centrifuge recommandé,
- Eviter les fauches nocturnes,
- Respecter une vitesse de fauche réduite permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle (10 km / heure maximum),
- Mettre en place des barres d'effarouchement sur le matériel,
- Apporter la fertilisation entre mars et avril pour respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore,
- Si la présence d'espèces patrimoniales sur la parcelle est avérée, mise en place d'une bande refuge de 10 mètres de large en bordure de la parcelle,
- Privilégier l'entretien mécanique des pieds de clôtures.
- Utilisation de préférence des semences de variétés locales.

Action GH6	Création et entretien d'un couvert herbacé d'intérêt floristique et faunistique						Priorité <b>2</b>
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Cuivré des marais (1040) Agrion de Mercure (1044)* Chabot (1163)* Lamproie de Planer (1096)* * espèce concernée indirectement par l'enjeu « qualité de l'eau »						
<i>Description de l'action</i>	Certaines zones de jachères peuvent présenter un intérêt écologique, en particulier en tant qu'habitat d'espèces (insectes, oiseaux). De plus, le maintien d'un couvert herbacé et l'absence de fertilisation limitent les phénomènes de ruissellement et de matières en suspensions engendrant les colmatages des cours d'eau. Cette action concerne donc indirectement les espèces inféodées aux milieux aquatiques de bonne qualité : Lamproie de Planer, Chabot...  Dans un souci de démarche globale, il est donc préconisé la reconversion des cultures en herbages extensifs.						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~6,98 ha (toutes les surfaces de cultures du site)						
<i>Objectif de surface concernée</i>	? ha						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Exploitant agricole						
<i>Maître d'oeuvre</i>	Exploitant agricole						
<i>Partenaire(s)</i>	Chambres d'agricultures, associations naturalistes, structure animatrice						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 214-I-1 du DRDR						
<i>Outil de mise en oeuvre</i>	<b>Mesure Agri-Environnementale Territorialisée</b> (Circulaire PDRH MAET du 21 avril 2011) Engagements unitaires PDRH (susceptible d'évoluer) : COUVER 07						
<i>Points de contrôle</i>	Contrôle visuel  Documents d'enregistrement de la fertilisation et des pratiques de fauche						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface contractualisée						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Cahier des charges type MAET</i>	?						?
	Budget très dépendant des surfaces contractualisées. Selon le dispositif MAET actuel, le respect du cahier des charges propose une aide de 548 €/ha/an.						
<i>Cahier des charges type MAET</i>	<b>Conditions relatives aux surfaces engagées :</b> - Les surfaces engagées dans cette mesure doivent avoir été déclarées en grandes cultures (dont le gel et les prairies temporaires de moins de 2 ans intégrées dans des rotations intégrant des grandes cultures) lors de la campagne PAC précédant la demande d'engagement. Une fois le couvert implanté, les surfaces seront déclarées en prairies (temporaires ou permanentes).						
	<b>Engagements :</b> - Pour chaque parcelle engagée, respecter les pratiques suivantes : - Planter un couvert à base des espèces autorisées (voir Cahier des charges de la MAET) - Aucune fertilisation minérale et organique - Le désherbage chimique est interdit - Absence d'intervention mécanique sur les parcelles engagées pendant la période du 1er avril au 31 août - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation et date)  <b>Recommandations :</b> - Entretien des parcelles par fauche centrifuge recommandé, - Eviter les fauches nocturnes, - respecter une vitesse de fauche réduite permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle (10 km /heure maximum), - Mettre en place des barres d'effarouchement sur le matériel, - Si la présence d'espèces patrimoniales sur la parcelle est avérée, mise en place d'une bande refuge de 10 mètres de large en bordure de la parcelle, - Pour un impact favorable sur la biodiversité, il est conseillé de maintenir ou d'implanter par développement spontané des éléments linéaires type haies ou buissons dans chacune des parcelles engagées. Il est particulièrement important de le faire en bordure des cours d'eau et des fossés. Ces éléments linéaires peuvent également se situer en bordure ou au milieu de la parcelle en fonction de la configuration du terrain et des contraintes d'exploitation. Leur largeur peut être variable et s'adapter ainsi aux irrégularités du sol et du parcellaire.						

Action GH7	Gestion extensive des prairies pâturées au printemps avec fertilisation limitée à 30 UN	Priorité <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">2</span>					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Prairies mésohygrophiles à hygrophiles pâturées Cuivré des marais (1040) Agrion de Mercure (1044)* Chabot (1163)* Lamproie de Planer (1096)* * espèce concernée indirectement par l'enjeu « qualité de l'eau »						
<i>Description de l'action</i>	Seul un parc localisé en bord de la Dormoise sur le territoire de Bouconville est pâturé à partir du printemps jusqu'en automne. La gestion actuellement menée par l'exploitant agricole y est peu intensive : fertilisation occasionnelle ne dépassant pas ou peu 30 UN/ha, fumure de fond occasionnelle tous les 3-4 ans, chargement limité à 2 UGB/ha/an en début de saison (fauche de la 2 <sup>e</sup> moitié du parc) puis à 1 UGB/ha/an. Le maintien de la gestion extensive cette pâture peut jouer un rôle dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le maintien de la mosaïque d'habitats à l'échelle du site,</li> <li>- la préservation des populations de Cuivré des marais du site,</li> <li>- indirectement sur la qualité de l'eau.</li> </ul> Sur ce secteur où la végétation prairiale est d'un intérêt moindre, il est préconisé la poursuite de la gestion actuelle, avec éventuellement un cahier des charges un peu plus exigeant (cf. action GH8).						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	6,8 ha (surface du seul parc de pâturage annuel du site)						
<i>Objectif de surface concernée</i>	6,8 ha (surface du seul parc de pâturage annuel du site)						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Exploitant agricole						
<i>Maître d'oeuvre</i>	Exploitant agricole						
<i>Partenaire(s)</i>	Chambres d'agricultures, associations naturalistes, structure animatrice						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 214-I-1 du DRDR						
<i>Outil de mise en oeuvre</i>	<b>Mesure Agri-Environnementale Territorialisée</b> (Circulaire PDRH MAET du 21 avril 2011) Engagements unitaires PDRH (susceptible d'évoluer) : SOCLE H01, HERBE 01, HERBE 02						
<i>Points de contrôle</i>	Contrôle visuel Documents d'enregistrement de la fertilisation et des pratiques de fauche						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface contractualisée						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	1 479	1 479	1 479	1 479	1 479	1 479	8 874
	Budget très dépendant des surfaces contractualisées. Selon le dispositif MAET actuel, le respect du cahier des charges propose une aide de 212 €/ha/an. Pour un objectif de 6,98 ha contractualisé : ~ 1 479 €/ha/an						
<i>Cahier des charges type MAET</i>	<b>Conditions relatives aux surfaces engagées :</b> - Les parcelles engagées doivent être pâturées en première utilisation de la parcelle au printemps ; la fauche est autorisée en seconde utilisation.  <b>Engagements :</b> - La destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement) est interdite. Seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé. - Le retournement des prairies temporaires engagées est autorisé une fois au plus au cours des 5 ans de l'engagement (sans déplacement), dans la limite, au cours du contrat, de 20% de la surface engagée dans la MAE. Au delà de cette limite de 20%, seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé. - Pour chaque parcelle engagée, respecter les pratiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fertilisation totale en N limitée à 30 unités/ha/an, dont au maximum 0 unités/ha/an en minéral</li> <li>- Fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral</li> <li>- Fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral</li> </ul> - Enregistrer les interventions mécaniques (fauche, broyage) - Enregistrer les modalités de pâturage (cahier d'enregistrement avec dates d'entrées et de sorties par parcelles, et nombre d'animaux et d'UGB correspondantes) - Epandage de compost autorisé						

- Apports magnésiens et de chaux interdits
- Epannage de boues interdit
- Ecobuage interdit (sauf prescription départementale spécifique).
- Le désherbage chimique est interdit, à l'exception des traitements chimiques localisés visant :
  - . à lutter contre les chardons,
  - . à lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »,
  - . à nettoyer les clôtures.
- Maîtrise mécanique des refus et ligneux, selon les préconisations départementales, de manière par exemple à assurer le respect d'un taux maximal d'embroussaillage autorisé au niveau départemental.

**Recommandations :**

- Maintenir l'ensemble des surfaces en herbe (prairies permanentes et temporaires) de l'exploitation situées dans un site NATURA 2000 au cours des 5 ans du contrat, que ces surfaces soit engagées ou non dans un contrat NATURA 2000,
- Les parcelles engagées doivent être pâturées en première utilisation de la parcelle au printemps ; la fauche est autorisée en seconde utilisation,
- Entretien des parcelles par fauche centrifuge recommandé,
- Eviter les fauches nocturnes,
- Respecter une vitesse de fauche réduite permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle (10 km / heure maximum),
- Mettre en place des barres d'effarouchement sur le matériel,
- Apporter la fertilisation entre mars et avril pour respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore,
- Si la présence d'espèces patrimoniales sur la parcelle est avérée, mise en place d'une bande refuge de 10 mètres de large en bordure de la parcelle,
- Privilégier l'entretien mécanique des pieds de clôtures.

Action GH8	Gestion extensive des prairies pâturées avec absence de fertilisation et chargement limité à 1,8 UGB/ha		Priorité <b>2</b>				
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Prairies mésohygrophiles à hygrophiles pâturées Cuivré des marais (1040) Agrion de Mercure (1044)* Chabot (1163)* Lamproie de Planer (1096)* * espèce concernée indirectement par l'enjeu « qualité de l'eau »						
<i>Description de l'action</i>	Seul un parc localisé en bord de la Dormoise sur le territoire de Bouconville est pâturé à partir du printemps jusqu'en automne. La gestion actuellement menée par l'exploitant agricole y est peu intensive : fertilisation occasionnelle ne dépassant pas ou peu 30 UN/ha, fumure de fond occasionnelle tous les 3-4 ans, chargement limitée à 2 UGB/ha/an en début de saison (fauche de la 2 <sup>e</sup> moitié du parc) puis à 1 UGB/ha/an.  Le maintien de la gestion extensive cette pâture peut jouer un rôle dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le maintien de la mosaïque d'habitats à l'échelle du site,</li> <li>- la préservation des populations de Cuivré des marais du site,</li> <li>- indirectement sur la qualité de l'eau.</li> </ul> Pour compléter l'action GH7, la gestion extensive prendrait en compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'absence de fertilisation sur la pâture ;</li> <li>- la limitation du chargement limité à 1,8 UGB/ha/an.</li> </ul>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	6,8 ha (surface du seul parc de pâturage annuel du site)						
<i>Objectif de surface concernée</i>	? ha (surface du seul parc de pâturage annuel du site)						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Exploitant agricole						
<i>Maître d'oeuvre</i>	Exploitant agricole						
<i>Partenaire(s)</i>	Chambres d'agricultures, associations naturalistes, structure animatrice						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 214-I-1 du DRDR						
<i>Outil de mise en oeuvre</i>	<b>Mesure Agri-Environnementale Territorialisée</b> (Circulaire PDRH MAET du 21 avril 2011) Engagements unitaires PDRH (susceptible d'évoluer) : SOCLE H01, HERBE 01, HERBE 02, HERBE 04						
<i>Points de contrôle</i>	Contrôle visuel Documents d'enregistrement de la fertilisation et des pratiques de fauche						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface contractualisée						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	?	?	?	?	?	?	?
	Budget très dépendant des surfaces contractualisées. Selon le dispositif MAET actuel, le respect du cahier des charges propose une aide de 261 €/ha/an.						
<i>Cahier des charges type MAET</i>	<b>Conditions relatives aux surfaces engagées :</b> - Les parcelles engagées doivent être pâturées en première utilisation de la parcelle au printemps ; la fauche est autorisée en seconde utilisation.  <b>Engagements :</b> - La destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement) est interdite. Seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé. - Le retournement des prairies temporaires engagées est autorisé une fois au plus au cours des 5 ans de l'engagement (sans déplacement), dans la limite, au cours du contrat, de 20% de la surface engagée dans la MAE. Au delà de cette limite de 20%, seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé. - Absence de fertilisation (organique ou minérale) hors apports du bétail - Enregistrer les interventions mécaniques (fauche, broyage) - Enregistrer les modalités de pâturage (cahier d'enregistrement avec dates d'entrées et de sorties par parcelles, et nombre d'animaux et d'UGB correspondantes) - Epannage de compost autorisé - Apports magnésiens et de chaux interdits - Epannage de boues interdit						

- Ecobuage interdit (sauf prescription départementale spécifique).
- Le désherbage chimique est interdit, à l'exception des traitements chimiques localisés visant :
  - . à lutter contre les chardons,
  - . à lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »,
  - . à nettoyer les clôtures.
- Maîtrise mécanique des refus et ligneux, selon les préconisations départementales, de manière par exemple à assurer le respect d'un taux maximal d'embroussaillage autorisé au niveau départemental.

**Recommandations :**

- Maintenir l'ensemble des surfaces en herbe (prairies permanentes et temporaires) de l'exploitation situées dans un site NATURA 2000 au cours des 5 ans du contrat, que ces surfaces soit engagées ou non dans un contrat NATURA 2000,
- Les parcelles engagées doivent être pâturées en première utilisation de la parcelle au printemps ; la fauche est autorisée en seconde utilisation,
- Entretien des parcelles par fauche centrifuge recommandé,
- Eviter les fauches nocturnes,
- Respecter une vitesse de fauche réduite permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle (10 km / heure maximum),
- Mettre en place des barres d'effarouchement sur le matériel,
- Si la présence d'espèces patrimoniales sur la parcelle est avérée, mise en place d'une bande refuge de 10 mètres de large en bordure de la parcelle,
- Privilégier l'entretien mécanique des pieds de clôtures.

Action GH9	Restaurer/entretenir certains milieux ouverts (prairies ou mégaphorbiaie)		Priorité <b>1</b>
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Mégaphorbiaies mésotrophes (6430.1) Mégaphorbiaies eutrophes (6430.4) Prairies humides maigres de fauche (6410) Magnocaricaies	Cuivré des marais (1040) Euphorbe des marais Gratiolle officinale Stellaire des marais ...	
<i>Description de l'action</i>	<p>Cette action vise l'ouverture et/ou l'entretien de terrains peu ou pas entretenus, généralement « abandonnés » par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillés. <b>Ces travaux concerneront des secteurs hors parcelles agricoles et pouvant donc justifier le montage d'un contrat Natura 2000.</b></p> <p>En l'absence d'intervention, un milieu ouvert (prairie, mégaphorbiaie) en cours de restauration et donc récemment débroussaillé s'embroussaile à nouveau rapidement (fourrés de saules...). Il est intéressant d'envisager l'entretien de certains de ces milieux pour favoriser ou maintenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ces habitats d'intérêt communautaire ;</li> <li>- une mosaïque d'habitats ;</li> <li>- la fonction d'habitat pour l'avifaune, l'entomofaune et la flore patrimoniale.</li> </ul> <p>Si l'objectif est de favoriser un milieu prairial, l'entretien devra être réalisé dans la mesure du possible annuellement par fauche tardive (après le 1<sup>er</sup> juillet) avec exportation dans la mesure du possible. Les premières années cependant, il pourra être réalisé un gyrobroyage si les rejets de ligneux sont trop importants.</p> <p>Si l'objectif est la restauration et/ou l'entretien de mégaphorbiaie, il pourra être réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fauche ou un broyage mécanique tous les 3/4 ans ;</li> <li>- Un léger débroussaillage manuel pourra être prévu si les ligneux ne peuvent être directement fauchés/broyés ;</li> <li>- Possibilité de conserver quelques îlots ou individus de saules ou de ligneux ;</li> <li>- Maintien de bande-refuge ;</li> <li>- Exportation souhaitable mais pas indispensable (mécaniquement compliquée et financièrement plus coûteuse).</li> <li>- Période d'intervention : du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> mars</li> </ul> <p>Si l'objectif est la restauration et/ou l'entretien de prairie, il pourra être réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un broyage ou un débroussaillage de restauration ;</li> <li>- Un entretien annuel ou tous les 2 ans par fauche, tardive dans la mesure du possible ;</li> <li>- Possibilité de conserver quelques îlots ou individus de saules ou de ligneux ;</li> <li>- Maintien de bande-refuge ;</li> <li>- Période d'intervention : du 25 juin au 30 août.</li> </ul> <p>Le cahier des charges précis (localisation, modalités d'intervention, période d'intervention...) devra être établi avec l'assistance de la structure animatrice.</p> <p>L'exportation des rémanents devra être recherchée dans la mesure du possible même si, encore une fois pour des raisons techniques, l'exportation des produits de fauche ou de broyage reste difficile à mettre en place. Le cahier des charges des travaux devra donc être adapté au cas par cas pour chaque contrat Natura 2000 pour prendre en compte les spécificités du terrain ainsi que l'intérêt écologique du site.</p>		
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	1,19 ha		
<i>Objectif de surface concernée</i>	0,5 ha		
<i>Maître d'ouvrage</i>	Propriétaire privés ou ayant-droit		
<i>Maître d'oeuvre</i>	Propriétaire privés ou ayant-droit Prestataire(s)		
<i>Partenaire(s)</i>	Associations naturalistes, chambres d'agricultures, structure animatrice		

<b>Financement</b>	Etat / FEADER : Mesure 323B du DRDR						
<b>Outil de mise en œuvre</b>	<b>Contrat Natura 2000</b> (Circulaire du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000) Mesures éligibles : A32301P / A32304R / A32305R						
<b>Points de contrôle</b>	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.						
<b>Indicateur(s) de suivi</b>	Surface d'intervention						
<b>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</b>	Année						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	?	?	?	?	?	?	?
	Budget très dépendant des surfaces contractualisées et des conditions spécifiques de la zone d'intervention (accessibilité, portance du sol, taux d'embroussaillage). <b>Réalisation de devis au cas par cas.</b> Selon le dispositif actuel, le contrat Natura 2000 finance à hauteur de 100 % les prestations prévues.						
<b>Cahier des charges des contrats Natura 2000</b>	<p><b>Cahier des charges type du contrat Natura 2000 A32301P « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage »</b></p> <p><u>Engagements non rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des périodes d'autorisation des travaux</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Pas de retournement</li> <li>- Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux</li> <li>- Ne pas assécher, drainer, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau</li> <li>- Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires</li> </ul> <p><u>Engagements rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux</li> <li>- Dévitalisation par annellation</li> <li>- Dessouchage</li> <li>- Rabotage des souches</li> <li>- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)</li> <li>- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe</li> <li>- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits</li> <li>- Arrasage des tourradons</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul> <p><b>Cahier des charges types - Contrat Natura 2000 A32304R « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts » :</b></p> <p><u>Engagements non rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'autorisation de fauche</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> </ul> <p><u>Engagements rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fauche manuelle ou mécanique</li> <li>- Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol)</li> <li>- Conditionnement</li> <li>- Transport des matériaux évacués</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul> <p><b>Cahier des charges types - Contrat Natura 2000 A32305R « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger » :</b></p> <p><u>Engagements non rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'autorisation de fauche</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> </ul> <p><u>Engagements rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tronçonnage et bûcheronnage légers</li> <li>- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)</li> <li>- Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux</li> <li>- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe</li> <li>- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits</li> <li>- Arrasage des tourradons</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>						

<b>Action GH10</b>	<b>Entretien du réseau hydrographique prenant en compte les richesses écologiques du site</b>		<b>Priorité</b> <b>1</b>				
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Plans d'eau et fossés avec végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150) Rivière de plaine neutre à basique à Renoncules (3260)	Agrion de Mercure (1044) Chabot (1163) Lamproie de Planer (1096) Hottonie des marais Ache inondée (espèce non revue en 2011)					
<i>Description de l'action</i>	<p>Malgré d'importants travaux de rectification de la Dormoise, le réseau hydrographique présente un intérêt écologique fort. De plus, certains fossés ou anciens bras du ruisseau des Sugnon abritent, entre autre, de très importantes populations d'Hottonie des marais, espèce végétale rarissime en Champagne-Ardenne.</p> <p>Dans le cadre des travaux qui seraient amenés à être engagés par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Dormoise et de ses affluents (SIAHVD), en lien avec la Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER) de la Marne, les travaux d'entretien devront prendre en compte les secteurs qui présentent un intérêt écologique fort. Ceci consistera dans la majorité des cas à ajuster à la marge les travaux sans remettre en question la nature des travaux du syndicat.</p> <p>Ces ajustements devront être discutés directement entre le SIAHVD, la CATER et la structure animatrice technique, en lien avec les autres partenaires (CENCA, ONEMA 08/51, FPPMA 08/51...)</p> <p>Pour les quelques « fossés » qui présentent un intérêt écologique fort et qui sont directement entretenus par les exploitants agricoles ou propriétaires, des rencontres individuelles devront être assurées par la structure animatrice technique pour informer et sensibiliser les ayants-droits. Des alternatives aux éventuels travaux prévus (curage, comblement...) devront être discutées.</p> <p>Ces échanges techniques seront mis en œuvre dans le cadre de l'action FA1 « Réalisation de sortie nature et de réunions/sorties techniques (grand public, agriculteurs...) » en lien avec les actions PO1 et AD1.</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	0,96 ha						
<i>Objectif de surface concernée</i>	?						
<i>Maître d'ouvrage</i>	SIAHVD, propriétaires privés ou ayants-droits						
<i>Maître d'oeuvre</i>	SIAHVD, structure animatrice						
<i>Partenaire(s)</i>	CENCA, ONEMA 08/51, FPPMA 08/51						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	-						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Evolution des habitats et des stations de flore patrimoniale						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	X	X	X	X	X	X	X
	La structure animatrice restera en contact régulier avec le SIAHVD et les ayants-droits concernés pour discuter régulièrement des projets de travaux.						
	Budget prévisionnel intégré dans l'action FA1.						

Action GH11	Restaurer/entretenir les mares et autres points d'eau						Priorité <b>1</b>
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150) Roselières basses Roselières à <i>Glyceria maxima</i> Roselière à <i>Phragmites australis</i>						Triton crêté (1166) Hottonie des marais Ache inondée (espèce non revue en 2011) ...
<i>Description de l'action</i>	<p>Le site présente encore quelques mares ou petits étangs. Certaines mares sont assez embroussaillées et envasées, mais peuvent encore accueillir une végétation aquatique et une faune patrimoniale. Les étangs des Rosières présentent actuellement une roselière peu embroussaillée mais des travaux d'entretien pourraient être nécessaires à l'avenir pour préserver la végétation aquatique.</p> <p>Afin d'éviter l'embroussaillage et l'envasement qui pourraient être négatifs pour ces milieux, les travaux à engager pourront consister à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- débroussailler/abattre de manière sélective certaines ceintures de saulaies qui envahissent les bordures de la pièce d'eau. Tout coupe rase devra être évitée.</li> <li>- réaliser si nécessaire des opérations de curage. Dans ce cas, le devenir des boues (régilage, exportation...) devra être défini de manière pertinente pour affecter le moins possible les habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire localisés à proximité ;</li> <li>- maintien de gros arbres sénescents ;</li> <li>- période des travaux : 1er septembre au 30 janvier.</li> </ul> <p>Le cahier des charges précis (localisation, modalités d'intervention, période d'intervention...) devra être établi en relation étroite avec la structure animatrice technique.</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	2-3 mares						
<i>Objectif de surface concernée</i>	1 mare						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Propriétaire privés ou ayant-droit						
<i>Maître d'oeuvre</i>	Propriétaire privés ou ayant-droit Prestataire(s)						
<i>Partenaire(s)</i>	Associations naturalistes, chambres d'agricultures, structure animatrice						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323B du DRDR						
<i>Outil de mise en oeuvre</i>	<b>Contrat Natura 2000</b> (Circulaire du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000) Mesures éligibles : A32309 P et A32309 R						
<i>Points de contrôle</i>	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface d'intervention						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Cahier des charges des contrats Natura 2000</i>	<p>Budget très dépendant des surfaces contractualisées et des conditions spécifiques de la zone d'intervention (accessibilité, portance du sol, taux d'embroussaillage).</p> <p><b>Réalisation de devis au cas par cas.</b> Selon le dispositif actuel, le contrat Natura 2000 finance à hauteur de 100 % les prestations prévues.</p> <p><b>Cahier des charges type – Contrat Natura 2000 A32309 P et A32309 R (Restauration / entretien d'une mare) :</b> <u>Engagements non rémunérés</u> - Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens) - Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare - Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p>						

Engagements rémunérés

- Profilage des berges en pente douce
- Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords
- Désenvasement, curage et gestion des produits de curage
- Colmatage
- Débroussaillage et dégagement des abords
- Faucardage de la végétation aquatique
- Végétalisation (avec des espèces indigènes)
- Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare
- Exportation des végétaux
- Enlèvement des macro-déchets
- Enlèvement manuel des végétaux ligneux
- Dévitalisation par annellation
- Exportation des végétaux
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Action GH12	Respect des bonnes pratiques de gestion forestière						Priorité <b>2</b>
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Chênaie pédonculée (9160) Forêts alluviales (91E0*) Peupleraies						
<i>Description de l'action</i>	<p>Le site n°43 présente à la marge quelques secteurs de boisement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des boisements alluviaux en bordure de la Dormoise ;</li> <li>- la bordure du bois de l'Echelle.</li> </ul> <p>Il est ici proposé le respect des bonnes pratiques de gestion forestière (au sens large, même si les boisements ne sont forcément inclus dans un massif forestier ou ne font pas l'objet d'une gestion sylvicole).</p> <p>Afin de préserver et favoriser ces boisements, il est recommandé de respecter les clauses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien des boisements en place (pas de défrichement)</li> <li>- pratique d'affouage autorisée tout en évitant les coupes à blancs de grande ampleur</li> <li>- ne pas intervenir durant les périodes de sensibilité à l'égard de la faune et de la flore (du 15 février au 30 juillet)</li> <li>- ne pas planter d'essences exogènes et/ou non adaptées aux conditions stationnelles</li> <li>- favoriser la régénération naturelle.</li> </ul>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	28,22 ha						
<i>Objectif de surface concernée</i>	?						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Propriétaire privés ou ayant-droit						
<i>Maître d'oeuvre</i>	Propriétaire privés ou ayant-droit						
<i>Partenaire(s)</i>	Structure animatrice technique						
<i>Financement</i>	-						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	<b>Cf. charte Natura 2000 du DOCOB.</b>						
<i>Points de contrôle</i>	-						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface et état de conservation des boisements						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	?	?	?	?	?	?	?
	Respect de bonnes pratiques (pas de financement au titre des contrats Natura 2000). Exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) dans le cadre de la charte Natura 2000.						

Action GH13	Améliorer la qualité de la ripisylve						Priorité <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">2</span>
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Forêts alluviales (91E0*)						
<i>Description de l'action</i>	<p>Le site n°43 présente en bord de la Dormoise un linéaire de ripisylve plus ou moins développé qu'il convient de préserver et de favoriser dans la mesure du possible.</p> <p>Il est ici proposé le respect des bonnes pratiques de gestion de ces linéaires boisés. Ces préconisations de gestion sont en partie issues du document de référence « Cahier d'habitats Natura 2000 - Habitats forestiers ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le minimum d'entretien obligatoire (art. 114 et L. 232-1 du Code rural). Les interventions consistent dans la coupe des arbres de berge dangereux car menaçant de tomber (risque d'embâcles et de réduction de la capacité d'écoulement) et le recépage (Saules).</li> <li>- Maintenir si possible les modes actuels d'exploitation (sélections et coupes de bois de chauffage, balivage) ; ces derniers doivent permettre un dosage de l'éclaircissement sur le cours d'eau, la valorisation d'individus forestiers isolés (intérêts économique et paysager) et la mise en valeur du milieu par d'autres modes d'utilisation (pêche...)</li> <li>- Les arbres remarquables (orme lisse) contactés pourront être repérés afin de ne pas faire l'objet de travaux d'abattage.</li> <li>- Ne pas intervenir durant les périodes de sensibilité à l'égard de la faune et de la flore (du 15 février au 30 juillet)</li> </ul> <p>Il n'est pas préconisé pour ce premier DOCOB la création de nouvelle ripisylve par plantation.</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	Linéaire de la Dormoise : 4.33 km						
<i>Objectif de surface concernée</i>	?						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Propriétaires privés ou ayant-droit, SIAHVD						
<i>Maître d'oeuvre</i>	Propriétaires privés ou ayant-droit, SIAHVD						
<i>Partenaire(s)</i>	Structure animatrice technique						
<i>Financement</i>	-						
<i>Outil de mise en oeuvre</i>	<b>Cf. charte Natura 2000 du DOCOB.</b>						
<i>Points de contrôle</i>	-						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface et état de conservation des boisements						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	?	?	?	?	?	?	?
	Respect de bonnes pratiques (pas de financement au titre des contrats Natura 2000). Exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) dans le cadre de la charte Natura 2000.						

## LOCALISATION DES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS DE GESTION



 Périmètre du site

### Principales préconisations du DOCOB

-  Gestion extensive des prairies (5 juin - 30 UN)
-  Gestion extensive des prairies de fauche (15 juin - 30 UN)
-  Gestion extensive des prairies de fauche (25 juin - 0 "fert")
-  Reconversion de culture en herbage
-  Gestion extensive des pâtures
-  Restaurer/entretenir les milieux ouverts
-  Préserver la végétation aquatique
-  Restaurer/entretenir les mares
-  Respect des bonnes pratiques de gestion forestière / ripisylve



0 125 250  
Mètres

## LOCALISATION DES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS DE GESTION



 Périmètre du site

### Principales préconisations du DOCOB

-  Gestion extensive des prairies (5 juin - 30 UN)
-  Gestion extensive des prairies de fauche (15 juin - 30 UN)
-  Gestion extensive des prairies de fauche (25 juin - 0 "fert")
-  Reconversion de culture en herbage
-  Gestion extensive des pâtures
-  Restaurer/entretenir les milieux ouverts
-  Préserver la végétation aquatique
-  Restaurer/entretenir les mares
-  Respect des bonnes pratiques de gestion forestière / ripisylve



0 125 250  
Mètres

© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2012.  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEEDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007



## LOCALISATION DES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS DE GESTION



 Périmètre du site

### Principales préconisations du DOCOB

-  Gestion extensive des prairies (5 juin - 30 UN)
-  Gestion extensive des prairies de fauche (15 juin - 30 UN)
-  Gestion extensive des prairies de fauche (25 juin - 0 "fert")
-  Reconversion de culture en herbage
-  Gestion extensive des pâtures
-  Restaurer/entretenir les milieux ouverts
-  Préserver la végétation aquatique
-  Restaurer/entretenir les mares
-  Respect des bonnes pratiques de gestion forestière / ripisylve



0 125 250  
Mètres

**2. Suivis, études, inventaires (SE)**

<b>Action SE1</b>	<b>Suivi des cortèges floristiques</b>	<b>Priorité</b>					
		<b>1</b>					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Toute la flore du site						
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à mettre en place des inventaires botaniques visant à compléter la connaissance de la diversité floristique du site mais également à suivre les espèces patrimoniales (en lien avec l'action SE2).						
<i>Organisation générale</i>	La flore sera étudiée par cheminement aléatoire au sein des différents habitats naturels du site. Toutes les espèces contactées seront notées. Les effectifs des espèces patrimoniales seront estimés, à l'unité dans la mesure du possible. Un passage par mois à partir d'avril (mars pour les boisements) à septembre (ensemble de la saison de végétation) sera effectué afin de couvrir au maximum la période de floraison. (1 passage = 1 journée). Les espèces patrimoniales seront localisées au GPS afin de mettre en oeuvre un autre suivi spécifique (action SE2).						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	165,29 ha (tout le site Natura 2000)						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)						
<i>Maître d'oeuvre</i>	Associations naturalistes (CENCA)						
<i>Partenaire(s)</i>	-						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en oeuvre</i>	Action mise en oeuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études avec cartographie et liste d'espèces végétales contactées						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombres d'espèces contactées Effectifs des espèces patrimoniales						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Prospections	6					6	12
Analyse résultats	2					2	4
Total (j.)	8					8	16
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Prospections	2 520					2 520	5 040
Analyse résultats	840					840	1 680
Total (€)	3 360					3 360	6 720

Action SE2	Suivi de la flore remarquable		Priorité <b>1</b>				
<i>Habitats et espèces cibles</i>	<u>Espèce observée et cartographiée en 2011 :</u> Violette à feuilles de pêcher Euphorbe des marais Hottonie des marais Ratoncule naine Inule des fleuves Samole de Valérand Stellaire des marais Violette élevée Germandrée des marais	<u>Espèce déjà connue sur le site mais non observée en 2011 :</u> Ail anguleux Ache inondée Orchis incarnat Gratiole officinale Oenanthe à feuilles de Silaüs Ophioglosse commune Orme lisse					
<i>Description de l'action</i>	Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi de la flore patrimoniale permettra d'évaluer l'évolution des populations, et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site sur les habitats d'intérêt communautaire. Cette action ne pourra être engagées que sur des espèces patrimoniales à statuts (LRR ou protégée) dont celles qui pourraient être découvertes lors des prospections de l'action SE1.						
<i>Organisation générale</i>	Les effectifs des espèces remarquables observées seront estimés à l'unité ou par classes d'abondance.  Le site est prospecté dans son entièreté aux périodes optimales de floraison des espèces. A chaque fois que des pieds d'une espèce cible sont rencontrés, le centroïde de la station est référencé à l'aide d'un GPS et le nombre d'individus comptabilisé. Dans le cas des stations aux effectifs importants, une estimation de la population est réalisée en arrondissant ci- possible à la dizaine près. Dans le cas des stations étendues (> 400 m <sup>2</sup> ), celles-ci sont découpées en sous unité en prenant des points de repère dans le paysage (arbres...). Le centroïde de ces sous unités est référencé à l'aide d'un GPS et le nombre d'individus est comptabilisé.  L'ensemble des points GPS pour une espèce est transféré sous un logiciel SIG. Une grille de 20x20 mètres est superposée aux points GPS. Celle-ci sert de support pour représenter la répartition de l'espèce et son abondance sur cartographie.  <i>Cette action est complémentaire de l'action SE1.</i>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	165,29 ha (tout le site Natura 2000)						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)						
<i>Maître d'oeuvre</i>	Associations naturalistes (CENCA)						
<i>Partenaire(s)</i>	-						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en oeuvre</i>	Action mise en oeuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études avec cartographie des espèces végétales patrimoniales contactées						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Effectifs des espèces patrimoniales						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Prospections</i>	4					4	8
<i>Analyse résultats</i>	2					2	4
<i>Total (j.)</i>	6					6	12
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Prospections</i>	1 440					1 440	2 880
<i>Analyse résultats</i>	840					840	1 680
<i>Total (€)</i>	2 280					2 280	4 560

<b>Action SE3</b>	<b>Inventaire et suivi des Lépidoptères Rhopalocères</b>							<b>Priorité</b>
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Cuivré des marais (1040) Damier de la Succise (1065), espèce potentiellement présente Autres espèces de Lépidoptères Rhopalocères							1
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à mettre en place des inventaires des Lépidoptères rhopalocères ce qui permettra de compléter la liste des espèces présentes sur le site afin de dresser une liste quasi exhaustive. Le suivi permettra d'évaluer l'évolution des populations et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.							
<i>Organisation générale</i>	L'inventaire sera réalisé par cheminement aléatoire au sein des milieux ouverts au filet avec capture-identification-relâcher Six passages (1 passage = 1 jour) seront réalisés : fin mai, mi juin, fin juin-début juillet, fin juillet, mi-août et début septembre afin de rechercher l'exhaustivité. Lors des prospections les effectifs seront estimés (catégorie : 1, 2-3, 3-5, 5-10, 10-20 individus....) pour avoir une idée de la taille des populations et des périodes de vol.  Une recherche particulière du Cuivré des marais (contacté en 2011) et du Damier de la Succise (espèce potentiellement présente) sera réalisée.							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~ 85 ha (surface des prairies et mégaphorbiaies du site)							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)							
<i>Maître d'oeuvre</i>	Associations naturalistes (CENCA)							
<i>Partenaire(s)</i>	-							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Liste des espèces contactées Effectifs des espèces patrimoniales observées							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
Prospections		6				6	12	
Analyse résultats		2				2	4	
Total (j.)		8				8	16	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
Prospections		2 520				2 520	5 040	
Analyse résultats		840				840	1 680	
Total (€)		3 360				3 360	6 720	

Action SE4	Inventaire et suivi des Orthoptères							Priorité <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">2</span>
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Toutes les espèces du site							
<i>Description de l'action</i>	<p>Cette opération consiste à mettre en place un inventaire des Orthoptères (criquets, sauterelles) ce qui permettra de compléter la liste des espèces présentes sur le site afin de dresser une liste plus complète.</p> <p>Le suivi permettra d'évaluer l'évolution des populations et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.</p>							
<i>Organisation générale</i>	<p>Il est plus délicat d'estimer les effectifs des Orthoptères. Les méthodes de capture au filet et d'identification de l'espèce à l'écoute devront plutôt permettre de décrire la composition du cortège : dominance de telle(s) espèce(s), telle (s) autre(s) rare(s) ou peu commune (s). Ces points d'écoute seront réalisés pour chaque type d'habitats.</p> <p>3 passages seront prévus (1 passage = 2 jours) : mai-juin pour les immatures et espèces précoces mi-août, début septembre et une prospection en nocturne avec détecteur à ultrason).</p>							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~ 85 ha (surface des prairies et mégaphorbiaies du site)							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)							
<i>Maître d'oeuvre</i>	Associations naturalistes (CENCA)							
<i>Partenaire(s)</i>	-							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Liste des espèces contactées Effectifs des espèces patrimoniales observées							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
		6				6	12	
		2				2	4	
		8				8	16	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
		2 520				2 520	5 040	
		840				840	1 680	
		3 360				3 360	6 720	

Action SE5	Inventaire et suivi des Odonates							Priorité <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">1</span>
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Agrion de Mercure (1044) Toutes les autres espèces du site							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à mettre en place un inventaire des Odonates ce qui permettra de compléter la liste des espèces présentes sur le site afin de dresser une liste quasi exhaustive. Le suivi permettra d'évaluer l'évolution des populations et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.							
<i>Organisation générale</i>	L'inventaire sera réalisé par cheminement aléatoire au sein des milieux ouverts et à proximité des cours d'eau, fossés mares... avec capture-identification-relâcher.  5 passages (1 passage = 1 jour) pourront être réalisés sur une année (fin mai, mi juin, fin juin-début juillet, fin juillet et mi-août)  Les effectifs seront estimés en fonction d'individus observés afin d'obtenir une idée de la taille des populations et de son évolution. Une attention particulière sera portée sur l'Agrion de Mercure, contacté historiquement sur le site mais non observé en 2011.							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)							
<i>Maître d'oeuvre</i>	Associations naturalistes (CENCA)							
<i>Partenaire(s)</i>	-							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Liste des espèces contactées Effectifs des espèces patrimoniales observées							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
Prospections		5				5	10	
Analyse résultats		2				2	4	
<b>Total (j.)</b>		7				7	14	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
Prospections		2 100				2 100	4 200	
Analyse résultats		840				840	1 680	
<b>Total (€)</b>		2 940				2 940	5 880	

Action SE6	Inventaire et suivi des Amphibiens						Priorité <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">2</span>
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Triton crêté (1166) Rainette arboricole (non revue en 2011) Toutes les autres espèces du site						
<i>Description de l'action</i>	Le suivi permettra d'évaluer l'évolution des populations et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.						
<i>Organisation générale</i>	<p>Inventaire réalisé par cheminement aléatoire avec capture-identification-relâcher</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 passages (1 passage = 1 jour) réalisés en février, mars, avril, mai et juin.</li> <li>- Évaluation des effectifs par catégorie : 1, 2-3, 3-5, 5-10, 10-20 individus... et par date</li> <li>- Noter les comportements pouvant prouver la reproduction : oeufs, larves, adultes...</li> <li>- Prospection à réaliser au cours de nuits douces, sans vent ni pluie de préférence. Des écoutes de nuits et des observations nocturnes peuvent compléter les inventaires de capture-identification-relâche.</li> </ul> <p>Les effectifs seront estimés en fonction du nombre d'individus observés afin d'obtenir une idée de la taille des populations et de son évolution. Les individus observés seront localisés sur une cartographie.</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)						
<i>Maître d'oeuvre</i>	Associations naturalistes (CENCA)						
<i>Partenaire(s)</i>	-						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Liste des espèces contactées Effectifs des espèces patrimoniales observées						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Prospections			4			4	8
Analyse résultats			2			2	4
Total (j.)			6			6	12
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Prospections			1 680			1 680	3 360
Analyse résultats			840			840	1 680
Total (€)			2 520			2 520	5 040

Action SE7	Inventaire et suivi des Poissons	Priorité <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">1</span>					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Chabot (1163) Lamproie de Planer (1096)						
<i>Description de l'action</i>	Les dernières données relatives aux poissons datent de 1999 (ONEMA). La priorité concernant les poissons est un inventaire afin de confirmer ou infirmer la présence des 2 espèces d'intérêt communautaire (Chabot et Lamproie de Planer) et réactualiser les listes d'espèces.						
<i>Organisation générale</i>	Etablissement d'un réseau de placettes d'études sur la Dormoise (les sites pourront être légèrement à l'extérieur du site Natura 2000 si nécessaire).  Sur chaque placette, l'évaluation du peuplement piscicole sera effectuée par pêche à l'électricité (groupe électrogène associé à un boîtier redresseur de type Héron). Les poissons soumis au champ électrique sont attirés par l'anode (réaction de nage forcée en réponse à la différence de potentiel entre la tête et la queue) et récupérés à l'épuisette. Pêche réalisée en continu avec une anode et une épuisette (maille de 4 mm). Une fois capturés, les poissons font l'objet d'un tri par espèce et de la mesure de la taille (en mm) avant d'être relâchés.						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	Au moins 3 placettes d'études						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)						
<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	ONEMA 08/51 – FPPMA 08/51						
<i>Partenaire(s)</i>	-						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Liste des espèces contactées Effectifs des espèces patrimoniales observées						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Prospections	1					1	2
Analyse résultats	2					2	4
Total (j.)	3					3	6
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Prestations	2500					2500	5 000
Total (€)	2500					2500	5 000

Action SE8	Inventaire et suivi de l'avifaune nicheuse des prairies							Priorité <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">3</span>
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Avifaune nicheuse des prairies							
<i>Description de l'action</i>	L'objectif est de compléter par des prospections les données relatives à l'avifaune avec comme priorité l'avifaune inféodées aux prairies. L'objectif est d'établir un état des lieux des cortèges d'espèces <u>nicheuses</u> .							
<i>Organisation générale</i>	<p>Sur un échantillon de prairies préalablement défini à l'échelle du site, il sera mis en oeuvre la méthodologie des Indices Ponctuels d'Abondance (BLONDEL et al., 1970). Cette méthode consiste à dénombrer les oiseaux de toutes les espèces vues ou entendues depuis un point fixe pendant une durée de 20 minutes. Les dénombrements sont réalisés par jour de beau temps dans les 3-4 heures qui suivent le lever du soleil et qui correspondent au pic d'activité chez les oiseaux.</p> <p>2 passages sont à réaliser : un à la mi-avril et un second à la mi-mai de façon à contacter à la fois les nicheurs précoces et les nicheurs tardifs.</p> <p>Sur un point, les données de terrain sont comptabilisées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un mâle chanteur, un couple, un nid occupé ou une famille compte pour un point ;</li> <li>- un oiseau isolé vu, entendu ou criant compte pour 0,5 point.</li> </ul> <p>Lors de l'analyse, il est retenu la plus forte valeur obtenue que ce soit celle du premier passage ou celle du second.</p> <p>Cette méthodologie pourra cependant aussi être remplacée par la méthode de localisation de la répartition spatiale des espèces nicheuses. Lors d'au moins 2 passages sur des placettes de suivi, l'observateur localise sur une carte les différents individus observés.</p> <p>La synthèse des données permet d'établir une carte de répartition des espèces nicheuses.</p> <p><b>1 seul passage est programmé durant ce premier DOCOB.</b></p>							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)							
<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	Associations naturalistes (CENCA, RENARD)							
<i>Partenaire(s)</i>	-							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en oeuvre</i>	Action mise en oeuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Liste des espèces contactées Effectifs des espèces patrimoniales observées							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
Prospections			3					
Analyse résultats			2					
Total (j.)			5					
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
Prospections			1 260				1 260	
Analyse résultats			840				840	
Total (€)			2 100				2 100	

Action SE9	Inventaire estival des Chiroptères et recherche de gîtes forestiers	Priorité <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">2</span>					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Murin de Bechstein (1323) Toutes les autres espèces présentes sur le site						
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à réaliser un inventaire des chiroptères afin de connaître les espèces qui utilisent le site comme territoire de chasse et/ou qui pourraient utiliser l'habitat forestier comme gîte de vie et de reproduction, et d'estimer la taille des populations.						
<i>Organisation générale</i>	<p>Une prospection avec détecteur d'ultrasons au crépuscule permettra de déterminer et de dénombrer les espèces de chiroptères fréquentant le site comme territoire de chasse et comme gîte. Les mêmes points d'écoute que ceux de 2011 pourront être réalisés et si nécessaires complétés.</p> <p>Durant les prospections effectuées en 2011, aucune recherche de gîtes forestiers n'a été effectuée. Or, il est probable que les bosquets du site Natura 2000 abritent des gîtes arboricoles (plusieurs espèces forestières ont été inventoriées en période estivale).</p> <p>Ainsi, les parties forestières du site méritent d'être évaluées précisément. Il serait judicieux de décrire le peuplement forestier en prenant en compte les éléments suivants : présence de cavités dans les arbres, diamètre des arbres, essences présentes.</p> <p>Le marquage et la conservation des arbres favorables sera alors primordiale et devra être réalisée dans le cadre des animations. Par la suite, la prospection des cavités repérées pourra être effectuée avec le matériel requis pour escalader les arbres et inspecter l'intérieur des cavités.</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)						
<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	Associations naturalistes (CENCA)						
<i>Partenaire(s)</i>	-						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Liste des espèces contactées Effectifs des espèces patrimoniales observées Nombre d'arbres gîte contactés et prospectés						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Détecteurs Ultra-sons</i>				2			2
<i>Recherche gîtes</i>				2			2
<i>Prospections cavités</i>				2			2
<i>Analyse résultats</i>				2			2
<i>Total (j.)</i>				8			8
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Détecteurs Ultra-sons</i>				840			840
<i>Recherche gîtes</i>				840			840
<i>Prospections cavités</i>				840			840
<i>Analyse résultats</i>				840			840
<i>Total (€)</i>				3 360			3 360

Action SE10	Inventaire spécifique du Vertigo de Des Moulins							Priorité <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">2</span>
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Vertigo de Des Moulins (E1016)							
<i>Description de l'action</i>	<p>Cette opération consiste à réaliser un inventaire spécifique sur la présence d'un petit mollusque : le Vertigo de Des Moulins (E1016).</p> <p>Observée en 2010 sur le site n°43 dans le cadre d'une étude régionale menée par la DREAL Champagne-Ardenne, cette espèce devra faire l'objet d'une campagne de prospections complémentaire dans les 6 prochaines années afin de mieux définir son statut de rareté à l'échelle du site.</p>							
<i>Organisation générale</i>	<p>Prospections spécifiques dans ses habitats naturels : magnocaricaie, roselières, prairies hygrophiles. Reconnaissance visuelle.</p> <p>Un seul inventaire est programmé durant la durée du DOCOB.</p>							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)							
<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	Associations naturalistes (CENCA), experts...							
<i>Partenaire(s)</i>	-							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Localisation des points d'observations Estimation des densités de population observées							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
				2			2	
				1			1	
			3				3	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
				840			840	
				420			420	
			1 260				1 260	

<b>Action SE11</b>	<b>Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire</b>		<b>Priorité</b> <b>1</b>																																												
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150) Végétations immergées des rivières (3260) Mégaphorbiaies mésotrophes (6430.1) Mégaphorbiaies eutrophes (6430.4)	Prairies humides maigres de fauche (6410) Prairies mésophiles de fauche (6510) Chênaie pédonculée (9160) Forêts alluviales (91E0*)																																													
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à réaliser périodiquement sur des bases similaires, le suivi des indicateurs de l'état de conservation des habitats naturels patrimoniaux. Un premier état des lieux a été établi en 2011 lors de la phase de terrain préalable à la réalisation du DOCOB. Il est proposé de réactualiser ce suivi en milieu de DOCOB (N+2) puis dernière année (N+5) du DOCOB. Cela permettra d'analyser les effets des opérations de gestion en place sur le site.																																														
<i>Organisation générale</i>	Etude de l'évolution spécifique et surfacique des habitats d'intérêt communautaire (réalisation de relevés floristiques et suivi de la surface). Au sein de chacun de ces habitats naturels à évaluer, l'objectif est dans un premier temps de définir visuellement des entités homogènes (à l'aide de la photo aérienne, de la cartographie établie en 2011 et du terrain). Ensuite, chaque faciès de dégradation identifié est évalué au regard de l'habitat en bon état de conservation (par exemple, une prairie de fauche fortement envahie par des espèces caractéristiques des pâtures est considérée comme une prairie de fauche dégradée).  Cette analyse devra être réalisée en fonction de 2 principaux paramètres : - la structure et la fonctionnalité du milieu, déclinées en différents critères (diversité, structure, dynamique) ; - la vulnérabilité (altérations affectant le milieu comme le taux de matière en suspension, l'embroussaillage naturel, l'envasement...).  Cette analyse nécessitera pour chaque critère une méthode d'évaluation précise : relevés phytosociologiques, estimation visuelle sur le terrain. Les relevés phytosociologiques réalisés pourront être localisés précisément afin d'être à nouveau réalisés lors d'un prochain passage.  Année N+5 (2018) : évaluation du DOCOB (suivi de la surface et de l'état de conservation des habitats). Il s'agit de faire un bilan qualitatif et quantitatif de l'état de conservation du patrimoine naturel du site en vue de l'éventuelle réactualisation ou ajustement des préconisations de gestion du DOCOB. Suivi à réaliser en lien avec l'action AD4.																																														
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-																																														
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)																																														
<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	Associations naturalistes (CENCA)																																														
<i>Partenaire(s)</i>	-																																														
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR																																														
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation																																														
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études																																														
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Cartographie des habitats Critères d'évaluation de l'état de conservation																																														
<i>Calendrier d'intervention</i>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="8">Nombre de jours (j.)</th> </tr> <tr> <th></th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prospections</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Analyse résultats</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Total (j.)</td> <td></td> <td></td> <td>8</td> <td></td> <td></td> <td>8</td> <td>16</td> </tr> </tbody> </table>							Nombre de jours (j.)									2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Prospections			5			5	10	Analyse résultats			3			3	6	Total (j.)			8			8	16
Nombre de jours (j.)																																															
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total																																								
Prospections			5			5	10																																								
Analyse résultats			3			3	6																																								
Total (j.)			8			8	16																																								
<i>Estimation financière</i>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="8">Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)</th> </tr> <tr> <th></th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prospections</td> <td></td> <td></td> <td>2 100</td> <td></td> <td></td> <td>2 100</td> <td>4 200</td> </tr> <tr> <td>Analyse résultats</td> <td></td> <td></td> <td>1 260</td> <td></td> <td></td> <td>1 260</td> <td>2 520</td> </tr> <tr> <td>Total (€)</td> <td></td> <td></td> <td>3 360</td> <td></td> <td></td> <td>3 360</td> <td>6 720</td> </tr> </tbody> </table>							Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)									2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Prospections			2 100			2 100	4 200	Analyse résultats			1 260			1 260	2 520	Total (€)			3 360			3 360	6 720
Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)																																															
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total																																								
Prospections			2 100			2 100	4 200																																								
Analyse résultats			1 260			1 260	2 520																																								
Total (€)			3 360			3 360	6 720																																								

**3. Pédagogie, information, animations, éditions (PI)**

Action P11	Réalisation de sorties nature et de réunions techniques (grand public, agriculteurs...)	Priorité <b>1</b>					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-						
<i>Description de l'action</i>	<p>La sensibilisation du public et des acteurs locaux est une étape primordiale pour la compréhension et appropriation locale des objectifs Natura 2000. Les actions engagées sur le site Natura 2000 n°43 doivent s'inscrire dans une démarche dynamique de concertation.</p> <p>Cette action propose d'organiser régulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des réunions techniques et de sensibilisation auprès <b>des exploitants agricoles</b> du site et des autres acteurs locaux.</li> <li>- des visites guidées ou « conférences » pour le compte du <b>grand public et des habitants</b>,</li> <li>- des animations nature à l'attention <b>des scolaires</b>,</li> </ul>						
<i>Organisation générale</i>	<p>Organiser des sorties natures ou réunions techniques dont le contenu devra être adapté au public visé (scolaires, habitants, exploitants agricoles...).</p> <p>Différents thèmes pourront être abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la flore exceptionnelle des prairies ;</li> <li>- à la découverte de la faune (papillons, chiroptères...) ;</li> <li>- le lien entre gestion agricole et richesses écologiques ;</li> <li>- ...</li> </ul> <p>Ces animations pourront s'accompagner de publication d'articles de presse et de référencement des sorties sur un ou plusieurs sites internet.</p> <p>Il pourra être prévu chaque année au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 sortie nature pour le grand public ;</li> <li>- 1 réunion ou animation technique avec les exploitants agricoles ou les autres acteurs locaux (syndicat de rivière, propriétaire forestier...)</li> </ul>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)						
<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	Maison de la Nature, CENCA, Chambres d'agriculture 08/51...						
<i>Partenaire(s)</i>	-						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre d'animations/réunions Nombre de participants						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>2 animations / an</i>	2	2	2	2	2	2	12
<i>Total (j.)</i>	2	2	2	2	2	2	12
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€)(coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>2 animations / an</i>	840	840	840	840	840	840	840
<i>Total (€)</i>	840	840	840	840	840	840	840

Action PI2	<b>Poursuite de la réalisation d'une lettre d'information</b>							Priorité <b>2</b>
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-							
<i>Description de l'action</i>	Deux lettres d'information <i>Infosite</i> ont été réalisées par le Conservatoire durant la réalisation du DOCOB et diffusé aux membres du COPIL, aux propriétaires et exploitants agricoles ainsi que dans les foyers des 3 communes concernées par le site n°43.							
<i>Organisation générale</i>	Poursuite de l'édition d'une lettre d'information. Lettre 4 pages couleur avec encres végétales. Nombre d'exemplaires à définir avec le maître d'ouvrage.  Réalisation d'une lettre d'information tous les 2 ans à partir de 2014.							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)							
<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	Structure animatrice technique Imprimeur/graphiste							
<i>Partenaire(s)</i>	CENCA, Chambres d'agriculture 08/51...							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Impression des lettres d'information							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre de lettres éditées Nombre d'exemplaires imprimés de chaque lettre							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
<i>Rédaction/conception</i>		2		2		2	6	
<i>Impression (1000 ex.)</i>		-		-		-	-	
<i>Total (j.)</i>		2		2		2	6	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
<i>Rédaction/conception</i>		840		840		840	2 520	
<i>Impression (1000 ex.)</i>		900		900		900	2 700	
<i>Total (€)</i>		1 740		1 740		1 740	5 220	

Action P13	Incitation à la contractualisation (MAET, contrat Natura 2000...) et accompagnement technique et administratif	Priorité <b>1</b>
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-	
<i>Description de l'action</i>	La future structure animatrice technique du site devra passer du temps afin de discuter avec les exploitants agricoles et les propriétaires privés et leur proposer les différents contrats possibles (MAET, contrat ou charte Natura 2000...). Les montages administratifs et techniques de ces contrats nécessiteront, du moins dans un premier temps, l'accompagnement du contractant pour l'aider à choisir les mesures les mieux adaptées aux habitats et espèces et compatibles avec sa propre gestion. De plus, la structure animatrice technique ou le contractant lui-même peuvent estimer que la mise en place de certaines mesures nécessite un accompagnement technique pour leur réalisation.	
<i>Organisation générale</i>	<p><b>Contrat et charte Natura 2000 :</b>          Cette phase importante a pour but de démarcher les propriétaires, titulaires de droits réels en vue de la signature de contrats qui peut éventuellement être accompagnée de l'établissement de conventions de maîtrise d'usage pour les futurs contractants.          La structure animatrice technique devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recenser les personnes et organismes susceptibles d'être intéressés par les outils contractuels du DOCOB.</li> <li>- prendre contact avec les potentiels contractants recensés qui devront être informés, individuellement ou collectivement, des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur leurs propriétés ou les propriétés dont ils sont mandataires, des enjeux et objectifs de préservation et des dispositifs mis à leur disposition à travers le DOCOB ou tout autre dispositif existant. La prise de contact ciblée est à privilégier car la structure animatrice peut difficilement rencontrer tous les signataires potentiels présents sur le site.</li> </ul> <p><b>Mesures agri-environnementales (MAET) :</b>          Pour les mesures agroenvironnementales territorialisées, <u>si la structure animatrice technique est également identifiée comme opérateur MAET</u>, elle élaborera annuellement un projet de territoire agroenvironnemental selon les dernières dispositions du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH).          Le structure animatrice technique devra:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- construire le projet de territoire pour l'année N (surfaces potentielles à engager, budget afférent...),</li> <li>- rédiger les documents de présentation du projet de territoire pour la Commission Régionale Agroenvironnementale (CRAE) : bilan année N-1 et projet année N,</li> <li>- présenter ces documents, éventuellement accompagné de diaporamas lors de la réunion de la CRAE.</li> </ul> <p>Après agrément par la CRAE, la structure animatrice technique aura en charge l'animation du projet de territoire MAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser des réunions collectives pour informer et sensibiliser les exploitants agricoles,</li> <li>- recenser les personnes à contacter suivi d'une prise de contact individuel,</li> <li>- soutenir et accompagner les exploitants agricoles dans le montage de leur dossier de contractualisation : montage administratif et technique, point de réglementation, lien avec les services administratifs (DDT, Agence de Services et Paiements...)</li> </ul> <p>Les efforts d'incitation et de contractualisation devront être engagés <u>en priorité durant les 3 premières années du DOCOB</u>. Selon les résultats obtenus, l'incitation à la contractualisation devra être poursuivie durant 3 dernières années du DOCOB.</p>	
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-	
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)	
<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	Structure animatrice technique	

<i>Partenaire(s)</i>	Chambres d'agriculture 08/51, CENCA, exploitants agricoles, propriétaires ou ayant-droit...						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Projet de territoire et notice MAET présentée en CRAE et aux exploitants Dates des rencontres individuelles et des réunions organisées						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre de contrats (MAET, contrat ou charte Natura 2000) signés Surface concernée par chaque contrat						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Incitation contrat et charte N2000</i>	2	2	2	?	?	?	> 6
<i>Incitation/animation MAET</i>	10	10	10	?	?	?	> 30
<i>Total (j.)</i>	12	12	12	?	?	?	> 36
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Incitation contrat et charte N2000</i>	840	840	840	?	?	?	2 520
<i>Incitation/animation MAET</i>	4 200	4 200	4 200	?	?	?	12 600
<i>Total (€)</i>	5 040	5 040	5 040	?	?	?	15 120

**4. Police de la nature (PO)**

Action PO1	Respect de la réglementation en vigueur	Priorité <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">1</span>					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-						
<i>Description de l'action</i>	<p>Les services compétents de l'Etat (ONEMA, ONCFS, Gendarmerie, DDT, DRAF...), en lien avec la (les) structure(s) animatrice(s), auront en charge la surveillance du site et notamment la bonne application des différentes réglementations en vigueur.</p> <p><b>Il est important de souligner que la structure animatrice technique n'est en aucun cas dépositaire de l'autorité publique, ni chargée de la mission de police. Elle n'assurera dans le cadre de cette action qu'un rôle de veille écologique en lien avec les services compétents.</b></p>						
<i>Organisation générale</i>	<p>Visites régulières de terrain avec une attention particulière sur les zones à enjeu du site</p> <p>Contacts avec les acteurs locaux et, si nécessaire, avec les services compétents de l'Etat ou les maires. Evaluer les impacts des infractions relevées sur les richesses naturelles du site (prioritairement au regard des habitats d'intérêt communautaire)</p> <p>Discussions avec les administrations et la personne en infraction pour trouver une solution à l'amiable (sensibilisation, travaux de remise en état...).</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)						
<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	Structure animatrice technique						
<i>Partenaire(s)</i>	Gendarmerie, ONEMA, ONCFS						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Bilan d'activité						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	<p>Nombre d'infractions constatées</p> <p>Nombre de contacts avec les administrations</p> <p>Nombre de visite du surveillance du site</p>						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Veille écologique (réglementation)</i>	1	1	1	1	1	1	6
<i>Total (j.)</i>	1	1	1	1	1	1	6
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€)(coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Veille écologique (réglementation)</i>	420	420	420	420	420	420	2 520
<i>Total (€)</i>	420	420	420	420	420	420	2 520

**5. Gestion administrative (AD)**

<b>Action AD1</b>	<b>Assistance auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000</b>	<b>Priorité 1</b>					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-						
<i>Description de l'action</i>	<p>L'article L414-4 du code de l'environnement introduit la nécessité de réaliser une évaluation des incidences pour certains projets ou travaux susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du site.</p> <p>La position locale de la structure animatrice technique doit lui permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'assurer une veille locale relative à ces activités ;</li> <li>- informer le pétitionnaire de la réglementation actuelle et lui venir en appui technique.</li> </ul>						
<i>Organisation générale</i>	<p>Pour tout projet identifié, la structure animatrice technique pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être sollicitée par le pétitionnaire ou le bureau d'études en charge de l'étude d'évaluation des incidences pour favoriser la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences dans un rôle de conseil et d'information ;</li> <li>- transmettre au pétitionnaire ou au bureau d'études l'ensemble des données nécessaires à la bonne réalisation de l'étude d'évaluation d'incidences (DOCOB, liste et carte des habitats ou espèces prioritaires...) ;</li> <li>- la tenue de réunion de travail et de discussions avec le pétitionnaire ;</li> <li>- être sollicité par les services de l'Etat pour donner un avis technique relatif à la qualité de l'étude d'évaluation d'incidences.</li> </ul> <p>Si la structure animatrice n'est pas contactée préalablement ou n'a pas eu connaissance du projet, elle pourra participer à l'enquête publique en apportant ses remarques auprès du commissaire enquêteur.</p> <p>Il est prévu au maximum 1 jour de veille et d'appui technique par année du DOCOB. Cette estimation devra être annuellement réactualisée dans le cadre du programme d'animation.</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)						
<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	Structure animatrice technique						
<i>Partenaire(s)</i>	Associations naturalistes (CENCA), chambres d'agricultures 08/51						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Bilan d'activité						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre de projet identifié soumis à évaluation des incidences Natura 2000						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Assistance évaluation incidences N2000</i>	1	1	1	1	1	1	6
<i>Total (j.)</i>	1	1	1	1	1	1	6
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Assistance évaluation incidences N2000</i>	420	420	420	420	420	420	2 520
<i>Total (€)</i>	420	420	420	420	420	420	2 520

Action AD2	Mise en cohérence des autres politiques publiques avec Natura 2000		Priorité <b>1</b>				
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-						
<i>Description de l'action</i>	<p>La structure animatrice technique devra porter une attention particulière à la bonne articulation du projet Natura 2000 du site n°43 avec toutes les autres politiques publiques mise en place ou en cours d'élaboration sur le secteur.</p> <p>A l'instar des projets soumis à évaluation des incidences, la structure animatrice technique veillera à contribuer à la bonne prise en compte des enjeux du site Natura en apportant un appui technique : transmission des données devant être prises en compte (DOCOB, cartes...), avis d'experts sur certaines préconisations, participation à des réunions de travail, rencontre avec des gestionnaires ou commune...</p>						
<i>Organisation générale</i>	<p>L'appui technique de la structure animatrice sera décliné autour de 3 thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise à jour des documents d'urbanisme</b> : Elaboration ou révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), des cartes communales et en général des autres documents de planification avec une attention particulière concernant la réalisation de l'évaluation environnementale définie dans les articles L 121-10 et R 121-24 du code de l'urbanisme.</li> <li>- <b>Révision des plans simples de gestion (PSG)</b> : 2 plans simples de gestion existent sur le Bois de l'Echelle et concernent à la marge le site Natura 2000 n°43. Tout nouveau PSG devra faire aussi faire l'objet d'un appui technique.</li> <li>- <b>Veille à la cohérence des plans et programmes publics avec la gestion du site</b> : Plans de Prévention des Risques, Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schémas départementaux de Gestion Cynégétique, contrat de restauration de rivières, ...</li> </ul> <p>La structure animatrice devra jouer un rôle d'information et de sensibilisation des différents acteurs et travailler en étroite collaboration avec les collectivités locales, les différents services de l'Etat (DDT, DREAL, DRAF), les établissements publics (ONCFS, ONEMA...) et privés (CRPF, chambres d'agriculture, CENCA).</p> <p>Il est prévu au maximum 1 jour de veille et d'appui technique par année du DOCOB. Cette estimation devra être annuellement réactualisée dans le cadre du programme d'animation.</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)						
<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	Structure animatrice technique						
<i>Partenaire(s)</i>	Communes, communautés de communes, ONEMA, ONCFS, CENCA, chambres d'agriculture 08/51, CRPF, Syndicat de rivière du Bassin de la Dormoise et de ses affluents						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Bilan d'activité Programmes intégrant correctement les enjeux Natura 2000						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre de projets identifiés et pour lesquels un appui technique a été apporté Nombres de réunions ou de contacts établis par la structure animatrice						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
<i>Articulation politiques publiques / N2000</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Total (j.)</i>	1	1	1	1	1	1	6
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
<i>Articulation politiques publiques / N2000</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Total (€)</i>	420	420	420	420	420	420	2 520
<i>Total (€)</i>	420	420	420	420	420	420	2 520

Action AD3	Mise en œuvre et animation du DOCOB							Priorité <b>1</b>
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-							
<i>Description de l'action</i>	La structure animatrice technique coordonnera et mettra en œuvre la phase d'animation du site Natura 2000 n°43 et assurera toutes les tâches administratives et financières inhérentes à une structure animatrice en lien avec les éventuels prestataires, les services de l'Etat et les membres du COFIL.							
<i>Organisation générale</i>	L'animation du site n°43 pourra être assurée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- en régie par la collectivité maître d'ouvrage de l'animation (2C2A) ;</li> <li>- avec appel à une ou plusieurs structures animatrices techniques.</li> </ul> Cette animation prévoit notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation des comités de pilotages (COFIL) (environ 2 tous les 3 ans);</li> <li>- la rédaction des bilans annuels et triennaux ;</li> <li>- les contacts réguliers avec les services de l'Etat (DDT, DREAL) en particulier concernant l'établissement des programmes annuels d'animation ;</li> <li>- le suivi administratif et budgétaire ;</li> <li>- la réactualisation du DOCOB ;</li> <li>- la mise à jour des données du site sur le logiciel national SUDOCO ;</li> <li>- ...</li> </ul>							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)							
<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A) ou structure(s) animatrice(s) technique(s) retenue(s) après consultation							
<i>Partenaire(s)</i>	DDT 08/51, DREAL							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Bilan d'activité Logiciel SUDOCI mis à jour annuellement							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre de COFIL Nombre de contacts avec les services de l'Etat							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
<i>Organisation COFIL</i>	2		2	2		2	8	
<i>Rédaction bilan</i>	1	1	2	1	1	2	8	
<i>Gestion administrative</i>	4	4	4	4	4	4	24	
<i>Total (j.)</i>	7	5	8	7	5	8	40	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
<i>Organisation COFIL</i>	840		840	840		840	3 360	
<i>Rédaction bilan</i>	420	420	840	420	420	840	3 360	
<i>Gestion administrative</i>	1 680	1 680	1 680	1 680	1 680	1 680	10 080	
<i>Total (€)</i>	2 940	2 100	3 360	2 940	2 100	3 360	16 800	

Action AD4	Evaluation finale du DOCOB							Priorité <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">1</span>
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site							
<i>Description de l'action</i>	<p>Cette action consiste à faire le bilan et l'évaluation des actions engagées au bout de 6 années de DOCOB afin de s'assurer que les objectifs fixés ont été atteints.</p> <p>Ce bilan fera apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'actualisation des connaissances sur le site (résultats des actions d'inventaires et de suivis),</li> <li>- l'évaluation de chaque objectif et opération de gestion, et vérifier ainsi leur pertinence,</li> <li>- les éventuelles modifications des objectifs et/ou préconisations de gestion avec un nouveau calendrier sur 6 années.</li> </ul>							
<i>Organisation générale</i>	<p>Actualisation et compilation des données naturalistes et les résultats des études menées Modification éventuelle et/ou définition des nouveaux objectifs de gestion et opérations de gestion Rédaction d'un nouveau document de synthèse et de gestion (Définition des nouveaux objectifs de gestion, description des nouvelles opérations de gestion). Action de terrain réalisée dans le cadre du suivi SE11.</p> <p>Il n'est pas prévu de prospections complémentaires sur le terrain dans le cadre de cette action, les résultats des différents suivis (actions SE1 à SE11) servant de base à l'analyse.</p> <p>Cette action doit être menée en dernière année du DOCOB (2018).</p>							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)							
<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A) ou structure(s) animatrice(s) technique(s) retenue(s) après consultation							
<i>Partenaire(s)</i>	DDT 08/51, DREAL							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'étude							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	-							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
<i>Analyse données naturalistes</i>						4	4	
<i>Evaluation objectifs</i>						1	1	
<i>Rédaction rapport</i>						3	3	
<i>Total (j.)</i>						8	8	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€)(coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
<i>Analyse données naturalistes</i>						1 680	1 680	
<i>Evaluation objectifs</i>						420	420	
<i>Rédaction rapport</i>						1 260	1 260	
<i>Total (€)</i>						3 360	3 360	

## IV. ORGANISATION DE L'ARBORESCENCE

Figure 26 : Arborescence des préconisations de gestion par objectif

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Opérations	Code priorité
<b>Objectif I :</b> Maintenir la diversité biologique dans les écosystèmes originaux issus de l'activité humaine	1.1. Maintenir les habitats de prairies dans un bon état de conservation	GH1 / Gestion des prairies de fauche avec fertilisation limitée à 30 UN/ha et fauche après le 5 juin	3
		GH2 / Gestion des prairies de fauche avec fertilisation limitée à 30 UN/ha et fauche après le 15 juin	2
		GH3 / Gestion extensive des prairies de fauche sans fertilisation et fauche après le 25 juin	1
		SE1 / Suivi des cortèges floristiques	1
		SE2 / Suivi de la flore remarquable	1
		SE3 / Inventaire et suivi des Lépidoptères rhopalocères	1
		SE4 / Inventaire et suivi des Orthoptères	2
		SE11 / Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	1
<b>Objectif II :</b> Favoriser et préserver la mosaïque d'habitats	2.1 Favoriser la reconversion de surfaces en herbe	GH4 / Reconversion de terres arables en herbages extensifs et fertilisation limitée à 115 N	3
		GH5 / Reconversion de terres arables en herbages extensifs avec fertilisation limitée à 30 UN et fauche après le 25 juin	2
		GH6 / Création et entretien d'un couvert herbacé d'intérêt floristique et faunistique	2
	2.2 Maintenir les surfaces actuelles de pâtures	GH7 / Gestion extensive des prairies pâturées avec fertilisation limitée à 30 UN	2
		GH8 / Gestion extensive des prairies pâturées sans fertilisation et chargement instantané limité à 1,8 UGB	2
	2.3 Préserver les milieux « ouverts » associés aux prairies	GH9 / Restaurer/entretenir certains milieux ouverts (prairies ou mégaphorbiaie embroussaillées)	1
		SE2 / Suivi de la flore remarquable	1
		SE4 / Inventaire et suivi des Orthoptères	2
		SE11 / Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	1
	2.4 Préserver les habitats aquatiques et les espèces associées	GH10 / Entretien du réseau hydrographique prenant en compte les richesses écologiques du site	1
		GH11 / Restauration/entretien de mares, bras morts	2
		SE2 / Suivi de la flore remarquable	1
		SE5 / Inventaire et suivi des Odonates	1
		SE6 / Inventaire et suivi des Amphibiens	2
		SE7 / Inventaire et suivi des poissons (pêches électriques)	1

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Opérations	Code priorité
		SE11 / Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	①
	2.5 Préserver les boisements du site	GH12 / Respect des bonnes pratiques de gestion forestière	②
<b>Objectif III :</b> Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes	3.1 Améliorer les connaissances sur les groupes d'espèces	SE1 / Suivi des cortèges floristiques	①
		SE2 / Suivi de la flore remarquable	①
		SE3 / Inventaire et suivi des Lépidoptères Rhopalocères	①
		SE4 / Inventaire et suivi des Orthoptères	②
		SE5 / Inventaire et suivi des Odonates	①
		SE6 / Inventaire et suivi des Amphibiens	②
		SE7 / Inventaire et suivi des poissons	①
		SE8 / Inventaire et suivi de l'avifaune nicheuse des prairies	③
		SE9 / Inventaire estival des Chiroptères et recherche de gîtes forestiers	②
		SE10 / Inventaire spécifique sur le Vertigo de Des Moulins	②
	3.2. Evaluer les effets de la gestion sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	SE11 / Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	①
		AD4 / Evaluation finale du DOCOB	①
<b>Objectif IV :</b> Intégrer la conservation du site dans le contexte local	4.1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et la population	PI1 / Réalisation de sorties nature et de réunions techniques (grand public, agriculteurs...)	①
		PI2 / Poursuite de la réalisation d'une lettre d'information	②
		PI3 / Incitation à la contractualisation (MAET, contrat Natura 2000...) et accompagnement	①
<b>Objectif V :</b> Assurer la gestion technique, administrative et financière de l'animation du site	6.1 Animation du DOCOB en lien avec les autres projets locaux et la réglementation existante	PO1 / Respect des réglementations en vigueur	①
		AD1 / Assistance technique auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000	①
		AD2 / Mise en cohérence des autres politiques publiques avec Natura 2000	①
		AD3 / Mise en œuvre et animation du DOCOB	①
	6.2 Evaluer et réorienter au besoin la gestion du site	AD4 / Evaluation du DOCOB	①

## **V. PROGRAMMATION DU DOCOB**

### **1. Calendrier prévisionnel**

*Figure 27 : Nombre de jours de travail par opération sur la période 2011-2015*

N°	Intitulé des actions	Nombre de jours prévisionnel pour la structure animatrice						
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
SE1	Suivi des cortèges floristiques	8					8	16
SE2	Suivi de la flore remarquable	6					6	12
SE3	Inventaire et suivi des Lépidoptères rhopalocères		8					8
SE4	Inventaire et suivi des Orthoptères		8					8
SE5	Inventaire et suivi des Odonates		8					8
SE6	Inventaire et suivi des Amphibiens			6				6
SE7	Inventaire et suivi des poissons (pêches électriques)	3						3
SE8	Inventaire et suivi de l'avifaune nicheuse des prairies			5				5
SE9	Inventaire estival des Chiroptères et recherche de gîtes forestiers				8			8
SE10	Inventaire spécifique sur le Vertigo de Des Moulins				3			3
SE11	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire			8			8	16
FA1	Réalisation de sortie nature et de réunions/sorties techniques (grand public, agriculteurs...)	2	2	2	2	2	2	12
FA2	Réalisation d'une lettre d'information N2000		2		2		2	6

		<i>Nombre de jours prévisionnel pour la structure animatrice</i>						
N°	Intitulé des actions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
FA3	Incitation à la contractualisation et accompagnement technique et administratif	12	12	12	?	?	?	<b>36</b>
PO1	Respect des réglementations en vigueur	1	1	1	1	1	1	<b>6</b>
AD1	Assistance auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000	1	1	1	1	1	1	<b>6</b>
AD2	Mise en cohérence des documents de planification et projet territoriaux avec les objectifs identifiés pour le site N2000	1	1	1	1	1	1	<b>6</b>
AD3	Mise en œuvre et animation du DOCOB	7	5	8	7	5	8	<b>40</b>
AD4	Evaluation du DOCOB	0	0	0	0	0	8	<b>8</b>
<b>Total (jours)</b>		<b>41</b>	<b>48</b>	<b>47</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>45</b>	<b>216</b>

**2. Programmation indicative des moyens humains et financiers***Figure 28 : Programmation financière*

<i>Budget prévisionnel des actions préconisées</i>								
N°	Intitulé des actions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
GH1	Gestion extensive des prairies de fauche avec fertilisation limitée à 30 UN/ha et fauche après le 5 juin	5 120 €	5 120 €	5 120 €	5 120 €	5 120 €	5 120 €	<b>30 720 €</b>
GH2	Gestion extensive des prairies de fauche avec fertilisation limitée à 30 UN/ha et fauche après le 15 juin	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	<b>31 800 €</b>
GH3	Gestion extensive des prairies de fauche sans fertilisation et fauche après le 25 juin	1 570 €	1 570 €	1 570 €	1 570 €	1 570 €	1 570 €	<b>9 420 €</b>
GH4	Reconversion de terres arables en herbages extensifs et fertilisation limitée à 115 N	?	?	?	?	?	?	?
GH5	Reconversion de terres arables en herbages extensifs avec fertilisation limitée à 30 UN et fauche après le 25 juin	?	?	?	?	?	?	?
GH6	Création et entretien d'un couvert herbacé d'intérêt floristique et faunistique	?	?	?	?	?	?	?
GH7	Gestion extensive des prairies pâturées avec fertilisation limitée à 30 UN	1 479 €	1 479 €	1 479 €	1 479 €	1 479 €	1 479 €	<b>8 874 €</b>
GH8	Gestion extensive des prairies pâturées sans fertilisation et chargement instantané limité à 1,8 UGB	?	?	?	?	?	?	<b>0 €</b>
GH9	Restaurer/entretenir certains milieux ouverts (prairies ou mégaphorbiaie embroussaillées)	-	-	-	-	-	-	<b>0 €</b>
GH10	Entretien du réseau hydrographique prenant en compte les richesses écologiques du site	-	-	-	-	-	-	<b>0 €</b>
GH11	Restauration/entretien de mares et autres pièces d'eau	?	?	?	?	?	?	<b>0 €</b>
GH12	Respect de bonnes pratiques en faveur des boisements	-	-	-	-	-	-	<b>0 €</b>
SE1	Suivi des cortèges floristiques	3 360 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 360 €	<b>6 720 €</b>
SE2	Suivi de la flore remarquable	2 280 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 280 €	<b>4 560 €</b>

## Budget prévisionnel des actions préconisées

N°	Intitulé des actions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
SE3	Inventaire et suivi des Lépidoptères rhopalocères	0 €	3 360 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 360 €
SE4	Inventaire et suivi des Orthoptères	0 €	3 360 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 360 €
SE5	Inventaire et suivi des Odonates	0 €	3 360 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 360 €
SE6	Inventaire et suivi des Amphibiens	0 €	0 €	2 280 €	0 €	0 €	0 €	2 280 €
SE7	Inventaire et suivi des poissons (pêches électriques)	2 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 500 €
SE8	Inventaire et suivi de l'avifaune nicheuse des prairies	0 €	0 €	2 100 €	0 €	0 €	0 €	2 100 €
SE9	Inventaire estival des Chiroptères et recherche de gîtes forestiers	0 €	0 €	0 €	3 360 €	0 €	0 €	3 360 €
SE10	Inventaire spécifique sur le Vertigo de Des moulins	0 €	0 €	0 €	1 260 €	0 €	0 €	1 260 €
SE11	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	0 €	0 €	3 360 €	0 €	0 €	3 360 €	6 720 €
FA1	Réalisation de sortie nature et de réunions/sorties techniques (grand public, agriculteurs...)	840 €	840 €	840 €	840 €	840 €	840 €	5 040 €
FA2	Réalisation d'une lettre d'information N2000		1 740 €		1 740 €		1 740 €	5 220 €
FA3	Incitation à la contractualisation et accompagnement technique et administratif	5 040 €	5 040 €	5 040 €	?	?	?	15 120 €
PO1	Respect des réglementations en vigueur	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	2 520 €
AD1	Assistance auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	2 520 €
AD2	Mise en cohérence des documents de planification et projet territoriaux avec les objectifs identifiés pour le site N2000	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	2 520 €
AD3	Mise en œuvre et animation du DOCOB	2 940 €	2 100 €	3 360 €	2 940 €	2 100 €	3 360 €	16 800 €
AD4	Evaluation du DOCOB	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 360 €	3 360 €
<b>Total (jours)</b>		<b>31 689 €</b>	<b>34 529 €</b>	<b>31 709 €</b>	<b>24 869 €</b>	<b>17 669 €</b>	<b>33 029 €</b>	<b>173 494 €</b>

## GLOSSAIRE

Bryophyte	Embranchement du règne des végétaux comprenant les « mousses », végétaux terrestres caractérisés par l'absence de système vasculaire.
Caricaie	Groupement végétal de milieu humide dominé par les laïches ( <i>carex</i> ). Lorsque ce groupement est constitué de grandes laïches, il est appelé magnocaricaie.
Eutrophe	Riche en éléments nutritifs : généralement non ou faiblement acide, et permettant une forte activité biologique.
Eutrophisation	Processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives, modifiant profondément les espèces présentes et le fonctionnement de l'écosystème.
Hélophyte	Plante (roseau, jonc...) se développant en milieu aérien mais gardant son appareil souterrain dans un substrat gorgé d'eau.
Hygrophile	Se dit d'un organisme qui affectionne les milieux humides car ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement.
Hypertrophe	Très riche en éléments nutritifs et permettant une activité biologique forte.
Hypertrophisation	Processus d'eutrophisation (cf. définition) ci-dessus mais encore plus marqué.
Lépidoptères Rhopalocères	Ordre des papillons dit « papillons de jour »
Macrophyte	Végétal de grande taille peuplant les écosystèmes aquatiques (roseaux, nénuphars).
Magnocaricaie	Voir Caricaie ci-dessus.
Mégaphorbiaie	Formation végétale de hautes herbes (Ortie, Reines des prés, Angélique des bois...) se développant sur des sols humides et riches.
Mésogyrophile	Se dit d'une espèce moyennement hygrophile (voir ci-dessous).
Mésophile	Se dit d'une plante ou d'une communauté végétale croissant de préférence sur un substrat présentant des caractères peu accusés, en particulier ni trop sec ni trop humide.
Mésotrophe	Moyennement riche en éléments nutritifs, modérément acide et permettant une activité biologique moyenne.
Neutrophile	Se dit d'une espèce vivant dans un milieu dont le pH est proche de 7.
Oligocalcique	Pauvre en éléments calcium.
Oligotrophe	Très pauvre en éléments nutritifs et ne permettant qu'une activité biologique réduite.
Paucispécifique	Qui renferme peu d'espèces différentes sans être monospécifique (une seule espèce)
Phanérogame	Embranchement du règne végétal comprenant toutes les plantes qui se reproduisent par des fleurs et des graines.
Phytocénose	Communauté végétale déterminée par l'environnement ou l'écosystème local.
Ptéridophyte	Les ptéridophytes (du grec pteros, aile et phytos, végétal), ou fougères, sont un embranchement du règne des végétaux. Les plantes de cet embranchement sont des végétaux terrestres vasculaires : ils disposent d'un système de conduction de la sève. Les ptéridophytes se reproduisent sans graine ni fleur, uniquement par l'intermédiaire de spores. A ce titre, ce sont des cryptogames (du grec cryptos, caché et gamos, mariage). Leur appareil végétal est caractérisé par la présence d'une fronde qui tient le rôle de feuille.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- ACEMAV COLL., DUGUET R., MELKI F., 2003**, *les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*, collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France), 480 p.
- BEHR R. et al., CSRPN, 2007**, *Liste rouge de Champagne-Ardenne Flore vasculaire*, DIREN CA, 48p.
- BELLMANN H. ET LUQUET G., 1995**, *Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale*, Editions Delachaux et Niestlé, 384 p.
- BIZOT A., LION J-P., YUNGMAN B., 1992** – *Observations floristiques dans le département des Ardennes*, Bull. Soc. Hist. nat. Ard. t. 82, p. 44 – 47.
- DIDIER B., 1992** – *Observations floristiques sur le département des Ardennes*, Bull. Soc. Hist. nat. Ard. t. 82, p. 47 – 51.
- DIJKSTRA K.-D. B. ET LEWINGTON R., 2007**, *Guide des libellules de France et d'Europe*, Editions Delachaux et Niestlé, 320 p.
- DUHAMEL G., 1998**, *Flore et cartographie des carex de France*, Editions Boubée, 293 p.
- E.N.G.R.E.F. (1997)** – *Corine Biotope*, types d'habitats français – 217 p.
- FITTER R., FITTER A., BLAMEY M., 1997**, *Guide des fleurs sauvages*, Editions Delachaux et Niestlé, 352p.
- FITTER R., FITTER A., FARRER A., 1991**, *Guide des graminées, carex, joncs et fougères*, Editions Delachaux et Niestlé, 256p.
- LAFRANCHIS T., 2007**, *Papillons d'Europe*, Editions Diatheo, Paris, 379 p.
- LAMBINON J. et al., 1992**, *Nouvelle Flore de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines*, 4<sup>ème</sup> édition. Editions du patrimoine du jardin botanique national de Belgique, 1092p.
- MISSET C., 1997** – 4<sup>ème</sup> note sur la flore du département des Ardennes, Bull. Soc. Hist. nat. Ard. t. 87, p. 22 – 48.
- MISSET C., 2000** – *Observations floristiques dans le département des Ardennes et sur ses marges*, Bull. Soc. Hist. nat. Ard. t. 90, p. 85 – 105.
- MISSET C., 2003** – *Observations floristiques dans le département des Ardennes et sur ses marges en 2000-2003*, Bull. Soc. Hist. nat. Ard. t. 93, p. 52 – 73.
- PARENT G-H., 2002** – *La flore de l'Argonne : biodiversité et atlas*, 138 p.
- ROTHMALER W., 1995** – *Exkursionsflora von Deutschland*, tome 3, 754 p.
- ROYER M., FELZINES J.-C., MISSET C., THEVENIN S., 2006** – *Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne*, Bull. Soc. Bot. du Centre-Ouest, N° spécial 25, Saint-Sulpice-de-Royan, 393 p.
- TOLMAN T. ET LEWINGTON R., 1999**, *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord*, Editions Delachaux et Niestlé, 320 p.
- [www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/)

## ANNEXES

---

- Annexe 1 Fiche Natura 2000 (Formulaire Standard de Données)
- Annexe 2 Fiches ZNIEFF
- Annexe 3 Liste des parcelles cadastrales du site
- Annexe 4 Description de la méthode Braun-Blanquet
- Annexe 5 Localisation et analyse des relevés phytosociologiques de 2010
- Annexe 6 Evaluation de l'état de conservation des habitats patrimoniaux
- Annexe 7 Liste des espèces végétales observées sur le site
- Annexe 8 Cartographie des stations d'espèces végétales patrimoniales
- Annexe 9 Liste des espèces animales observées sur le site et résultats des inventaires chiroptères
- Annexe 10 « Fiche espèces » des espèces d'intérêt communautaire observées en 2011
- Annexe 11 Cartes de Cassini et Minutes Etat-Major
- Annexe 12 Photos aériennes du site (1949, 1957, 1965)
- Annexe 13 Liste des destinataires du questionnaire de l'enquête socio-économique
- Annexe 14 Liste des exploitants agricoles concernés par le site
- Annexe 15 Parcellaire du site et utilisation agricole générale
- Annexe 16 Arrêté de constitution du comité de pilotage local du site n°43
- Annexe 17 Compte-rendu du comité de pilotage du 6 avril 2011
- Annexe 18 Compte-rendu du comité de pilotage du 3 février 2012
- Annexe 19 Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 et arrêté du 9 février 2011 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000
- Annexe 20 Charte Natura 2000
- Annexe 21 Réflexions sur l'ajustement du périmètre du site Natura 2000

## ANNEXE 1 : FICHE NATURA 2000 (FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES)

## ANNEXE 2 : FICHES ZNIEFF

## ANNEXE 3 : LISTE DES PARCELLES CADASTRALES DU SITE

**Annexe 3 : liste des parcelles cadastrales du site n°43**

<b>Commune</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Section</b>	<b>n°parcelle</b>	<b>Surface (ha)</b>
Cernay-en-Dormois	Les Isoires	B	739	5,1105
Cernay-en-Dormois	Les Isoires	B	387	2,187
Cernay-en-Dormois	Les vingt fauchées	ZN	46	0,135
Cernay-en-Dormois	Les vingt fauchées	ZN	43	4,2256
Cernay-en-Dormois	La Carelle	ZN	16	0,6131
Cernay-en-Dormois	Les vingt fauchées	ZN	45	1,6338
Cernay-en-Dormois	Les vingt fauchées	ZN	8	1,9037
Cernay-en-Dormois	La Carelle	ZN	18	2,158
Cernay-en-Dormois	Les vingt fauchées	ZN	44	0,135
Cernay-en-Dormois	La Julionne	ZN	12	0,6954
Cernay-en-Dormois	La Carelle	ZN	17	0,4
Cernay-en-Dormois	Les vingt fauchées	ZN	4	0,1528
Cernay-en-Dormois	Les vingt fauchées	ZN	5	6,836
Cernay-en-Dormois	Les vingt fauchées	ZN	6	1,5635
Cernay-en-Dormois	La Julionne	ZN	15	3,8669
Cernay-en-Dormois	Les vingt fauchées	ZN	7	0,7069
Cernay-en-Dormois	La Julionne	ZN	13	1,4945
Cernay-en-Dormois	La Julionne	ZN	11	0,9534
Cernay-en-Dormois	La Julionne	ZN	14	1,707
Cernay-en-Dormois	Les vingt fauchées	ZN	1	3,1869
Cernay-en-Dormois	Les vingt fauchées	ZN	2	1,478
Cernay-en-Dormois	Les vingt fauchées	ZN	3	8,4198
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	479	0,098
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	483	0,483
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	478	0,236
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	475	0,136
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	788	7,68
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	481	0,481
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	480	0,175
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	789	0,178
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	766	0,0744
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	473	0,2575
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	477	0,194
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	482	0,314
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	476	0,135
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	487	0,174
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	738	0,1825
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	474	0,341
Cernay-en-Dormois	Entre Carelle et Pré-Champ	B	472	0,653
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	9	0,4977
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	18	7,2209
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	2	0,8436
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	5	2,8834
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	3	0,851
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	11	0,0392
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	13	0,047
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	7	1,7413
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	8	0,119
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	15	0,0745
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	6	2,0079
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	16	0,0431
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	12	0,1274
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	17	7,2209

**Annexe 3 : liste des parcelles cadastrales du site n°43**

<b>Commune</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Section</b>	<b>n°parcelle</b>	<b>Surface (ha)</b>
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	10	0,0784
Cernay-en-Dormois	Les Prés Teinturiers	ZM	14	0,1175
Cernay-en-Dormois	Les Prés du Bas	ZN	48	2,2658
Cernay-en-Dormois	Les Prés du Bas	ZN	50	0,716
Cernay-en-Dormois	Les Prés du Bas	ZN	37	6,0065
Autry	La Rosière	C	22	5,9646
Autry	Corbeny	ZI	61	0,578
Autry	Corbeny	ZI	56	1,52
Autry	Corbeny	ZI	38	0,194
Autry	Corbeny	ZI	39	0,316
Autry	Corbeny	ZI	40	0,296
Autry	Corbeny	ZI	41	0,324
Autry	Corbeny	ZI	42	0,408
Autry	Corbeny	ZI	43	1,306
Autry	Corbeny	ZI	44	0,17
Autry	Corbeny	ZI	45	0,54
Autry	Corbeny	ZI	46	0,22
Autry	Corbeny	ZI	47	0,678
Autry	Corbeny	ZI	48	0,476
Autry	Corbeny	ZI	49	1,119
Autry	Corbeny	ZI	50	0,087
Autry	Corbeny	ZI	51	0,716
Autry	Corbeny	ZI	52	0,504
Autry	Corbeny	ZI	53	0,27
Autry	Corbeny	ZI	54	0,659
Autry	Corbeny	ZI	55	0,336
Autry	Corbeny	ZI	57	1,208
Autry	Corbeny	ZI	58	1,514
Autry	Corbeny	ZI	59	0,799
Autry	Corbeny	ZI	60	0,342
Autry	Corbeny	ZI	61	0,578
Autry	Corbeny	ZI	62	0,284
Autry	Corbeny	ZI	63	0,362
Autry	Corbeny	ZI	64	0,562
Autry	Corbeny	ZI	65	0,919
Autry	Corbeny	ZI	66	2,533
Autry	Tuile	ZK	26	3,345
Autry	Tuile	ZK	27	0,614
Autry	Le Bois Carré	ZH	12	2,854
Autry	Tuile	ZK	25	0,555
Autry	Tuile	ZK	91	1,256
Autry	Tuile	ZK	92	1,995
Bouconville	La Rosière	B	45	17,8866
Bouconville	La Rosière	B	48	0,5125
Bouconville	Bois de l'Echelle	C	30	0,124
Bouconville	Bois de l'Echelle	C	31	0,032
Bouconville	Bois de l'Echelle	C	37	24,7883
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	1	0,538
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	2	0,528
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	3	2,582
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	4	1,15
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	5	0,594

**Annexe 3 : liste des parcelles cadastrales du site n°43**

<b>Commune</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Section</b>	<b>n°parcelle</b>	<b>Surface (ha)</b>
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	6	1,062
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	7	1,234
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	8	1,188
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	9	2,298
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	10	1,63
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	11	1,154
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	12	0,4104
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	13	0,82
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	14	0,972
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	15	1
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	16	0,78
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	17	2,056
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	18	1,268
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	19	1,715
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	20	1,176
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	21	0,672
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	22	0,404
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	23	0,51
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	24	1,51
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	25	1,548
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	26	1,545
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	27	0,834
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	28	0,2753
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	29	1,39
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	30	1,424
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	36	0,72
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	37	0,1594
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	38	0,1686
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	39	0,0994
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	40	0,4571
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	41	0,0071
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	42	0,9027
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	43	0,014
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	44	0,4519
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	45	0,063
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	46	0,458
Bouconville	Pré l'Echelle	ZD	47	0,0044
Bouconville	Bois de l'Echelle	C	33	48,962
Bouconville	Bois de l'Echelle	C	35	20,2797
Bouconville	Bois de l'Echelle	C	34	62,44

## ANNEXE 4 : DESCRIPTION DE LA METHODE BRAUN-BLANQUET

### Méthode de Braun-Blanquet

---

Cette méthode consiste à réaliser sur une aire minimale prédéfinie un relevé exhaustif de la végétation.

Chaque espèce rencontrée est notée et associée à un coefficient d'abondance-dominance (selon l'échelle de Braun Blanquet), :

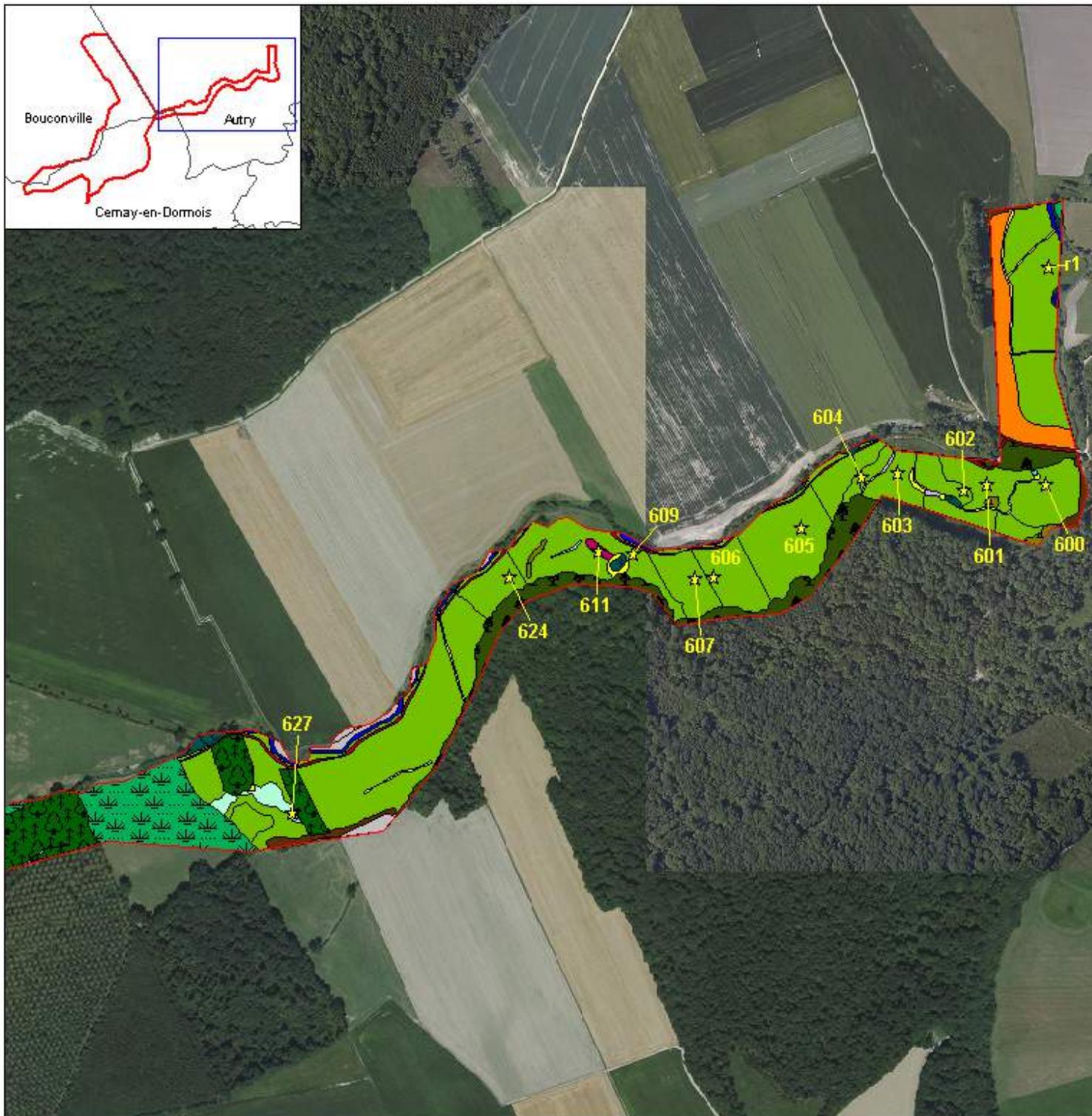
- **5** : recouvrement supérieur à 75 % de la surface du relevé, abondance quelconque ;
- **4** : recouvrement compris entre 50 et 75 % de la surface, abondance quelconque ;
- **3** : recouvrement compris entre 25 et 50 % de la surface, abondance quelconque ;
- **2** : très abondant ou recouvrement supérieur à 5 % ;
- **1** : abondant mais avec un faible taux de recouvrement ou assez peu abondant avec un recouvrement plus grand ;
- **+** : peu ou très peu abondant, recouvrement faible.

Lors d'un relevé les informations suivantes sont notées :

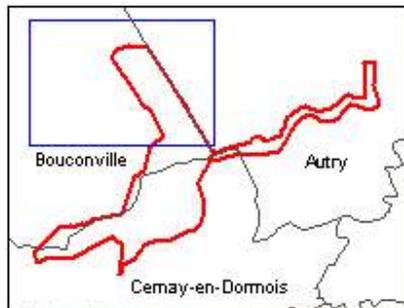
- Date et lieu du relevé ;
- Aire du relevé
- Pente et exposition ;
- Hauteur (en mètres) des strates herbacée (< 1 m), arbustive (1m < a < 7 m) et arborée (> 7 m) ;
- Pourcentage de recouvrement des strates herbacée, arbustive et arborée ; Lorsqu'elle est présente, le recouvrement de la strate muscinale peut être indiquée.

# ANNEXE 5 : LOCALISATION ET ANALYSE DES RELEVES PHYTOSOCIOLOGIQUES DE 2011

## RELEVÉS PHYTOSOCIOLOGIQUES



## RELEVÉS PHYTOSOCIOLOGIQUES



 Périmètre du site



Unités écologiques  
(Code Natura 2000)

-  Végétations immergées des rivières (3280)
-  Végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150)
-  Mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes (6430)
-  Prairies humides maigres de fauche (6410)
-  Prairies mésophiles (6510)
-  Chênaie pédonculée (9160)
-  Forêts alluviales (91E0\*)
-  Eaux douces
-  Magnocariçaies
-  Roselières
-  Prairies hygrophiles de fauche
-  Prairies mésohygrophiles de fauche
-  Végétation des prairies hygrophiles pâturées
-  Végétation des prairies mésohygrophiles pâturées
-  Végétation des prairies mésophiles pâturées
-  Fruticée
-  Saulaie à Saule cendré
-  Végétations de friches
-  Végétations des milieux hyper piélinés
-  Cultures et prairies améliorées
-  Plantations

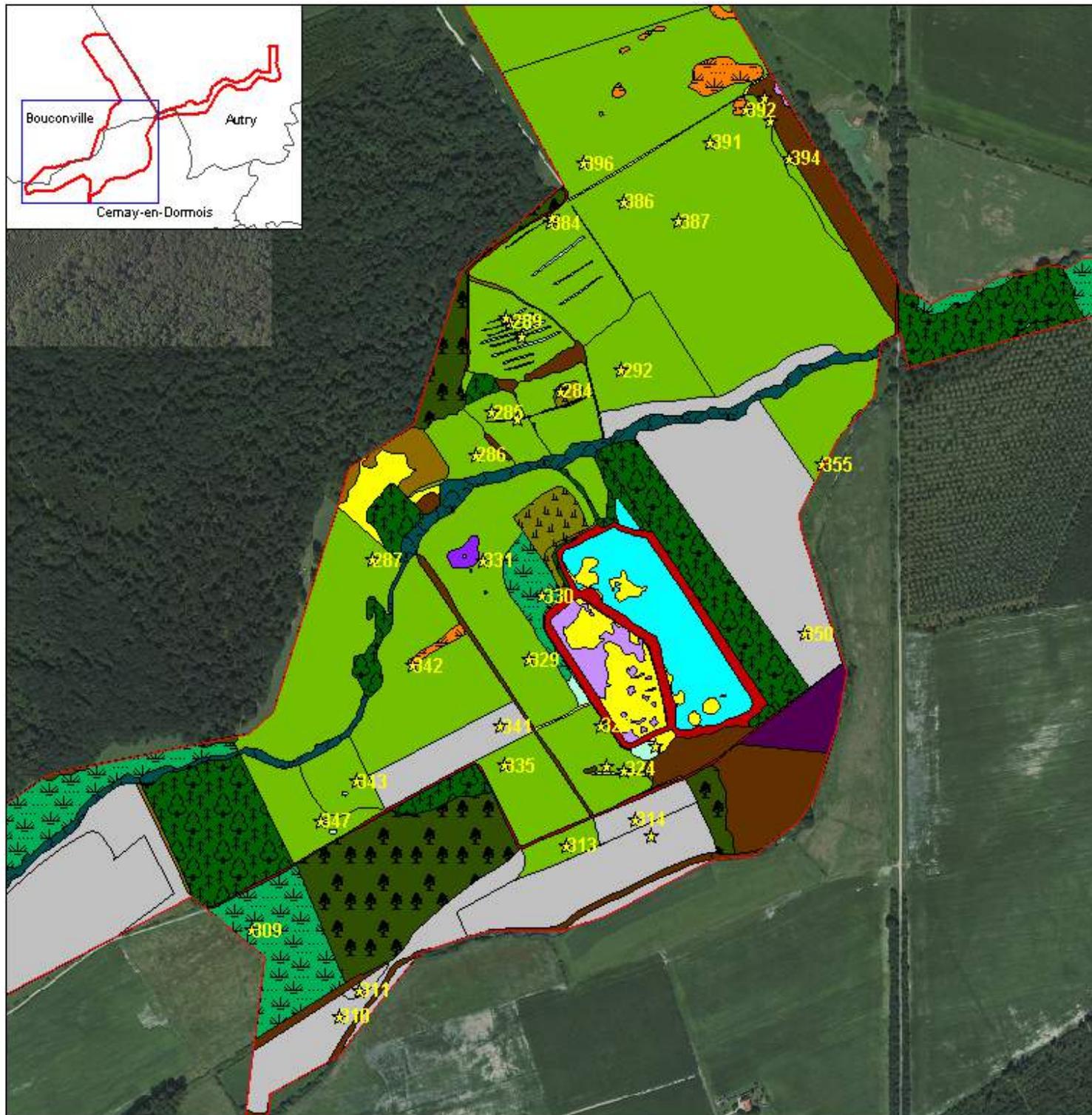
 Relevés phytosociologiques

 N

0  100 m

© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 2411111111111111

## RELEVÉS PHYTOSOCIOLOGIQUES



 Périmètre du site



Unités écologiques  
(Code Natura 2000)

-  Végétations immergées des rivières (3280)
-  Végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150)
-  Mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes (6430)
-  Prairies humides maigres de fauche (6410)
-  Prairies mésophiles (6510)
-  Chênaie pédonculée (9160)
-  Forêts alluviales (91E0\*)
-  Eaux douces
-  Magnocariçaies
-  Roselières
-  Prairies hygrophiles de fauche
-  Prairies mésohygrophiles de fauche
-  Végétation des prairies hygrophiles pâturées
-  Végétation des prairies mésohygrophiles pâturées
-  Végétation des prairies mésophiles pâturées
-  Fruticée
-  Saulaie à Saule cendré
-  Végétations de friches
-  Végétations des milieux hyper piélinés
-  Cultures et prairies améliorées
-  Plantations

 Relevés phytosociologiques

 N

0  100 m

© Conservation d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24/11/2007







## Communes de Autry, Bouconville, Cernay-en-Dormois

Dates : 28 et 29 avril 2011 ; 3, 9 et 12 mai 2011

Observateurs : Detchevery &amp; Lorich (CENCA)

Colonne	1			2			3					4		5	
Relevé	629	284	9	325	288	289	547	385	589	324	627	330	601	287	
Recouvrement herbacé (%)	90	95	95	100	95	100	100	100	100	100	100	100	95	100	
Surface (m²)	10	16	4	16	9	6	16	6	16	9	16	16	16	16	
Diversité spécifique	5	11	9	10	11	11	20	8	12	9	11	20	25	13	
<b>Cl. Phragmito australis - Magnocaricetea elatae</b>															
<i>Iris pseudacorus</i>	2				2	+	1	2	1				+	1	
<i>Carex acuta</i>		3	+		+	+									
<i>Lysimachia vulgaris</i>					+		1						+		
<i>Mentha aquatica</i>													+	1	
<i>Carex riparia</i>	2									+					
<i>Glyceria maxima</i>	3	1	1								1				
<i>Phragmites australis</i>													+		
<i>Oenanthe aquatica</i>										+					
<i>Scirpus sylvaticus</i>	2														
<b>Ass. Oenanthe lachenalii - Eleocharitetum uniglumis Didier, Misset et Royer ass. nov.</b>															
<i>Eleocharis uniglumis</i>					1	2	1						1		
<i>Euphorbia palustris</i>															
<b>Ass. Oenanthe fistulosae - Caricetum vulpinae</b>															
<i>Carex vulpina</i>						1	2	4	3	2	2				
<i>Oenanthe fistulosa</i>				1						2	2		+	+	
<i>Ranunculus flammula</i>					1	1								1	
<b>O. Eleocharitetalia palustris et All. Oenanthion fistulosae</b>															
<i>Phalaris arundinacea</i>			+	+			2		1	2	1			1	
<i>Stellaria palustris</i>							+								
<i>Eleocharis palustris</i>	1			2							2				
<i>Polygonum amphibium</i>										+					
<b>Ass. Carici flacca - Juncetum inflexi</b>															
<i>Juncus inflexus</i>													2		
<i>Juncus effusus</i>										+					
<b>Ass. Senecioni-Oenanthetum mediae</b>															
<i>Alopecurus pratensis</i>		1	1	2		+	1	+	+	+				+	
<i>Senecio aquaticus</i>											1			2	
<i>Bromus racemosus</i>														3	
<b>O. Potentillo anserinae - Polygonetalia avicularis</b>															
<i>Silene flos-cuculi</i>							1		+					1	
<i>Festuca arundinacea</i>														2	
<i>Potentilla reptans</i>					+							1		1	
<i>Carex disticha</i>		2	2	2	+	+				2	1	1	1	2	
<b>Cl. Agrostietea stoloniferae</b>															
<i>Ranunculus repens</i>		2	3	5	3	5	3	3	3	2	3	3	3	3	
<i>Agrostis stolonifera</i>							1		2		2	1			
<i>Galium palustre</i>					+	+				1	+			+	
<i>Cardamine pratensis</i>						+						+		1	

Colonne	1		2				3				4		5	
Relevé	629	284	9	325	288	289	547	385	589	324	627	330	601	287
Recouvrement herbacé (%)	90	95	95	100	95	100	100	100	100	100	100	100	95	100
Surface (m²)	10	16	4	16	9	6	16	6	16	9	16	16	16	16
Diversité spécifique	5	11	9	10	11	11	20	8	12	9	11	20	25	13
<i>Potentilla anserina</i>					1		2	+						
<i>Lysimachia nummularia</i>			+				+					+		+
<i>Myosotis scorpioides</i>		+												1
<i>Achillea ptarmica</i>							1	+						2
<i>Silaum silaus</i>														1
<i>Filipendula ulmaria</i>														2
<b>Cl. Arrhenatheretea elatioris</b>														
<i>Poa trivialis</i>										+				
<i>Vicia cracca</i>						+	1	1						1
<i>Centaurea jacea</i>		+												2
<i>Trifolium repens</i>														1
<i>Plantago lanceolata</i>														1
<i>Trifolium pratense</i>								+						1
<i>Poa pratensis</i>								+						2
<i>Taraxacum dens-leonis</i>				+				+				2	1	1
<i>Trifolium dubium</i>														1
<i>Anthoxanthum odoratum</i>								+						1
<b>Autres espèces</b>														
<i>Symphytum officinale</i>			1	+			1	1	1					1
<i>Carex panicea</i>												1		
<i>Carex sp.</i>		+										2		
<i>Caltha palustris</i>												1		
<i>Equisetum palustre</i>														1
<i>Thalictrum flavum</i>						+								
<b>Accidentelles</b>														
<i>Alopecurus geniculatus</i>												1		
<i>Stellaria graminea</i>		+												
<i>Lotus corniculatus</i>													+	
<i>Galium pumilum</i>													+	
<i>Cirsium dissectum</i>													+	
<i>Galium uliginosum</i>		3	1		+									

Colonne 1 : Magnocariçaie

Colonne 2 : Prairies hygrophiles relevant de l'Oenanthe lachenalii - Eleocharitetum uniglumis

Colonne 3 : Prairies hygrophiles relevant de l'Oenanthe fistulosae - Caricetum vulpinae

Colonne 4 : Prairies mésohygrophiles relevant du Senecioni-Oenanthetum mediae

Colonne 5 : Végétation de prairies mésohygrophiles pâturées

**Communes de Autry, Bouconville, Cernay-en-Dormois**

Date : 12 mai 2011

Observateur : Lorich (CENCA)

Relevé	f1
Rh (%)	90
S (m <sup>2</sup> )	25
Diversité spécifique	10

**O. Prunetalia spinosae**

<i>Cornus sanguinea</i>	1
<i>Evonymus europaeus</i>	1
<i>Frangula dodonei</i>	+
<i>Pyrus pyraster</i>	+

**Cl. Crataego monogynae - Prunetea spinosae**

<i>Prunus spinosa</i>	4
<i>Crataegus monogyna</i>	2
<i>Viburnum opulus</i>	1
<i>Fraxinus excelsior</i>	+

**Autres espèces**

<i>Humulus lupulus</i>	+
<i>Salix cinerea</i>	+

**Communes de Autry, Bouconville, Cernay-en-Dormois**

Date : 12 mai 2011

Observateur : Lorich (CENCA)

Relevé	546
Rh (%)	90
S (m <sup>2</sup> )	4
Diversité spécifique	8

**Ass. Myosuro minimi - Ranunculetum sardoii***Myosurus minimus* 3**Cl. Isoeto durieui - Juncetea bufonii**

-

**Ass. Poo annuae - Coronopodetum squamati**

<i>Coronopus squamatus</i>	4
<i>Matricaria discoidea</i>	1

**Cl. Polygono arenastri - Poetea annuae**

*Polygonum aviculare* 2  
*Poa annua* +

**Autres espèces**

<i>Alopecurus geniculatus</i>	+
<i>Chenopodium album</i>	+
<i>Ranunculus sceleratus</i>	+

## Communes de Autry, Bouconville, Cernay-en-Dormois

Date : 3 mai 2011

Observateurs : Detcheverry &amp; Lorich (CENCA)

Relevé	365	368
Recouvrement herbacé (%)	90	100
Surface (m <sup>2</sup> )	16	1
Diversité spécifique	18	14
<b>Cl. Phragmito australis - Magnocaricetea elatae</b>		
<i>Iris pseudacorus</i> L.	+	
<b>Cl. Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium</b>		
<i>Symphytum officinale</i> L.		2
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.		+
<b>All. Molinion caeruleae</b>		
<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill	2	
<i>Viola persicifolia</i> Schreb.	2	1
<b>O. Molinietalia caeruleae</b>		
<i>Scorzonera humilis</i> L.	1	
<i>Achillea ptarmica</i> L.	1	1
<i>Juncus</i> sp.	1	+
<i>Carex viridula</i> Michx. subsp. <i>oedocarpa</i> (Andersson) B.Schmid		2
<i>Ranunculus flammula</i> L.		1
<b>Cl. Molinio caeruleae - Juncetea acutiflori</b>		
<b>Cl. Agrostietea stoloniferae</b>		
<i>Alopecurus pratensis</i> L.	1	1
<i>Cardamine pratensis</i> L.	+	+
<i>Ranunculus repens</i> L.	2	
<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv.	1	
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	1	
<b>Cl. Arrhenatheretea elatioris</b>		
<i>Ranunculus acris</i> L.		1
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	1	1
<i>Centaurea jacea</i> L.	2	
<i>Holcus lanatus</i> L.		+
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	+	
<i>Poa pratensis</i> L.	1	
<i>Taraxacum officinale</i> Weber	+	1
<i>Trifolium pratense</i> L.	+	
<i>Vicia cracca</i> L.	1	1

## ANNEXE 6 : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS PATRIMONIAUX

Num. relevé	Indicateurs « visuels »		Indicateurs évalués avec les relevés phytosociologiques				Evaluation finale
	St. herbacée (%)	Embossionnement (%)	Indice de diversité	Espèces de mégaphorbiaies et roselières (%)	Indice Ellenberg	Surpâturage, surpiétinement (%)	
543	95	0-10	3.3	0-10	4.6	0-10	Bon
r1	95	0-10	3.8	0-10	4	0-10	Bon
r2	95	0-10	3.7	10-20	5.2	0-10	Altéré
624	100	0-10	3.6	0-10	4.6	0-10	Bon
609	100	0-10	3.5	10-20	3.7	0-10	Altéré
347	100	0-10	2.9	0-10	3.8	0-10	Altéré
335	90	0-10	2.9	0-10	5.4	0-10	Altéré
605	100	0-10	3.8	0-10	4	0-10	Bon
386	100	0-10	3.9	10-20	4	0-10	Altéré
600	95	0-10	3.6	0-10	5.2	0-10	Altéré
286	100	0-10	3.9	0-10	5.5	0-10	Altéré
598	100	0-10	4	10-20	4.3	0-10	Altéré
630	95	0-10	3.7	0-10	4.2	0-10	Bon
394	100	0-10	3.8	0-10	4.5	0-10	Bon
292	100	0-10	3.8	0-10	4.6	0-10	Bon
285	100	0-10	3.8	0-10	6	0-10	Altéré
387	100	0-10	3.6	0-10	5.1	0-10	Altéré
594	95	0-10	3.5	0-10	5.1	0-10	Altéré
384	100	0-10	3.8	0-10	4.8	0-10	Bon
603	100	0-10	3.9	0-10	5.7	0-10	Altéré
331	100	0-10	2.7	0-10	4.4	0-10	Altéré
396	100	0-10	3.7	10-20	4.9	0-10	Altéré
343	100	0-10	3.7	10-20	5.5	0-10	Altéré

Num. relevé	Indicateurs « visuels »		Indicateurs évalués avec les relevés phytosociologiques				Evaluation finale
	St. herbacée (%)	Embossionnement (%)	Indice de diversité	Espèces de mégaphorbiaies et roselières (%)	Indice Ellenberg	Surpâturage, surpiétinement (%)	

**Prairies mésohygrophiles de fauche (*Silao silai* – *Festucetum pratensis*)**

602	100	0-10	3.6	10-20	5.8	0-10	Altéré
329	100	0-10	3.3	0-10	5.2	0-10	Altéré
355	100	0-10	3.4	0-10	5.3	0-10	Altéré
607	100	0-10	3.4	0-10	5.6	0-10	Altéré
391	100	0-10	3.6	0-10	5.3	0-10	Altéré
606	100	0-10	3.9	10-20	5.2	0-10	Altéré
604	100	0-10	4	10-20	5.4	0-10	Altéré
631	95	0-10	2.9	0-10	2.8	0-10	Altéré

Num. relevé	Indicateurs « visuels »		Indicateurs évalués avec les relevés phytosociologiques				Evaluation finale
	St. herbacée (%)	Embossissement (%)	Indice de diversité	Espèces de mégaphorbiaies et roselières (%)	Indice Ellenberg	Surpâturage, surpiétinement (%)	

**Prairies mésohygrophiles de fauche (*Senecioni aquatici – Oenanthetum mediae*)**

601	95	0-10	3.9	0-10	4.5	0-10	Bon
287	100	0-10	2.4	0-10	5.3	0-10	Altéré
595	90	0-10	3	0-10	2.8	0-10	Bon
313	100	0-10	2.8	0-10	5.4	0-10	Altéré
597	100	0-10	2.8	10-20	6	0-10	Altéré
473	100	0-10	2.9	0-10	6.7	0-10	Dégradé
542	100	0-10	3.7	0-10	6.5	0-10	Dégradé
435	100	0-10	3.9	0-10	5.8	0-10	Altéré
326	100	0-10	2.2	0-10	5.6	0-10	Altéré

Num. relevé	Indicateurs « visuels »			Indicateurs évalués avec les relevés phytosociologiques			Evaluation finale
	St. herbacée (%)	Embossissement (%)	Indice de diversité	Espèces de mégaphorbiaies et roselières (%)	Indice Ellenberg	Surpâturage, surpiétinement (%)	

**Prairies hygrophiles de fauche (*Oenanthe lachenalii* – *Eleocharitetum uniglumis*)**

9	95	0-10	2	> 20	5.4	0-10	Dégradé
325	100	0-10	1.9	0-10	5.8	0-10	Altéré
288	95	0-10	2.2	10-20	5.6	0-10	Altéré
289	100	0-10	1.1	10-20	4.8	0-10	Dégradé

Num. relevé	Indicateurs « visuels »			Indicateurs évalués avec les relevés phytosociologiques			Evaluation finale
	St. herbacée (%)	Embossissement (%)	Indice de diversité	Espèces de mégaphorbiaies et roselières (%)	Indice Ellenberg	Surpâturage, surpiétinement (%)	

**Prairies hygrophiles de fauche (*Oenanthe fistulosae* – *Caricetum vulpinae*)**

547	100	0-10	3.3	0-10	4.8	0-10	Bon
385	100	0-10	1.8	0-10	6.1	0-10	Dégradé
589	100	0-10	2.5	0-10	5.4	0-10	Altéré
324	100	0-10	2.6	10-20	5.2	0-10	Altéré
627	100	0-10	2.8	0-10	5.5	0-10	Altéré

Num. relevé	Indicateurs « visuels »		Indicateurs évalués avec les relevés phytosociologiques				Evaluation finale
	St. herbacée (%)	Embossonnement (%)	Indice de diversité	Espèces de mégaphorbiaies et roselières (%)	Indice Ellenberg	Surpâturage, surpiétinement (%)	

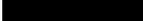
**Prairies humides maigres de fauche**

365	90	0-10	3	0-10	2.9	0-10	Bon
368	100	0-10	2.6	10-20	4.2	0-10	Altéré

Num. relevé	Indicateurs « visuels »		Indicateurs évalués avec les relevés phytosociologiques		
	St. herbacée (%)	Embossonnement (%)	Indice de diversité	Indice Ellenberg	Evaluation finale

**Mégaphorbiaie mésotrophe**

611	100	10-50	3.9	4.7	Altéré
-----	-----	-------	-----	-----	--------

Bon	
Altéré	
Dégradé	

Seuls les habitats prairiaux et de mégaphorbiaies patrimoniaux ont fait l'objet de l'évaluation de leur état de conservation.

## ANNEXE 7 : LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES

## Annexe 6 : Liste des espèces végétales observées

**Légende :**

DH : Directive « Habitats »  
 PN : Protection nationale  
 PR : Protection régionale

PD : Protection départementale  
 LR N : Liste rouge nationale  
 LR C-A : Liste rouge régionale (CSRPN, 2007)

Nom scientifique	Nom français	MAILFAIT, CADIX 1898	MOUZE, Société botanique de Liège 1976	BIZOT, LION, YUNGSMANN 1989	BEHR, COPPA, MISSET, YUNGSMANN 1992	MISSET 1997	Fiche ZNIEFF, MISSET 1998	MISSET 1999	MISSET 2000	MISSET 2001	LORICH DETCHÉ- VERRY 2011	DH	PN	PR	PD	LR N	LR C-A
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore										X						
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille										X						
<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire							X			X						
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire										X						
<i>Agrostis canina</i>	Agrostis des chiens							X									
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostis stolonifère							X			X						
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante										X						
<i>Alisma lanceolatum</i>	Plantain d'eau à feuilles lancéolées									X							
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Plantain d'eau commun										X						
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire										X						
<b><i>Allium angulosum</i></b>	<b>Ail anguleux</b>						X							X			X
<i>Allium oleraceum</i>	Ail des champs										X						
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux						X				X						
<i>Alopecurus geniculatus</i>	Vulpin genouillé										X						
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés							X			X						
<i>Althaea officinalis</i>	Guimauve officinale						X				X						
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois										X						
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante							X			X						
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil sauvage										X						
<i>Arctium lappa</i>	Grande Bardane										X						
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Avoine élevée										X						
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune										X						
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune										X						
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette										X						
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux										X						
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou										X						
<i>Bromus racemosus</i>	Brome en grappe										X						
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile										X						
<i>Callitriche sp.</i>	Callitriche sp.										X						
<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais										X						
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies										X						
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce										X						
<i>Campanula rotundifolia</i>	Campanule à feuilles rondes										X						
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Bourse-à-pasteur commune										X						
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés							X			X						
<i>Carex acuta</i>	Laïche aigue										X						
<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais										X						

## Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100288 n°43 « Prairies d'Autry »

**Légende :**

DH : Directive « Habitats »

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

PD : Protection départementale

LR N : Liste rouge nationale

LR C-A : Liste rouge régionale (CSRPN, 2007)

Nom scientifique	Nom français	MAILFAIT, CADIX 1898	MOUZE, Société botanique de Liège 1976	BIZOT, LION, YUNGSMANN 1989	BEHR, COPPA, MISSET, YUNGSMANN 1992	MISSET 1997	Fiche ZNIEFF, MISSET 1998	MISSET 1999	MISSET 2000	MISSET 2001	LORICH DETCHÉ- VERRY 2011	DH	PN	PR	PD	LR N	LR C-A
<i>Carex brizoides</i>	Laïche fausse brize										X						
<i>Carex cuprina</i>	Laïche cuivrée										X						
<i>Carex disticha</i>	Laïche distique										X						
<i>Carex elata</i>	Laïche raide										X						
<i>Carex flacca</i>	Laïche glauque										X						
<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée										X						
<i>Carex panicea</i>	Laïche bleuâtre										X						
<i>Carex pendula</i>	Laïche pendante										X						
<i>Carex riparia</i>	Laïche des rives										X						
<i>Carex rostrata</i>	Laïche à bec						X										
<i>Carex tomentosa</i>	Laïche tomenteuse					X		X			X						
<i>Carex vesicaria</i>	Laïche vésiculeuse						X	X			X						
<i>Carex viridula Michx. subsp. oedocarpa</i>	Laïche vert jaunâtre										X						
<i>Carex vulpina</i>	Laïche des renards					X	X	X			X						
<i>Carpinus betulus</i>	Charme										X						
<i>Castanea sativa</i>	Chataignier										X						
<i>Centaurea cyanus</i>	Centaurée bleuet										X						
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée										X						
<i>Centaurium erythraea</i>	Erythrée petite centaurée										X						
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun										X						
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc										X						
<i>Circaea lutetiana</i>	Cirsée de Paris										X						
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs										X						
<i>Cirsium dissectum</i>	Cirse d'Angleterre					X	X	X			X						
<i>Cirsium eriophorum</i>	Cirse laineux										X						
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais										X						
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun										X						
<i>Colchicum autumnale</i>	Colchique d'automne										X						
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs										X						
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin										X						
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier										X						
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne										X						
<i>Crepis biennis</i>	Crépis des prés										X						
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette										X						
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle										X						
<i>Dactylorhiza fistulosa</i>	Orchis à larges feuilles					X	X				X						
<b><i>Dactylorhiza incarnata</i></b>	<b>Orchis incarnat</b>						<b>X</b>										<b>X</b>
<i>Danthonia decumbens</i>	Siengligie décombante					X	X										
<i>Daucus carota</i>	Carotte										X						
<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche cespiteuse							X			X						
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux										X						

## Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100288 n°43 « Prairies d'Autry »

**Légende :**

DH : Directive « Habitats »

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

PD : Protection départementale

LR N : Liste rouge nationale

LR C-A : Liste rouge régionale (CSRPN, 2007)

Nom scientifique	Nom français	MAILFAIT, CADIX 1898	MOUZE, Société botanique de Liège 1976	BIZOT, LION, YUNGSMANN 1989	BEHR, COPPA, MISSET, YUNGSMANN 1992	MISSET 1997	Fiche ZNIEFF, MISSET 1998	MISSET 1999	MISSET 2000	MISSET 2001	LORICH DETCHÉ- VERRY 2011	DH	PN	PR	PD	LR N	LR C-A
<i>Eleocharis palustris</i>	Scirpe des marais										X						
<i>Eleocharis uniglumis</i>	Scirpe à une écaille										X						
<i>Elodea canadensis</i>	Elodée du Canada										X						
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant							X			X						
<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hérissé										X						
<i>Epilobium parviflorum</i>	Epilobe à petites fleurs										X						
<i>Epipactis helleborine</i>	Epipactis à larges feuilles										X						
<i>Equisetum fluviatile</i>	Prêle des eaux										X						
<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais										X						
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle										X						
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine										X						
<b><i>Euphorbia palustris</i></b>	<b>Euphorbe des marais</b>				X		X				X						X
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe										X						
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre										X						
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque roseau							X			X						
<i>Festuca gigantea</i>	Fétuque géante										X						
<i>Festuca pratensis</i>	Fétuque des prés							X			X						
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge										X						
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés							X			X						
<i>Frangula dodonei</i>	Bourdaïne										X						
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun						X				X						
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis tétrahit										X						
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron										X						
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréale					X	X				X						
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun										X						
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais					X		X			X						
<i>Galium uliginosum</i>	Gaillet des fanges										X						
<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune										X						
<i>Gaudinia fragilis</i>	Gaudine fragile						X										
<b><i>Genista anglica</i></b>	<b>Genêt d'Angleterre</b>						X							X			X
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé										X						
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre										X						
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante							X			X						
<i>Glyceria maxima</i>	Glycérie aquatique										X						
<b><i>Gratiola officinalis</i></b>	<b>Gratiolle officinale</b>	X	X		X		X						X				X
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune										X						
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse										X						
<i>Hordeum secalinum</i>	Orge faux-seigle						X										
<b><i>Hottonia palustris</i></b>	<b>Hottonie des marais</b>						X				X						X
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon										X						
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	Petit nénuphar										X						

## Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100288 n°43 « Prairies d'Autry »

**Légende :**

DH : Directive « Habitats »

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

PD : Protection départementale

LR N : Liste rouge nationale

LR C-A : Liste rouge régionale (CSRPN, 2007)

Nom scientifique	Nom français	MAILFAIT, CADIX 1898	MOUZE, Société botanique de Liège 1976	BIZOT, LION, YUNGSMANN 1989	BEHR, COPPA, MISSET, YUNGSMANN 1992	MISSET 1997	Fiche ZNIEFF, MISSET 1998	MISSET 1999	MISSET 2000	MISSET 2001	LORICH DETCHÉ- VERRY 2011	DH	PN	PR	PD	LR N	LR C-A
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis commun										X						
<i>Hypericum tetrapterum</i>	Millepertuis à quatre aîles										X						
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée										X						
<b><i>Inula britannica</i></b>	<b>Inule des fleuves</b>						X			X	X			X			X
<i>Inula salicina</i>	Inule à feuilles de saule										X						
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris jaune							X			X						
<i>Juncus articulatus</i>	Joncs à fruits luisants										X						
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars							X			X						
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque										X						
<i>Lactuca scariola</i>	Laitue scariole										X						
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc										X						
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune										X						
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés							X			X						
<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse										X						
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau										X						
<i>Lemna trisulca</i>	Lentille d'eau à 3 lobes										X						
<i>Leontodon autumnalis</i>	Leontodon d'automne										X						
<i>Lepidium squamatum</i>	Corne-de-cerf écaillée										X						
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite										X						
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune										X						
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass commun										X						
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé										X						
<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre										X						
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycopode d'Europe										X						
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire										X						
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune							X			X						
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune										X						
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage										X						
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée										X						
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde										X						
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille										X						
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline										X						
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne commune										X						
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc										X						
<i>Melilotus officinalis</i>	Mélicot officinal										X						
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique										X						
<i>Mentha arvensis</i>	Menthe des champs							X									
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue										X						
<i>Myosotis nemorosa</i>	Myosotis à poils réfractés						X				X						
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais							X			X						
<i>Myosoton aquaticum</i>	Céaiste aquatique										X						

## Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100288 n°43 « Prairies d'Autry »

**Légende :**

DH : Directive « Habitats »

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

PD : Protection départementale

LR N : Liste rouge nationale

LR C-A : Liste rouge régionale (CSRPN, 2007)

Nom scientifique	Nom français	MAILFAIT, CADIX 1898	MOUZE, Société botanique de Liège 1976	BIZOT, LION, YUNGSMANN 1989	BEHR, COPPA, MISSET, YUNGSMANN 1992	MISSET 1997	Fiche ZNIEFF, MISSET 1998	MISSET 1999	MISSET 2000	MISSET 2001	LORICH DETCHE- VERRY 2011	DH	PN	PR	PD	LR N	LR C-A
<i>Myosurus minimus</i>	Ratoncule naine						X				X						X
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe aquatique										X						
<i>Oenanthe fistulosa</i>	Oenanthe fistuleuse					X		X			X						
<i>Oenanthe silaifolia</i>	Oenanthe à feuilles de silaüs						X							X			X
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse commune						X										X
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot										X						
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère										X						
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés										X						
<i>Phragmites australis</i>	Roseau										X						
<i>Pimpinella major</i>	Grand Boucage										X						
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé										X						
<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles										X						
<i>Plantago media</i>	Plantain moyen										X						
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel										X						
<i>Poa palustris</i>	Pâturin des marais						X										
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés										X						
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun									X	X						
<i>Polygonum amphibium</i>	Renouée amphibie									X	X						
<i>Polygonum aviculare</i>	Trainasse										X						
<i>Populus tremula</i>	Tremble										X						
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies								X		X						
<i>Potentilla erecta</i>	Potentille tormentille					X					X						
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante										X						
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale										X						
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier										X						
<i>Pyrus pyrastrer</i>	Poirier sauvage										X						
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé										X						
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre										X						
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse										X						
<i>Ranunculus ficaria</i>	Ficaire fausse renoncule										X						
<i>Ranunculus flammula</i>	Petite douve										X						
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante								X		X						
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate										X						
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune										X						
<i>Rhinanthus minor</i>	Rhinanthe à petites fleurs										X						
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie										X						
<i>Rosa canina</i>	Eglantier										X						
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue										X						
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille sauvage										X						
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue										X						
<i>Rumex hydrolapathum</i>	Patience des eaux										X						

## Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100288 n°43 « Prairies d'Autry »

**Légende :**

DH : Directive « Habitats »

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

PD : Protection départementale

LR N : Liste rouge nationale

LR C-A : Liste rouge régionale (CSRPN, 2007)

Nom scientifique	Nom français	MAILFAIT, CADIX 1898	MOUZE, Société botanique de Liège 1976	BIZOT, LION, YUNGSMANN 1989	BEHR, COPPA, MISSET, YUNGSMANN 1992	MISSET 1997	Fiche ZNIEFF, MISSET 1998	MISSET 1999	MISSET 2000	MISSET 2001	LORICH DETCHÉ- VERRY 2011	DH	PN	PR	PD	LR N	LR C-A
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses										X						
<i>Salix alba</i>	Saule blanc						X				X						
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré										X						
<i>Salix purpurea</i>	Saule pourpre										X						
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers										X						
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir										X						
<b><i>Samolus valerandi</i></b>	<b>Samole de Valérand</b>			X			X				X						X
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite pimprenelle										X						
<i>Schoenoplectus lacustris</i>	Jonc des chaisiers										X						
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Scirpe des bois										X						
<i>Scorzonera humilis</i>	Scorsonère des prés					X	X				X						
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofalaire noueuse										X						
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque										X						
<i>Selinum carvifolia</i>	Sélin						X										
<i>Senecio aquaticus</i>	Séneçon aquatique					X					X						
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée										X						
<i>Senecio paludosus</i>	Séneçon des marais						X				X						
<i>Silaum silaus</i>	Silaüs des prés					X		X			X						
<i>Silene dioica</i>	Compagnon rouge										X						
<i>Silene flos-cuculi</i>	Fleur de coucou								X		X						
<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	Compagnon blanc										X						
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère										X						
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux										X						
<i>Sparganium emersum</i>	Rubanier simple									X							
<i>Stachys officinalis</i>	Bétoine										X						
<i>Stachys palustris</i>	Epiaire des marais								X		X						
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée										X						
<b><i>Stellaria palustris</i></b>	<b>Stellaire glauque</b>					X	X	X			X						X
<i>Succisa pratensis</i>	Succise des prés										X						
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale								X		X						
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie vulgaire										X						
<i>Taraxacum dens-leonis</i>	Pissenlit										X						
<b><i>Teucrium scordium</i></b>	<b>Germandrée des marais</b>					X	X			X	X			X			
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune					X			X		X						
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés										X						
<i>Trifolium dubium</i>	Petit trèfle jaune										X						
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés										X						
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant										X						
<i>Typha angustifolia</i>	Massette à feuilles étroites										X						
<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles										X						
<b><i>Ulmus laevis</i></b>	<b>Orme lisse</b>						X										X

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100288 n°43 « Prairies d'Autry »

**Légende :**

DH : Directive « Habitats »

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

PD : Protection départementale

LR N : Liste rouge nationale

LR C-A : Liste rouge régionale (CSRPN, 2007)

Nom scientifique	Nom français	MAILFAIT, CADIX 1898	MOUZÉ, Société botanique de Liège 1976	BIZOT, LION, YUNGSMANN 1989	BEHR, COPPA, MISSET, YUNGMANN 1992	MISSET 1997	Fiche ZNIEFF, MISSET 1998	MISSET 1999	MISSET 2000	MISSET 2001	LORICH DETCHÉ- VERRY 2011	DH	PN	PR	PD	LR N	LR C-A
<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie										X						
<i>Utricularia australis</i>	Utriculaire citrine										X						
<i>Valeriana dioica</i>	Valériane dioïque										X						
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale										X						
<i>Valerianella locusta</i>	Mâche										X						
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale										X						
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit chêne										X						
<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écus						X			X	X						
<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet										X						
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier										X						
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à épis							X			X						
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée										X						
<i>Vicia tetrasperma</i>	Vesce à quatre graines										X						
<i>Viola canina</i>	Violette des chiens						X										
<i>Viola elatior</i>	Violette élevée						X				X		X				X
<i>Viola persicifolia</i>	Violette à feuilles de pêcher						X	X			X						X
<i>Viola pumila</i>	Violette naine		X				X		X								X
<i>Viscum album</i>	Gui										X						

**Légende :**

DH : Directive « Habitats »

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

PD : Protection départementale

LR N : Liste rouge nationale

LR C-A : Liste rouge régionale (CSRPN, 2007)

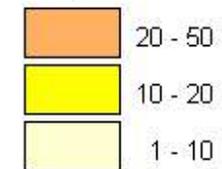
## ANNEXE 8 : CARTOGRAPHIE DES STATIONS D'ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES

## DENSITÉ PAR MAILLE D'EUPHORBE DES MARAIS (*Euphorbia palustris*) 2011



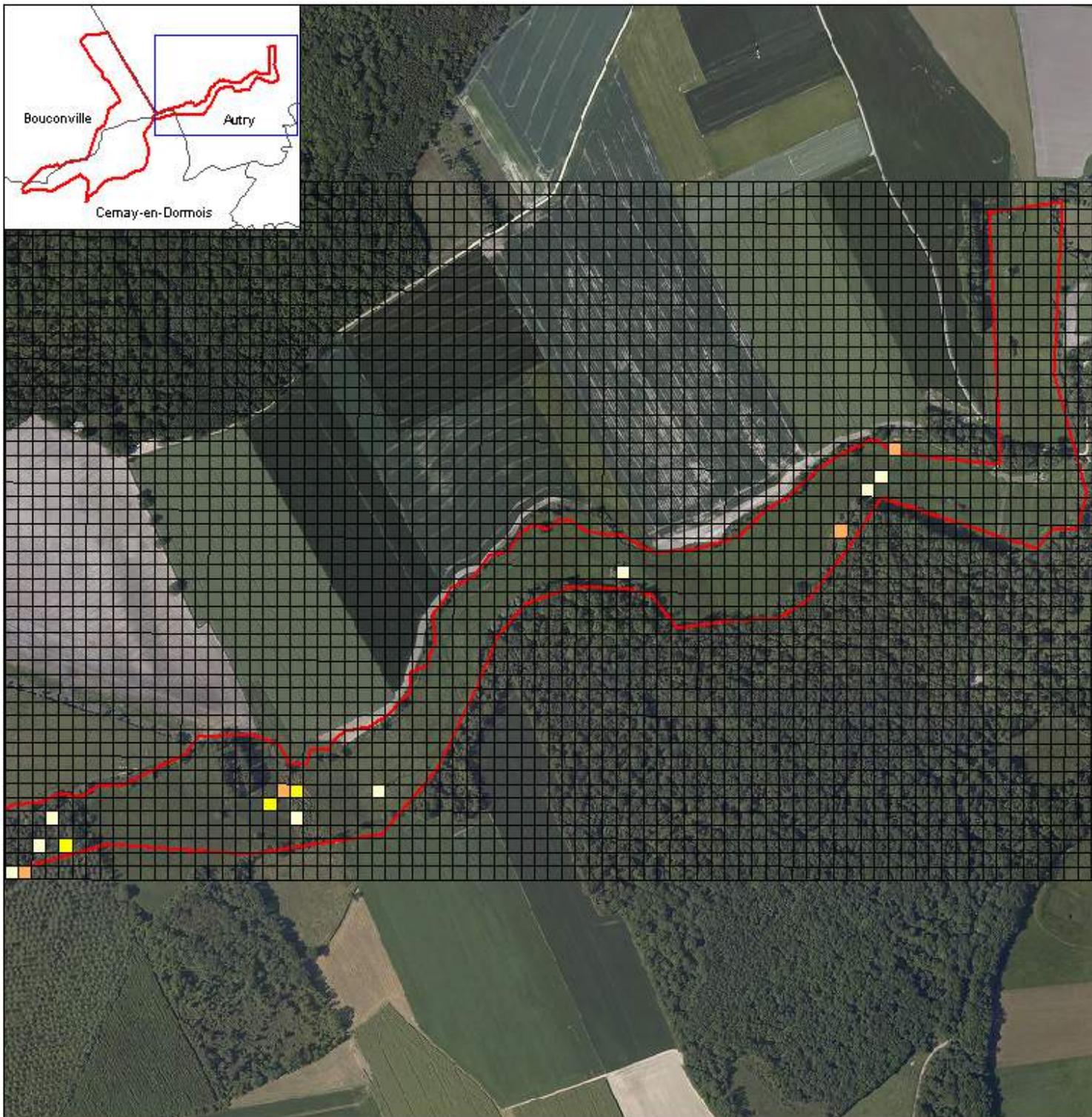
 Périmètre du site

Nombre de pieds  
d'Euphorbe des marais



0 ← → 100 m

© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24/11/07/2007



Bouconville

Autry

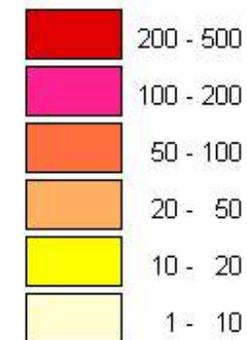
Cernay-en-Dormois

## DENSITÉ PAR MAILLE D'EUPHORBE DES MARAIS (*Euphorbia palustris*) 2011



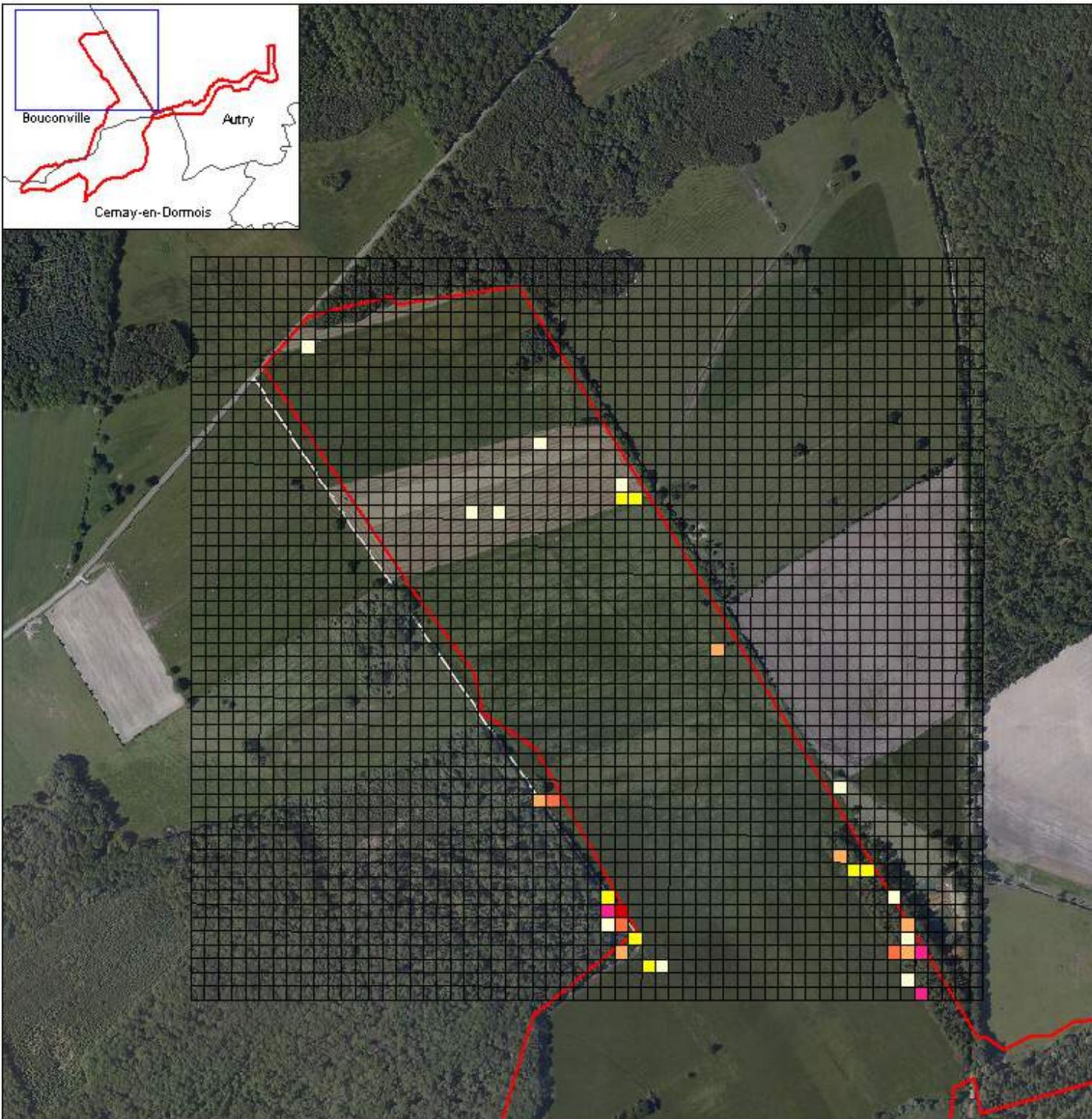
 Périmètre du site

Nombre de pieds  
d'Euphorbe des marais



0 ← → 100 m

© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007

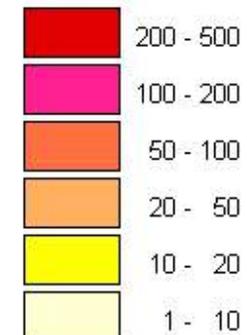


## DENSITÉ PAR MAILLE D'EUPHORBE DES MARAIS (*Euphorbia palustris*) 2011



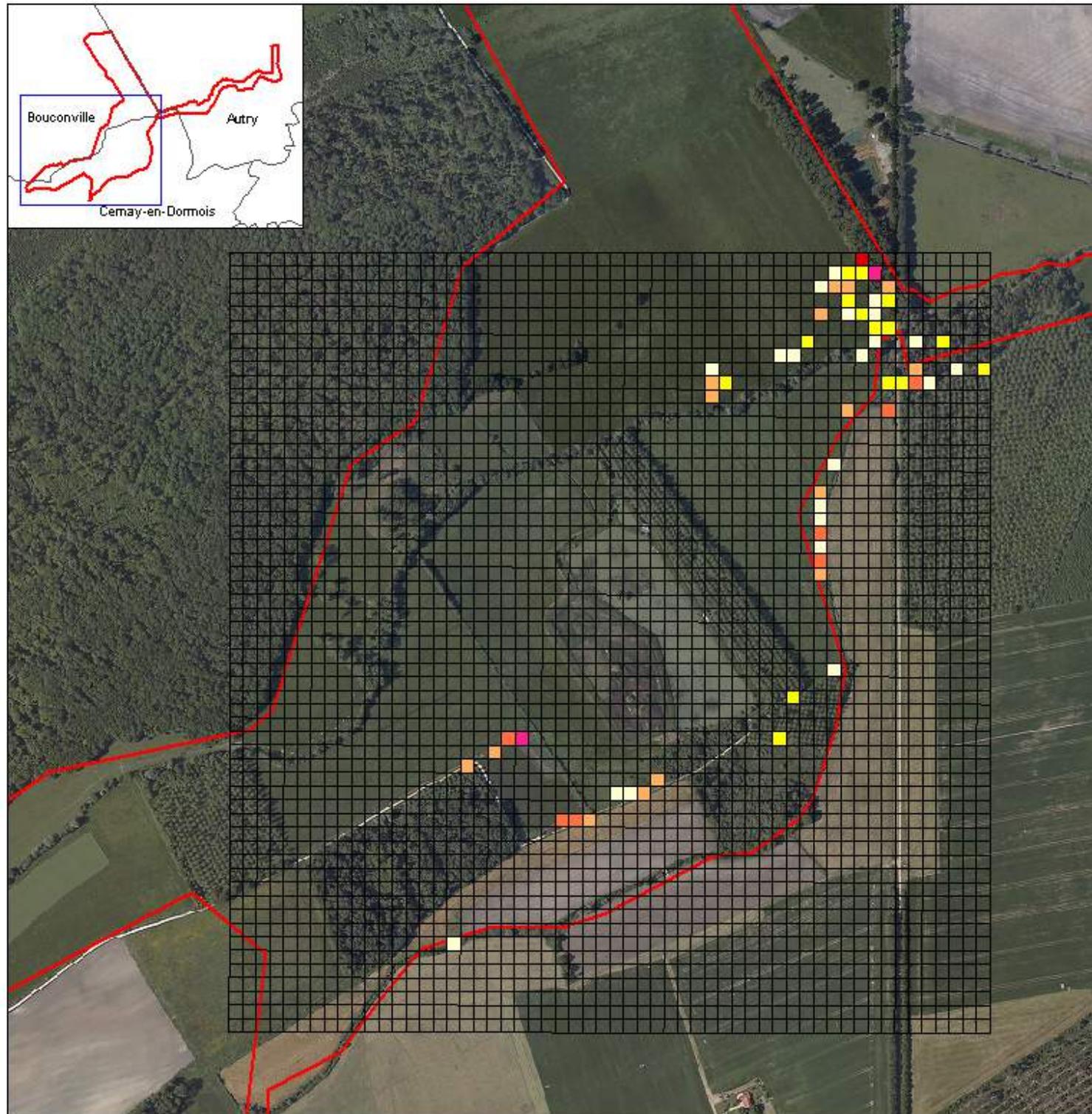
 Périmètre du site

Nombre de pieds  
d'Euphorbe des marais



0 ← → 100 m

© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007

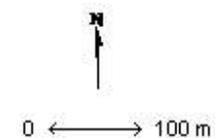


## DENSITÉ PAR MAILLE D'HOTTONIE DES MARAIS (*Hottonia palustris*) 2011

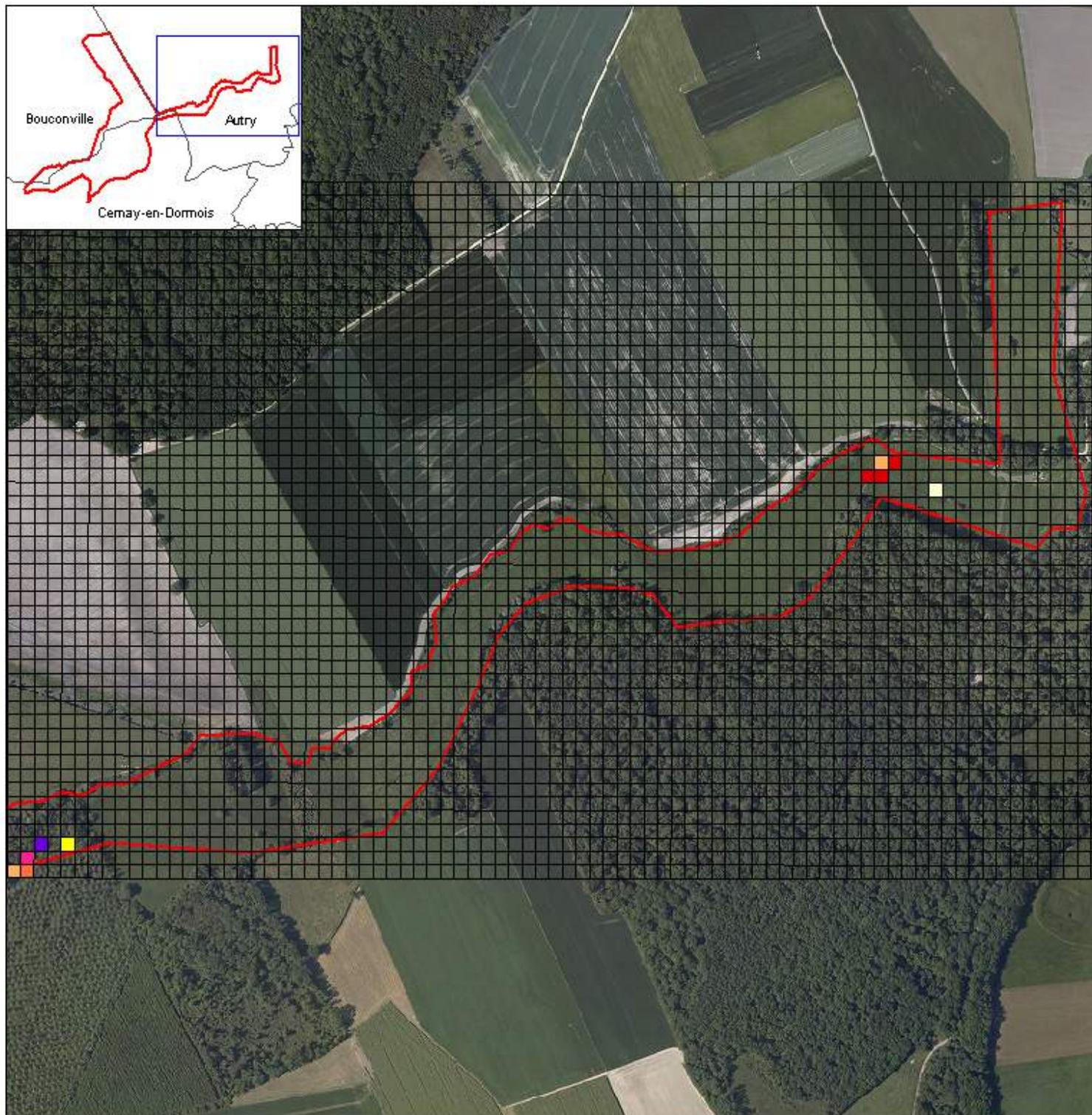


 Périmètre du site

Nombre de pieds  
d'*Hottonia* des marais



© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24/11/2007



Bouconville

Autry

Cemay-en-Domois

## DENSITÉ PAR MAILLE D'HOTTONIE DES MARAIS (*Hottonia palustris*) 2011



 Périmètre du site

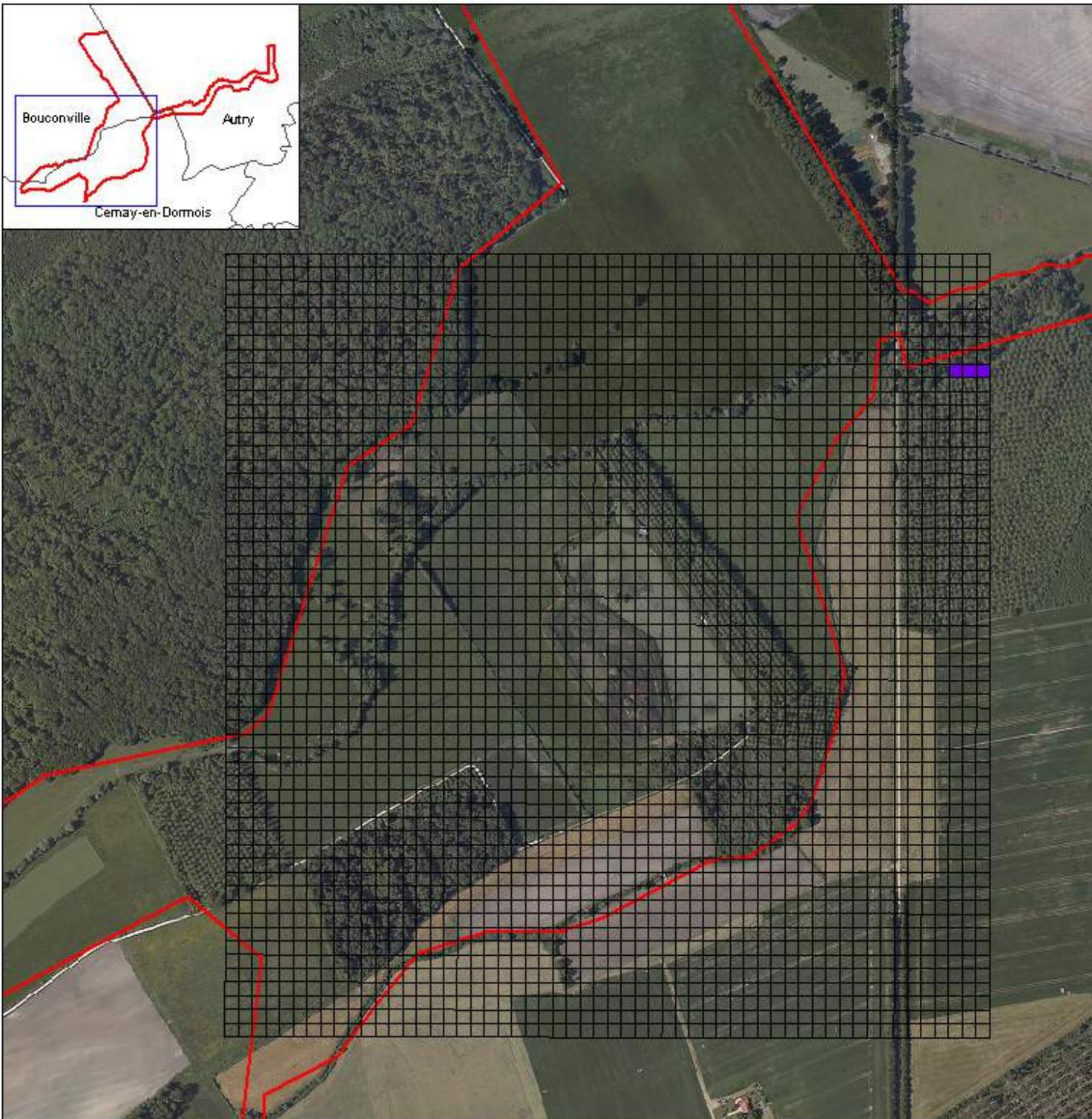
Nombre de pieds  
d'*Hottonia* des marais

 > 500



0 ← → 100 m

© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007



## DENSITÉ PAR MAILLE D'INULE DES FLEUVES (*Inula britannica*) 2011



 Périmètre du site

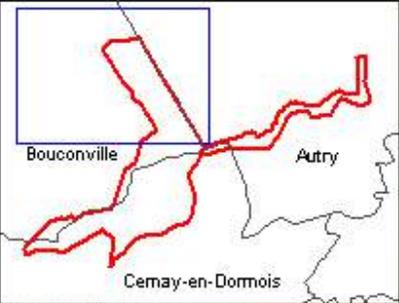
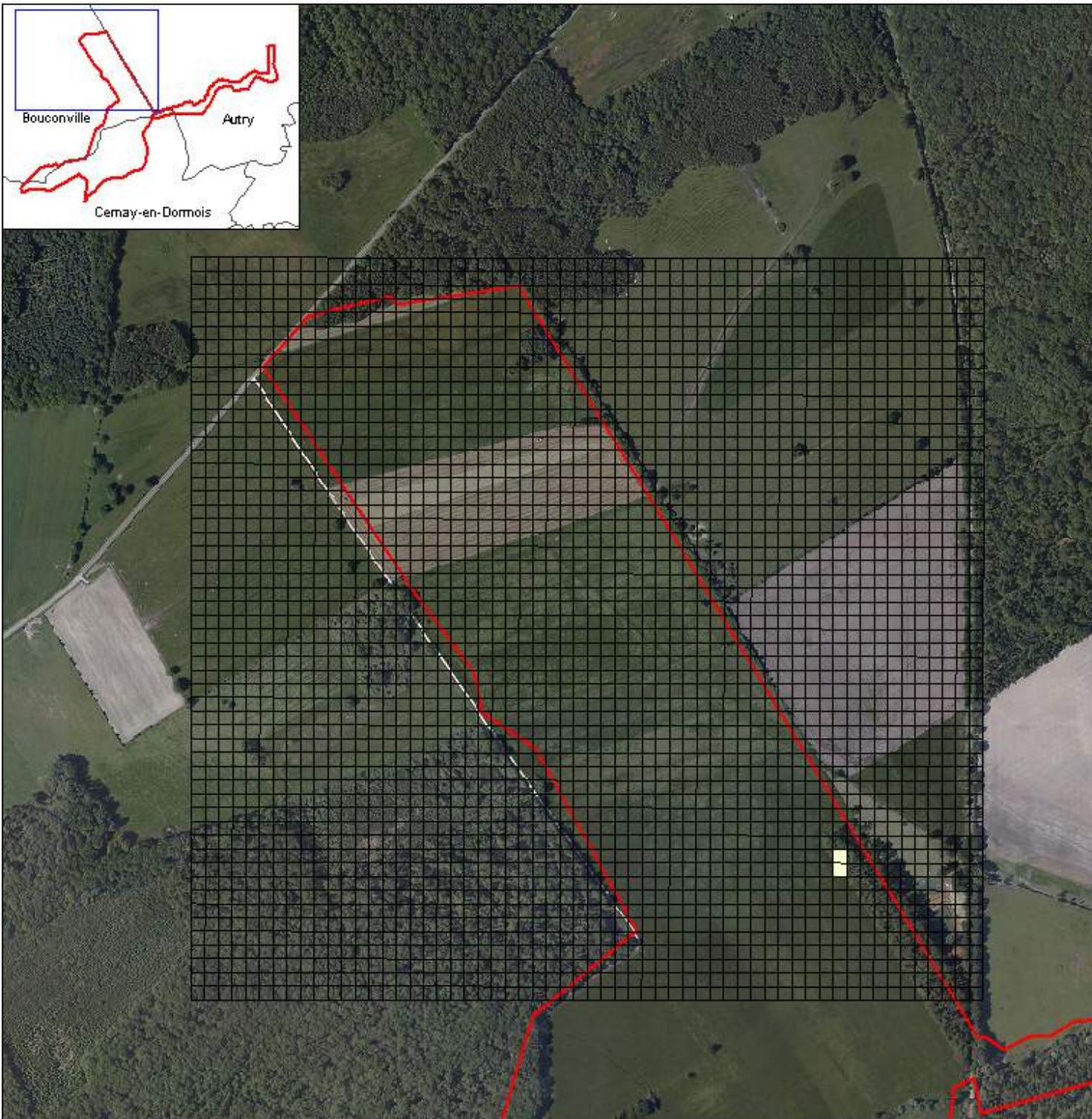
Nombre de pieds  
d'Inule des fleuves

 1 - 10



0 ← → 100 m

© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007



## DENSITÉ PAR MAILLE DE RATONCULE NAIN (*Myosurus minimus*) 2011



 Périmètre du site

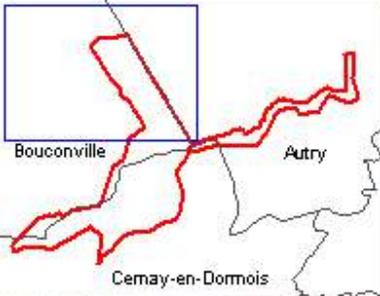
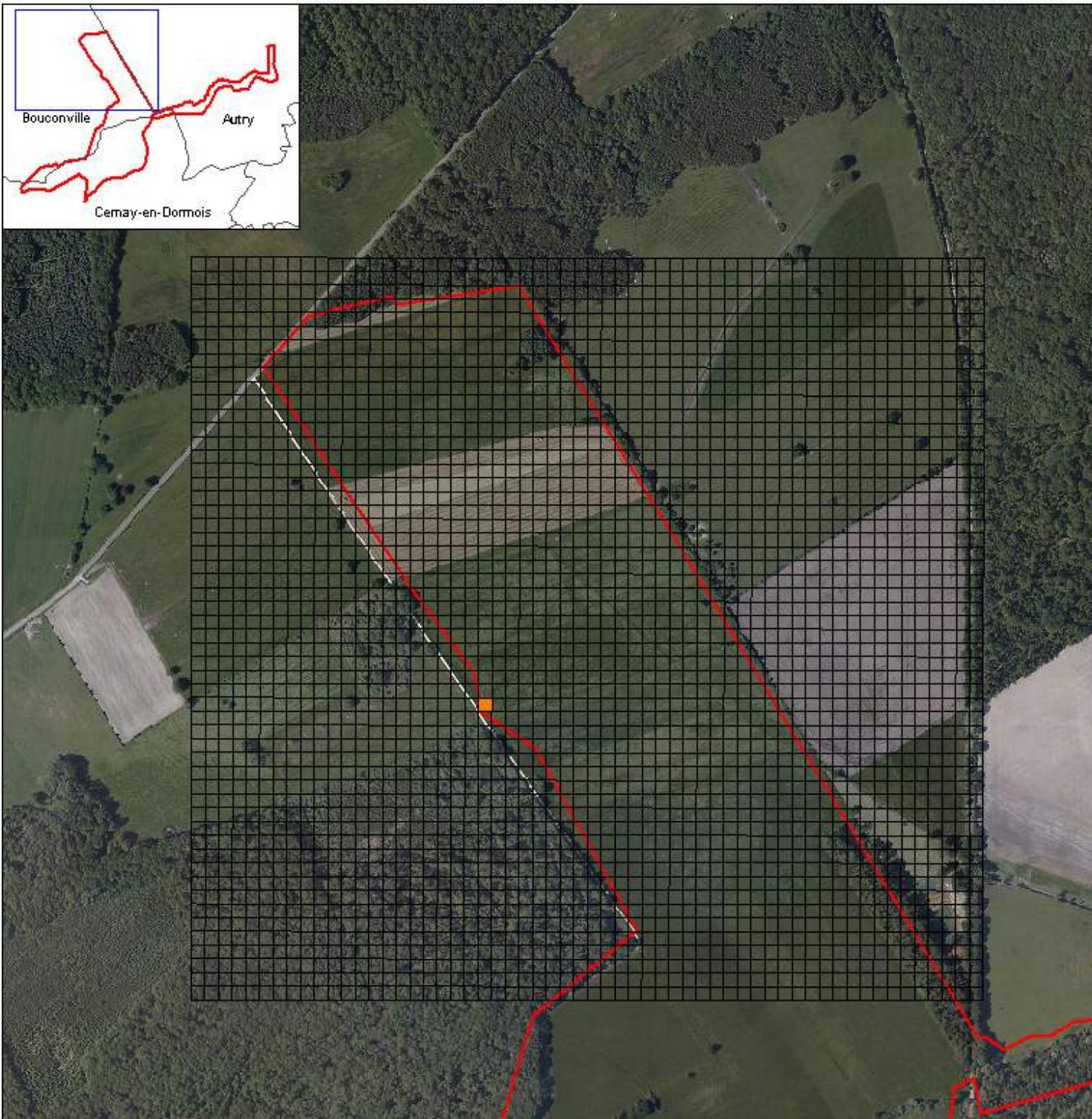
Surface en m<sup>2</sup>  
de Ratoncule nain

 5 - 25



0 ← → 100 m

© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007



## DENSITÉ PAR MAILLE DE SAMOLE DE VALÉRAND (*Samolus valerandi*) 2011



 Périmètre du site

Nombre de pieds  
de Samole de Valérand

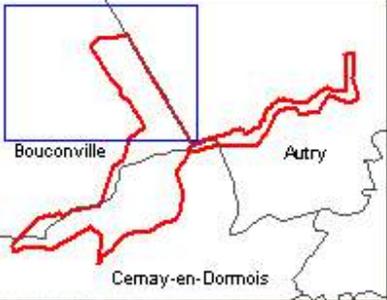
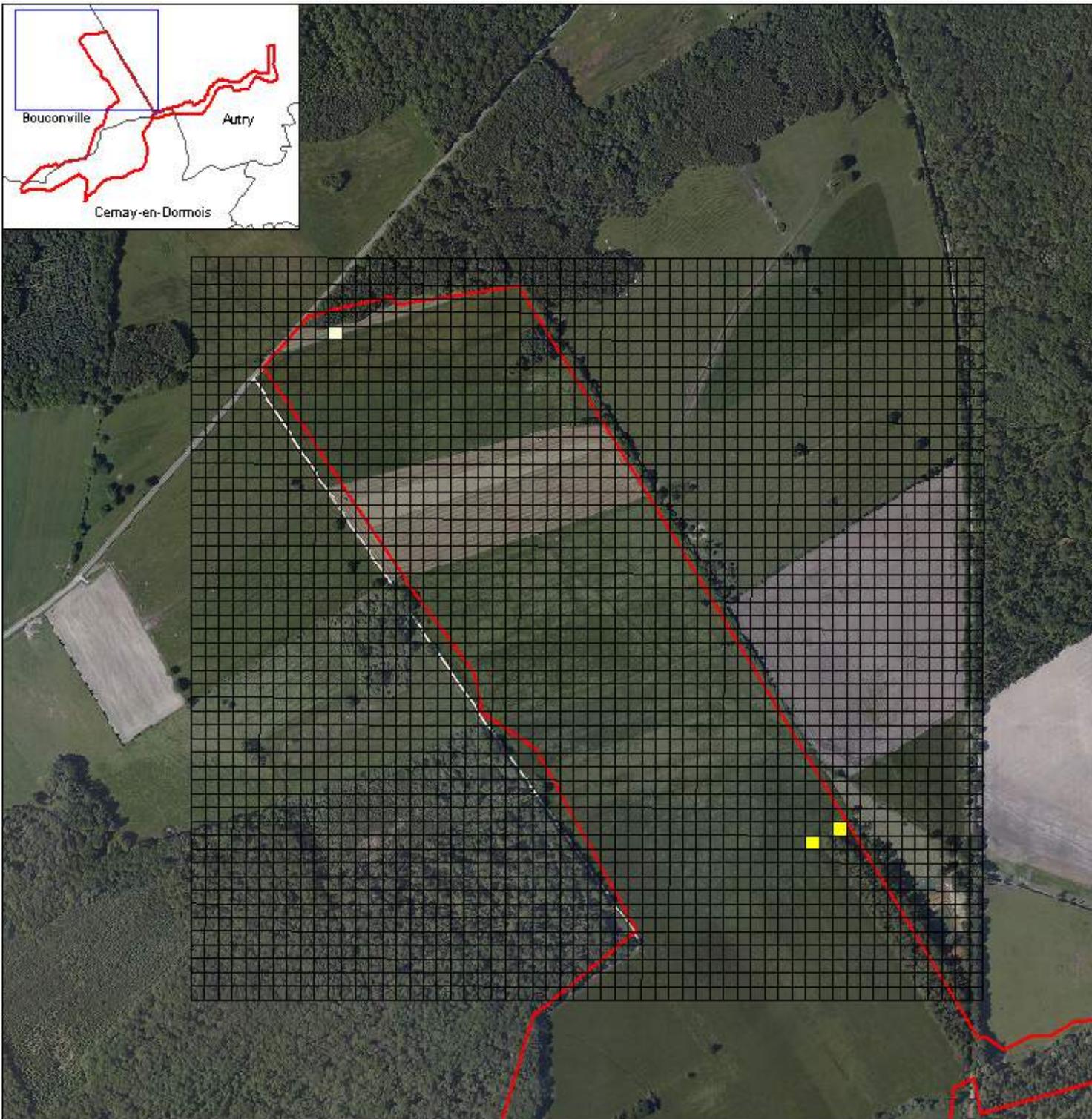
 10 - 20

 1 - 10



0 ← → 100 m

© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007



## DENSITÉ PAR MAILLE DE STELLAIRE DES MARAIS (*Stellaria palustris*) 2011



 Périmètre du site

Surface en m<sup>2</sup>  
de Stellaire des marais

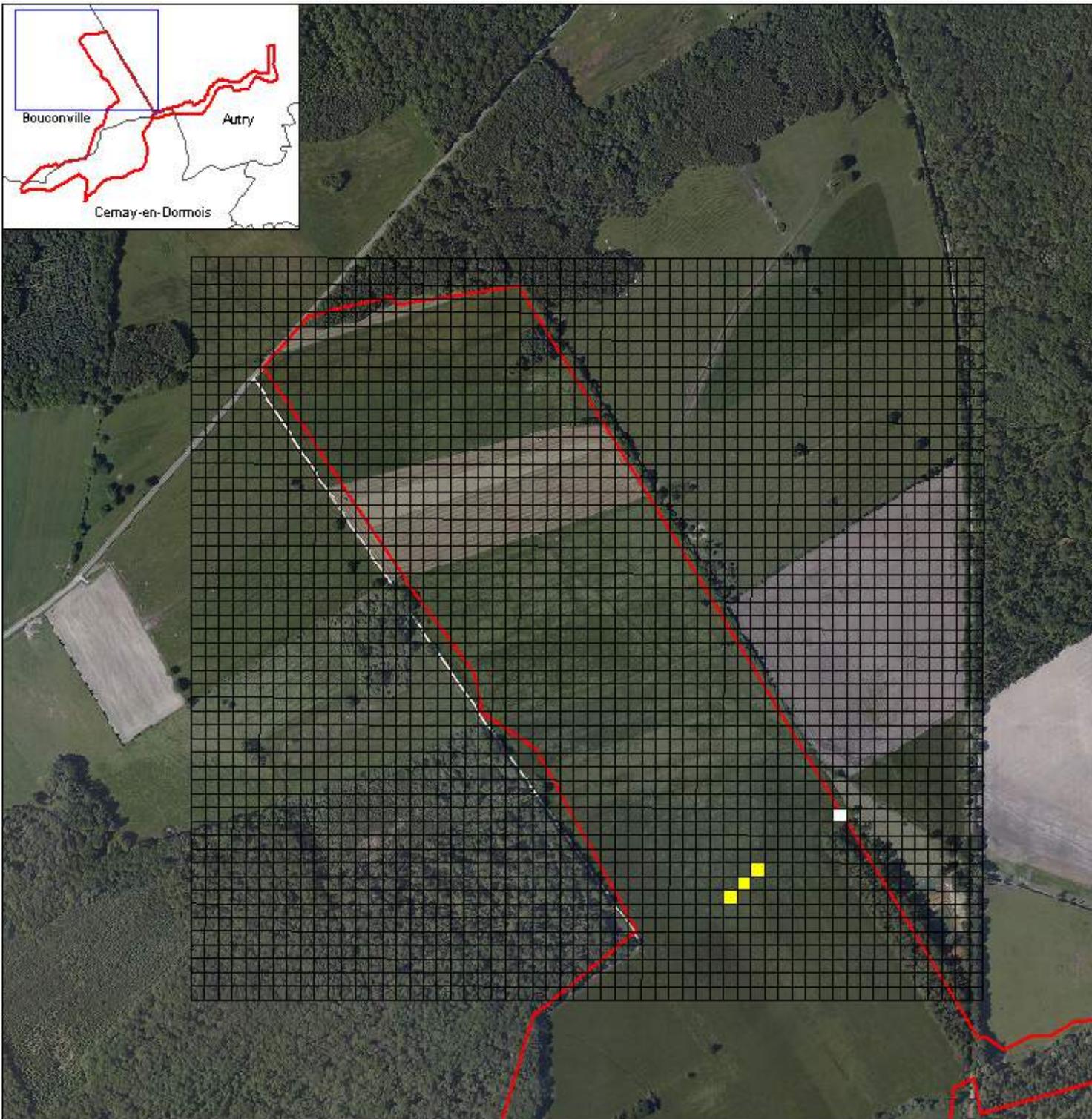
 1 - 5

 < 1



0 ← → 100 m

© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007

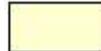


## DENSITÉ PAR MAILLE DE GERMANDRÉE DES MARAIS (*Teucrium scordium*) 2011



 Périmètre du site

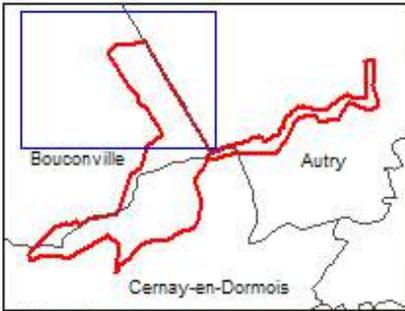
Nombre de pieds  
de Germandrée des marais

 1 - 10



0  100 m

© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007



## DENSITÉ PAR MAILLE DE VIOLETTE ÉLEVÉE (*Viola elatior*) 2011



 Périmètre du site

Nombre de pieds  
de Violette élevée

 20 - 50



0 ← → 100 m

© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007

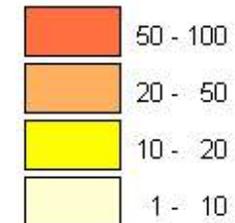


## DENSITÉ PAR MAILLE DE VIOLETTE À FEUILLES DE PÊCHER (*Viola persicifolia*) 2011



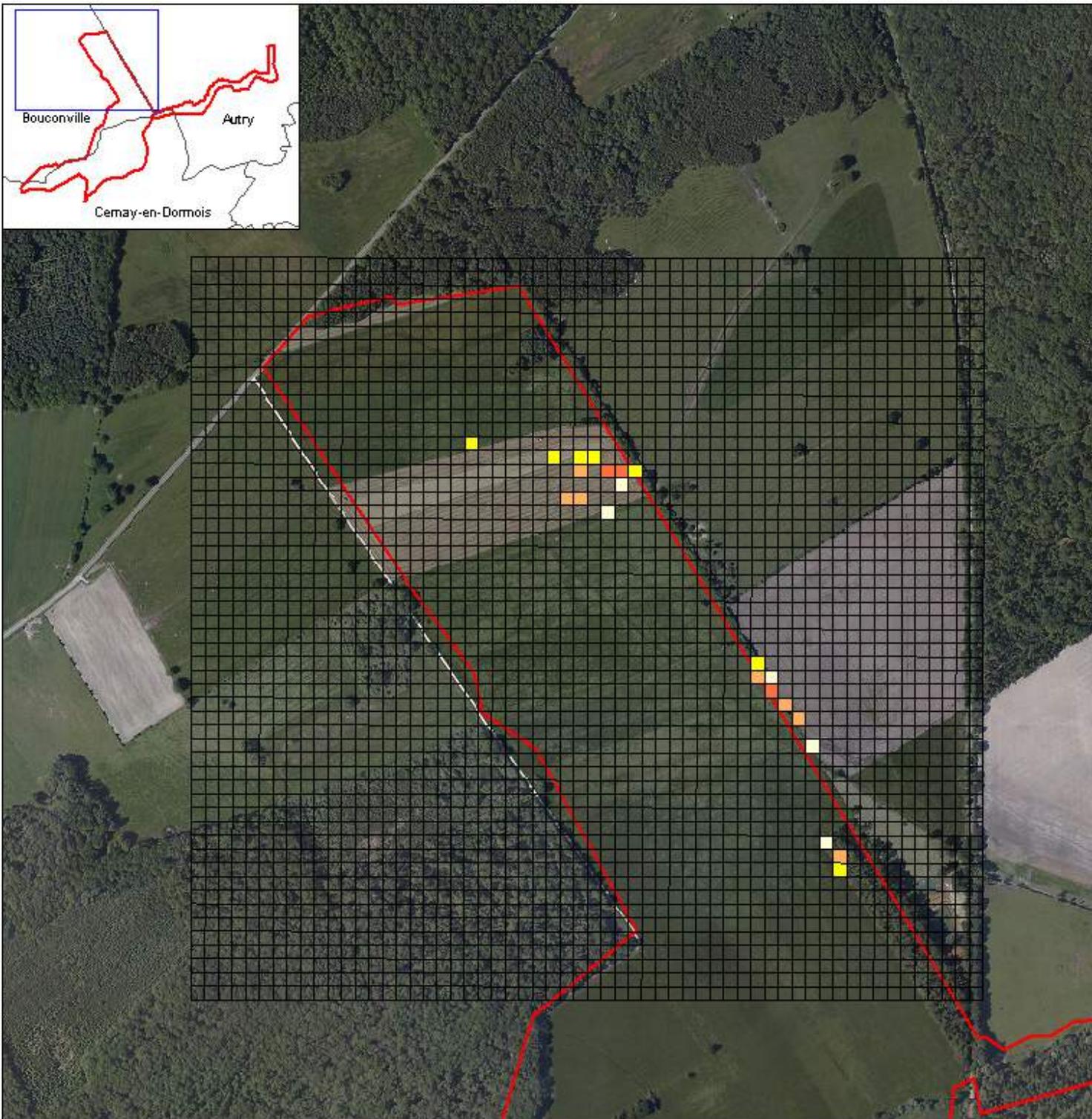
 Périmètre du site

Nombre de pieds  
de Violette à feuilles de pêcher



0 ← → 100 m

© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007



Bouconville

Autry

Cernay-en-Dormois

## ANNEXE 9 : LISTE DES ESPECES ANIMALES OBSERVEES SUR LE SITE

Annexe 9 : Liste des espèces animales observées sur le site Natura 2000 n°43												
Ordre	Nom scientifique	Nom français	Fiche ZNIEFF 1998	Conseil Supérieur de la Pêche 1999	HESNARD O. 2010	CENCA 2011	DH	DO	PN	PR	LR N	LR C-A
Coléoptères	<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à sept points				X						
Lépidoptères	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore				X						
	<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant				X						
	<i>Apatura iris</i>	Grand Mars changeant				X						
	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique				X						
	<b><i>Coenonympha glycerion</i></b>	<b>Le Fadet de la mélisque</b>	X									X
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun				X						
	<b><i>Glaucopsyche arion</i></b>	<b>Azuré du serpolet</b>	X				An. IV		X			X
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron				X						
	<i>Inachis io</i>	Paon-du-jour				X						
	<b><i>Lycaena dispar</i></b>	<b>Cuivré des marais</b>				X	An. II et IV		X		X	X
	<b><i>Melitaea aurelia</i></b>	<b>Mélitée des digitales</b>	X									X
	<b><i>Melitaea cinxia</i></b>	<b>La Mélitée du plantain</b>	X									X
	<b><i>Melitaea diamina</i></b>	<b>Damier noir</b>				X						X
	<i>Neozephyrus quercus</i>	Thécla du chêne				X						
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon				X						
	<b><i>Pyrgus alveus</i></b>	<b>L'Hespérie du faux-buis</b>	X									X
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis				X						
	<i>Satyrrium pruni</i>	La Thécla du prunier	X									
Odonates	<i>Brachytron pratense</i>	L'Aesche printanière	X									
	<i>Calopteryx virgo</i>	Calopteryx vierge				X						
	<b><i>Coenagrion mercuriale</i></b>	<b>L'Agrion de Mercure</b>	X				An. II		X		X	X
	<i>Coenagrion puella</i>	L'Agrion jouvencelle				X						
	<b><i>Coenagrion pulchellum</i></b>	<b>L'Agrion gracieux</b>	X									X
	<b><i>Gomphus vulgatissimus</i></b>	<b>Le Gomphe très commun</b>	X									X
	<b><i>Orthetrum brunneum</i></b>	<b>L'Orthetrum brun</b>	X									X
	<b><i>Orthetrum coerulescens</i></b>	<b>L'Orthetrum bleissant</b>	X									X
Orthoptères	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre				X						
	<b><i>Stethophyma grossum</i></b>	<b>Criquet ensanglanté</b>				X					4 ; 3	X
Amphibiens	<b><i>Alytes obstetricans</i></b>	<b>Alyte accoucheur</b>	X				An. IV		X			X
	<b><i>Bufo bufo</i></b>	<b>Crapaud commun</b>	X						X			X
	<b><i>Hyla arborea</i></b>	<b>Rainette verte</b>	X				An. IV		X			X

Annexe 9 : Liste des espèces animales observées sur le site Natura 2000 n°43												
Ordre	Nom scientifique	Nom français	Fiche ZNIEFF 1998	Conseil Supérieur de la Pêche 1999	HESNARD O. 2010	CENCA 2011	DH	DO	PN	PR	LR N	LR C-A
	<i>Pelodytes punctatus</i>	Péloodyte ponctué	X						X			X
	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte (groupe)				X						
	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	X			X	An. IV		X			X
	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	X									X
	<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	X						X			X
	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	X				An. II et IV		X			X
Oiseaux	<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	X						X			X
	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	X									X
	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	X									
	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré				X			X			
	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire				X		An. I	X		X	X
	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	X			X		An. I	X		X	X
	<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	X					An. I	X			X
	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris				X			X			
	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau				X			X			X
	<i>Fulica atra</i>	Foule macroule	X			X						
	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	X									
	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes				X						
	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	X			X		An. I	X			X
	<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée				X			X			
	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir				X		An. I	X			X
	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe				X			X			
	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce				X			X			
	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage				X			X			X
	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	X						X			X
	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois				X						X
	<i>Turdus merula</i>	Merle noir				X						
	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	X									X
Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen				X						
	<i>Felis silvestris</i>	Chat sauvage				X	An. IV		X			X
	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe				X						X
	<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin				X						
	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux				X						

Annexe 9 : Liste des espèces animales observées sur le site Natura 2000 n°43												
Ordre	Nom scientifique	Nom français	Fiche ZNIEFF 1998	Conseil Supérieur de la Pêche 1999	HESNARD O. 2010	CENCA 2011	DH	DO	PN	PR	LR N	LR C-A
Chiroptères	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	X				An. IV		X			X
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	X				An. IV		X			X
	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	X				An. IV		X			X
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune				X	An. IV		X			X
Reptiles	<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	X				An. IV		X			X
	<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier				X						
Mollusques	<i>Anisus sp.</i>	-			X							
	<i>Arianta arbustorum arbustorum</i>	Hélice des bois			X							
	<i>Bithynia tentaculata</i>	Bithynie commune			X							
	<i>Carychium tridentatum</i>	Auriculette commune			X							
	<i>Cepaea nemoralis nemoralis</i>	Escargot des haies			X							
	<i>Cochlicopa sp.</i>	-			X							
	<i>Columella sp.</i>	-			X							
	<i>Monacha cantiana</i>	Moine globuleux			X							
	<i>Succinea putris</i>	Ambrette amphibie			X							
	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo de Des Moulins			X		An. II				X	
	<i>Vertigo pygmaea</i>	Vertigo commun			X							
Poissons	<i>Barbatula barbatula</i>	Loche franche		X								
	<i>Barbus barbus</i>	Barbeau fluviatile		X								X
	<i>Chondrostoma nasus</i>	Hotu		X								X
	<i>Cottus gobio</i>	Chabot		X			An. II					X
	<i>Esox lucius</i>	Brochet		X					X		X	X
	<i>Gobio gobio</i>	Goujon		X								
	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer		X			An. II		X			X
	<i>Leuciscus leuciscus</i>	Vandoise		X					X			X
	<i>Lota lota</i>	Lote de rivière		X							X	X
	<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon		X								
	<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon		X								
	<i>Salmo trutta fario</i>	Truite de rivière		X					X			X
	<i>Squalius cephalus</i>	Chevaine		X								

## Résultats bruts des prospections chiroptères

date	Période	Observateur	N°passage	N°pt	durée par point (en minutes)	Nombre de contacts				Espèces							
						N/S	P	M	R	NL	SC	PC	PN	MD	MM	MBr	MN
29/06/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Thomas Lorich	1	1	5												
29/06/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Thomas Lorich	1	2	5												
29/06/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Thomas Lorich	1	3	5												
29/06/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Thomas Lorich	1	4	5		1					x					
29/06/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Thomas Lorich	1	5	5	1	2	1			x	x					
29/06/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Thomas Lorich	1	6	5	1	1	3		x		x	?	x			
29/06/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Thomas Lorich	1	7	5		2					x					
29/06/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Thomas Lorich	1	8	5		3					x					
29/06/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Thomas Lorich	1	9	5		1	1				x				x	
29/06/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Thomas Lorich	1	10	5	1	4				x	x					
10/08/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Valérie Genesseaux	2	1	5	1	1					x					
10/08/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Valérie Genesseaux	2	2	5		5					x					
10/08/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Valérie Genesseaux	2	3	5	1					x						
10/08/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Valérie Genesseaux	2	4	5												
10/08/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Valérie Genesseaux	2	5	5	4	2			x		x			x		
10/08/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Valérie Genesseaux	2	6	5	1		1									x
10/08/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Valérie Genesseaux	2	7	5	2					x						
10/08/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Valérie Genesseaux	2	8	5	1	4					x					
10/08/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Valérie Genesseaux	2	9	5		3	1				x			x		
10/08/2011	Gest/Mise bas	Claire Parise, Valérie Genesseaux	2	10	5	1	5			x		x					

**N** Noctules  
**S** Sérotines  
**P** Pipistrelles  
**M** Murins  
**R** Rhinolophes

**NL** Noctule de Leisler  
**SC** Sérotine commune  
**PC** Pipistrelle commune  
**PN** Pipistrelle de Nathusius  
**MD** Murin de Daubenton  
**MM** Murin à moustaches  
**MBr** Murin de Brandt  
**MN** Murin de Natterer



**ANNEXE 10 : « FICHES DESCRIPTIVES »  
DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE  
OBSERVEES EN 2011**

## CUIVRE DES MARAIS

*LYCAENA DISPAR* HAWORTH, 1803

### Caractéristiques de l'espèce

#### Description

**Adulte** : envergure de l'aile antérieure de 13 à 20 mm

Mâle : ailes antérieures : dessus orange cuivré, bordé de noir, avec une tache discale noire. Dessous orange.

Ailes postérieures : dessus orange cuivré, bordé de noir, fortement ombrée de noir sur le bord anal. Dessous gris pâle bleuté avec des points noirs liserés de blanc et une large bande submarginale orange vif.

Femelle : ailes antérieures : dessus orange cuivré, bordé de noir, présentant deux taches noires dans la cellule discoïdale, et une série de points noirs dans les cellules postdiscoïdales. Dessous orange.

Ailes postérieures : dessus brun avec une bande orange sur le bord externe. Dessous identique au mâle.

**Chenille** : couleur verte ou jaune-verte (virant au brun en phase de prénymphe). Taille de 23 à 25 mm au dernier stade.

**Chrysalide** : jaune brunâtre (virant au noir peu avant l'éclosion). Taille : 14 mm.

La période de vol s'étale de mi-mai à fin juin (1ère génération) et de fin juillet à fin août (2ème génération). La durée de vie moyenne est de 8 à 10 jours.

**Œufs** : pondus isolément ou par 2-4 sur la face supérieure des feuilles (voire la tige et l'inflorescence) des plantes hôtes (espèces du genre *Rumex* : *Rumex aquaticus*, *R. obtusiflorus*, *R. crispus*, *R. conglomeratus* essentiellement).

#### Effectifs sur le site

1 femelle observée en 2011.

#### Carte de répartition en France

Carte de répartition en France



Mâle adulte (photo E. Gaillard)



Source : <http://inpn.mnhn.fr>

#### Exigences écologiques

- Présence de *Rumex* pour le développement de la chenille
- Présence de plantes nectarifères pour l'alimentation des adultes (Menthes, Gesse des prés, Pulicaire dysentérique, Lythrum salicaire, Cresson amphibie, Eupatoire chanvrine, Cirse des marais, Grande Berce, Origan et plus rarement Silène dioïque, Chardon des champs et Valériane officinale)
- Gestion extensive des prairies (amendements et chargements animaux modérés)

#### Groupements végétaux associés à l'espèce

Prairies mésohygrophiles du *Senecioni aquatici* – *Brometum racemosi*.

#### Valeur patrimoniale

★★★

#### Statut protection / menace



**Directive « Habitats » : Annexes II et IV**



**Protection nationale : Oui**

Protection régionale :



✓ **Liste rouge nationale : En danger**

✓ **Liste rouge régionale : Oui**

*Niveau de rareté*

Il s'agit d'une espèce localisée, en populations souvent faibles à très faibles, mais qui semble en extension en France.

**Degré de menaces**

△△△

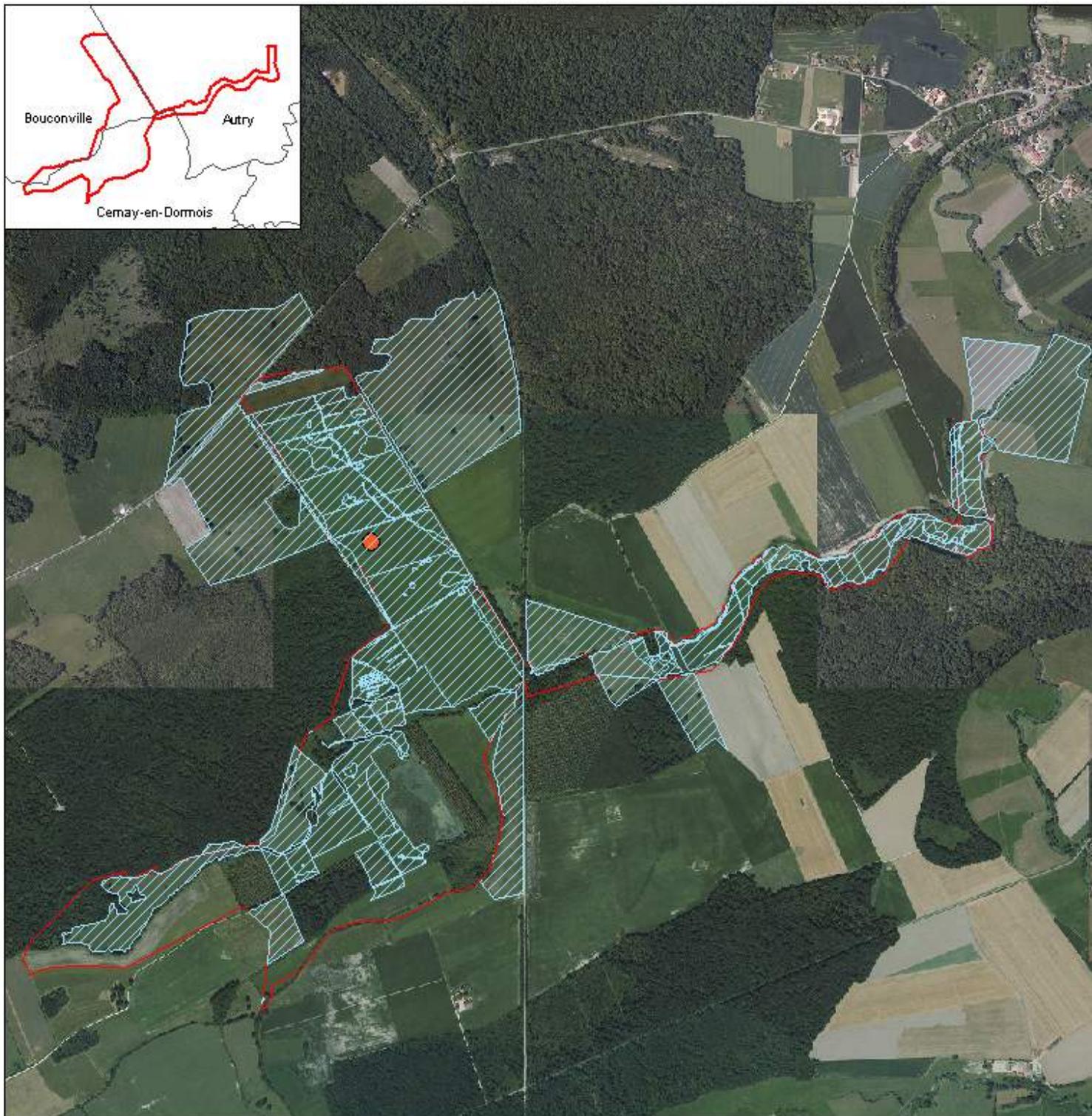
*Tendances d'évolution*

L'espèce peut rapidement disparaître avec la disparition de ses habitats.

*Menaces*

- Drainage, assèchement, comblement des zones humides
- Conversion des prairies en cultures
- Plantation de ligneux (peupleraie) responsable de la disparition progressive des *Rumex* et des plantes nectarifères butinées par les adultes (Menthes, Pulicaires...)
- Pratiques comme la fauche, et le curage des fossés mal adaptés dans le temps (en fonction du cycle de développement de l'espèce)

## LOCALISATION DU CUIVRÉ DES MARAIS ET DE SES HABITATS POTENTIELS



 Périmètre du site

 Habitats potentiels du Cuivré des marais

 Localisation du Cuivré des marais en 2011



0 ← → 500 m

© Conservatoire d'espaces naturels  
de Champagne-Ardenne, 2011

BD ORTHO ©

© IGN - Paris - 2005

© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24/11/11 et 2007



## ANNEXE 11 : CARTE DE CASSINI ET MINUTES ETAT-MAJOR

## CARTE DE CASSINI



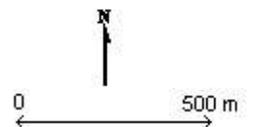
© Conservatoire de patrimoine naturel  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD O.RTHO ©  
© Cassini V.1801 08



## CARTE MINUTES ETAT-MAJOR (XIX SIÈCLE.)



 Périmètre du site  
Natura 2000 n°43



© Conservatoire de patrimoine naturel  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Minutes Etat-Major

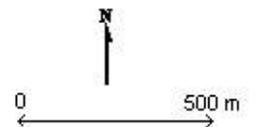


## ANNEXE 12 : PHOTOS AERIENNES DU SITE (1949, 1957, 1965)

## PHOTO AÉRIENNE 1949



 Périmètre du site  
Natura 2000 n°43



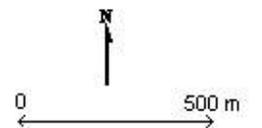
© Conservatoire de patrimoine naturel  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - Photo aérienne de 1949  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN de 24 juillet 2007



## PHOTO AÉRIENNE 1957



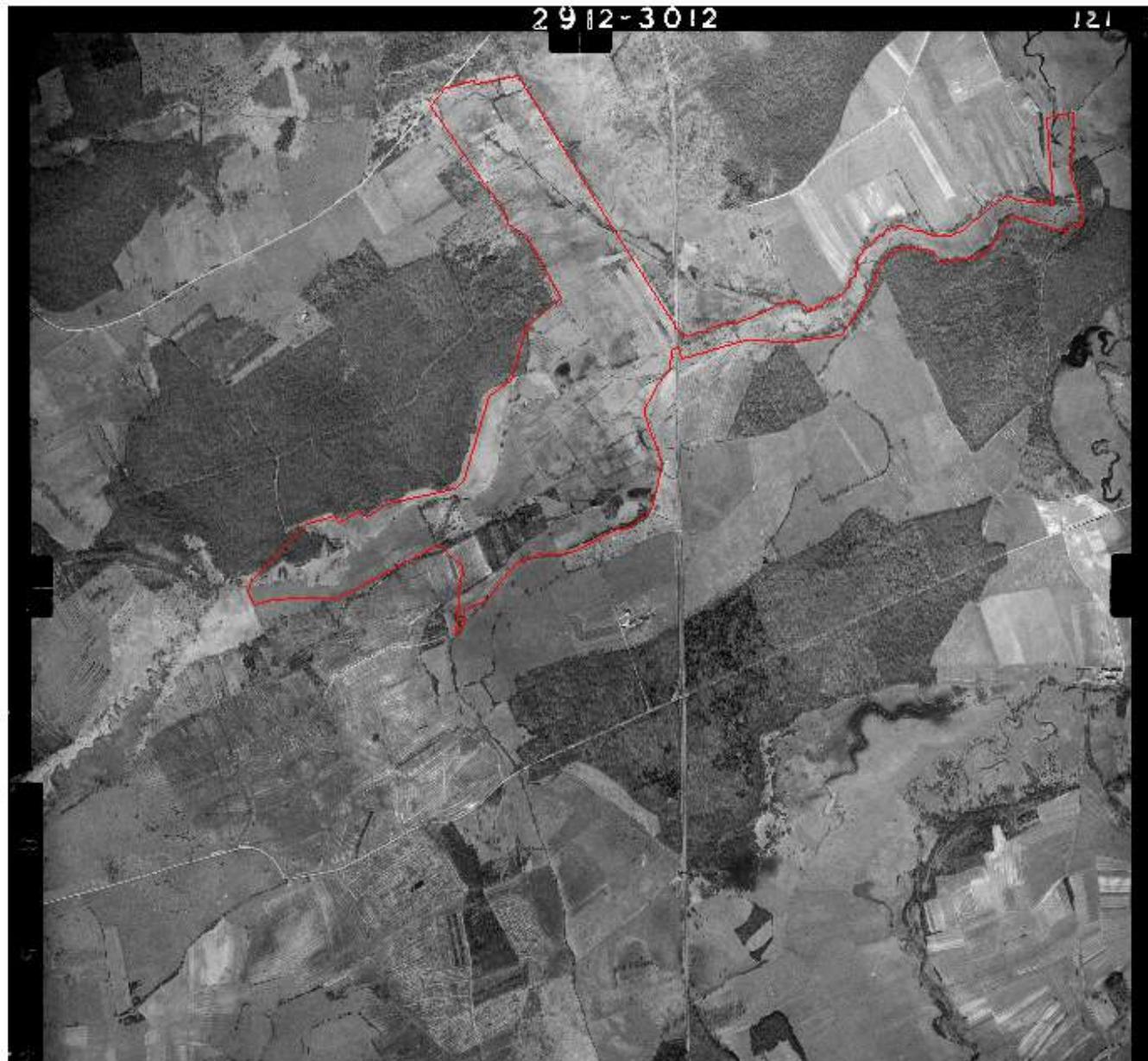
 Périmètre du site  
Natura 2000 n°43



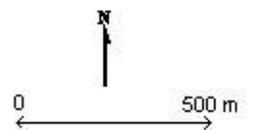
© Conservatoire du patrimoine naturel  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - Photo aérienne de 1949  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007



## PHOTO AÉRIENNE 1965



 Périmètre du site  
Natura 2000 n°43



© Conservatoire du patrimoine naturel  
de Champagne-Ardenne, 2011  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - Photo aérienne de 1949  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007



# ANNEXE 13 : LISTE DES DESTINATAIRES DU QUESTIONNAIRE D'ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE

**Annexe 13 : Liste des destinataires du questionnaire d'enquête socio-économique****Collectivités**

<b>Collectivité</b>	<b>TITRE</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>ADRESSE1</b>	<b>CP</b>	<b>VILLE</b>
Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	Monsieur le Président	Francis	SIGNORET	44-46 rue du Chemin Salé B.P. 80	08400	VOUZIERS
Commune d'Autry	Monsieur le Maire	Jean-Pierre	BOURE		08250	AUTRY
Commune de Bouconville	Monsieur le Maire	Roger	DERUE		08250	BOUCONVILLE
Commune de Cernay en dormois	Monsieur le Maire	Jean-Pierre	CHAPRON	Place de l'Eglise	51800	CERNAY EN DORMOIS

**Représentants agricoles**

<b>TITRE</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>ADRESSE1</b>	<b>CP</b>	<b>VILLE</b>
Monsieur	Thierry	HUET	Ferme Abbatiale	08250	CHATEL CHEHERY
Monsieur	Jean-Pierre	GUERIN	Rue principale	08400	BRECY- BRIERES
Monsieur	Antoine	SOUDANT	12 rue Principale	08400	MARVAUX VIEUX
Monsieur	Jean-Michel	LACATTE	6 rue Principale	08400	MANRE
Chambre d'Agriculture de la Marne	Monsieur le Directeur		Complexe du Mont Bernard Route de Suippes	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
Monsieur	Antoine	DE POUILLY	Le Château	08250	CORNAY

## Structures

<b>Société</b>	<b>TITRE</b>	<b>ADRESSE1</b>	<b>CP</b>	<b>VILLE</b>
SNCF	Monsieur le Directeur	Place de la Gare	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
Fédération Ardennes pêche et Protection Milieu Aquatique	Monsieur le Directeur	Zone industrielle	08090	TOURNES
Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes	Monsieur le Directeur	49 rue du muguet	08090	SAINT LAURENT
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Monsieur le Président	8 rue de Clèves	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes	Monsieur le Président	18 Avenue geroges Corneau	00800	CHARLEVILLE-MEZIERES
Comité Départemental du Tourisme	Monsieur le Directeur	22 Place Ducale	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
Conseil Général des Ardennes	Monsieur le Directeur	Place de la Préfecture	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
Conseil Régional de Champagne-Ardenne	Monsieur le Directeur	5 rue Jéricho	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
Direction Départementale des Territoires	Monsieur le Directeur	3 rue des Granges Moulues	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
Direction Départementale des Territoires Réseau de Transport d'Electricité	Monsieur le Directeur	Service de l'Ingénierie et de la Sécurité 3 rue des Granges Moulues	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
Electricité Réseau Distribution France	Monsieur le Directeur	3 rue des Romains	51065	REIMS CEDEX
V.N.F. Direction interrégionale du Nord - Est Service de la navigation du Nord - Est	Madame la Directrice	28 boulevard Albert 1er - C.O. 62	54036	NANCY Cedex
DREAL	Monsieur le Directeur	40 Bd Anatole France	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
Office de Tourisme	Monsieur le Directeur	17 rue Chanzy	08400	VOUZIERES
Agence de l'eau Seine-Normandie	Monsieur le Directeur	2 rue Docteur Guerin	60200	COMPIEGNE
ASA VALLEE DE L' AISNE	Monsieur le Président	14 rue de Cornay	08250	LANCON
Association Foncière de BOUCONVILLE	Monsieur le Président	1 rue du Presbytère	08250	BOUCONVILLE

## ANNEXE 14 : LISTE DES EXPLOITANTS AGRICOLES CONCERNES PAR LE SITE

## Annexe 14 : Liste des exploitants agricoles concernés par le site

Listes des exploitants agricoles concernés par le site sur la commune de :

### 1) Commune de Cernay-en-Dormois

Exploitant	Statut	Siège de l'exploitation
MAULLERT Ghislain	Individuel	Ste Marie à Py
SCEA RAULIN	SCEA	La Croix en Champagne
SODANT Urbain	Individuel	Cernay en Dormois
ELOY Christian	Individuel	Cernay en Dormois
DUCHESNE Nadège	Individuel	Dommartin-Dampierre
GUILLARD Eric	Individuel	Maffrécourt
EARL APPERT-NOIZET Emilie	EARL	Gratreuil
EARL NOIZET THIEBAUT	EARL	Ste Marie à Py
EARL LEJEUNE Gilles	EARL	Mont-St Martin

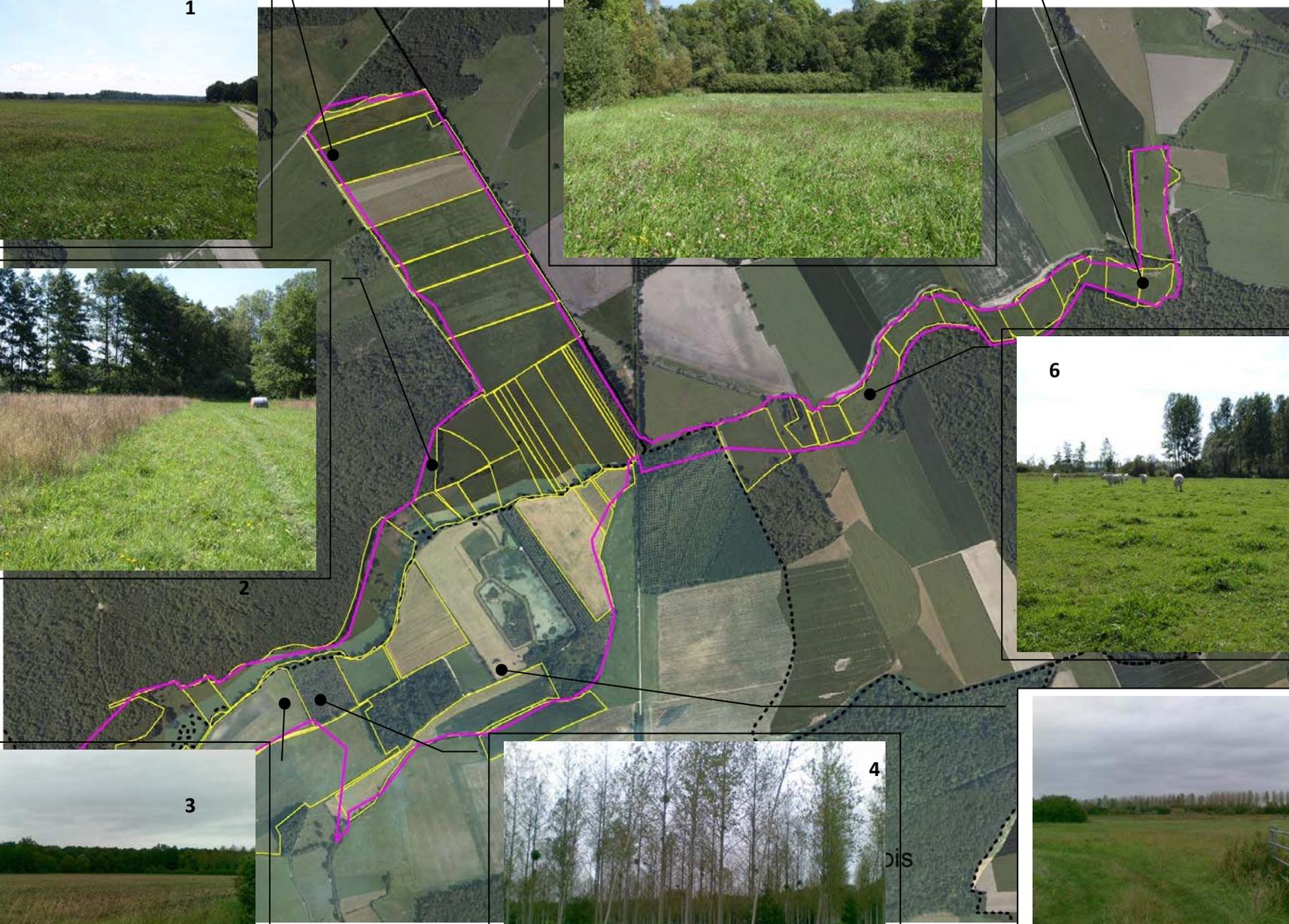
### 2) Commune d'Autry

Exploitant	Statut	Siège de l'exploitation
NOËL Didier	Individuel	Montcheutin
GAEC du Plateau	GAEC	Autry
DELATTRE Christian et Jacques	Individuel	Binarville
EARL des SALERS	EARL	Autry
FRANCART Olivier	Individuel	Montcheutin
GUILMAILLE Alain	Individuel	Autry
BOSSU Germain	Individuel	Condé-les-Autry
GAEC St MEDARD	GACE	Mont St Rémy

### 3) Commune de Bouconville

Exploitant	Statut	Siège de l'exploitation
LECLERE Hubert	Individuel	Bouconville
BOUCQUEMONT Hervé	Individuel	Bouconville
LUZOIR Dominique	Individuel	Bouconville
LUX Bertrand	Individuel	Bouconville
VERKUIL Kasper	Individuel	Servon Melzicourt

## ANNEXE 15 : PARCELLAIRE DU SITE ET UTILISATION AGRICOLE GENERALE



## **Annexe 15 : Parcellaire du site et utilisation agricole**

Légende des photographies :

- 1 : Pré de fauche situé coté Bouconville, photographie prise le 10/08/2011. Cette partie peut être inondée certain hiver durant les périodes de crue de la Dormoise.
- 2 : Parcelle non-fauchée au 10/08/2011, seul un passage a été réalisé par un agriculteur (cf. botte de foin en haut à droite de la photographie) afin de lui permettre d'accéder à une de ces parcelles excentrées sans autre chemin d'accès.
- 3 : Unique parcelle de terre labourée cultivée en blé du site, photographie prise le 8/09/2011
- 4 : Plantation de peuplier en bordure de Dormoise
- 5 : Clôture d'entrée en direction du pré et de la roselière du lieu-dit « Les vingt-fauchées »
- 6 : Pâturage coté Autry, photographie prise le 10/08/2011
- 7 : Prairie de fauche coté Autry, photographie prise le 10/08/2011

# ANNEXE 16 : ARRETE DE CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL DU SITE N°43

## **ANNEXE 17 : COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 6 AVRIL 2011**

## **ANNEXE 18 : COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 3 FEVRIER 2012**

**ANNEXE 19 : DECRET N° 2010-365  
DU 9 AVRIL 2010 ET ARRETE DU 9 FEVRIER  
2011 RELATIF A L'EVALUATION  
DES INCIDENCES NATURA 2000**

## ANNEXE 20 : CHARTE NATURA 2000



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100288 n°43 « Prairies d'Autry »

# Charte Natura 2000

**SIC FR 21 FR2100288 / n° 43  
« Prairies d'Autry » (Ardennes / Marne)**

## - Présentation synthétique du site -

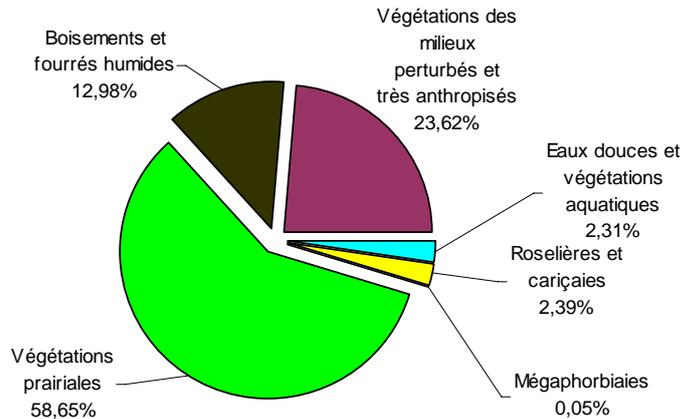
### I. Les habitats naturels d'intérêt communautaire du site n°43

23 habitats naturels ont été identifiés en 2011 sur le site.

10 habitats naturels sont considérés comme remarquables (100,84 ha soit 58 % du site).

Parmi ces 10 habitats, 8 sont considérés d'intérêt communautaire (17,57 ha soit 10,63% du site).

Proportion surfacique des grands types d'habitats naturels sur le site



Le site est majoritairement composé de prairies, qui présentent différents degrés d'humidité (prairie sèche à très humide selon les secteurs).

**Le type de prairies observé sur le site Natura 2000 n°43 est exceptionnel pour la région Champagne-Ardenne. Elles constituent l'un des milieux naturels les plus menacés à l'échelle régionale et même au-delà (nord de la France).**

Les autres habitats de grand intérêt écologique sont les boisements humides (aulnaie-frênaie et chênaie pédonculée) ainsi que la végétation aquatique de la Dormoise et des autres points d'eau du site (mare, fossé).

### II. La flore

Le site Natura 2000 n°43 possède une **diversité floristique exceptionnelle pour la Champagne-Ardenne et plus globalement pour le nord de la France**. En effet, depuis les premières prospections réalisées sur le site en 1898 par Mailfait et Cadix jusqu'aux prospections les plus récentes réalisées en 2011 par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 260 espèces végétales ont été recensées. Cette diversité est liée à la mosaïque d'habitats présents sur le site, relativement épargnés par les fertilisations (qui tendent à appauvrir rapidement la flore).

Parmi ces 260 espèces vasculaires inventoriées sur le site, 15 sont inscrites sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne, dont 2 sont protégées au niveau national et 3 au niveau régional. Huit de ces espèces ont été revues en 2011.

=> **Aucune espèce végétale ne relève de la directive « Habitats-Faune-Flore »**. Cependant, certaines espèces sont de très bons indicateurs de la « qualité » des habitats d'intérêt communautaire.

### III. La faune

Bien que les prospections ciblent principalement les espèces d'intérêt communautaire, toutes les espèces observées ont été notées durant la phase de terrain. Le site n°43 présente une diversité faunistique très intéressante.

Les espèces d'intérêt communautaire à prendre en compte dans le document d'objectifs sont :

- Cuivré des marais (1060)
- Vertigo de Des Moulins (E1016)
- Chabot (potentiellement présent) (1163)
- Lamproie de Planer (potentiellement présent) (1096)

Deux autres espèces d'intérêt communautaire, le Triton crêté (1166) et l'Agrion de Mercure (1044) sont potentiellement présentes mais en l'absence de données récentes, elles ne sont pas intégrées à la liste ci-dessus.

L'habitat du Cuivré des marais englobe toutes les prairies du site.

Le Chabot et la Lamproie de Planer se développent dans des eaux courantes, peu polluées et bien oxygénées et de préférence avec des fonds caillouteux.

Le Vertigo de Des Moulins (petit « escargot ») apprécie les prairies très humides et les milieux de « marais ».

## - Les fiches -

Pour rappel :

**Engagement** : il s'agit aussi bien d'engagements « à faire » qu'à « ne pas faire » qui doivent être respectés par le contractant et qui sont soumis à contrôle.

**Recommandation** : non soumises aux contrôles, ces actions ont pour but de sensibiliser le contractant.

<b>Engagements et recommandations de portée générale</b>	
<b>Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant :</b>	
<b>Habitats :</b> Végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150) Végétations immergées des rivières (3260) Mégaphorbiaies mésotrophes (6430.1) Mégaphorbiaies eutrophes (6430.4) Prairies humides maigres de fauche (6410) Prairies mésohygrophiles à hygrophiles de fauche Prairies mésophiles de fauche (6510) Chênaie pédonculée (9160) Forêts alluviales (91E0*) Magnocaricaie	<b>Espèces :</b> Murin de Bechstein (1323) Cuivré des marais (1060) Agrion de Mercure (1044) Chabot (1163) Lamproie de planer (1096) Triton crêté (1166)
<b>Engagements</b>	
<b>Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :</b>	
<p>✓ <b>E1 – Ne pas détruire les habitats et les espèces d'intérêt communautaire</b></p> <p><u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de la non destruction (du fait du signataire) des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire au regard de la cartographie initiale figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.</p> <p>✓ <b>E2 – Autoriser l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels.</b></p> <p><i>Je serai informé au préalable de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, de la période d'intervention, et si possible des dates, au minimum deux semaines avant la visite. Je pourrai me joindre à ces opérations et je serai informé de leurs résultats.</i></p> <p><u>Point de contrôle</u> : absence de refus d'accès signalée par la structure animatrice.</p> <p>✓ <b>E3 – Mettre en conformité mon plan simple de gestion ou tout autre document de gestion des forêts avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans suivant l'adhésion à la charte.</b></p> <p><u>Point de contrôle</u> : mise en conformité du document de gestion ou du plan simple de gestion dans les 3 ans.</p>	
<b>Recommandations</b>	
<p>✓ <b>R1 – Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles</b></p> <p>✓ <b>R2 – Limiter au maximum toute autre activité pouvant nuire à la tranquillité du site</b></p> <p>✓ <b>R3 – Demander conseil à la structure animatrice pour tout projet de travaux</b></p>	

## Mesures concernant les milieux de prairies et milieux associés (mégaphorbiaies)

### Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant :

#### Habitats :

Prairies humides maigres de fauche (6410)  
Prairies mésohygrophiles à hygrophiles de fauche  
Prairies mésophiles de fauche (6510)  
Mégaphorbiaies mésotrophes (6430.1)  
Mégaphorbiaies eutrophes (6430.4)

#### Espèces :

Murin de Bechstein (1323)  
Cuivré des marais (1060)

### Engagements

✓R1 – Maintenir l'utilisation du sol de la parcelle en prairie et son exploitation par la fauche et/ou le pâturage

*Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de la surface en prairie et de son exploitation par la fauche et/ou le pâturage.*

*Point de contrôle : Vérification du carnet des pratiques et travaux réalisés (tenu par le signataire de la charte) sur la ou les parcelles concernées par la charte.*

✓R2 – Ne pas pratiquer de traitement phytosanitaire, sauf traitement chimique localisé visant à lutter contre les chardons, ou les adventices et plantes envahissantes (conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »)

*Absence de constatation visuelle d'utilisation de produits phytosanitaires.*

### Recommandations

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

- ✓E1 – Favoriser l'entretien des parcelles par fauche centrifuge (du centre vers la périphérie)
- ✓E2 – Eviter les fauches nocturnes
- ✓E3 – Respecter une vitesse de fauche réduite permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle (10 km/h maximum)
- ✓E4 – Mettre en place des barres d'effarouchement sur le matériel
- ✓E5 – Apporter la fertilisation entre mars et avril pour respecter les période de reproduction de la faune et de la flore
- ✓E6 – Privilégier l'entretien mécanique des pieds de clôtures

**Mesures concernant les milieux aquatiques et humides  
(roselières, végétation aquatique et amphibie...)**

**Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant :**

**Habitats :**

Végétations aquatiques des eaux douces stagnantes (3150)  
Végétations immergées des rivières (3260)

**Espèces :**

Agrion de Mercure (1044)  
Chabot (1163)  
Lamproie de planer (1096)  
Triton crêté (1166)

**Engagements**

**Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

**✓E1 – Ne pas utiliser de produits phytosanitaires et phytocides**

Points de contrôle : Contrôle sur place de la non destruction (du fait du signataire) des habitats d'intérêt communautaire au regard de la cartographie initiale figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.

Vérification du carnet des pratiques et travaux réalisés (tenu par le signataire de la charte) sur la ou les parcelles concernées par la charte.

**✓E2 – Ne pas réaliser d'écobuage**

Points de contrôle : contrôle sur place de la non réalisation (du fait du signataire) d'écobuage sur les parcelles concernées. En cas de départ de feu accidentel, prévenir immédiatement la structure animatrice et les services de l'Etat (DREAL, DDAF).

Vérification du carnet des pratiques et travaux réalisés (tenu par le signataire de la charte) sur la ou les parcelles concernées par la charte.

**✓E3 – Ne pas intervenir (travaux d'entretien...) entre le 15 février et le 30 juillet sauf opération prévue dans le cadre du DOCOB**

Points de contrôle : contrôle sur place de la non réalisation de travaux sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire au regard de la cartographie initiale figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.

Vérification du carnet des pratiques et travaux réalisés (tenu par le signataire de la charte) sur la ou les parcelles concernées par la charte.

**✓E4 – Maintenir les mares et points d'eau présents dans les parcelles.**

*Point de contrôle : Contrôle sur place du non comblement des mares et points d'eau.*

**Recommandations**

**✓R1 – En cas de création d'une mare, prendre l'avis préalable de la structure animatrice**

## Mesures concernant les milieux forestiers et haies

### Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant :

#### Habitats :

Chênaie pédonculée (9160)  
Forêts alluviales (91E0\*)

#### Espèces :

-

### Engagements

#### Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

✓ **E1 – Ne pas planter d'essences exogènes (chêne rouge, peupliers, résineux...)**

Points de contrôle : contrôle sur place de la non réalisation de plantation sur les parcelles concernées au regard de la cartographie initiale figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.

Vérification du carnet des pratiques et travaux réalisés (tenu par le signataire de la charte) sur la ou les parcelles concernées par la charte.

### Recommandations

✓ **R1 – Préserver les sols forestiers**

Il convient de limiter et contrôler le passage des engins au niveau des layons et cloisonnements existants pour limiter les dégâts (tassement du sol) au sein des peuplements

✓ **R2 – Ne pas intervenir sur ces habitats durant les périodes de sensibilité des habitats et espèces du 15 février au 30 juillet**

Sauf dans le cadre des éventuelles opérations de gestion prévues au DOCOB.

✓ **R3 – Favoriser la régénération naturelle**

✓ **R4 – Maintien de bois mort et d'arbres sénescents**

Maintenir des arbres morts sur pied (chandelles ou arbres entiers) ou au sol, dans un objectif de maintien d'un bon état de conservation (~ 2 tiges/ha)

### **Mesures concernant les milieux aquatiques**

#### **Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant :**

**Habitats :**

Chênaie pédonculée (9160)  
Forêts alluviales (91E0\*)

**Espèces :**

-

#### **Engagements**

##### **Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

✓ **E1 – Ne pas planter d'essences exogènes (chêne rouge, peupliers, résineux...)**

**Points de contrôle :** contrôle sur place de la non réalisation de plantation sur les parcelles concernées au regard de la cartographie initiale figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.

Vérification du carnet des pratiques et travaux réalisés (tenu par le signataire de la charte) sur la ou les parcelles concernées par la charte.

#### **Recommandations**

✓ **R1 – Préserver les sols forestiers**

Il convient de limiter et contrôler le passage des engins au niveau des layons et cloisonnements existants pour limiter les dégâts (tassement du sol) au sein des peuplements

✓ **R2 – Ne pas intervenir sur ces habitats durant les périodes de sensibilité des habitats et espèces du 15 février au 30 juillet**

Sauf dans le cadre des éventuelles opérations de gestion prévues au DOCOB.

✓ **R3 – Favoriser la régénération naturelle**

✓ **R4 – Maintien de bois mort et d'arbres sénescents**

Maintenir des arbres morts sur pied (chandelles ou arbres entiers) ou au sol, dans un objectif de maintien d'un bon état de conservation (~ 2 tiges/ha)

# ANNEXE 21 : REFLEXIONS SUR L'AJUSTEMENT DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000

## REFLEXIONS SUR L'AJUSTEMENT DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 N°43

Le Conservatoire a organisé un groupe de travail qui s'est tenu le 2 mars 2012 en mairie de Cernay-en-Dormois afin d'aborder avec les exploitants agricoles un projet d'ajustement du périmètre.

Le Conservatoire, avec les chambres d'agriculture des Ardennes et de la Marne, a présenté un projet d'ajustement qui tient compte des critères imposés par l'Etat :

- Ajustement à la marge sur les limites cadastrales (ou naturelles si bien claires sur le terrain) : préserver globalement l'enveloppe actuelle
- Pas d'extension sur de nouveaux secteurs
- Pas d'intégration de nouvelles parcelles cadastrales actuellement non concernées (même si secteur intéressant)
- Pas de diminution notable de la surface du site

Le projet d'ajustement a été validé sur une grande partie du périmètre. Cependant, quelques « points de blocage » ont été identifiés sur le territoire de la commune de Cernay-en-Dormois.

Aussi, par souci de clarté et transparence, les cartes (cf. pages suivantes) indiquent :

- le périmètre ajusté proposé par le Conservatoire ;
- le périmètre ajusté tenant compte des souhaits des exploitants et propriétaires privés.

La réflexion devra être poursuivie dans le cadre des réunions techniques locales (action PI1) visant à poursuivre la concertation locale, en lien avec les décisions du COPIL et des services de l'Etat sur ces ajustements de périmètre.

## RÉFLEXIONS SUR L'AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE



-  Périamètre actuel du site n°43
-  Projet d'ajustement du périmètre présenté par le Conservatoire en groupe de travail (03/2012)
-  Projet d'ajustement du périmètre intégrant les remarques soulevées par les agriculteurs en groupe de travail (03/2012)
- Parcelles cadastrales

## RÉFLEXIONS SUR L'AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE



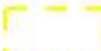
-  Périomètre actuel du site n°43
-  Projet d'ajustement du périmètre présenté par le Conservatoire en groupe de travail (03/2012)
-  Projet d'ajustement du périmètre intégrant les remarques soulevées par les agriculteurs en groupe de travail (03/2012)
- Parcelles cadastrales

© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 2012  
BD ORTHO ©  
© IGN - Paris - 2005  
© DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007



## RÉFLEXIONS SUR L'AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE



-  Périètre actuel du site n°43
-  Projet d'ajustement du périmètre présenté par le Conservatoire en groupe de travail (03/2012)
-  Projet d'ajustement du périmètre intégrant les remarques soulevées par les agriculteurs en groupe de travail (03/2012)
- Parcelles cadastrales

